AUJOURD'HUI

- ***La CSN gagne une première manche contre la CSD***

  Le jugement rendu hier dans la cause de désaffiliation des syndiqués de l'hôpital Le Gardeur de Repentigny, ordonne la cessation des démarches en vue d'une désaffiliation. Le président de la Centrale des syndicats démocratiques, M. Paul-Emile Dalpé, s'est dit surpris de ce jugement favorable à la CSN.

  page A 3

- ***La plus grande enchère de réclames de TV***

  Les grands annonceurs nationaux font des pieds et des mains pour verser entre $3 millions et $4.4 millions contre 160 minutes de réclames-TV en prévision des matches de hockey Canada-URSS.

  page C 1

OÙ VA L'HUMANITÉ ?

page A 5

- ***La G.-B. au bord de l'état d'urgence***

  Le gouvernement britannique étudie divers moyens, dont la proclamation de la loi d'urgence, pour parer à la nouvelle menace que la grève illimitée des 42,000 dockers du pays fait peser sur l'économie. La Grande-Bretagne, tributaire des importations, s'apprête à se serrer la ceinture. Ses industries, mal préparées à la situation qui prévaut, devront, si elle persiste, réduire considérablement leur production.

  page D 1

DEMAIN

LES FRANCOPHONES à OTTAWA : une façade, une mafia ou quoi ?

LA PRESSE publiera, à compter de demain, une série de six articles sur la participation des Francophones au pouvoir fédéral : "Une façade, une mafia ou quoi ?"

Pour dresser un bilan des ressources francophones disponibles et mesurer l'influence de ces personnes, le chef du bureau de LA PRESSE à Ottawa, Claude Turcotte, et le courriériste parlementaire Marcel Desjardins, ont interrogé la plupart des Francophones qui détiennent des postes de grande importance, aussi bien des ministres que des hauts-fonctionnaires et des présidents d'agences para-gouvernementales.

Sauf erreur, c'est la première fois au Canada, du moins depuis 1968, qu'une telle enquête est faite par un journal ou autre organe d'information.

Demain, en guise d'introduction, on rappellera quel a été le rapport des forces à l'époque des Laurier et des Saint-Laurent, comme le perçoivent ceux-là mêmes qui oeuvrent aujourd'hui à Ottawa.

- ***Roger Lemelin sur les échecs***

  Le combat de Reykjavic attire l'attention de milliers de gens qui ne connaissent des échecs que le nom, et, bien sûr, des amateurs du "roi des jeux". Demain, dans LA PRESSE, sous le titre "Le monde terrifiant des échecs", Roger Lemelin met en parallèle les deux antagonistes du présent tournoi, Spassky et Fischer, ainsi que Paul Morphy, considéré par plusieurs comme le plus grand joueur d'échecs de tous les temps. Cet article s'accompagne d'extraits d'une interview accordée par Fischer en 1961, particulièrement révélatrice de la personnalité de ce mégalomane de génie.

SOMMAIRE

Bandes dessinées : C 4
Cinéma : C 5 à C 8
Décès, naissances, etc. : D 12
Economie : C 1 à C 3
Editorial : A 4
En direct radio-TV : C 6
Etes-vous observateur ? : D 9
Informations étrangères : D 1
Loisirs et récréation : C 4
"Mot-mystère" : D 5
Mots croisés : D 3
Petites annonces : D 2 à D 11
Radio et télévision : C 6
Radio FM : C 6
Sports : B 1 à B 5
Terre des Hommes : B 6
Tribunaux : A 7
Vivre aujourd'hui : B 7
Votre médecin : B 7
Votre week-end : B 6

Munro à Castonguay: plutôt un entretien

OTTAWA (PC) — Le ministre de la santé nationale, M. John Munro, a refusé, du moins pour le moment, de rencontrer au cours d'une émission télévisée, le ministre des Affaires sociales du Québec M. Claude Castonguay, mais a proposé de le rencontrer personnellement au cours de la dernière quinzaine d'août.

Dans une lettre que M. Munro a fait parvenir à son homologue provincial, hier, ce dernier ne rejette pas à tout jamais cette rencontre télévisée, mais signale qu'il étudiera cette possibilité au cours de sa rencontre avec lui.

"Bien que cette façon de faire puisse s'avérer utile à l'occasion, je dirais à priori qu'une telle rencontre constituerait peut-être une source de malentendus en nous figeant sur nos positions, ce qui concourrait éventuellement à retarder la résolution de ces problèmes".

M. Munro répondait ainsi à M. Castonguay qui l'avait défié dans une lettre en date du 25 juillet, de participer à un débat télévisé sur les Affaires sociales.

Intégration et cohérence

M. Castonguay déclarait dans sa lettre que ce débat télévisé pourrait permettre au public canadien de com-

Voir MUNRO, page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 28 juillet 1972, 88e année, no 146, 38 pages, 4 cahiers ★★ 15¢

Incendie d'un bateau de pêche: 9 disparus

PLACENTIA, T.-N. (PC) — Neuf personnes sont portées disparues, dans la baie de Placentia, après un incendie à bord d'un bateau de pêche.

Le bateau a pris feu vers quatre heures ce matin. Il transportait 15 personnes qui revenaient d'une soirée dans l'île Merasheen, dans la baie de Placentia.

Six personnes qui s'étaient agrippées à une chaloupe ont été sauvées par des pêcheurs. Un hélicoptère a été dépêché de Saint-Jean pour participer aux recherches entreprises par un bateau patrouilleur de la police fédérale. En outre, le centre de sauvetage aérien et maritime de Halifax se tient prêt à envoyer des secours.

M. Ray Berkshire, l'un des pêcheurs

Voir INCENDIE, page A 6

Malgré les pressions croissantes

Eagleton reste dans la lutte

d'après Reuter, UPI, PC

En dépit des révélations embarrassantes et des pressions qui s'accumulent de jour en jour, le sénateur George McGovern n'a aucunement l'intention d'écarter son colistier à la vice-présidence, le sénateur Thomas Eagleton.

Ce dernier a déclaré, hier, qu'il s'attend à une campagne "dure et sale", mais qu'il est plus déterminé que jamais à demeurer dans la course jusqu'au bout.

Le président Nixon a exprimé un point de vue semblable en déclarant qu'en dépit du désarroi apparent du parti démocrate, il prévoit une lutte serrée. Interrogé sur les tribulations du sénateur Eagleton, M. Nixon s'est refusé à tout commentaire tout en formulant toutefois l'opinion que cette affaire n'est pas de nature à nuire très sérieusement aux démocrates.

"Mensonge éhonté"

Le dossier Eagleton s'est enrichi, au cours des dernières heures, d'une grave accusation ainsi que de nouvelles pressions émanant tant des milieux politiques que journalistiques.

Le chroniqueur Jack Anderson, se fondant sur les dires d'un ancien dirigeant du Missouri qu'il n'a pas identifié, a affirmé, hier, que M. Eagleton a un casier judiciaire comportant de six à 11 infractions aux règlements de la circulation, dont celle d'ivresse au volant. M. Eagleton a reconnu qu'il avait reçu une contravention pour excès de vitesse en mars 1962 et qu'il avait eu un léger accident sur une route verglacée en décembre 1963. En aucun cas, l'alcool n'a joué un rôle direct ou indirect. C'est un "mensonge éhonté", a-t-il déclaré au sujet de l'accusation formulée par M. Anderson.

Les dires du chroniqueur ont par ailleurs été mis en doute par les dirigeants tant démocrates que républicains de l'Etat du Missouri.

Les démocrates grondent

Quant au candidat démocrate à la présidence, le sénateur McGovern, il a réitéré qu'il gardait pleine confiance au sénateur Eagleton et pour couper court aux discussions dans le camp démocrate, il a interdit à ses organisateurs d'évoquer les accusations de M. Anderson, disant que les seuls commentaires, s'il y en a, viendront

Voir EAGLETON, page A 6



téléphoto UPI

Le sénateur Thomas Eagleton s'adresse à la foule en arrivant à Oakland, Californie, de retour d'un bref séjour à Hawaï. Il s'est dit "doublement déterminé" à rester dans la course à la vice-présidence malgré les allégations concernant son état de santé et sa conduite passée.

Fischer porte son avance à deux points

REYKJAVIK, Islande (UPI, AFP et PA) — Robert J. Fischer a "célébré" le retour des caméras de télévision au championnat du monde des échecs en infligeant au champion soviétique Boris Spassky une autre défaite, pour s'assurer une avance de deux points dans le match.

Spassky a commis une erreur "enfantine" (disent les experts), et Fischer en a immédiatement profité pour le pousser dans ses derniers retranchements et le forcer à abandonner au 37e coup.

Pour la première fois depuis le début de la rencontre il y a 17 jours, l'imprévisible grand-maître américain a "permis" aux caméras de télévision de filmer le jeu . . . mais à la condition expresse qu'elles ne soient pas manoeuvrées par le personnel de la compagnie qui s'était assuré les droits de diffusion du match.

Ce compromis a été réalisé trois heures à peine avant le début de la huitième partie, et deux jours après l'expiration de l'ultimatum de la Fédération islandaise des échecs à Fischer au sujet de la couverture du jeu par la télévision.

Grâce à cette entente, le réseau américain ABC pourra présenter à ses téléspectateurs, demain soir, une vingtaine de minutes d'images de la par-

Voir FISCHER, page A 6

- *Une erreur de "débutant" coûte la partie à Spassky.*

— page D 11

TdH ou TdHasch ?

par Jean-Claude TRAIT

Comme par les années passées, il est un petit coin de Terre des Hommes que la jeunesse se réserve jalousement... pour s'y livrer, en cachette ou ouvertement, à des occupations pour le moins hallucinantes.

Cette année, leur "T-d-Hasch" se situe non loin de la sortie du métro, entre l'ancien pavillon d'Air-Canada (l'escalier qui monte vers le ciel) et le pavillon de l'Office national du film. Certains esprits facétieux avancent même que la jeunesse a baptisé cette "paroisse de T-d-Hasch" : Sainte-Mari-de-Jointville-de-Ashtown! Il faut vous dire que jeunes anglophones et francophones se côtoient et que le bilinguisme n'est pas expressément nécessaire. On se comprend à demi-mot . . .

Toujours est-il qu'il est fréquent d'y apercevoir un, deux ou trois petits groupes assis, se passant une cigarette roulée tant bien que mal, les yeux mi-clos, le sourire radieux.

Et quand l'effet s'en vient, les groupes se dirigent en jacassant et en riant vers le pavillon des Etats-Unis . . . où est présenté un merveilleux spectacle son et lumière de toutes les couleurs.

Bien sûr la police veille et tâche d'empêcher, du mieux qu'elle peut, de tels agissements. Les autorités de TdH ont même déclaré que la consommation de "ces tabacs spéciaux" avait cours n'importe où, aussi bien à Terre des Hommes qu'ailleurs. Je n'ose y croire !

Et comme disait ce policier l'autre jour : "Entre nous, je préfère les savoir occupés à fumer cette saloperie qu'à fabriquer des bombes."



téléphoto PA

Au secours des sinistrés philippins

La femme du président des Philippines, Mme Jmelda Marcos, est arrivée à San Fernando en hélicoptère afin de se joindre aux secouristes pour assister les deux millions de sans-abri qui ont tout perdu dans les inondations catastrophiques qui ont dévasté une grande partie de l'île de Luçon, la plus peuplée de l'archipel philippin. Plusieurs régions demeurent encore inaccessibles et les Philippins affamés tentent de s'accrocher aux hélicoptères qui leur apportent des vivres. Déjà 221 personnes sont considérées comme mortes dans les inondations les plus graves qu'ait connues le pays en un siècle.

Deux bandits masqués enlèvent la femme d'un millionnaire américain

MINNEAPOLIS (PA) — Deux bandits masqués ont enlevé l'épouse d'un millionnaire de la ville, M. H. C. Piper, qui dirige une firme de courtage.

"Lorsqu'ils vont tenter de communiquer avec moi soyez assurés que je vais faire ce qu'ils me diront", de dire M. Piper, âgé de 54 ans, qui commentait l'enlèvement de son épouse Virginie.

M. Piper a dit que les deux ravisseurs ont laissé une note précisant la demande de rançon mais l'homme d'affaires a refusé de divulguer le montant en disant que ça pourrait mettre les jours de sa femme en péril.

Les agents du FBI qui ont été saisis de l'enquête ont refusé de commenter les informations communiquées par un poste de télévision local selon lesquelles les ravisseurs exigeraient un million.

Le millionnaire a parlé brièvement aux journalistes près de la route conduisant à sa villa à 15 milles de Minneapolis.

Il s'est enfermé dans sa demeure attendant, inquiet, un appel éventuel des ravisseurs. Les autorités du FBI ont indiqué que deux hommes masqués et portant des gants sont entrés dans la maison des Piper peu après midi, ont passé le menottes à Mme Piper et ont attaché deux serviteurs. Ces derniers ont mis plus d'une heure à se détacher avant de pouvoir rejoindre la police.

Recherches dans six Etats

Les agents ont rapidement installé des barrages sur la plupart des routes de la région pendant qu'un hélicoptère tentait de localiser les suspects du haut des airs mais leurs efforts n'ont pas porté fruit et l'heure d'avance des fuyards leur a permis d'échapper complètement à la police.

Les autorités ont déclenché une

Voir ENLEVEMENT, page A 6



téléphoto PA

Mme Virginia Piper

GF hausse le prix du café

TORONTO (PC) — La General Foods Ltd. a annoncé hier que les prix de ses cafés moulus et instantanés seront immédiatement haussés suite aux récents dommages subis par ses plantations au Brésil par le gel.

Les augmentations des prix de gros varieront selon les marques, les cafés instantanés subissant des hausses de 1¼ à 2 cents l'once et le café moulu de 12 à 18 cents la livre.

La General Foods a expliqué que le prix des fèves vertes de café brésilien a augmenté de 17 cents la livre depuis la dernière hausse des prix de gros.

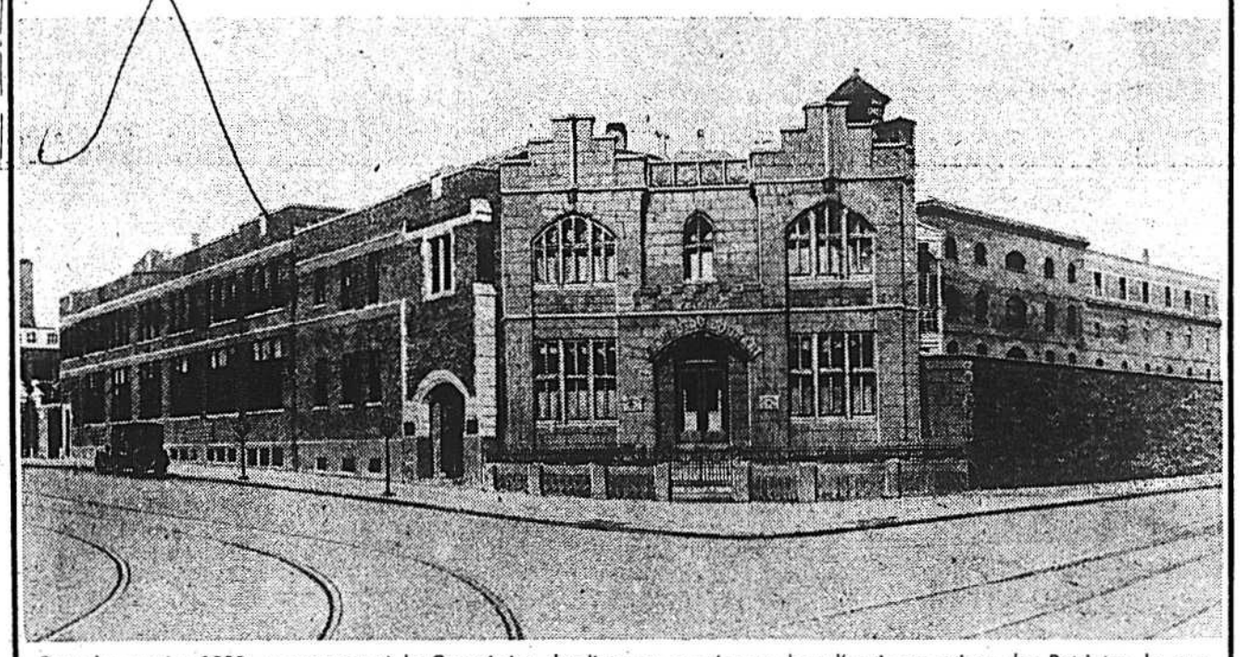
La General Foods fabrique le café Maxwell House régulier et instantané, le café Sanka régulier et instantané, le Yuban, régulier et instantané, le Maxim séché à froid ainsi que le Brim instantané.

météo

Ensoleillé avec des périodes nuageuses.
Possibilité d'une brève averse.
Demain : généralement ensoleillé.
Max. 75 Min. 55 • Détails à la page A 6

POLLUTION

Détails à la page A 6



Dans les années 1920, au moment où la Commission des liqueurs emménage dans l'ancienne prison des Patriotes, le mur d'enceinte existait encore. C'est au-dessus de la porte cochère, que l'on remarque à droite de la photo, qu'avaient lieu, selon certains historiens, les pendaisons des détenus politiques à la vue du peuple.

"Au Pied-du-Courant" Sauvé des ruines

par Nicole PERREAULT

Le Pied-du-Courant, la bâtisse qui abrite la Société des alcools du Québec, disparaîtra d'ici 1975 sous les coups de bélier et le pic des démolisseurs. La petite histoire de la prison des Patriotes s'effacera pour laisser place à l'autoroute transcanadienne. Tout au moins, envisage-t-on de sauver des ruines un nom si évocateur.

"Nous allons tenter de perpétuer le nom "Au Pied-du-Courant", a affirmé non sans un soupçon de nostalgie M. Jean Poirier, vice-président de la planification et du développement de la Société des alcools. Reverra-t-on "Au Pied-du-Courant" sur l'étiquette d'un nouveau vin capiteux ou le transportera-t-on avec les pénates de la Société dans les futures installations de celle-ci? M. Poirier ne saurait le dire.

Déjà le 5 mai 1923, LA PRESSE de l'époque se réjouit que l'ancêtre de la Société, la Commission des liqueurs, donne à ses établissements ce nom qu'elle a conservé depuis: "Au Pied-du-Courant", le nom que la Commission leur a donné est bien connu de tous les vieux Montréalais et a un air bon vieux temps qui plaît."

Le bon vieux temps remonte aux origines de la ville de Montréal. Le courant Sainte-Marie coule allègrement vers le fleuve Saint-Laurent. La famille Molson y installe tout près la première brasserie du Bas-Canada et la tradition orale colporte à travers les ans le nom "Au Pied-Sainte-Marie", qui se transmue ainsi en "Au Pied-du-Courant" pour désigner l'emplacement où doit s'ériger une prison et la maison attenante de son gouverneur.

La prison des patriotes de 1837-38

En 1825, le gouvernement du Bas-Canada se porte acquéreur de ce morceau de terre et on y entreprend la construction d'une prison. Le temps passe et la fièvre politique monte. L'insurrection de 1837 éclate et secoue le pays.

Fuites vers les Etats-Unis, replis dans les campagnes, une vague d'arrestations déferle. Dans la petite prison de la Place Vaudreuil, située à l'époque à l'actuelle Place Jacques-Cartier, au bout du Champ-de-Mars, le chef de police B.-E. Leclerc et le shérif Roch de Saint-Ours ne disposent plus de geôles suffisantes. On hâte donc la fin des travaux de construction de la nouvelle prison au pied du courant pour y transférer les "détenus politiques".

Pendant deux ans, la nouvelle prison sert à incarcérer ceux qui participent de près ou de loin au mouvement de rébellion. Le Pied-du-Courant, théâtre de déportations et bientôt de pendaisons, bruisse d'émation. A la fin de 1837, le gouverneur de la prison, Pierre Baudry (une controverse subsiste quant à la terminologie: geôlier-adjoint, commis, gouverneur...), accorde la permission de visiter les prisonniers.

Mme Gamelin, qui fondera la communauté des soeurs de la Providence, distribue consolations et messages de famille: on la surnomme "l'Ange des prisonniers". Les femmes font la filée durant des heures devant la porte de la prison pour aller embrasser leur mari.

Malgré la sollicitude de Pierre Baudry, l'atmosphère verse dans le découragement. Robert Nelson écrit sur le mur de sa cellule: "Le gouvernement anglais se souviendra de Robert Nelson". Puis huit signataires d'un aveu de culpabilité s'embarquent au Pied-du-Courant, le 2 juillet 1838, pour être déportés aux Bermudes, en traversant chaînes aux mains une foule silencieuse.

Les soubresauts de novembre 1838

L'automne 1838 connaît les soubresauts des événements de 1837. La chasse aux insurgés reprend. Les détenus de la nouvelle prison se chiffrent à 816. Presque le tout Montréal des notables vit au cachot. Les circonstances forcent à ouvrir des hangars pénitentiaires à la Pointe Saint-Charles. Toutefois, les accusés les plus gravement inculpés restent au Pied-du-Courant.

Colborne, commandant des troupes britanniques en Amérique du Nord, institue le 27 novembre une cour martiale qui condamne à mort 99 détenus. Sur ce nombre, 12 sont exécutés, 58 voués à la déportation, et les autres libérés sous caution.

Les pendaisons, qui s'effectuent de décembre 1838 à février 1839, s'accomplissent sous les yeux de la population. Certains historiens situent la potence à la porte cochère de la prison, rue Notre-Dame. D'autres, à la lumière des cadastres des ingénieurs qui ont construit le pont Jacques Cartier, prétendent que le lieu original de la pendaison se trouve à la Place des Patriotes, à l'angle des rues Craig et de Lorimier.

Les premiers détenus montent donc à l'échafaud le 21 décembre 1838 à la vue du peuple. Robert Rumilly, dans son Histoire de Montréal, relate la scène patibulaire: "Cardinal est pendu d'abord. Pour Duquet, la corde est mal ajustée, le corps se balance à droite et à gauche, heurtant le bois de la potence. Dans la foule, on crie "Grâce!" Mais le bourreau saisit la corde, ramène le corps sur la plate-forme et le relance dans le vide."

Dans la prison, comment les condamnés occupent-ils leurs derniers moments? Rumilly rapporte qu'à la veille de leur pendaison, le chevalier de Lorimier et ses quatre compères obtiennent la permission de convier à leur souper en cellule leurs amis, à l'image du banquet des Girondins qui les hantait...

La Commission des liqueurs

Aux environs de 1912, on désaffecte la "prison des Patriotes" et les détenus qui s'y trouvent déménagent à la nouvelle prison de Bordeaux. Il faut attendre jusqu'en 1921 pour que la vie reprenne dans ces locaux.

A ce moment, le régime de prohibition sévit aux Etats-Unis et dans certaines provinces du Canada. Au Québec, le parlement provincial voté à l'hiver 1920-21 la Loi des liqueurs qui entre en vigueur le 1er mai 1921. La Loi des liqueurs du Québec place entre les mains d'une Commission nommée par le gouvernement le commerce des spiritueux et des vins, et le contrôle du commerce de la bière.

La Commission se substitue à quelques douzaines de négociants en gros, à plusieurs centaines de détaillants et achète, après analyse les stocks du commerce privé au coût de $3 millions.

La Commission a pignon sur rue au Pied-du-Courant, nom que vont dorénavant arborer ses établissements. Dans l'ancienne résidence du gouverneur de la prison, on loge les avocats de la Commission. L'édifice de l'ancienne prison renferme les sevices de comptabilité, de placement, de commandes par la poste. Au second étage, la Commission entrepose les boissons saisies et elle ouvre un restaurant pour ses employés au dernier étage.

Peu à peu, jusqu'en 1960, de bouvelles bâtisses biennent se rattacher aux établissements initiaux. Entretemps, la Commission des liqueurs entreprend des démarches auprès des autorités municipales pour que le triangle formé par la jonction des rues de Lorimier, Notre-Dame et Craig, et faisant face à l'ancienne prison, se nomme "Place des Patriotes." "Au Pied-du-Courant" voit plus tard la Régie des alcools du Québec succéder à la Commission, t récemment la Société des alcools du Québec à la Régie

Feu la Place des Partiotes

L'autoroute transcanadienne emportera donc les vestiges de la petite histoire de la prison des Patriotes dont seules les structures et les facades extérieures ont résisté aux caprices du temps. Même le monument élevé aux Patriotes de 1837-38 sera délogé de sa place commemorative. On n'a pas encore arrêté une décision quant à l'endroit qu'on lui réserve, a révélé M. Jean Villemure, surintendant de la Division du Service de l'habitation de la Ville de Montréal.

Sans doute les racines de la petite histoire manquent de seve pour s'alimenter...



photo Antoine Desilets, LA PRESSE

Les établissements de la Société des Alcools, identifiés par le nom "Au Pied du Courant", laisseront place à l'autoroute transcanadienne. La façade recouverte de lierres était en 1837 la maison du gouverneur de la prison dont on aperçoit les voûtes typiques des fenêtres.

Les francophones de Mississauga trouvent discriminatoire l'attitude du conseil scolaire à leur endroit

OTTAWA (PC) — Après en avoir volontairement retardé l'étude, le conseil des écoles séparées de Dufferin — Peel se servirait de l'argument du "manque de temps" pour s'opposer à la requête d'un groupe de parents qui réclament des classes françaises pour 61 de leurs enfants.

C'est du moins l'avis de Mme Claudette Thomson, porte-parole des parents francophones de Mississauga, qui commentait ainsi le résultat des derniers pourparlers qu'elle a eus avec les représentants du conseil des écoles séparées de Dufferin-Peel.

Après plus de deux mois de démarches, Mme Thomson a dit avoir été avisée, hier, que le Conseil n'est pas en mesure d'accéder cette année à la requête des parents, à cause de "graves problèmes de temps": le conseil estimerait n'avoir pas assez du reste de l'été pour engager les trois enseignants nécessaires à l'instauration des premières classes françaises de Mississauga et pour les pourvoir de matériel scolaire français.

Mme Thomson rejette d'emblée cet argument: "Si par hasard 200 nouvelles familles anglophones venaient s'installer à Mississauga en septembre, dit-elle, le Conseil trouverait aussitôt le moyen de fournir à leurs enfants les services pédagogiques auxquels ils ont droit."

Fragile prétexte

Ce prétexte est d'autant plus fragile, dit-elle, que c'est le conseil lui-même qui a constamment retardé l'étude du projet visant à établir des classes de la maternelle à la quatrième année pour ces 61 enfants. Dès le dépôt de leur requête, en juin, on aurait promis aux parents qu'elle serait étudiée avant la fin du mois: elle ne l'a été que le 18 juillet. Et plutôt que de prendre immédiatement une décision, on a renvoyé l'affaire à un comité spécial qui a commencé à siéger cette semaine.

Pour Mme Thomson, cette attitude du conseil scolaire est discriminatoire à l'égard des francophones, même si on leur promet des classes françaises et à la grandeur du comté pour l'année scolaire 1973-74. Plus encore, la décision serait carrément illégale, puisque la loi 140, adoptée en 1968, accorde le droit aux francophones de faire instruire leurs enfants en français pourvu que leur nombre rencontre certaines normes minimales, ce qui serait le cas.

Télégrammes à Toronto

Dès l'annonce de la position du conseil, Mme Thomson a aussitôt communiqué par télégramme avec le sous-ministre de l'Education de l'Ontario, M. E. E. Stewart, et le sous-ministre adjoint, M. Laurier Carrière, pour réclamer leur aide immédiate dans cette affaire. La décision du Conseil, écrit-elle aux autorités ministérielles, est inacceptable.

Interrogée quant à d'éventuelles poursuites judiciaires envers le conseil, Mme Thomson a indiqué que les parents n'envisagent pas cette possibilité pour l'instant. C'est maintenant au ministère, dit-elle, de prendre l'affaire en main, d'interpréter la loi et d'intenter des poursuites s'il y a lieu.

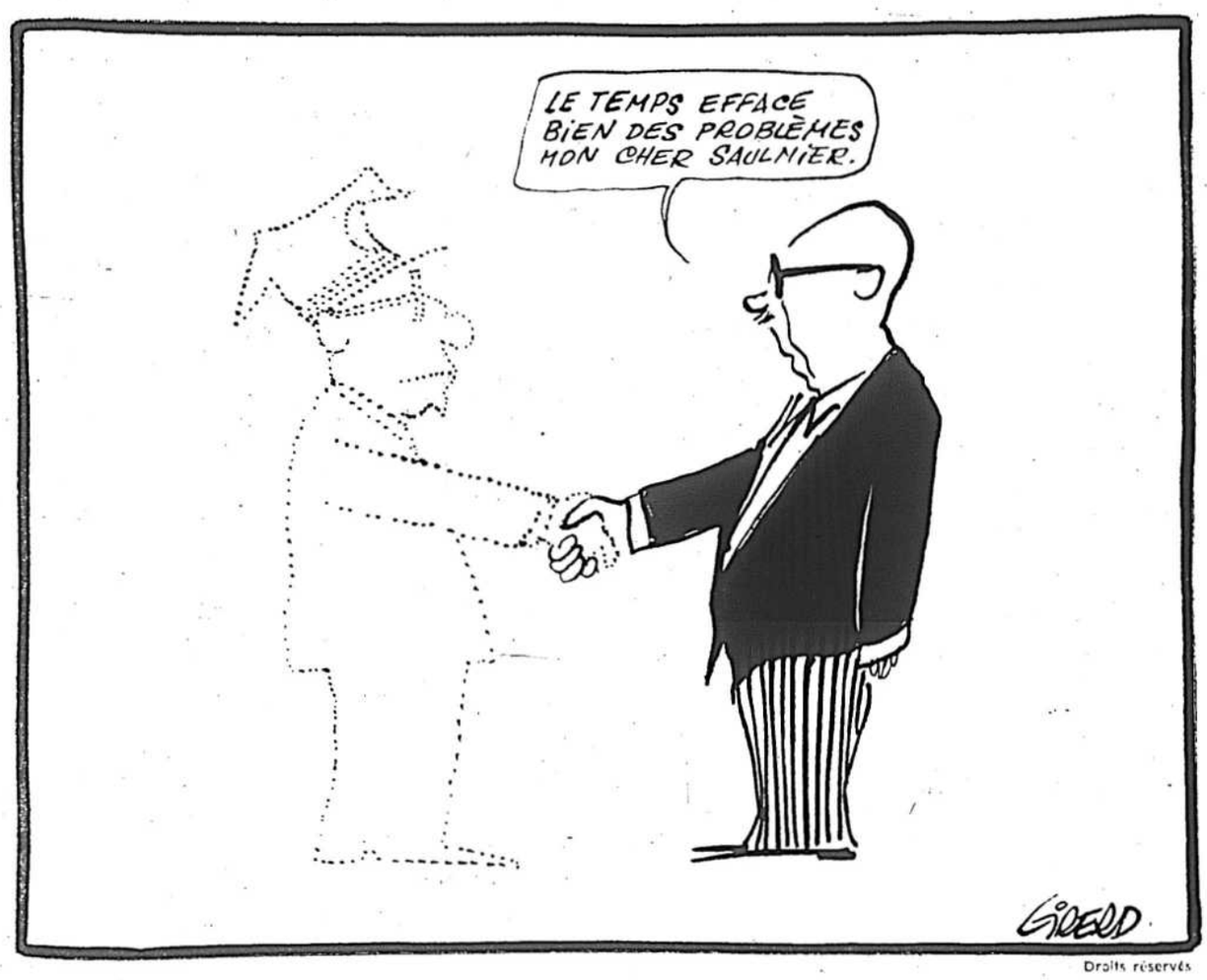
Encore de l'espoir

On apprenait par ailleurs d'autre source, hier, que des fonctionnaires du ministère de l'Education duivent de près l'évolution de la situation à Mississauga.

On n'écarte pas ainsi l'hypothèse d'une intervention prochaine de MM. Stewart et Carrière, comme ce fut le cas tout récemment à Kitchener, où un groupe de francophones éprouve encore certaines difficultés à obtenir un enseignement élémentaire en français de leur conseil d'écoles séparées.

Il s'agirait alors, croit-on, de fournir aux conseillers de plus amples renseignements sur la loi relative à l'administration scolaire. On estime en effet, dans certains milieux, que le problème résiderait davantage dans l'ignorance des implications de la loi que dans la mauvaise volonté des conseillers scolaires.

On sait d'ailleurs que le conseil a lui-même invité un fonctionnaire francophone du ministère de l'Education à siéger au sein de son comité spécial sur les classes françaises.



Droits réservés



Robert Cliche juge en chef adjoint de la Cour provinciale

Le ministre de la Justice, Me Jerôme Choquette, a annoncé hier la nomination de Me Robert Cliche, de Saint-Joseph-de-Beauce, au poste de juge en chef adjoint de la Cour provinciale du Québec. Me Cliche est un ancien chef du Nouveau parti démocratique au Québec.

M. François Drouin, président général des élections a par ailleurs été nommé juge de la Cour provinciale.

Au cours d'une conférence de presse, M. Choquette a également annoncé les nominations de M. Maurice Bourassa, de Montréal, juge de la Cour du Bien-être social, M. Denis Aubé, de Québec, juge de la Cour provinciale, MM. Yvon Mercier, de Montmagny, et Robert Hamel, de Montréal, juges de la Cour provinciale.

Conférencier au Collège Loyola

Mgr Edward L. Heston, président de l'Office du Vatican pour les communications sociales, sera l'orateur invité au collège Loyola, le mercredi 2 août.

Il prendra la parole deux fois. Le sujet de son discours, dans l'après-midi, devant les etudiants assistant à l'institut d'été des arts de communication, sera "les media d'origine divine". Son allocution, lors d'un diner particulier dont l'hôte sera le très-révérend Patrick G. Malone, président de Loyola, aura pour thème "Babel ou Pentecôte"

Protection du consommateur: règlements renforcés mardi

Les consommateurs québecois bénéficieront dès mardi prochain de nouvelles lois destinées à la protection du consommateur.

Les règlements, actuellement fragmentés, seront rassemblés et renforcés le 1er août, en vertu d'une nouvelle loi élargie qui vise à contrer toute tentative de fraude, qu'il s'agisse de vente de revues à domicile ou de certaine pratiques de compagnies de finances.

Au moins 10 reglements déjà renforcis au cours de l'année dernière, en plus d'un certain nombre d'amendements, feront partie des réformes portées à l'attention de l'Assemblée nationale du Québec par le ministre des Institutions financières, M. William Tetley.

"Le seul problème, c'est qu'il s'agit d'une loi nouvelle et que plusieurs ne la comprennent pas", a souligné M. Luc Laurin, directeur du Bureau de la protection du consommateur à Montréal.

Les nouvelles réglementations stipulent que les compagnies de finance doivent divulguer le coût réel des emprunts et standardiser des coûts souvent dissimulés, tels que celui de l'assurance.

Nouveaux règlements

Le principe des ventes pyramidales ou à forte pression, qui porte le consommateur à payer une partie de son achat en vendant le produit à d'autres acheteurs, est maintenant illégal.

Les compagnies de finances sont responsables de la qualité des biens pour lesquels elles demandent un déboursé.

Auparavant, le consommateur se voyait parfois obligé de payer la compagnie de finances avant que les biens ne lui parviennent, en bon état ou non.

De plus, l'écriture "pattes de mouches" utilisée dans la rédaction de contrats, baux, etc. sera illégale. Tous les contrats devront se lire facilement et toutes les clauses devront être exprimées de façon à être facilement comprises.

Tous les contrats seront écrits en français ou en anglais, avec une préférence envers l'emploi des deux langues.

Les contrats passés entre un acheteur et le marchand doivent comporter un seul taux de crédit et le vendeur doit clairement indiquer ce déboursé selon sa valeur en argent aussi bien qu'en pourcentage.

Les consommateurs qui signent un abonnement pour des revues qu'on leur offre à domicile bénéficieront maintenant de cinq jours "de grâce", pour réfléchir à leur achat. Les vendeurs de voitures usagées devront désormais détenir un permis provincial et être autorisés.

ERRATUM

Notre mobilier Kroehler annonce dans La Presse de mercredi, 26 juillet aurait dû se lire ainsi pour ne pas porter à confusion:

Pour dire le moins . . . nos ancêtres savaient ce que c'était qu'un décor invitant, sympathique, agréable. Cet ensemble réunit toutes les qualités de ce style d'antan plus le confort et la meilleure construction d'aujourd'hui. Le canapé de 79 po. et la causeuse de 56 po. sont munis de coussins de mousse réversibles avec du polyurethane, à dossier "Sleepy Hollow" et boiserie apparente finie érable. Recouverts de tweed Herculon éprouvé.

Prix d'épargnes d'été.

Offrez-vous leur compagnon inséparable un fauteuil bercant-pivotant recouvert de tissu à fleurs traité Scotchguard pour seulement $99.95

MONTRÉAL TAPIS & CARREAUX LTÉE

la presse

MONTREAL, VENDREDI 28 JUILLET 1972 — 88e ANNEE — No 146 A 3



photo Antoine Désilets, LA PRESSE

Un joyeux retour au Québec

La gare Centrale craquait hier après-midi avec le retour de 666 jeunes d'Ontario; 260 autres Québécois devaient arriver tôt en soirée. Heureux, mais visiblement fatigués, les voyageurs complétaient ainsi un échange qui avait amené le même nombre d'adolescents (15-17 ans) de ces provinces au Québec. Reçus dans les familles de part et d'autre, les protégés du Conseil canadien des chrétiens et des juifs n'ont que le tiers du transport à payer : le gouvernement fédéral et le Conseil s'occupent du reste. Façon agréable et économique de mieux connaître le pays, de faire des rencontres agréables et d'améliorer une langue seconde (français ou anglais).

La CSN remporte la première manche de sa lutte contre la CSD

par Huguette LAPRISE

La Confédération des syndicats nationaux vient de remporter la première manche de la lutte judiciaire qu'elle a entreprise contre la Centrale des syndicats démocratiques.

Le jugement rendu, hier, par le juge Jean-Paul Bergeron, de la Cour supérieure, dans la cause de désaffiliation des syndiqués de l'hôpital Le Gardeur, de Repentigny, ordonne la cessation de toutes démarches en vue d'une affiliation à la CSD et le respect de l'affiliation préexistante à la résolution adoptée le 20 juin 1972 par le Syndicat des employés de l'hôpital Le Gardeur.

Le juge Bergeron a ainsi accueilli favorablement la demande d'injonction interlocutoire formulée il y a quelque temps par la Fédération nationale des services, la CSN et le Conseil central des syndicats nationaux de Joliette contre le Syndicat des employés de l'hôpital Le Gardeur et les cinq membres de l'exécutif.

Le jugement

Après avoir entendu les deux parties, le juge Bergeron a prononcé le jugement suivant:

"La Cour accueille la demande d'injonction interlocutoire; fixe à $500 le cautionnement qui devra être fourni; enjoint aux intimés et à toute personne qui aura connaissance de la présente ordonnance:

a) de cesser toutes démarches en vue de donner suite à la résolution d'affiliation à la Centrale des syndicats démocratiques ou de conclure des ententes de services avec elle ou de s'y affilier;

b) de cesser immédiatement ou de s'abstenir de verser toute cotisation syndicale à ladite mise-en-cause, Centrale des syndicats démocratiques;

c) de continuer de verser, suivant les conventions existantes avant le 20 juin 1972, les cotisations syndicales dues aux demanderesses requérantes (CSN);

"La Cour ordonne que la présente injonction interlocutoire demeurera en vigueur jusqu'à jugement final au mérite, sous réserve des droits des intimés de se prévaloir de tous bénéfices que pourraient leur conférer les dispositions de la loi 53, du 30 juin 1972, si la convention collective prenait fin en vertu de cette loi, avant audition finale".

Respect de la constitution

C'est en vertu de certains articles de la constitution du Syndicat des employés de l'hôpital Le Gardeur qui groupe tous les salariés de cet hôpital, à l'exception des infirmières diplômées et techniciens de laboratoire que le juge Bergeron a rendu son jugement.

Après avoir précisé que ce syndicat est lié à l'hôpital Le Gardeur par une convention collective qui devait se terminer le 30 juin 1972 qui est toujours en cours en vertu de la loi 19 et de l'amendement à cette loi, la loi 53, et que de plus à la date du 20 juin 1972, le syndicat était affilié au Conseil central de Joliette, à la CSN et à la FNS, le juge cit textuellement les procédures à suivre en matière d'affiliation et de désaffiliation contenues dans l'article 5 de la constitution de ce syndicat.

"En dépit des dites dispositions contenues dans un statut que l'intimé s'était librement donné le 29 septembre 1971, a dit le juge Bergeron, il ressort de la preuve qu'elles n'ont été suivies en aucune façon par l'intimé en ce qui a trait aux assemblées tenues le 20 juin 1972 et aux décisions qui y furent prises".

"Cette façon arbitraire d'agir de la part de l'intimé, le Syndicat des employés de l'hôpital Le Gardeur, a poursuivi le juge, au métrip de son propre statut et de ses propres règlements est de nature à créer une perturbation dans l'existence intrinsèque de l'intimé, avec pour conséquence possible une affectation des relations qui découlent de la convention collective qui a pour fin d'assurer la stabilité dans le monde du travail".

Le juge Bergeron a de plus parlé d'un "lien de droit qui s'est formé entre les parties en raison de l'affiliation antérieure. L'intimé, a-t-il jugé, ne pouvait le mettre de côté unilatéralement sous le seul motif qu'il entendait révoquer son statut et par le fait même réduire à néant tous les droits que pouvaient posséder ces dernières en vertu de l'affiliation en vigueur".

Le juge Bergeron n'a toutefois pas pu baser son jugement sur l'article 61 du Code du travail invoqué également par la poursuite. "Les requérants, a-t-il dit, ne sont pas intrinsèquement des associations de salariés au sens de l'article 1 du Code du travail."

"Nonobstant l'absence d'application de cet article, a-t-il poursuivi, les requérantes ne sont pas privées de ce recours extraordinaire en raison des droits que leur reconnaissent la convention collective et le statut et règlements de l'intimé".

Rappelons que mardi dernier, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il annonçait une campagne de consolidation, l'exécutif de la CSN avait fait savoir qu'elle prendrait toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'autorité de l'assemblée à tous les endroits, où, de quelque manière que ce soit, le débat démocratique n'avait pas eu lieu.

Selon un porte-parole de la CSN, il existe 109 cas de désaffiliation qui présentent de telles anomalies.

La FTQ accuse la CSN de provocation sur les chantiers de Sainte-Scholastique

Répondant aux accusations formulées mercredi par M. Gilles Courtemanche, président du Syndicat de la construction des Laurentides, le gérant d'affaires de l'Union internationale des opérateurs de machineries lourdes (section locale 791 FTQ), M. Robert Meloche, a imputé hier soir les incidents violents survenus la semaine dernière sur le chantier de construction de l'aéroport de Sainte-Scholastique, à la provocation ouverte de la CSN.

M. Courtemanche avait exprimé lors d'une conférence de presse que "la vie était devenue un enfer sur les chantiers de Sainte-Scholastique à cause de la bêtise de certains syndicats américains et du jugement rendu par la Cour". On se rappelle que le juge Carignan a décidé que le décret de la construction de la province de Québec ne s'appliquait pas sur les chantiers de ce projet du gouvernement fédéral.

Dans un communiqué transmis hier soir, M. Meloche a précisé que son organisme représente depuis le début la très forte majorité des travailleurs syndiqués sur le chantier et que ce sont des organisateurs de la CSN qui ont exaspéré les militants en tentant de les faire changer d'allégeance syndicale pendant leurs heures de travail.

M. Meloche a rappelé que depuis presque deux ans, la FTQ et son syndicat réclamaient que la juridiction du décret provincial de la construction soit reconnue. Une telle reconnaissance, selon lui, n'aurait pas permis le maraudage actuel.

"Notre syndicat continue à croire, a-t-il poursuivi, que les lois provinciales doivent s'appliquer".

M. Meloche a conclu en disant que si la CSN croit vraiment à la défense des travailleurs, elle va cesser d'intimider un groupe de salariés au sein duquel elle n'est par représentative et pour lequel elle ne s'est pas battue

Me Robert Lemieux fait acquitter l'homme "invisible" qui s'était installé dans les ruines de sa voiture

Parce qu'il avait quelques heures plus tôt avalé une capsule de LSD et quelques verres de bière, Serge Guérard s'est soudainement senti métamorphosé en "homme invisible" alors qu'il remontait la rue Hôtel-de-Ville, dans la nuit du 19 juillet dernier.

Et c'est à ce moment-là qu'il a aperçu une Volkswagen rouge dont l'une des fenêtres était baissée. Guérard s'est aussitôt glissée à l'intérieur de la petite voiture pour y dormir. Il y a effectivement dormi pendant deux heures, jusqu'à l'arrivée des policiers...

Serge Guérard a subi son procès, hier, devant le juge Bernard Bilodeau, de la Cour des sessions de la paix, sous une accusation de tentative de vol d'auto.

Le propriétaire de l'auto, Me Robert Lemieux, de la Commune juridique, a été cité comme témoin.

"Quand les policiers m'ont réveillé à 5 h a.m. pour me présenter l'accusé, a dit Me Lemieux, j'ai rapidement compris que ce dernier était sous l'effet d'une drogue. Il avait même l'air d'excellente humeur. Il m'a demandé si je voulais le représenter devant la Cour, ce matin..."

Me Lemieux a profité de la comparution de Guérard pour décrire une fois de plus "la Volkswagen de la famille".

"Contrairement à ce qui est inscrit dans la plainte, a expliqué Me Lemieux, ma voiture ne vaut pas $1,200 puisqu'elle ne vaut même pas $400. Les portes ne ferment plus; les vitres ne remontent plus; la petite lampe du plafonnier ne s'éteint jamais; les pistons du moteur fonctionnent quand ça leur plait de fonctionner; en somme, c'est une voiture qui "a son voyage"!"

"Je suis persuadé, a ajouté Me Lemieux, que seul un "homme invisible" qui a son "voyage de LSD" peut s'y sentir confortable physiquement et moralement..."

Le juge Bernard Bilodeau a acquitté Guérard.

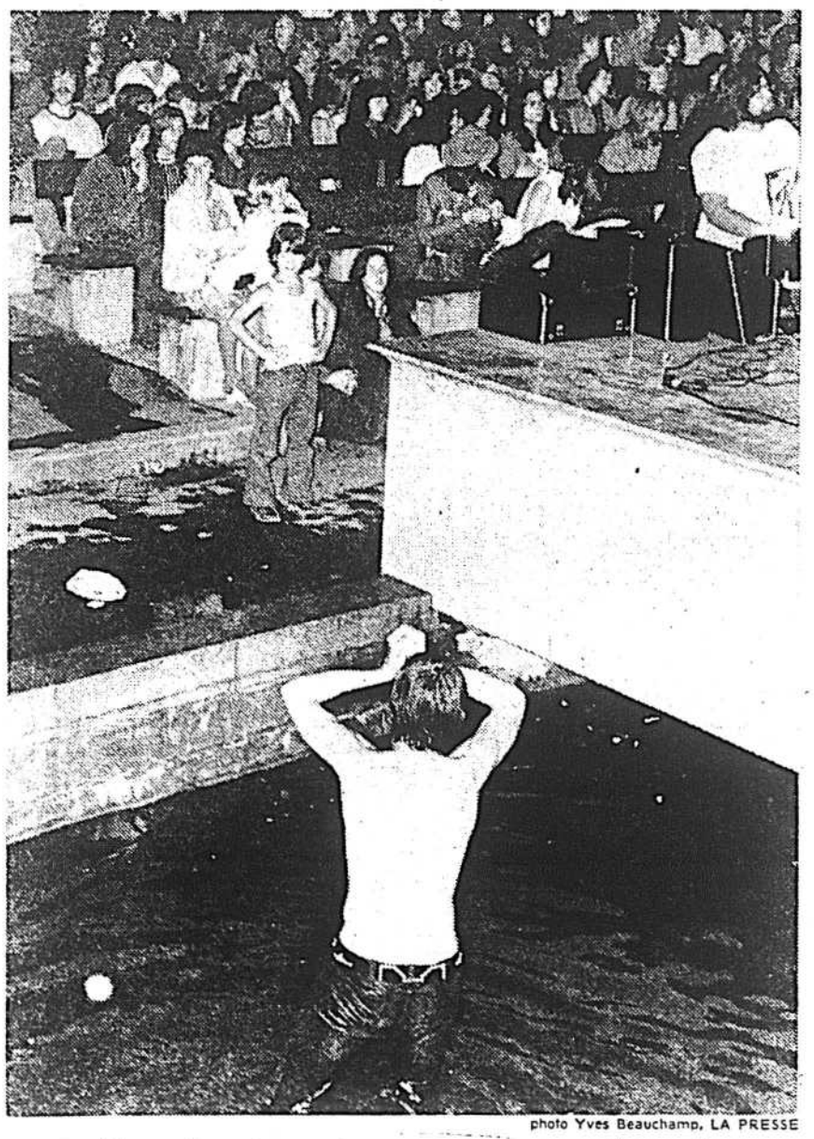


photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Numéro imprévu au concert "pop"

Les Concerts Pop Campbell, organisés par le Trust Royal, attirent régulièrement de 3,000 à 4,000 personnes au Théâtre de verdure du parc Lafontaine, chaque jeudi soir. Hier soir, les jeunes étaient fidèles au rendez-vous pour écouter la musique des groupes Hill et Mashmakhon. A l'entracte, un jeune a présenté un numéro au programme en allant se rafraichir dans le canal qui passe sous la scène. Ces spectacles hebdomadaires sont agrémentés d'un éclairage spécial présenté par le Pandora Light and Liquid Show. La semaine prochaine, le programme comprendra Lorri Zimmerman et Riverson. L'entrée est libre.

Un homme saute du 11e étage du Laurentien

Un résidant du Connecticut, M. Robert O. Jones, 54 ans, a été tué, tôt ce matin, après avoir sauté du 11e étage de l'hôtel Laurentien, à l'angle des rues Dorchester et Peel.

La police a trouvé la victime quelques instants après le drame, à 1 h. 30.

M. Jones, qui était seul à Montréal, était descendu à l'hôtel Laurentien le 10 juillet

Dalpé se dit surpris de cette décision

Le président de la Centrale des syndicats démocratiques, M. Paul-Emile Dalpé, s'est montré fort surpris quand rejoint à sa résidence, hier soir, au téléphone, il a appris que le juge Bergeron s'était prononcé en faveur de la CSN dans la cause de désaffiliation du Syndicat des employés de l'hôpital Le Gardeur, de Repentigny.

"Vous me l'apprenez, a-t-il dit, mais à première vue, quand vous me lisez le jugement, l'ai l'impression que le juge n'a pas compris. De toute façon, a-t-il ajouté, ce n'est pas un jugement qui va changer quoi que ce soit dans mon attitude".

23,000 officiellement inscrits

Interrogé sur le nombre de syndiqués de la CSN qui seraient passés à la CSD, M. Dalpé a répondu que c'était plus que le chiffre de 18,766 avancé par M. Marcel Pepin lors de sa conférence de presse de mardi.

"Ce nombre est faux, a-t-il dit, ceux qui renseignent Pepin sont en retard. Il dépasse 23,000".

M. Dalpé a précisé qu'il s'agissait de membres officiellement inscrits et qui n'avaient pas nécessairement payé de cotisation.

Pepin joue à l'innocent

Quant aux accusations formulées par M. Pepin à l'endroit des 3 D à l'effet qu'au cours de leur campagne de désaffiliation, ils utilisent "le mensonge, la tricherie, et même la fraude", M. Dalpé a déclaré "qu'il était quand même étrange" que M. Pepin utilise maintenant de tels mots à leur endroit. "Quand nous étions à la CSN, a-t-il poursuivi, il ne parlait pas ainsi. Il est conscient de tout, mais il joue à l'innocent!"

M. Dalpé estime que la campagne de consolidation lancée par la CSN va aider la CSD car pour lui "on ne consolide pas ce qui n'a pas besoin de l'être et le fait que la CSN sente le besoin de faire une campagne de consolidation prouve que ça ne va pas bien".

Question d'argent

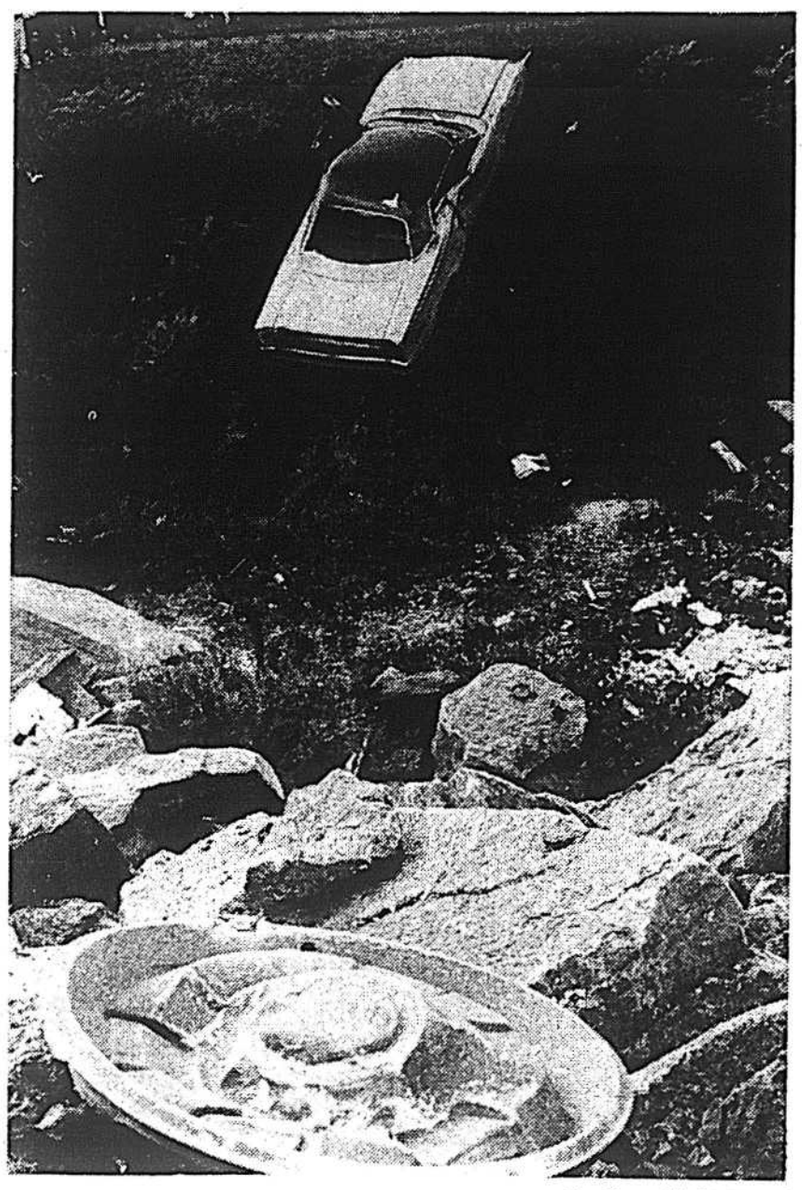
Pour M. Dalpé, la seule raison qui fait jeter les hauts cris à la CSN est la crainte de perdre des cotisations.

"Dès qu'il est question de payer, qu'on constate que des cotisations n'entreront plus dans les coffres, là on crie!" a-t-il précisé.

M. Dalpé met en doute les motifs invoqués par M. Pepin pour intenter des poursuites judiciaires.

"Je suis passablement surpris du grand scrupule qu'il manifeste et qu'il soit scandalisé parce qu'on met de côté des constitutions".

"Il sait bien, a conclu M. Dalpé, que le grand principe de la liberté des travailleurs qu'il a toujours défendu est en cause".



photos Pierre Côté, LA PRESSE

Accident mortel à Châteauguay

Un automobiliste a perdu la vie, en fin d'après-midi hier, lorsque sa voiture a quitté la voie de sortie de Châteauguay, au pont Mercier, et a dévalé une pente presque verticale, d'une hauteur d'environ 75 pieds. La victime est M. Léo Poirier, 42 ans, 65 rue Ross, à Châteauguay. Il voyageait seul. Un pneu très usé, à l'avant gauche du véhicule, pourrait être à l'origine de l'accident. La voiture a commencé par déraper vers la gauche, a heurté le parapet et a bifurqué pour ensuite défoncer le garde-fou de droite et capoter, tuant le conducteur sur le coup.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 874-6892
Petites annonces 874-6900

INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272

PETITES ANNONCES
Commandes 874-7111
du lundi au vendredi 9h a.m. à 5h p.m.
le samedi 9h a.m. à midi
Pour changer ou annuler 874-7205
du lundi au vendredi 9h a.m. à 4h30 p.m.
le samedi 9h a.m. à 11h30 a.m.

PROMOTION 874-7100

VENTES DU JOURNAL
Livraison à domicile 874-6911
du lundi au vendredi 8h a.m. à 5h p.m.
le samedi 8h a.m. à 3h p.m.

PUBLICITÉ
Grandes annonces
Tele Presse, cahiers spéciaux
Vacances/Voyages 874-7306
Carrières et professions
Nominations 874-7320

RÉDACTION
Le journal de ce matin
Pupitre 874-7061
Editorial 874-7030
Sports 874-7018
Spec. Tele Presse 874-7029
Finance 874-7015
Arts et lettres 874-7014
Informations 874-7023
Nouvelles générales 874-7061

RELATIONS HUMAINES 874-7383

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

OÙ VA L'HUMANITÉ ?

200,000 biologistes contre le "scandale de Dieu"



Claude-Armand MARBAIX
(Collaboration spéciale)

LE pas décisif a été franchi le jour où, faisant le rapprochement avec le sang, les chercheurs se sont efforcés d'établir une sorte de "guide" des compatibilités tissulaires. Il existe une large variété de tissus, il y a des conditions qui favorisent l'assimilation de corps étrangers par l'organisme ou qui, au contraire, accroissent les réactions de rejet.

L'homme est une citadelle biologique qui se défend avec l'énergie du désespoir contre toute forme d'agression (et l'implantation d'un organe de "rechange" est l'une de ces agressions). Il arrive que l'on parvienne à abuser les guetteurs — les anticorps — et à introduire un "assaillant" dans la place forte. On réussit également à endormir les sentinelles: c'est le but des traitements immuno-dépresseurs. Enfin, depuis peu, on envisage de s'en prendre directement au centre de production des anticorps, le thymus, glande en forme de poire située à la base du crâne, dont l'ablation supprimerait les réactions de rejet.

La recherche est donc engagée fort avant, et si même les spécialistes sont encore incapables de comprendre la totalité du phénomène, les moyens de contrôler la fabrication des anticorps sont en train de se mettre en place. Utopie hier, la greffe d'organes est en passe de devenir la réalité quotidienne de demain.

A ce point de notre tour d'horizon, il convient de faire une halte et de parler des prothèses (au sens le plus général du terme).

Nous l'avons vu à propos des "dentiers" que les belles marquises se calaient autrefois dans la bouche, si le corps lutte d'une manière aveugle contre toute intrusion du vivant (il n'y a guère que les virus qui réussissent à franchir la barrière des anticorps et qui parviennent parfois à s'installer au coeur des cellules, allant jusqu'à altérer le message génétique), l'organisme tolère, et la plupart du temps fort bien, les éléments de substitution mécanique.

On peut vivre avec un "coeur artificiel", alors que la greffe cardiaque est encore aléatoire. Mais le coeur est un organe relativement simple: après tout, si le travail qu'il fournit est considérable, ce n'est jamais qu'une double pompe. Autre chose est de fabriquer un foie, un rein, un pancréas artificiel, car il s'agit d'usines chimiques extrêmement compliquées qu'il est impossible de reproduire, du moins dans des dimensions acceptables pour l'organisme.

Ainsi, qu'on le veuille ou non, et pendant très longtemps encore, l'avenir des "réparations" biologiques dépendra des greffes. Or, qui dit implantation d'organes dit évidemment prélèvement ailleurs. Et dans des conditions très précises puisqu'il faut éviter que le greffon soit atteint de nécrose, ce qui présuppose que l'intervention s'effectue avant la mort du donneur. Dans les quelques minutes voire les quelques secondes qui suivent le moment où le sang arrête d'irriguer l'organisme, des mutations irréversibles s'accomplissent dans les divers tissus.

Pour les transplantations d'organes, il faut donc que l'intervention se fasse avant l'arrêt total des moteurs. C'est l'affaire d'une fraction de temps infime. Tout doit être prêt à l'instant où survient la "mort clinique", c'est-à-dire à l'instant même où cesse l'activité électrique (contrôlable) du cerveau. Comme une transplantation s'accompagne d'un grand nombre d'examens (compatibilité tissulaire, etc.), on peut donc affirmer que, pendant des heures, des médecins ont guetté la mort du "donneur", qu'ils s'y sont résignés.

L'accusation, bien sûr, est très grave. Elle a cependant été formulé par les plus hautes personnalités scientifiques lorsque le Dr Barnard effectua ses premières greffes cardiaques. Le chirurgien du Cap n'était pas personnellement visé, encore que certaines de ses interventions eussent été, semble-t-il, à la limite de la régularité. Mais c'est l'avenir qui paraissait menaçant aux adversaires de Barnard. L'histoire de la deuxième guerre mondiale à prouvé que lorsque la médecine se met au service d'une mauvaise cause, elle débouche rapidement sur la monstruosité. A quelles ignominies n'eût-on pas assisté si un Barnard avait obtenu d'utiliser le "matériel" humain des camps de concentration pour entreprendre des expériences qui eussent, théoriquement, assuré la survie à la race des seigneurs? Or, dès l'instant où un groupe détient les moyens (scientifiques, économiques et politiques) de dominer les autres, qui peut assurer qu'il ne se servirait pas de son pouvoir pour tenter de détourner de lui le "scandale de Dieu", en faisant des opprimés des "donneurs obligés"? Qui peut même prétendre qu'au stade où en sont les recherches des généticiens sur la gestation artificielle, on n'en viendra pas un jour à créer des hommes-éprouvettes qui n'auraient d'autre raison d'être que de fournir des pièces de rechange aux "nantis"?

Science-fiction ?

La science d'aujourd'hui est la fiction d'hier, et l'évolution des connaissances nous apprend que les évènements marchent plus vite que les imaginations: espionnés par des satellites que notre oeil ne perçoit même plus, menacés par des missiles porteurs de charges nucléaires multiples, à la merci d'ennemis bactériologiques que le plus "innocent" des voyageurs pourrait déverser dans nos réserves d'eau, assaillis par la pollution, nous vivons sur un code moral (et d'ailleurs souvent immoral) auquel la science s'est délibérément soustraite.

Réputée engendrer la sagesse — ce qui est totalement faux — elle s'est attribué des pouvoirs qui étaient dévolus à Dieu. Elle ne se justifie pas: elle existe, et cela doit suffire. Elle ne rend de compte à personne et estime n'avoir à subir d'autres lois que les siennes. Jamais totalitarisme ne fut plus absolu. Et l'on comprend que G. R. Taylor ait conclu le livre qu'il a consacré à la "révolution biologique", par un chapitre intitulé très éloquemment: "L'Avenir, s'il en reste..."

"On peut évaluer à 200.000 le nombre de biologistes dans le monde, écrit le chroniqueur scientifique de la B.B.C. En réfléchissant à leur redoutable activité, l'homme sensé peut éprouver un sentiment de doute. La perspective d'avoir à faire face à un grand nombre d'innovations simultanées prend l'aspect d'un cauchemar et suscite cette question: tout cela n'est-il pas un tas de sottises?

Et même si certains "exploits" sont techniquement réalisables, dépasseront-ils jamais le stade de curiosité de laboratoire? Si c'est là ce qu'il pense, cet homme sensé, il s'est fourvoyé (...) Certes, tout comme la physique, la biologie doit encore compter avec des problèmes qui n'ont pas été résolus. Mais elle a atteint un degré de maitrise qui nous impose de mettre au point ses relations avec la société. Exactement comme la physique et la chimie le firent au siècle dernier, elle bouleversera totalement le canevas de notre existence. Le nouveau sera-t-il plus heureux et plus satisfaiant? Rien n'est moins évident et il n'apparait même pas que la société survivra à la crise que cela lui imposera..."

D'autres voix sont plus catégoriques. C'est ainsi que Jacques Picard affirmait récemment qu'il était douteux que l'humanité, engagée dans un infernal processus de progrès suicidaires, survive à notre siècle.

Cela mérite mieux qu'un intérêt poli...

DEMAIN :
Gare aux Nazis



Comme le Dr Barnard, le Dr Pierre Grondin réussissait l'impossible en 1968 en transplantant un coeur neuf à Gaetan Paris. C'était une victoire spectaculaire sur le "scandale de Dieu".



Deux Bengalis utilisent un equipement rudimentaire pour fabriquer des briques devant servir à la reconstruction dans ce pays avec l'aide du Canada. L'ACDI a annoncé cette semaine que l'aide canadienne au Bangladesh atteindrait $51.5 millions en 1972-73.

L'économie du Bangladesh se relève très lentement

DACCA. (Reuter) — Six mois après sa séparation du Pakistan, le Bangladesh, partie orientale de l'ancien pays musulman créé à la suite de l'indépendance de l'Inde, n'a pas encore résolu tous ses problèmes économiques. Entre temps les forces de l'ordre sévissent inexorablement à tout le moins dans certaines régions.

Dans ce nouveau pays de 75 millions d'habitants, le chômage reste très élevé, sans que le gouvernement prenne des mesures efficaces pour y remédier. Il semble incapable de le faire.

Si la famine ne menace pas sérieusement le Bangladesh, d'autres problèmes graves se posent.

Grâce à l'aide étrangère, à peu près 80% des ponts indispensables endommagés au cours de la guerre civile ont été réparés, tandis que les vivres, venus des pays de l'Ouest, ont plus ou moins suffi à éviter la famine.

Il faut noter que les 55,126 milles carrés qui constituent le territoire du Bangladesh forment un delta parcouru par des cours d'eau divers. A l'époque de la mousson, de la fin de juin à septembre, cela pose d'énormes problèmes, mais, même hors cette saison, la circulation n'est pas du tout facile.

Au temps des pluies les cyclones sévissent. Il y a deux ans, au moins 200,000 personnes ont péri, tandis que les vagues déchaînées causaient des dommages matériels énormes.

Seule, ou à peu près, la religion de Mahomet unissait l'ancien Pakistan, ses deux parties séparées par plus de mille milles de territoire indien. L'actuel Bangladesh diffère du Pakistan autrefois dit occidental et par la culture et par la langue. Son développement économique a été plus lent, par ailleurs, si bien qu'au point de vue alimentation, par exemple, il ne se suffit pas à lui-même.

L'aide étrangère

L'Inde fait l'appoint à cet égard. Toutefois les Etats-Unis, après avoir hésité à reconnaitre l'autonomie de ce nouveau pays, après avoir pris parti pour le gouvernement d'Islamabad, lors de la guerre, s'efforcent maintenant de lui venir en aide. Cette aide serait de l'ordre de $200 millions annuellement, en dollars ou en marchandises.

Pour sa part, l'Union soviétique a entrepris le déblayage du port de Chittagong où ont été coulés des navires durant la récente guerre. Tâche difficile. De plus, les Russes ont fourni au nouvel Etat environ 20,000 tonnes de différents produits, selon un rapport de l'ONU.

On ne remarque la présence soviétique dans ce pays que dans la capitale, Dacca, à l'hôtel Inter-Continental, de tout premier ordre. Des douzaines de citoyens soviétiques y logent.

Le stockage et la distribution des vivres posent des problèmes sérieux, tant et si bien que les prix sont devenus inflationnistes. Ainsi, le riz qui coûtait l'équivalent de .08 cents la livre il y a un an, se vend maintenant jusqu'à .12 cents.

24 cents par jour

Cependant, l'ouverture de magasins à prix modiques, à Dacca, a contribué à la baisse du coût de la vie. Reste que les Bengalis, qui ne gagnent que l'équivalent de 24 à 36 cents par jour et qui ont des familles nombreuses, ont énormément de peine à survivre.

Le premier ministre, M. Mujibur Rahman, entend mettre à la raison les "elements antisociaux" qu'il accuse de stocker des vivres indûment, pour les vendre au prix fort en temps et lieu.

Le cheikh fait appel, pour arriver à ses fins, aux militants de l'Awami, son parti, faute de police adequate. Au cours de la guerre, maints policiers ont été tués ou ont collaboré avec les ennemis, les Pakistanais de l'ouest.

Le principal produit d'exportation du Bangladesh, la jute, semble abondant cette année, mais les usines qui traitent cette plante n'ont pas toutes été remises en bon état après la guerre.

La météo

Un beau week-end

Cette fin de semaine, la météo se propose de faire de la chaise longue.

Elle fait bien les choses: l'humeur du ciel s'accordera avec celle, dit-on, des négociateurs, qui sont réunis autour d'une table pour régler les problèmes de la fonction publique. Une humeur conciliante. En tout cas, les rapports qu'ils publient s'avèrent aussi optimistes qu'un bulletin de météo des bons jours: beau, ensoleillé et chaud. Ces prédictions sont valables jusqu'au début de la semaine prochaine...

Mais en attendant, on prédit du temps nuageux, un ciel variable et la probabilité d'une averse en fin de journée, aujourd'hui.

Un maximum de 75 degrés.

A Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Ensoleillé avec périodes nuageuses. Possibilité d'une brève averse.	Généralement ensoleillé.
Maximum 75° • Minimum 55°	**Maximum 75° • Minimum —**

Au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	50°	75°	Nuageux	Généralement ensoleillé
Outaouais	55°	75°	Périodes ensoleillées	Généralement ensoleillé
Laurentides	55°	75°	Périodes ensoleillées	Généralement ensoleillé
Cantons de l'Est	50	75°	Nuageux	Généralement ensoleillé
Québec	50	75°	Nuageux	Généralement ensoleillé
Rimouski	50	65°	Ciel clair	Généralement ensoleillé
Lac-Saint-Jean	50	75°	Nuageux	Généralement ensoleillé
Baie-Comeau	50	65°	Ciel clair	Généralement ensoleillé
Sept-Iles	50	65°	Ciel clair	Généralement ensoleillé
Gaspé	50	65°	Ciel clair	Généralement ensoleillé

Au Canada

	Aujourd'hui		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver	50°	75°
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	50°	72°
Saskatchewan	Ensoleillé	Régina	55°	78°
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	55°	80°
Ontario	Temps clair	Toronto	55°	75°
Nouveau-Brunswick	Averses isolées	Saint-Jean	45°	70°
Nouvelle-Ecosse	Averses isolées	Halifax	55°	70°
Ile-du-Prince-Edouard	Averses isolées	Charlottetown	55°	70°
Terre-Neuve	Quelques averses	Saint-Jean	45°	65°

Si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	67	81	Chicago	64	65	New Orleans	70	89
Washington	72	80	San Francisco	55	71	Miami	78	86
Boston	65	76	Los Angeles	73	102			

Vers les capitales

Paris	63	—	Moscou	—	86	Hong Kong	—	77
Londres	—	61	Stockholm	—	68	Lisbonne	—	72
Rome	—	82	Tokyo	—	72	Sydney	54	—
Berlin	—	63	Athènes	—	86	Tunis	—	88
Amsterdam	59	—	Casablanca	—	73	Vienne	—	70
Bruxelles	57	—	Genève	45	—	Varsovie	—	61
Madrid	—	88	Le Caire	—	93			

Vers les plages

Acapulco	75	88	Bermudes	60	87	Nassau	77	86
Mexico	57	77	Barbades	77	84	Rio de Janeiro	—	—

La pollution

Concentration d'anhydride sulfureux

Poste	Concentration moyenne	Concentration de pointe
Saint-Jacques	.01	.03

L'anhydride sulfureux n'est qu'un agent polluant sur plus d'une centaine, mais en général, quand celui-ci est à la hausse, les autres le sont aussi. La CUM vise comme objectif une concentration annuelle moyenne ne dépassant pas 0.02 partie par million.

(Ces chiffres indiquent [illegible])

FISCHER

SUITE DE LA PAGE A 1

tie d'hier . . . qui, ironie du sort, a été une des moins intéressante depuis le début.

On se souvient qu'il y a deux semaines, Fischer avait refusé de jouer pendant 35 minutes à la première partie et qu'il ne s'était pas présenté du tout à la deuxième partie, pour protester contre la présence des caméras.

Il avait d'ailleurs perdu ses deux parties, une à cause d'une erreur et l'autre par défaut, et avait accordé à son rival soviétique une avance de deux points dès le début du match.

Fischer mène 5 à 3

Aujourd'hui, les rôles sont renversés: Fischer mène 5 à 3, et les experts se demandent sérieusement si Boris Spassky pourra arrêter sa marche victorieuse vers le titre mondial. Le Russe joue en effet loin au-dessous de sa forme habituelle, et même si l'aspirant américain a abandonné la plupart des tactiques agaçantes de sa "guerre des nerfs", il ne semble pas pouvoir se retrouver.

A la septième partie, Spassky a, il est vrai, joué brillamment pour transformer une défaite en verdict nul. Mais plus tôt dans la même partie, il avait laissé échapper une bonne chance de victoire.

Par ailleurs, le match devient un peu une histoire de famille. La sœur de Fischer, Joan, et son beau-frère sont à Reykjavik depuis quelques jours pour assister à la rencontre, et hier est arrivée l'épouse de Spassky, Larissa.

Nul ne sait si c'est l'avance qu'il a prise dans le match qui a adouci le caractère de l'irascible Bobby Fischer, mais toujours est-il qu'en plus d'accepter le retour des caméras de télévision dans la salle, il a daigné se montrer en public pour la première fois depuis son arrivée en Islande.

Après la 7e partie, mercredi, il est descendu à la cafétéria de son hôtel, a commandé un hamburger, a installé un jeu d'échecs devant lui pour étudier une variante, et s'est même laissé aller jusqu'à causer avec quelques admirateurs qui se trouvaient là.

Mais le naturel, on le sait, revient au galop. Après la partie d'hier, il a demandé qu'on lui "trace un chemin" jusqu'à sa voiture, en prétendant que trop de gens voulaient l'embrasser après chaque séance.

Quant à Spassky, il est resté quelques minutes devant l'échiquier à regarder la position finale de cette partie qui pourrait bien lui coûter son titre de champion du monde.

[illegible]

ENLEVEMENT

SUITE DE LA PAGE A 1

vaste opération d'interception à travers six Etats, le Minnesota, le Dakota Nord, le Dakota Sud, le Wisconsin, l'Iowa et l'Illinois. On recherche une conduite intérieure de couleur verte suivie d'une autre automobile plus petite, sale et de couleur jaune.

On ne possède aucun signalement sur les ravisseurs sauf qu'ils ont une stature imposante et sont des individus prêts à tout.

Piper a déclaré qu'on l'avait informé de l'enlèvement alors qu'il était à son bureau d'où il dirige l'entreprise Piper, Jaffray and Hopwood Inc., dont les actifs atteignaient $56.7 millions en mars 1972.

Piper recevait $60,000 par année en 1970 en tant que président du conseil d'administration et possédait 12 p. cent des actions de la compagnie, valant environ $2.3 millions.

La résidence des Piper est située dans un bois très dense éloignée de la route.

Mme Piper est la fille de M. Addison Lewis, un pionnier dans le domaine de la publicité aux Etats-Unis.

Elle a occupé le poste de présidente du conseil d'administration de l'hôpital Northwestern de 1963 à 1969. Elle a également fait partie du conseil d'administration du Centre médical de Minneapolis.

La famille Piper compte trois garçons: Harry, 28 ans, Addison, 25 et David, 18 ans.

INCENDIE

SUITE DE LA PAGE A 1

qui ont sauvé les six naufragés, a raconté qu'il se trouvait à huit milles en avant du Del Rey lorsqu'il a cru apercevoir un feu à bord; il mit une heure à rejoindre le bateau en flammes.

Nous avons fait le tour du bateau, dit-il, mais il n'y avait personne à bord. Nous avons atteint une île, à un mille de là, mais nous n'avons vu aucun naufragé. C'est alors que le radar nous a guidés vers la chaloupe à laquelle se cramponnaient six personnes.

Deux naufragés paraissaient mal en point. Les sauveteurs les ont conduits à Arnold's Cove et ont appelé la police.

M. Perssinotti a trouvé étonnant [illegible] des autres naufragés.

Les [illegible]

EAGLETON

SUITE DE LA PAGE A 1

de lui-même ou du principal intéressé, le sénateur Eagleton.

Mais même si les démocrates se soumettent à cet ordre, cela ne changera rien aux sentiments d'un groupe de plus en plus nombreux qui oeuvre pour le départ de M. Eagleton. D'après l'agence UPI, presque tous les démocrates influents qui se sont prononcés jusqu'ici ont reconnu que le dossier psychiatrique de M. Eagleton constituera un boulet lors de l'élection présidentielle de novembre.

Le NYT est sceptique

Pendant que MM. McGovern et Eagleton tentent de résister aux vents contraires, l'influent New York Times est venu aujourd'hui ajouter sa voix aux autres grands journaux américains qui ont conseillé à M. Eagleton de renoncer à sa candidature.

Le New York Times a incité M. Eagleton à se retirer afin que l'issue de l'élection présidentielle ne soit influencée que par les programmes électoraux et les qualités des chefs en présence. Le journal souligne que la science n'est pas suffisamment avancée dans le domaine des troubles mentaux pour affirmer, comme l'a déjà fait le sénateur McGovern, qu'il n'y a personne "plus sain de corps et d'esprit" que le sénateur Eagleton.

Les deux candidats démocrates pourront discuter de cela et de bien d'autres sujets lorsqu'ils se rencontreront à Washington, au début de la semaine prochaine.

MUNRO

SUITE DE LA PAGE A 1

prendre les positions des deux gouvernements relativement aux allocations familiales.

Pour sa part, M. Munro, dans sa lettre de deux pages allègue que les positions des deux gouvernements pourront être passées en revue lors d'une rencontre à la mi-août.

M. Munro signale que les deux gouvernements ont réalisé des progrès considérables, ces dernières années, dans le domaine de la législation sociale.

"Des échanges de vues au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires continuent de nous guider vers des solutions qui aplaniront nombre des difficultés maîtresses qui nous confrontent".

"Les modes d'approche du Québec et du gouvernement fédéral se révèlent fondamentalement semblables pour ce qui est du projet relatif aux allocations familiales. De plus, le gouvernement fédéral est disposé à faire entrer une option en ligne de compte dans sa législation, option qui donnerait à la province la possibilité de concevoir la nature et la portée du programme qui serait en vigueur dans la dite province. Une telle mesure aurait le mérite de garantir toute la souplesse souhaitable du point de vue provincial", déclare M. Munro dans sa lettre.

M. Munro établit ailleurs que les deux gouvernements tendent vers des améliorations sociales par "une politique de sécurité du revenu à la fois intégrée et cohérente".

Les moyens

"Bien que nos points de vue diffèrent parfois sur la meilleure façon d'arriver à nos fins, seule une série d'entretiens permanents, dans un climat de bonne entente et de coopération, nous permettra de résoudre ces questions".

La semaine dernière M. Munro avait refusé les propos de M. Castonguay en disant qu'il était étonné des commentaires de son homologue québécois relativement au programme fédéral "Nouveaux horizons" et à celui sur le revenu familial.

M. Munro avait établi que l'adoption de la nouvelle loi sur les allocations familiales n'aurait pas enrichi le gouvernement provincial, mais bien les contribuables eux-mêmes.

Selon M. Munro, M. Castonguay considérait que seul le partage des pouvoirs constituerait une solution possible aux problèmes dans le domaine de la sécurité du revenu.

$75 au lieu de $150 millions

M. Munro ajoutait que M. Castonguay comptait sur une somme de $150 millions du fédéral pour élaborer sa propre politique du revenu.

Ces déclarations lui paraissaient ambiguës puisque d'abord les allocations seraient versées aux familles et non au gouvernement et secondement qu'il avait discuté du programme "Nouveaux horizons" avec M. Castonguay et qu'il n'avait exprimé aucune objection.

"Il est assez étonnant, concluait M. Munro, que M. Castonguay, considère maintenant cette initiative comme un empiètement sur les pouvoirs provinciaux."

"La première déclaration de M. Castonguay est survenue lorsque le gouvernement a failli à sa tentative de faire adopter le projet de loi prévoyant des versements de prestation à l'égard des enfants, au début de juillet.

A ce moment-là, M. Castonguay avait déclaré être déçu et avait dit que l'adoption de ce projet de loi aurait apporté $150 millions au Québec.

La semaine dernière, dans sa réponse, M. Munro a répliqué que le Québec ne devrait pas compter sur $150 millions mais seulement $75 millions.

Ironiquement, il ajoutait que la déception de M. Castonguay l'encouragerait à faire adopter dès que possible cette législation.

Bennett absent de la rencontre

SUMMERLAND, C.-B. (PC) — Le premier ministre de la Colombie Britannique, M. W. A. C. Bennett, a laissé entendre hier qu'il n'assistera pas à la rencontre des premiers ministres, qui aura lieu la semaine prochaine à Halifax. M. Bennett n'a pas encore choisi son remplaçant.

Enquête réclamée sur des subventions fédérales à Michelin

OTTAWA (PC) — M. Edward Broadbent, député néo-démocrate de la circonscription ontarienne d'Oshawa-Whitby, région bien connue pour sa forte production de voitures, a réitéré hier sa demande au gouvernement fédéral pour qu'une enquête soit menée sur les nombreux octrois consentis à la Compagnie de fabrication de pneus Michelin du Canada.

En Nouvelle-Ecosse, Michelin a construit des usines qui doivent maintenant être améliorées, grâce à des octrois fédéraux, provinciaux et municipaux et à des encouragements fiscaux; et maintenant, Michelin affronte la menace de frais compensatoires américains qui seraient imposés sur ses exportations aux Etats-Unis.

Selon M. Broadbent, un communiqué envoyé par Michelin au Département américain du Trésor s'opposerait à l'imposition d'amendes fiscales, affirmerait que les octrois gouvernementaux étaient consentis à l'entreprise comme quelque chose qui lui revenait de droit, et que cela n'a qu'une minime influence dans la décision de Michelin de s'installer en Nouvelle-Ecosse.

Abus

C'est sur la teneur de ce communiqué que s'est appuyé le professeur David Springate, de l'Ecole d'administration de Harvard, pour dire que dans plusieurs cas, les subventions des gouvernements destinées à encourager l'industrie ne signifiaient que des gains considérables et n'influençaient, somme toute, que très peu les entreprises dans le choix de leur emplacement, a souligné M. Broadbent.

Selon lui, c'est un trait de la politique commerciale française de loger ses nouvelles usines à proximité des marchés en expansion. La société Michelin, disait encore le communiqué, a envisagé l'établissement d'usines aux Etats-Unis, lesquelles serviraient éventuellement à s'emparer du marché déjà détenu par les usines de la Nouvelle-Ecosse.

Michelin a déjà commencé à percevoir les $16 millions que lui destine le gouvernement fédéral. A ce propos, M. Broadbent parle d'abus du programme régional d'encouragement à l'industrie, par Michelin. "L'entreprise a accepté de percevoir l'argent des contribuables en se fondant sur le fait que cela la conduirait à créer des emplois en Nouvelle-Ecosse; la voilà maintenant qui tourne autour du pot et qui déclare aux Etats-Unis que cette forme d'encouragement ne joue pas un rôle important dans sa planification".

Enquête

Les lois canadiennes stipulent pourtant qu'aucun encouragement au développement ne sera consenti si le gouvernement pressent qu'une nouvelle usine sera établie dans la région de développement "sans l'appui d'une telle forme d'encouragement". Maintenant, Michelin a fait savoir au Trésor américain que la décision de s'établir en Nouvelle-Ecosse, pour être à proximité du marché américain, avait été formellement adoptée.

"Voilà la preuve: le ministre doit maintenant agir", a déclaré M. Broadbent dans un communiqué émis par son bureau.

"Je demande une enquête complète et publique, qui nous apprendra quelles sont les entreprises qui ont pu bénéficier de subventions en présentant de fausses intentions."

Les Canadiens renforcent leur avance au bridge

DEAUVILLE, France (Reuter) — Eric Murray et Sammy Kehella, de Toronto, ont renforcé leur position au tournoi de bridge des Champions, hier, conservant la tête avec 40 points alors qu'ils ont battu les Américains Peter Leventritt et Harold August 9-1.

Terence Reese et Jeremy Flint de Grande-Bretagne sont passés en deuxième place malgré leur défaite aux mains des Français Paul Chemla et Daniel Leclery.

Après cinq jours de jeu, les Canadiens conservent une avance de 11 points sur leurs plus proches adversaires, les Américains.

Autre ministre chilien révoqué

SANTIAGO-DU-CHILI (AFP) — Pour la deuxième fois en moins d'un an, un ministre de l'Intérieur du président Salvador Allende est démis de ses fonctions par une décision du parlement.

M. Herman del Canto, ministre de l'Intérieur, a été révoqué hier après l'approbation par le sénat chilien de l'acte d'accusation dressé contre lui. L'acte, approuvé dans son intégralité, le reconnaît coupable "d'infractions répétées à la Constitution et de ne pas avoir appliqué les lois". Son prédécesseur, M. José Toha, comme lui militant socialiste, avait été privé, le 22 janvier dernier de son portefeuille à la suite d'une accusation semblable.

Cinéma en circuit fermé dans les hôtels

VANCOUVER, (PC) — Le vice-président de la division de la télévision en circuit fermé de Columbia Pictures Industries Inc. a exposé aujourd'hui comment l'entreprise se propose d'installer le cinéma en circuit fermé dans les chambres d'hôtel au Canada.

M. William J. Butters a déclaré, lors d'une conférence de presse donnée à Vancouver, que le système mis au point par Columbia Pictures permettra au client d'un hôtel, pour la somme de trois dollars, de prendre certains films au choix sur le téléviseur couleur installé dans sa chambre.

L'entreprise américaine assumera le coût de l'installation et versera à l'hôtel 10 p.c. des recettes brutes.

M. Butters a précisé enfin que l'installation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique se fera en collaboration avec Total Video Systems Ltd., de Vancouver, à la suite d'un accord en ce sens signé récemment.

Agents polluants captés par des sondes

OTTAWA (PC) — Les agents polluants possèdent certaines propriétés d'émission et de réflexion qui permettent aux sondes de les capter.

C'est ce qui ressort d'un rapport soumis aux membres qui suivent présentement à Ottawa le congrès international de photogrammétrie.

Selon ce rapport, les eaux usées déversées dans les lacs et rivières n'ont pas la même température que les eaux environnantes, mais apparaissent nettement sur les photographies à l'infrarouge.

Cela permet de situer les sources de pollution.

Le rôle de la télédétection dans le domaine de la gestion des eaux et de la lutte contre la pollution a fait l'objet de plusieurs communications au 12e congrès de photogrammétrie.

La télédétection consiste à sonder la surface du globe à l'aide d'instruments sensibles aux ondes électromagnétiques du spectre.

Normalement, les scientifiques utilisent l'appareil photographique aérien pour capter la lumière visible.

Toutefois, la tranche visible ne constitue qu'une faible partie du spectre et les autres bandes renferment une foule de données.

La photographie en couleurs et le balayage thermique à l'infrarouge ont servi à déterminer l'importance des rejets d'eaux usées dans les lacs et les cours d'eau.

Le congrès, qui regroupe quelque 1,200 savants de 46 pays, entrait dans sa quatrième journée, jeudi.

Au cours de la fin de semaine, bon nombre d'entre eux participeront à des excursions organisées à travers le Canada.

Certains se rendront à Québec pour visiter le centre photogrammétrique de l'Université Laval ainsi que les forêts de la rivière Montmorency.

Le Conseil de sécurité se prononcera d'ici une semaine sur le cas Saulnier

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a déclaré ce matin que le conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal prendra une décision d'ici une semaine quant au sort qui sera réservé au directeur de la police de Montréal, M. Jacques Saulnier.

On sait que la commission de police du Québec a été chargée au début du mois de juillet par M. Choquette de réévaluer le cas de M. Saulnier au sein de la police de Montréal.

M. Choquette a précisé que la commission de police prendra une décision à ce sujet durant le mois de septembre.

D'ici là, il appartiendra au conseil de sécurité de la Communauté urbaine de prendre des dispositions temporaires à l'égard de M. Jacques Saulnier qui d'après la commission de police n'aurait pas la compétence nécessaire pour diriger le service de police de la Ville de Montréal.

M. Choquette a apporté cette décision dans une mise au point relative à une déclaration faite par le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Marcil.

On sait que la commission de police du Québec avait recommandé au ministre de la Justice de rendre applicable la disposition de l'article 31 du chapitre 93 des lois de 1971. Cette disposition donne au ministre de la Justice le pouvoir de demander à la commission de police d'évaluer le personnel policier et de procéder à la normalisation des grades et des fonctions de certains membres de la police de Montréal lorsque requis.

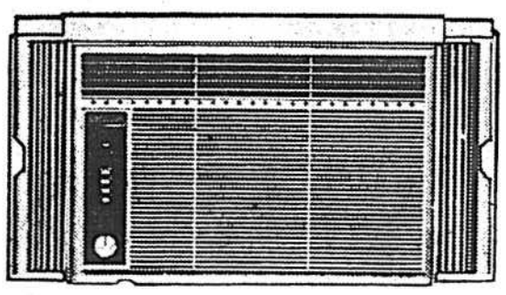
M. Marcil avait déclaré qu'il appartenait à M. Choquette de prendre une décision quant à l'avenir de M. Saulnier. M. Choquette a fait remarquer que cette décision a déjà été prise puisqu'il a demandé à la commission de police de s'acquitter de cette fonction.

CLIMATISEURS de Marques connues
COÛTENT MOINS CHER CHEZ PASCAL

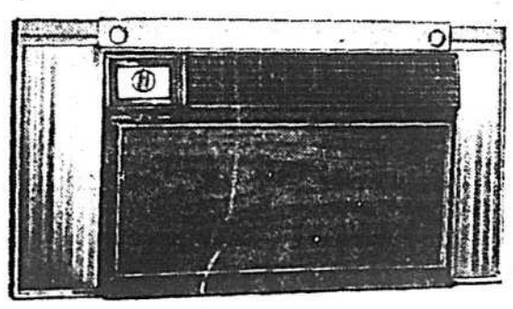
PASCAL

PASCAL NE VOUS OFFRE QUE LES FABRICATIONS DE GRANDE RENOMMÉE
CHRYSLER — ADMIRAL — WESTINGHOUSE

NOTRE VENDEUR SE FERA UN PLAISIR DE VOUS CONSEILLER DANS LE CHOIX DE L'APPAREIL QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX



5000 BTU à partir de $159.95



6000 BTU à partir de $189.95

8000 BTU à partir de $239.95

10,000 BTU à partir de $299.95

VENEZ NOUS VOIR AVANT D'ACHETER!

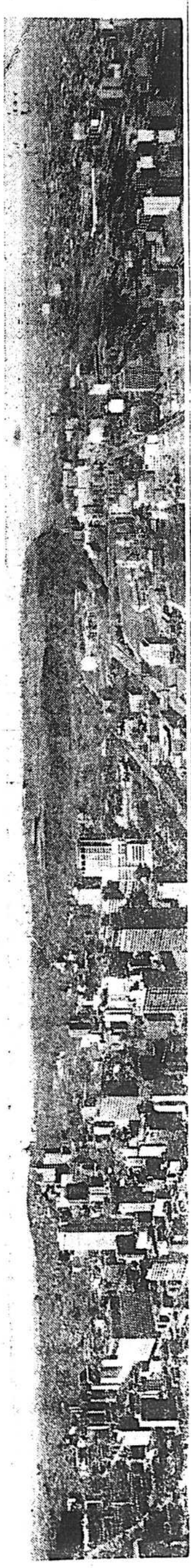
Au sommet de la Place Ville-Marie

Altitude 737

au 45e étage

Réservations: 861-3511

un buffet de plus de 45 mets exquis et un panorama à vous en couper le souffle!



Stationnement seulement $1.00 au "Canadawide Parking" de la P.V.-M. dès 18h30. Faites valider votre billet au restaurant

les TRIBUNAUX

Le trafic de drogues: les six accusés à l'examen volontaire

par Conrad BERNIER

Jean-Pierre Buffa, Guido Orsini, Santo Mandolia, Tibor Korpanay, Vincenzo Balsamo et John Feccarotta ont été cités, hier, à leur examen volontaire, alors que prenait fin l'enquête préliminaire présidée, cette semaine, par le juge Henri Masson-Loranger, de la Cour des sessions de la paix.

Ce dernier a maintenu les accusations portées par le ministère fédéral de la Justice lors de la récente comparution de MM. Buffa, Orsini, Balsamo, Mandolia, Korpanay et Feccarotta, qui sont accusés de conspiration pour vente d'héroïne, de possession illégale et de trafic d'héroïne.

Le 4 août, lors de l'examen volontaire, le procureur des accusés, Me Sidney Leithman, fera entendre quelques témoins. Le procureur du ministère public, Me Réjean Paul, contre-interrogera vraisemblablement les témoins de la défense.

L'enquête préliminaire n'a été, somme toute, qu'une répétition plus détaillée de l'enquête sur le cautionnement que le juge Guy Guérin avait présidée trois jours plus tôt.

Il est évident que le procureur Réjean Paul n'a pas fourni jusqu'ici à la Cour tout le dossier de sa preuve. Il soutient, cependant, qu'il a apporté et prouvé suffisamment de faits devant la Cour pour que les accusations portées contre les accusés soient maintenues et que ces derniers soient envoyés à leur procès.

Hier, le juge Masson-Loranger a maintenu les accusations de la Couronne. Par contre, c'est le droit de la défense, à ce moment des procédures, de présenter une défense. C'est ce qu'elle fera, le 4 août.

Hier après-midi, Me Sidney Leithman, qui avait été jusqu'ici le seul procureur des accusés, a annoncé que Me Nikita Tomesco était désormais inscrit au dossier.

Une douzaine d'agents de la RCMP ont témoigné lors de cette enquête préliminaire. Ils ont raconté à la Cour la vaste opération de surveillance et de filature qui a précédé l'arrestation des six accusés.

Les agents de la RCMP étaient visiblement bien informés au départ; ils attendaient Jean-Pierre Buffa à l'aéroport de Dorval; ils l'ont suivi par la suite sans jamais le perdre de vue; ils l'ont "filmé" au Motel Habitation et au Motel Universel de Québec; ils l'ont servi à la Gare du Palais, ils ont visité sa chambre et fait l'inventaire de sa sacoche personnelle; ils l'ont vu parmi ses présumés complices, et, finalement, ils l'ont appréhendé au Château Frontenac, alors que ses présumés partenaires étaient arrêtés à Montréal.



Donald CHEVRIER



Gilles LEBRUN

Deux autres évasions à la prison de Cowansville

La Sûreté du Québec est toujours à la recherche de deux détenus qui ont réussi à s'évader du pénitencier de Cowansville, hier matin.

Les deux bandits qui avaient été condamnés pour vols à main armée ont pris la fuite dans une automobile que la police a retrouvée, en fin de journée.

Il s'agit de Donald Chevrier, 27 ans, de Verdun, qui purgeait une peine de 15 ans, et de Gilles Lebrun, 39 ans, qui, lui, avait été condamné à une peine de 25 ans de pénitencier.

Chevrier mesure 5 pieds, dix pouces, pèse 160 livres, a les yeux pers et les cheveux châtains. Pour sa part, Lebrun mesure 5 pieds, huit pouces, pèse 155 livres, a les yeux bruns et les cheveux châtains.

"Homme invisible" dans l'auto de Me Lemieux

Parce qu'il avait quelques heures plus tôt avalé une capsule de LSD et quelques verres de bière, Serge Guérard s'est soudainement senti métamorphosé en "homme invisible" alors qu'il remontait la rue Hôtel-de-Ville, dans la nuit du 19 juillet dernier.

Et c'est à ce moment-là qu'il a aperçu une Volkswagen rouge dont l'une des fenêtres était baissée. Guérard s'est aussitôt glissé à l'intérieur de la petite voiture pour y dormir. Il y a effectivement dormi pendant deux heures, jusqu'à l'arrivée des policiers...

Serge Guérard a subi son procès, hier, devant le juge Bernard Bilodeau, de la Cour des sessions de la paix, sous une accusation de tentative de vol d'auto.

Le propriétaire de l'auto, Me Robert Lemieux, de la Commune juridique, a été cité comme témoin.

"Quand les policiers m'ont réveillé à 5h a.m. pour me présenter l'accusé, a dit Me Lemieux, j'ai rapidement compris que ce dernier était sous l'effet d'une drogue. Il avait même l'air d'excellente humeur. Il m'a demandé si je voulais le représenter devant la Cour, ce matin..."

Me Lemieux a profité de la comparution de Guérard pour décrire une fois de plus "la Volkswagen de la famille".

"Contrairement à ce qui est inscrit dans la plainte, a expliqué Me Lemieux, ma voiture ne vaut pas $1,200 puisqu'elle ne vaut même pas $400. Les portes ne ferment plus; les vitres ne remontent plus; la petite lampe du plafonnier ne s'éteint jamais; les pistons du moteur fonctionnent quand ça leur plait de fonctionner; en somme, c'est une voiture qui "a son voyage"!"

"Je suis persuadé, a ajouté Me Lemieux, que seul un "homme invisible" qui a son "voyage de LSD" peut s'y sentir confortable physiquement et moralement..."

Le juge Bernard Bilodeau a acquitté Guérard.

Un mari a séquestré sa femme pendant sept ans

CLEVELAND (UPI) — Une femme de 59 ans qui, selon les autorités, a passé les sept dernières années dans un débarras sans lumière et plein de déchets, est dans une condition physique remarquablement bonne malgré sa longue séquestration.

C'est la propriétaire de l'immeuble où se trouve le débarras qui a alerté le shérif du comté de Cuyahoga parce que la police et les responsables de la ville ne faisaient rien quand elle se plaignait à propos de cette femme. Les voisins disent qu'elle gémissait et pleurait la nuit.

Les représentants du shérif ont dû ouvrir une porte, barrée de l'extérieur, et se frayer un chemin à travers des monceaux de déchets et d'excréments pour faire sortir Mme Elizabeth Brown Menafee de sa prison.

La police recherche le mari de Mme Menafee, Joseph, 45 ans. Selon les voisins, celui-ci aurait fait, pendant des années, plusieurs visites par semaine à ce débarras, mais on ne l'a pas aperçu récemment.

Le représentant du shérif croit que Mme Menafee était séquestrée dans cette pièce depuis 1965 et les voisins estiment qu'elle n'en est pas sortie depuis septembre 1970, après un séjour de quelques mois dans un hôpital pour malades mentaux.

La propriétaire de l'immeuble, qui est à l'origine de cette découverte, a déclaré qu'elle n'était pas surprise de l'état de la pièce. "Les voisins se sont plaints pendant des années, a-t-elle expliqué. Son mari aurait dû la conduire à l'hôpital. Elle dérangeait vraiment les voisins avec ses cris."

Un Lavallois emprisonné aux USA passe du pénitencier à l'hôpital

DANNEMORA, N.-Y. (UPI) — Joel Singer, un Lavallois qui avait été le seul individu appréhendé à la suite d'un vol de $433,587 perpétré à l'aide d'un canon dans une voûte de la Brink's à Syracuse, dans l'Etat de New York, en 1965, doit quitter aujourd'hui, le pénitencier de Clinton pour être transféré dans un hôpital psychiatrique.

Singer était emprisonné à cet endroit depuis le 17 décembre 1966, alors qu'il avait été condamné à purger une peine de cinq à dix années de prison pour cambriolage.

Seulement $166.35 ont été recouvrés de tout l'argent.

Un canon antichar de 20 mm avait été utilisé pour percer la voûte de la Brink's le 24 octobre 1965. Les policiers avaient alors déclaré qu'il fallait au moins cinq bandits pour réussir le vol. Seul Singer a été appréhendé.

Le transfert de Singer est autorisé par la loi américaine. Deux psychiatres de la prison sont d'avis que le Lavallois de 28 ans doit être constamment sous les soins des médecins.

Il avait été appréhendé à son domicile de Chomedey le 1er décembre 1965.

Dès qu'il sera libéré officiellement de la prison, Singer pourra être déporté au Canada, en vertu d'un ordre en ce sens obtenu par les gardes frontaliers américains, le 15 février 1967.

Richard Bizier toujours sous le coup d'un mandat d'amener

— la police de Montréal

Un mandat d'amener est toujours en vigueur contre Richard Bizier, à qui la France a accordé un statut de réfugié, a déclaré, hier, un porte-parole de la police montréalaise.

Richard Bizier, âgé de 27 ans, qui avait été arrêté par la police montréalaise au cours des émeutes de la Saint-Jean-Baptiste de juin 1968, a déclaré cette semaine à Paris qu'il avait obtenu le statut de réfugié en novembre dernier par l'intermédiaire de l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides.

Les papiers de réfugiés, dont la validité s'étend jusqu'en novembre 1974, donnent à Bizier la possibilité de vivre et de travailler en France et lui permettent de voyager partout à travers le monde, sauf au Canada.

Un fonctionnaire de l'ambassade canadienne à Paris a déclaré qu'il était "étrange" que Bizier ait demandé le statut de réfugié alors qu'il détenait un passeport canadien en cours de validité.

Il a ajouté que le gouvernement canadien n'avait jamais demandé l'extradition de Bizier et que "de toutes façons, toutes les accusations ont été retirées."

Recherché, oui ou non?

Mais de son côté, la police de Montréal qui a émis un mandat d'amener contre Bizier alors qu'il ne s'était pas présenté à son procès en relation avec les émeutes de 1968, déclare que le mandat est toujours valable et se demande d'où l'ambassade tient son information.

Bizier a purgé quatre mois d'une peine de six mois pour avoir placé une bombe dans l'immeuble de l'aviation militaire en 1963, pendant la première vague FLQ.

Libéré sous caution, alors qu'il subissait un procès en liaison avec les émeutes de la Saint-Jean-Baptiste en 1968, il ne s'était pas présenté à son procès, s'est réfugié à Saint-Pierre et Miquelon, îles françaises au sud de Terre-Neuve.

Richard Bizier est arrivé en France vers le milieu de 1970. Depuis son arrivée là-bas, il gagne sa vie comme auteur et traducteur.

Réfugié

Selon une information en provenance d'Ottawa, le gouvernement canadien a demandé des précisions au gouvernement français sur l'octroi du statut de réfugié à Bizier.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré hier que des instructions avaient été envoyées à l'ambassade canadienne à Paris pour savoir officiellement si Richard Bizier détient effectivement des papiers de réfugié et si oui, pourquoi.

"Il n'y a pas de raison", qu'il ait le statut de réfugié, a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires extérieures.

M. Bizier n'est pas un réfugié, il n'est pas recherché par la police et l'inculpation contre lui en liaison avec les événements FLQ de 1968 à Montréal a été suspendue, a-t-il expliqué.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

PROFESSEURS DEMANDÉS

1— ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (niveau secondaire)
— Anglais langue seconde
— Français langue seconde (methode L.F.I.)
— Musique (musique instrumentale)
— Arts plastiques

2— ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
— Techniques commerciales
— Steno-dactylo, tenue de bureau
— Mécanique auto
— Menuiserie - construction
— Dessin technique
— Imprimerie
— Plomberie - chauffage
— Rembourrage
— Soudure
— Cuisine professionnelle
— Esthétique (personnalite feminine)
— Poterie - ceramique

3— ENSEIGNEMENT SPÉCIAL
— Enfance inadaptée (socio-affectifs et semi-educables)
— Orthopédagogie (niveau secondaire)

EXIGENCES REQUISES:
Brevet d'enseignement pertinent ou permis d'enseignement pour 1972-73

Veuillez s'il-vous-plait communiquer par telephone a 672-7240 poste 272 ou 273 ou faire parvenir votre demande au:

SERVICE DE L'EMBAUCHAGE
2 BOUL. DESAULNIERS, SUITE 300
ST-LAMBERT, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE DE BELOEIL, ST-HILAIRE
DEMANDE UN

PRINCIPAL BILINGUE

Pour l'ecole Notre-Dame-du Bon Conseil (Otterburn Park) (maternelle et elementaire), 169 francophones et 131 anglophones.

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE POSTE:
Etre parfaitement bilingue
Connaissance des programmes elementaires anglophones et elementaires francophones
Etre legalement qualifie
Posseder un minimum de 15 annees de scolarite
Avoir un minimum de 4 ans d'expérience dans une institution reconnue
Avoir une experience demontrant une habileté a resoudre des problemes d'ordre technique et administratif

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale du Ministere de l'education

ENTRÉE EN FONCTION:
Debut aout 1972

Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 5 août 1972 a:

M. ROBERT CHARTIER
DIRECTEUR GENERAL
850, LAURIER
BELOEIL, QUE

INGÉNIEUR MÉCANIQUE OU CIVIL

Dynamique et ambitieux pour prendre charge de projets tels que:
- Diriger les activites du secteur methodes, systeme et procédures.
- Planifier, coordonner et surveiller les travaux de construction d'envergure;
- Préparer des programmes pour l'installation de machinerie et en contrôler l'application.

QUALIFICATIONS REQUISES
- Expérience d'au moins 5 ans.

Faire parvenir «curriculum vitae» a:
CASE 12,764, «LA PRESSE»
mentionnant le salaire désiré

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Nous recherchons un comptable en prix de revient, possédant 2 ans d'expérience dans l'établissement de contrôle, système de planification et systeme de programmation budgetaire. Age entre 25 et 40 ans.

Faire parvenir "curriculum vitae" a
Case 12729 La Presse

IMPRIMERIE

Atelier syndique recherche employes avec experience dans:
1 — **DEPARTEMENT DE MONTAGE** (paste up) (compagnons)
2 — **OPERATEURS(TRICES)** de dactylo IBM pour composition a froid

Faire parvenir resume de votre experience a
CASE 12,838 LA PRESSE

VOIR AUTRES CARRIÈRES PAGES A8 ET A9

Alors vous êtes convaincu de n'acheter que le meilleur gin importé?

Attendez-vous à une bonne surprise..!

Que vous demandiez Boodles ou BOU-deul, vous obtiendrez toujours la part du lion.

R.A.Q
=195 25 oz. $6.45
=196A 40 oz. $9.60



BOODLES British Gin

Distillé et embouteillé en Grande-Bretagne.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN

SOREL-TRACY
DRUMMONDVILLE
SAINT-HYACINTHE

OFFRE D'EMPLOI

BIBLIOTHÉCAIRE

FONCTIONS
RESPONSABILITES
ET TÂCHES

Sous l'autorite du Coordonnateur du Centre de Documentation, le (la) bibliothecaire aura la responsabilité de:

- voir à l'organisation de la conservation, du catalogage et de la classification de la documentation (Système Dewey);
- coordonner le travail du personnel affecté à ce Service technique;
- remplir toute autre tâche relevant de sa compétence.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire terminal, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études, en bibliothéconomie.
- Être membre de la CORPORATION DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC.

SALAIRE:

- Selon les normes du Ministere de l'Education

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

- Pour l'immédiat

DOCUMENTS REQUIS POUR L'ETUDE DU DOSSIER:

- Demande écrite
- Curriculum vitae
- Attestations officielles de la scolarite et de l'experience.

ENDROIT DU TRAVAIL:

- Campus de Saint-Hyacinthe

DATE LIMITE:

- Les personnes interessees devront faire parvenir leur demande au bureau du secrétaire général, au siège social du CEGEP, 2775, rue Bourdages, Saint-Hyacinthe, avant le 8 août 1972.

SERGE VINCELETTE
Secrétaire general
CEGEP BOURGCHEMIN
2775, rue Bourdages
Saint-Hyacinthe

DIRECTEUR EXÉCUTIF

PESTALOZZI INC. — OTTAWA

Pestalozzi Inc. recherche un directeur exécutif pour diriger sa résidence co-opérative et communautaire pour étudiants et jeunes travailleurs. Situé dans le centre-ville d'Ottawa. Pestalozzi avec ses 180 appartements et 480 chambres peut accommoder près de 950 membres. De plus, la co-opérative s'efforce d'offrir à ses membres des services communautaires et éducatifs tels que garderie d'enfants, bibliothèque, studio de T.V. et ateliers d'art.

1. Le directeur s'efforcera dans sa gestion d'implimenter des procédures participatoires et visera à un style de gestion qui saura tenir compte des besoins de développement personnel des employés.
2. Le directeur exécutif se rapporte directement au comite de gestion et voit à la mise en application de ses politiques à long terme.
3. Il aidera à établir des programmes co-operatifs et communautaires et il encouragera fortement les membres non seulement à participer mais également à innover dans tous les domaines.
4. Il développera une stratégie de mise en marche qui assurera la rentabilité du projet.
5. Il aura sous lui un gérant pour superviser une vingtaine d'employés et il verra à créer et employer, si nécessaire, les personnes jugées indispensables pour les objectifs tels que prévises par le Conseil d'Administration.
6. Il agira comme agent de relation publique et représentera Pestalozzi pour toutes questions légales.
7. Il verra à la préparation du budget d'operation et du budget du comité d'éducation. Il s'occupera également de la publicité.
8. Ceci n'est qu'un aperçu sommaire des tâches du directeur exécutif et vise à souligner les qualités requises que nous croyons nécessaires et essentielles pour ce dernier.

QUALIFICATIONS

Aucune qualification académique specifique n'est requise. Nous recherchons cependant une personne avec de l'expérience en planification et capable de s'identifier facilement avec le milieu avec lequel il est appelé à travailler. Il est essentiel que le candidat soit bilingue. Personnalité dynamique, il verra à susciter la participation des membres aux comités de citoyens, aux autres co-opératives d'Ottawa. Expérience en administration d'activités communautaires serait un atout. Le salaire sera de $9,500. ou plus selon les qualifications et l'expérience du candidat. Le candidat choisi pourra entrer dans ses fonctions dès le 1er août 1972.

Les applications doivent être faites par écrit et accompagnées d'un curriculum vitae. S.V.P. les faire parvenir à Denis Faubert, College Pestalozzi, 160, rue Chapel, Ottawa K1N 8P5.

Faites carrière dans la fonction publique

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

DIRECTEUR RÉGIONAL DES UNITÉS SANITAIRES

Traitement initial de $18,300 à $21,800 selon la competence.
Poste à Rouyn.
Au niveau régional, corrdonner l'exécution des programmes de travail établis par la Direction de la médecine préventive dans les domaines suivants: hygiène prénatale, maternelle, infantile, pré-scolaire et scolaire; contrôle des maladies contagieuses et education sanitaire auprès de la population. Etudier les divers problemes d'ordre administratif et technique qui lui sont soumis et en assurer le règlement.
Etre membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1972) et, de préférence, détenir un certificat de specialiste de ce Collège; posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine concerné dont au moins 8 ans à titre de directeur d'une unite sanitaire. Aptitudes au travail de direction et de coordination.
Concours AD-1533. Echéance de l'inscription: 18 août 1972.

AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Traitement initial pouvant atteindre $13,719 selon la competence; possibilité de carrière jusqu'à $16,109.
Postes à Québec.
Concevoir les politiques et les programmes de consultation specialisée relatifs aux services-ressources suivants: foyers nourriciers, foyers d'adoption, garderies de jour, auxiliaires familiales, services aux jeunes, aux familles et aux adultes, réadaptation et hébergement des adultes; définir le contenu de ces services; établir les liens entre les centres de services de consultation spécialisée et les centres locaux de services communautaires.
Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines notamment en service social ou en psychologie et posséder un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des services sociaux ou dans le secteur de la réadaptation et de l'hébergement des adultes.
Concours P-2105. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

MÉDECIN

Traitement variant de $12,000 à $17,500 selon la competence
Poste à Québec.
Conseiller le groupe multidisciplinaire responsable de la planification et de l'agencement des espaces physiques lors de la réalisation de projets d'hôpitaux et d'institutions de bien-être. A cette fin, concevoir sous l'aspect médical les procédures devant servir de guide à tous les intéressés en ce qui concerne les programmes de construction, la planification et l'agencement des espaces des projets. Etablir les standards des programmes de construction et les normes à utiliser dans la planification et la réalisation des programmes de construction. Etudier les besoins locaux et régionaux, avec les responsables des directions générales concernées et préparer les programmes fonctionnels des nouveaux projets.
Etre membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1972). De préférence, être titulaire d'une maîtrise en administration hospitalière. Posséder quelques années d'expérience en normalisation.
Concours PK-2120. Echéance de l'inscription: 18 août 1972.

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Traitement initial de $7,338 à $15,661 selon la competence
Quatre postes à Québec

1. CHEF DE LA DIVISION DE L'ADMINISTRATION DU BUDGET

Assurer le contrôle de l'évolution des engagements et déboursés du ministère; coordonner les travaux requis pour la compilation du budget; contrôler, en fin d'exercice financier et pour l'ensemble des Directions du ministère, l'exactitude des dépenses en fonction du budget autorisé.

2. CHEF DE LA DIVISION DE LA PLANIFICATION DU BUDGET

Elaborer et tenir à jour les processus et les methodes de planification budgétaire et de présentation du budget utilisés par le ministère en orientant le processus et ces méthodes vers la rationalisation des choix budgétaires (PPBS).

3. CHEF DE LA DIVISION DU CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

Surveiller l'application des normes et politiques de gestion des ressources édictées par les organismes de contrôle de même que par le ministère; diriger et contrôler l'étude des demandes d'engagements, des demandes au Conseil du Trésor ou des arrêtés en conseil, en fonction des normes établies et informer les gestionnaires de ces normes; diriger et contrôler l'élaboration d'un manuel des contrôles administratifs et implanter le système de contrôle interne.

4. CHEF DE LA DIVISION DU CONTRÔLE ET DE LA GESTION FINANCIÈRE

Contrôler les budgets administratifs du ministère en collaboration avec les responsables de chaque Direction; contrôler les activités financières des programmes administrés directement par le ministère; établir une procédure de contrôle des budgets et en surveiller l'application.
Qualites requises
Licence ou maîtrise en sciences commerciales avec option en comptabilité; ou baccalauréat en commerce et au moins 2 ans d'expérience en comptabilité ou en vérification; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
Concours PC-2103. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

CHEF DE L'ANALYSE DES COÛTS

Traitement initial de $18,300 à $21,800 selon la competence
Poste à Québec.
Elaborer et coordonner l'application des modèles analytiques quantitatifs, des méthodes d'analyse budgétaire, des méthodes statistiques et des programmes de traitement des données nécessaires à l'evaluation de la gestion financière des établissements parapublics et privés de santé et de services sociaux; concevoir un systeme d'informations financières en vue de l'évaluation de la gestion des établissements, de la détermination des méthodes de collecte, et de vérification de la validité des données.
Etre titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle en mathématiques appliquées, en génie industriel ou en economique, et posséder plusieurs années d'experience reliée aux activites de la fonction dont 5 années dans le domaine de la recherche. Aptitudes manifestes au travail de conception et de coordination.
Concours AD-1529. Echéance de l'inscription: 18 août 1972.

ANALYSTE EN COÛT

Traitement initial pouvant atteindre $13,719 selon la competence; possibilité de carrière jusqu'à $16,109.
Postes à Québec.
Analyser les fonctions de production et de cout des établissements parapublics et privés afin de dégager des modèles analytiques pouvant s'appliquer à l'ensemble ou à des catégories d'établissements; utiliser diverses méthodes d'analyse quantitative en vue d'évaluer la gestion financière de ces établissements; élaborer un système d'informations financières en vue de l'évaluation de la gestion des établissements, de la détermination des méthodes de collecte, et de la vérification de la validité des données.
Etre titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle en mathématiques appliquées, en génie industriel ou en economique et posséder au moins 3 années d'expérience reliée aux activites de la fonction, notamment dans le domaine de la recherche.
Concours TD-2105. Echéance de l'inscription: 18 août 1972.

CONSEILLER EN APPROVISIONNEMENT

Traitement initial pouvant atteindre $15,661 selon la competence.
Postes à Québec.
Analyser les politiques, les methodes d'achat et les pratiques d'approvisionnement des établissements parapublics et privés de santé et de services sociaux d'un secteur géographique donné; etudier la rentabilité de projets en vue de la régionalisation de l'approvisionnement et des achats; établir un calendrier d'opérations pour l'implantation de ces projets, veiller à leur exécution et recommander les actions correctives jugées nécessaires à leur realisation.
Etre titulaire d'un premier diplôme universitaire terminal et posséder plusieurs années d'expérience reliée aux activités de la fonction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
Concours TAN-2111. Echéance de l'inscription: 18 août 1972.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Traitement initial pouvant varier de $19,450 à $23,950 selon la compétence. Ministère des Affaires municipales; poste à Québec
Sous l'autorité du sous-ministre, planifier, diriger et coordonner les activités administratives de la Direction. Conseiller les municipalités dans leurs opérations administratives et financières. Analyser et recommander à la direction du ministère les subventions, prets ou emprunts devant être consentis aux municipalités.
Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences de l'administration ou dans une discipline équivalente et posséder 10 années d'experience reliée aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Une experience exceptionnelle et une competence reconnue dans le domaine de l'administration municipale peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
Concours AD-1541. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

DIRECTEUR GÉNÉRAL — ÉVALUATION FONCIÈRE

Traitement initial de $19,450 à $23,950 selon la competence
Ministère des Affaires municipales; poste à Québec.
Sous l'autorite du sous-ministre, planifier, diriger et coordonner les activités de la Direction dans les domaines relatifs à la formation, l'assistance technique et la recherche, auprès des municipalités. Orienter les politiques de la Direction et conseiller les autorites du ministère en matière d'évaluation fonciere.
Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée et posséder 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Une experience exceptionnelle et une competence reconnue en évaluation fonciere peuvent suppleer à l'absence de diplôme universitaire.
Concours AD-1542. Echeance de l'inscription: 18 août 1972.

DIRECTEUR DU CENTRE DE DÉTENTION D'ORSAINVILLE

- Traitement initial pouvant atteindre $15,661 selon la competence. Ministère de la Justice; poste à Orsainville.
- Planifier et coordonner les activités administratives du centre. Assumer la responsabilité de la réception, de la surveillance et du traitement des prévenus et détenus. Mettre en oeuvre des programmes d'emploi ou d'occupation pour les détenus. Assurer les relations avec les organismes impliqués dans ce domaine.

Détenir un diplôme universitaire en sciences de l'administration, en sciences humaines ou en toute autre discipline appropriée et posséder plusieurs années d'expérience administrative dont quelques-unes pertinentes à la fonction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le milieu carcéral peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
Concours TAW-2111. Echéance de l'inscription: 11 août 1972.

MÉDECIN

Traitement variant de $12,000 à $17,500 selon la compétence.
Commission des accidents du travail; postes à Montréal et à Québec.
Après étude des documents médicaux au dossier, examiner l'accidenté du travail afin d'établir le degré et la durée de son incapacité, de déterminer si l'état pathologique est en relation directe avec son accident et de décider si le patient doit être référé à un médecin spécialiste pour traitement.
Etre membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1972.)
Concours PR-2120. Échéance de l'inscription: 18 août 1972.

SPÉCIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Responsable des programmes en éducation physique. Traitement initial pouvant atteindre $13,719 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à $16,109. Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, ministère de l'Education; poste à Québec.

Sous l'autorité du directeur du Service, assumer la responsabilité des programmes d'éducation physique. Interpréter et appliquer la politique de la Direction générale concernant l'élaboration des programmes d'études. Préparer des méthodes d'évaluation et approuver le matériel didactique nécessaire à cet enseignement.
Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en éducation physique. Posséder environ 5 années d'experience reliée aux fonctions du poste.
Concours TJ-2123. Échéance de l'inscription: 11 août 1972.

SPÉCIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Coordonnateur et animateur de la vie étudiante dans le milieu anglophone. Traitement initial pouvant atteindre $13,719 selon la compétence. Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, ministère de l'Éducation; poste à Québec.

Agir à titre d'animateur et de coordonnateur des expériences tentées dans les diverses commissions scolaires dans le domaine des activités de consultation personnelle et des activités étudiantes. Favoriser les échanges de documentation et d'expérience entre anglophones et francophones. Organiser la section anglophone du Centre de documentation scolaire et professionnelle.
Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en information scolaire et professionnelle, en orientation, en psychologie ou en sciences de l'éducation. Posséder au moins 2 années d'expérience pertinente aux fonctions du poste. Une connaissance d'usage des langues française et anglaise est requise.
Concours TK-2123. Échéance de l'inscription: 11 août 1972.

SURINTENDANT DE PARC

Traitement initial de $7,338 à $12,621 selon la competence; possibilité de carrière jusqu'à $15,661. Ministere du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche; postes dans les parcs suivants: Parc Paul-Sauvé (Oka) et le Parc de La Verendrye, comté de Pontiac.
Surveiller la réalisation de travaux de construction et d'entretien tant du point de vue technique qu'administratif; participer à l'élaboration de programmes d'activités et de plans de developpement pour chacun de ces parcs; préparer les budgets annuels et contrôler les dépenses; surveiller l'accueil aux visiteurs et entretenir des relations étroites avec le public en général; diriger le personnel permanent et saisonnier.
Etre titulaire d'un diplôme universitaire, de preference dans les domaines de l'administration ou du genie, et posséder quelques années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans les travaux d'aménagement, de construction et d'entretien en forêt peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
Concours AD-1473. Echéance de l'inscription: 11 août 1972.

Les personnes qui desirent prendre part a ces concours doivent s'inscrire **directement auprès de la Commission de la fonction publique du Quebec** en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission

1050, rue Conroy, Quebec 4 — Tel 643-3984
255, boul. Cremazie est, Montreal 354 — Tel. 873-3035
ou aux bureaux locaux des ministeres dans chaque region

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous interesse et le numero de concours correspondant. Si vous posez votre candidature a plus d'un poste, il est indispensable de presenter une formule distincte dans chaque cas

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

VÉRIFICATEUR INTERNE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions: Sous la direction du verificateur interne, il procede a la verification et au contrôle de l'application des normes et procedures par les departements et services. Il evalue l'efficacite du système de contrôle entourant les opérations financieres plus particulierement celui relatif à la conservation des actifs; il fait rapport de ses constatations et recommande les correctifs.

Qualifications: De preference diplome de premier cycle en Sciences Commerciales; quelques annees d'experience à titre d'analyste-comptable.

Salaire a determiner selon qualifications et annees d'experience. Programme complet d'avantages sociaux
Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet au

SERVICE DU PERSONNEL
Universite de Montreal
Case postale 6128
Montreal, Quebec

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

POSTE	ORTHOPEDAGOGUE "Commission Scolaire du niveau elementaire"
QUALIFICATION	Baccalaureat en orthopedagogie
CONDITIONS DE TRAVAIL	Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Les candidats(es) devront joindre leur curriculum vitae a la postulation d'emploi et expédier le tout aux Services du Personnel, 32 rue Lorne à St-Lambert, Que.
Les demandes d'emploi seront recues jusqu'a 15 00 heures, lundi le 31 juillet 1972

CLAUDE PROVOST
DIRECTEUR
SERVICE DU PERSONNEL

Alliance mutuelle vie

GÉRANT D'ASSURANCE COLLECTIVE

POUR LA RÉGION DE QUÉBEC
ET L'EST DE LA PROVINCE (Poste à Québec)

FONCTIONS
— Conseiller les employeurs dans l'etablissement de régimes d'assurance et de rentes.
— Conseiller nos représentants dans la recherche de clients
— Diriger deux conseillers en assurance collective

QUALIFICATIONS
— Diplôme universitaire et ou 5 ans d'experience
— Connaissance du territoire

TRAITEMENT
— Salaire de base selon competence et experience
— Boni avantageux.

Soumettre curriculum vitae a

Directeur de l'embauche
ALLIANCE mutuelle-vie
C.P. 790 — Succursale B
MONTREAL

NOTE: Egalement à combler, un poste de conseiller en assurance collective a Montreal

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

est a la recherche de

2 PROFESSEURS EN PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE

COURS 101 et 201
QUALIFICATION REQUISE:
— Maitrise en psychologie ou l'equivalent.

Faire parvenir "curriculum vitae" au plus tard le 9 aout 1972 au

COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
945 Chemin Chambly
Longueuil

L'HÔPITAL DU SACRE-COEUR

recherche

CHEF DU SERVICE DES MAGASINS

FONCTIONS
- Responsable des activites de reception, d'entreposage, de distribution des marchandises et de la gestion des stocks

S'adresser a Mme Janine Prevost
Tel. 333-2100

DIRECTEUR DE LA MISE EN MARCHÉ

Maitrise en administration des affaires avec specialisation en mise en marché ou l'equivalent
Expérience pertinente d'au moins 3 ans dans les domaines du commerce de detail en general ou de l'alimentation en particulier

Faire parvenir "curriculum vitae" a

CASE 12,807 LA PRESSE

VOIR AUTRES CARRIÈRES
page A 7

Les Cubs partagent un double

Jenkins lance un match d'un coup sûr

PHILADELPHIE (UPI) — Le Canadien Ferguson Jenkins est passé à quelques pouces de la perfection!

Pour bien marquer le début de Whitey Lockman en tant que gérant, Jenkins a limité les Phillies de Philadelphie à un seul coup sûr, lors d'une victoire de 4-0 des Cubs de Chicago, dans le premier match d'un programme double.

Et le seul coup sûr obtenu contre Jenkins a été un double plus ou moins chanceux frappé par Willie Montanez au champ opposé et qui est passé à quelques pouces d'être attrapé.

Si Jenkins est passé à quelques pouces d'un match sans point ni coup sûr, les Cubs, eux, demeurent encore très loin de la première place puisque, en subissant une défaite de 3-2 lors du deuxième match, ils demeurent encore à 10 matches des Pirates de Pittsburgh.

Malgré tout, les Cubs songent toujours à rejoindre les Pirates. "Tout ce qui me concerne, a commenté Jenkins, c'est la victoire. Nous ne sommes qu'à la mi-saison et, qui sait, 10 matches, ce n'est peut-être pas trop à reprendre".

Jenkins, qui en était à sa 21e victoire contre les Phillies, qui l'ont déjà échangé aux Cubs, a disposé de ses rivaux en seulement 96 lancers.

Le double de Montanez est tout juste tombé entre l'arrêt-court Don Kessinger, le deuxième-but Glen Beckert et le champ-centre Rich Monday, à la quatrième manche. Si le match avait été plus avancé, Kessinger aurait probablement tenté de plonger pour attraper la balle.

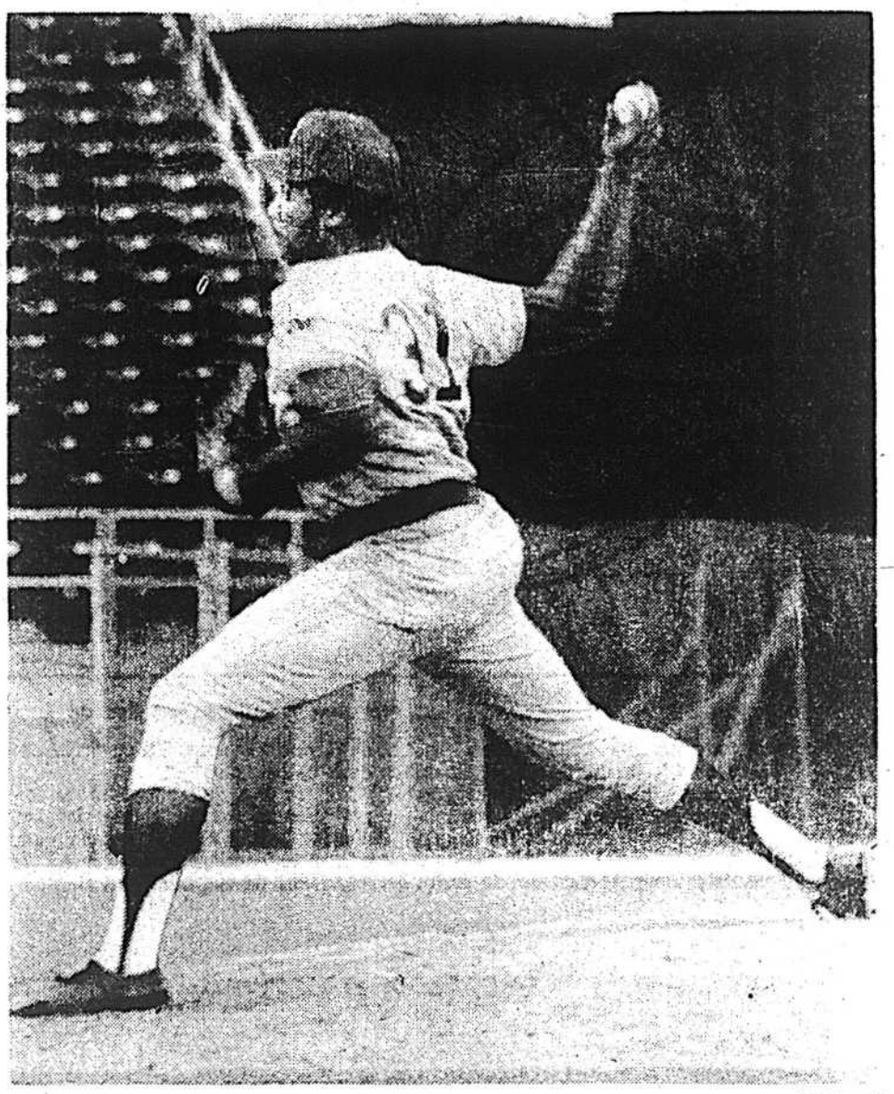
Ce dernier a déclaré qu'il n'avait pas voulu prendre de chance parce que les autres joueurs étaient trop près de lui.

Mais il a ajouté: "Si je savais ce que je sais maintenant, j'aurais certainement plongé".

Lors du second match, Burt Hotton n'a alloué aucun point pendant sept manches, soit au moment d'être remplacé en faveur d'un frappeur de relève.

Jack Aker a alors alloué un triple de deux points à Greg Luzinski avant d'accorder le simple de la victoire à l'ex-Expo John Bateman à la neuvième manche.

Lors des autres matches dans la ligue Nationale, les Mets ont blanchi les Pirates 1-0 en 10 manches avant de perdre la seconde rencontre 7-5, les Reds de Cincinnati ont surclassé les Padres de San Diego 8-2, les Dodgers de Los Angeles ont battu les Astros de Houston 6-3, tandis que le match qui devait opposer les Braves d'Atlanta aux Giants de San Francisco a été remis à cause de la pluie.



Téléphoto AP

L'élan gracieux de Ferguson Jenkins

"Le départ de Hull n'affectera pas les Canadiens"

— Wirtz

TORONTO (PC) — Bill Wirtz, propriétaire des Black Hawks de Chicago a révélé hier soir qu'il était confiant que les dirigeants de l'équipe du Canada sauront bâtir une formation puissante en dépit des départs de Bobby Hull, Jean-Claude Tremblay et Gerry Cheevers.

Wirtz, le représentant de la ligue Nationale auprès de Hockey-Canada, a ajouté que l'instructeur Harry Sinden n'aura aucune difficulté à remplacer les trois joueurs qui ont décidé de poursuivre leur carrière dans l'Association mondiale de hockey.

"Je ne pense pas que le départ de Cheevers causera des ennuis à l'équipe canadienne, a souligné Wirtz. Il y a d'autres excellents gardiens de but dans la ligue Nationale".

Le propriétaire des Hawks a affirmé que Sinden avait pressenti 50 joueurs et quelques-uns ont été désappointés de ne pas avoir été sélectionnés.

Wirtz a terminé en précisant qu'il n'avait aucun plan définitif pour intenter une poursuite contre Bobby Hull.

Aaron et Coody prêts à assurer la relève

LIGONIER, Penn. (PA) — Les vétérans Tommy Aaron et Charles Coody ont combiné leurs efforts pour un 62, neuf sous la normale, hier, à l'ouverture du championnat par équipes de la PGA, doté de bourses de $200,000.

Entre-temps, Arnold Palmer a été bien secondé sur au moins quatre allées par son nouveau partenaire Jack Lewis et est demeuré en lice avec un 66.

Lewis, un pro inconnu de 25 ans, a remplacé Jack Nicklaus à la dernière minute comme partenaire de Palmer sur l'équipe qui a remporté ce championnat au cours des deux dernières années.

Nicklaus a dû se retirer après avoir subi une opération mineure à un doigt de la main droite à cause d'une infection.

Aaron et Coody détenaient une priorité d'un coup sur Bert Yancey et Tom Weiskopf, qui ont roulé un 63 en dépit d'un bogey double sur la 10e allée.

Les négligés Steve Oppermann et Chuck Rotar, qui n'ont jamais triomphé sur le circuit, ont affiché un 64, devançant Hubert Green et Mac McLendon avec un 65.

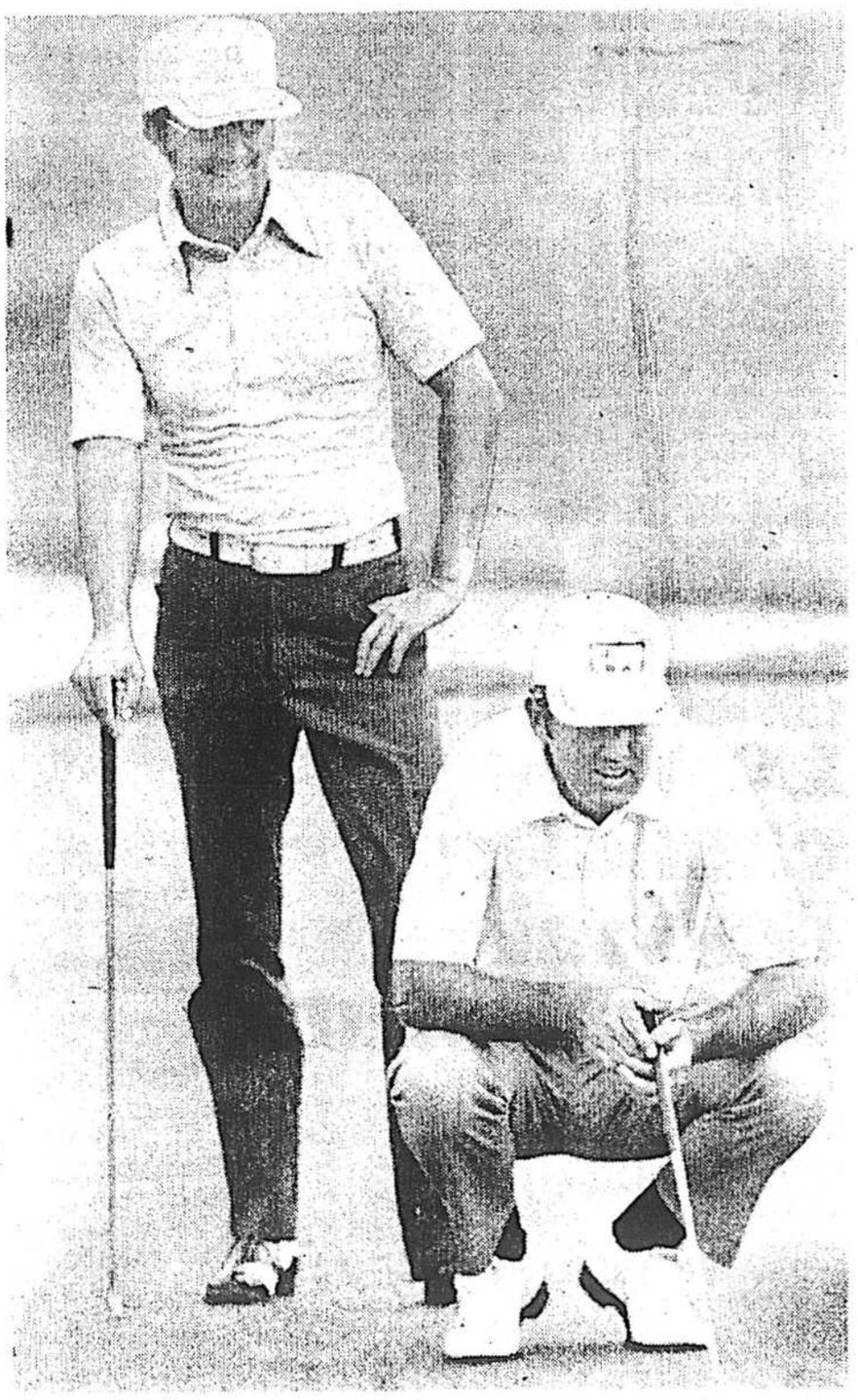
Palmer et Lewis partageaient le rang suivant avec neuf autres duos, y compris les frères Dave et Mike Hill et les cousins Sam et J. C. Snead.

Bobby Nichols et George Archer ainsi que Gary Player et Bob Rosburg dominaient d'autres duos avec des 67.

Par contre, Lee Trevino et Ray Floyd ont connu des difficultés et ont dû se contenter de la normale 71 si bien qu'ils sont menacés de l'élimination aujourd'hui.

Coody a été des plus volubile: "Au trou numéro 13, nous avons réussi un compte de trois, alors qu'un compte de cinq aurait pu nous tomber sur le nez. Je crois que c'est ce compte de trois qui nous a permis de reprendre confiance et connaître cette ronde."

Tom Weiskopf en a été un autre qui a bien joué: "Je crois n'avoir jamaisaussi bien joué depuis quelques mois. Mes coups roulés sont fantastiques, au point où je me demande si je ne suis pas devenu un expert en ce domaine. Si j'avais joué de cette façon depuis le début de la saison, j'aurais sûrement remporté quelques victoires."

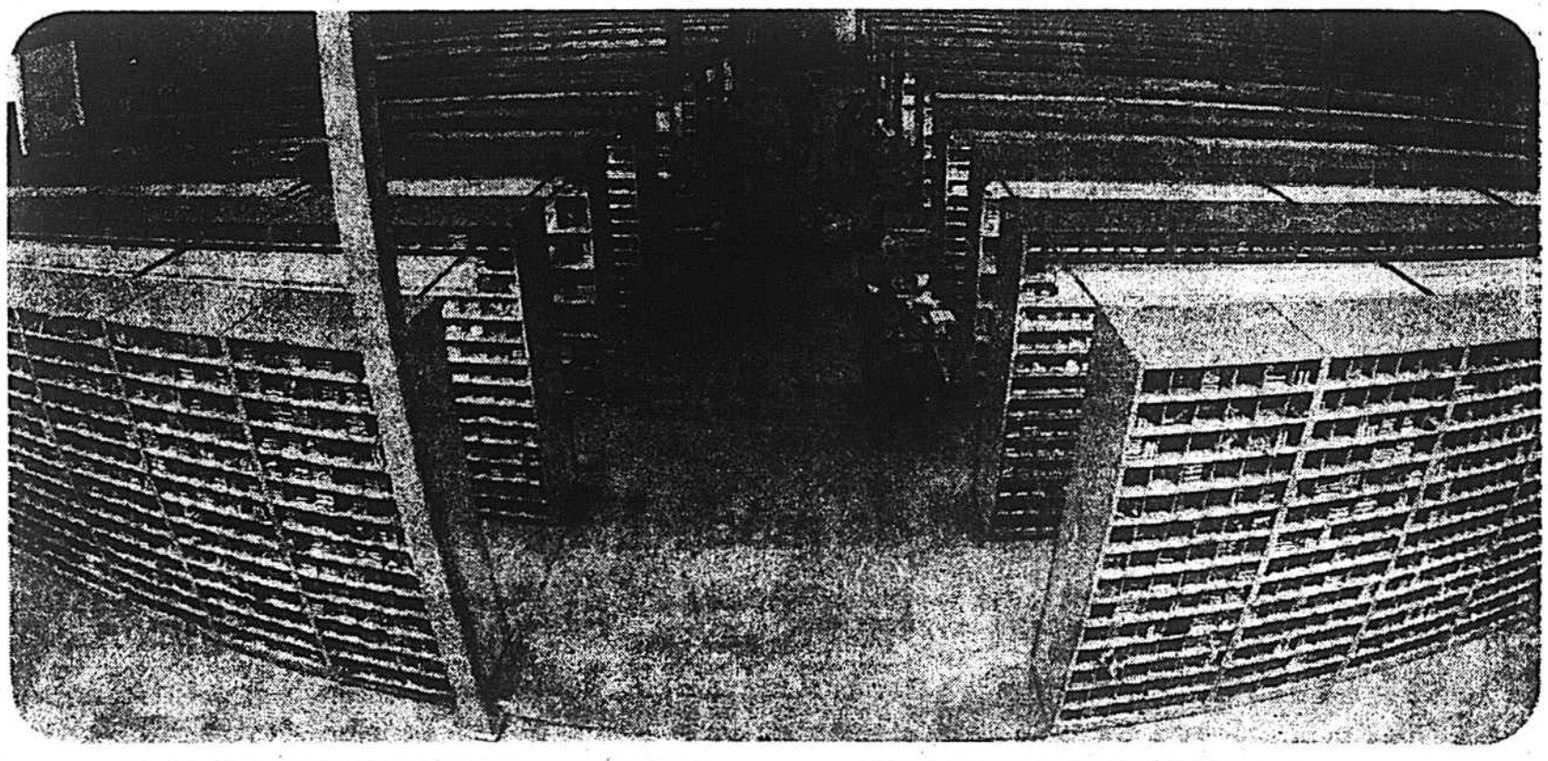


Téléphoto PA

Aaron et Coody, le meilleur duo

Les 67 concessionnaires Datsun du Québec ont tous quinze mille pièces différentes à portée de la main — en plus de toutes celles qu'ils ont chez eux. Avec nos ordinateurs, les commandes sont prêtes...*vite.*





Belle victoire du jeune Robby Jackson

SHERBROOKE (PC) — Robbie Jackson, 17 ans, du club Royal de Montréal, a remporté le trophée Harold Clarke au championnat junior provincial de golf hier en supplantant Richie Stewe, 17 ans, de Cowansville, par la marge de deux coups avec un total de 278.

Richie Dodds — Hebron et Greg Olson, 18 ans, de Thetford Mines et Ottawa respectivement suivaient avec des 224.

Dans la classe juvenile, 16 ans et moins, Serge Thivierge, 16, d'Alma, a remporté le trophée Guy Rolland avec un total de 150, deux coup de priorité sur François St-Germain, 16, de Laval-sur-le Lac.

Yves Tremblay, 14, de Sorel, suivait avec 153, précédant Réjean Roux, 16 ans, de Drummondville, avec 154.

Les club Ottawa — Chaudière, représenté par Mike Brown, Greg Olson, Denis Charlebois et Don Barthaovick, a remporté le trophée Birks accordé à la meilleure équipe junior et juvénile.

Optométriste
Bruno Quesnel, O.D.
bureau chez
PEOPLES CREDIT JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
849-7071

la presse
livraison à domicile
874-6911
du lundi au vendredi: 8h a.m. à 5h p.m.
le samedi: 8h a.m. à 3h p.m.



CHEZ DATSUN... des pièces tout de suite

DATSUN
Plus de 1,200 concessionnaires en Amérique du Nord.

Repentigny offre ses îles pour faire un parc

par Jeanne DESROCHERS

La proposition de rendre navigable la rivière des Prairies, faite hier par l'administration de Montréal, donne au maire de Repentigny, M. Louis-Philippe Picard, l'occasion de remettre de l'avant un projet qui compléterait admirablement bien le réseau de verdure et "les fenêtres sur l'eau" destinés à la population de l'est de la métropole.

M. Picard rappelle que la ville de Repentigny (située à l'est de Montréal, à la sortie du pont LeGardeur, sur la route 2) a offert au gouvernement québécois, il y a deux ans déjà, un plan qui permettrait de faire cadeau aux Montréalais des îles du fleuve St-Laurent situées dans le territoire de Repentigny.

L'île Lebel, reliée à la terre ferme par une jetée, appartient aux deux-tiers à la municipalité, qui la céderait au gouvernement provincial, comme terrain de camping, et comme embarcadère pour une promenade dans l'archipel.

L'île à l'Aiglon, l'île au Bois blanc, l'île aux Cerfeuils, les îles Robinet, de même que quelques autres petites îles, sont à peu près inutilisées en ce moment.

Les quelques propriétés situées sur la partie privée de l'île Lebel ont été homologuées, pour une valeur de $125,000.

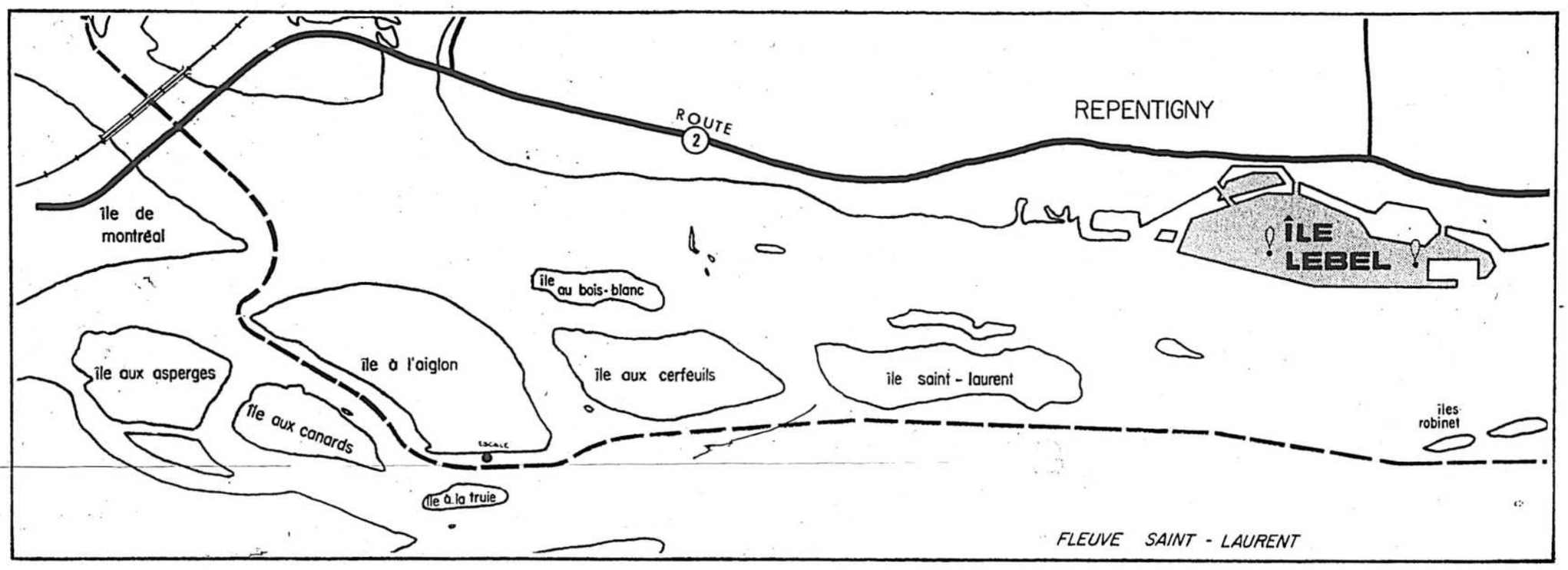
Pour un demi-million de dollars, estime le maire Picard, le gouvernement pourrait doter l'est de Montréal d'un parc accessible par autobus.

Lorsque la Fédération québécoise de la faune a révélé, il y a quelques mois, son plan grandiose de revendiquer 45 milles de rivage et 110 îles du fleuve, de Montréal à Sorel, M. Tony LeSauteur avait reconnu que le maire de Repentigny avait été un précurseur dans ce domaine.

"Si un plus grand nombre de maires étaient sur la même longueur d'ondes, disait M. LeSauteur, notre parc nous l'aurions bientôt"

Les îles de Repentigny auraient besoin d'être reboisées, pour devenir les terrains de pique-nique et de camping proposés par le conseil de ville, qui estime qu'elles pourraient accueillir mille pique-niqueurs, et une centaine de familles campeuses.

M. Picard souligne que le reboisement n'est pas un problème pour le gouvernement provincial, qui a un ministère bien équipé pour cette tâche. "Il fait tellement frais dans nos îles, dit le maire, qui est lui-même un amateur de sports nautiques, il faudrait bien donner aux Montréalais limités à Balconville l'occasion de passer leurs dimanches d'été dans la verdure. Quand on songe que ça ne coûterait aux familles de l'est de Montréal que le prix d'un billet d'autobus, on se demande pourquoi Québec ne se dépêche pas d'agir."



Les îles de Repentigny, proposées pour les pique-niques des Montréalais.

demain dans L'ÎLE

Terre des Hommes a accueilli, jusqu'à 20 heures hier, 26,202 visiteurs. Ce qui porte le grand total de la saison à 229,870 visiteurs.

Programme de demain:

Office national du film: deux films sont inscrits à l'affiche, à partir de 19 h 30, "Wow", de Claude Jutra (94 minutes, en couleurs), et "La noce est pas finie", de Léonard Forest (84 minutes, en noir et blanc).

Pavillon de la Yougoslavie: films en alternance anglais et français (projection continue) sur la beauté et l'art des trésors yougoslaves.

A La Ronde: à 21 h 30, à 22 h 30 et à 23 h 30, spectacle des eaux dansantes.

Inforama: projection continue d'un film sur la cybernétique (13 minutes).

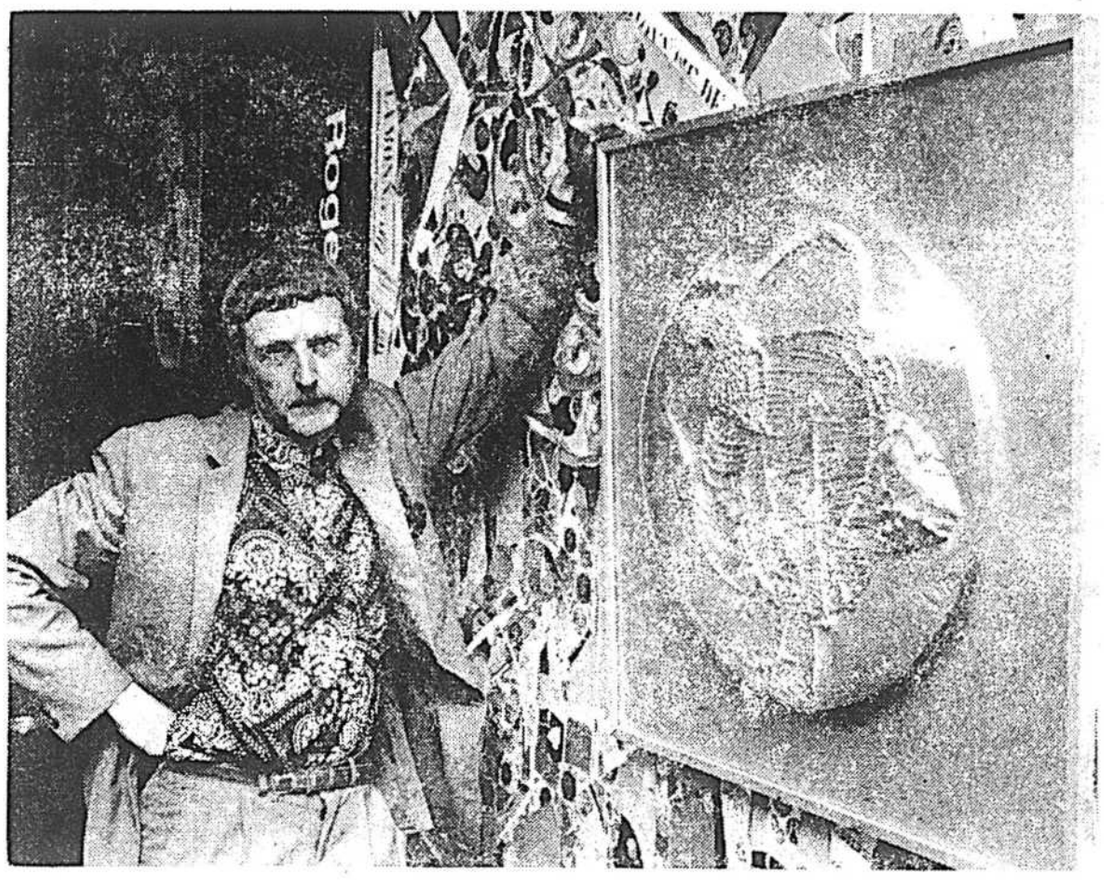


photo Michel Gravel, LA PRESSE

L'artiste français Roger Bezombes a tenu a venir à Montréal afin de veiller, en personne à la mise en place de la sensationnelle exposition de ses oeuvres dans le pavillon "Reflets de l'art français", sur TdH.

votre week-end

Concerts et gala de boxe

par Dollard MORIN

De nouveau, il y a de la variété dans les activités de loisirs offertes aux jeunes et aux moins jeunes de la métropole.

Certes, la principale attraction sera Terre des Hommes, avec ses pavillons et ses événements spéciaux. A ce sujet, il faut noter deux faits qui sortent de l'ordinaire.

Le dimanche 30 juillet, un grand gala de boxe et de lutte sera présenté à la Place des Nations, sous les auspices de la Commission athlétique de Montréal. Le premier combat débutera à 2 h. de l'après-midi et l'entrée y sera libre.

Plusieurs jeunes champions sont inscrits à ce programme, dont: Ian Clyde, vainqueur des Gants Dorés, 72, Léo Sauvé, Bernard Genest, de Shawinigan, Yvon Mectot, de St-Jérôme, Jos Urse, Yvan Grenier et autres. On y verra aussi à l'oeuvre cinq jeunes boxeurs américains et d'excellents lutteurs.

A 2 h. également, au Kiosque international, le public aura le plaisir de voir et d'applaudir différents groupes ethniques de Montréal dans un spectacle de danses folkloriques (entrée libre).

Dimanche soir, à 8 h., au même endroit, on accueillera un imposant groupe vocal des Etats-Unis. Il s'agit des "Sounds of America", venant de Charlotte, en Caroline du Nord, avec leurs 125 chanteurs et musiciens, qui n'ont cessé d'accumuler des succès depuis 1966.

D'autre part, demain après-midi, au Kiosque international, seront données trois autres représentations de la troupe anglophone Theatre 1, avec l'entrée libre. A 3 h., ce sera la pièce "Zeus' Idea"; à 4 h., "The Lucky Chain of Letter"; à 5 h., "An Evening of Discussion in Krakow". Il s'agit de trois oeuvres du poète polonais Konstanty Galczynski.

Des soirées

Demain, à 8 h. 30, un autre concert populaire Campbell, spécialement destiné aux jeunes, aura lieu au parc Ahuntsic, angle La jeunesse et Prieur. On y entendra les ensembles "Uncle Tom Co." et "Lord of Blues". La participation y sera libre et, en cas de pluie, la soirée se déroulera à l'aréna Ahuntsic, 10560, rue St-Hubert.

Pour Canadiens et Néo-Canadiens de 18 ans et plus, il y aura grande "soirée écossaise": demain, à 9 h., à "l'Accord", 2015, rue de la Montagne, suite 602. Au programme: danse avec orchestre, spectacle de danses folkloriques avec les "Scottish Highland Dancers" portant leur fameux "kilt".

A la Cité de Vaudreuil, un festival "pop" est annoncé pour demain soir, avec la participation de plusieurs groupes musicaux du Québec. Il y aura feu de camp et casse-croûte sous le thème des salades.

A Lavaltrie, dans le cadre des fêtes du Tricentenaire, les adultes sont invités demain soir à une veillée bavaroise, au Centre des Loisirs. Le dimanche 30 juillet, ce sera la journée des régates internationales.

Au pavillon français: des peintres, des graveurs, des décorateurs... et Bardot!

"Reflets d'art français", tel est le thème que la France a choisi d'illustrer dans le pavillon provisoire mis à sa disposition, l'ancien pavillon d'aide aux visiteurs de l'île Sainte-Hélène.

Reflets chatoyants et d'une grande diversité où se côtoient des peintres sobres et sévères, comme Ubac, ou tendres et naïfs, comme Boulnois, des plasticiens ou des apôtres de la couleur comme Hiéronimus, Dejonghe, Paszkowski... et Roger Bezombes, artiste "total" dont la présentation est incontestablement le clou du pavillon.

Dès l'entrée, une paroi de tôle déchiquetée par une savante explosion introduit le visiteur dans l'univers créé par les artistes décorateurs français dont la sélection présente des "environnements muraux", utilisant les matériaux les plus divers.

La salle suivante abrite une collection de gravures originales de Picasso, Vi- Dimanche prochain, à TdH, lon, City, Carsou et d'autres, prêtée par la Bibliothèque nationale.

On aborde ensuite l'univers gentil et poétique de Boulnois dont la "Paris vu par un naïf" n'est pas sans rappeler aux visiteurs le peintre canadien Villeneuve.

Avec Ubac, nous sommes invités à une méditation sans concession dans un univers sobre, calme et puissant où un peintre exigeant et sérieux est sollicité par une double vision, celle des "paysages et des torses" qui évoquent l'alliance de la nature et du corps humain.

Nous entrons ensuite dans le monde de Roger Bezombes à qui sont consacrées deux grandes salles. "Chiffonnier de génie", Bezombes a construit son univers avec les rebuts des autres. Peintre d'abord, il s'est intéressé progressivement à d'autres formes d'expression avant d'être invité par la monnaie de Paris à créer des médailles.

Sur les murs, on suivra la progression de ses tapisseries conçues comme un extravagant "patchwork" sur le thème presque obsessionnel du poisson.

La salle suivante, dans cet intéressant labyrinthe, vu par un photographe et un peintre, grand ami de sa victime, une vedette qui incarne depuis quinze ans l'éternel féminin: Brigitte Bardot.

Mais déjà le visiteur est sollicité par la rumeur des orgues. Un grand spectacle audio-visuel sur trois écrans, consacré à huit "cathédrales de légende", nous fait revivre par le son et l'image l'épopée du Moyen-âge français.

Désaccord de médecins sur une expérience

WASHINGTON, (AFP) — Un médecin, qui fut responsable de l'expérience "Tuskegee" menée dans l'Alabama sur 400 Noirs syphilitiques, a affirmé hier qu'elle n'était pas contraire à l'éthique médicale ou scientifique et que les "cobayes" avaient reçu certaines formes de traitements. Cependant ses déclarations ont été contestées par un médecin noir qui a participé comme interne à cette même étude.

Le Dr. John Heller, actuellement conseiller auprès de l'Institut national du cancer, a affirmé que le but de l'expérience n'était pas de soigner les patients mais que ceux-ci avaient été recommandés pour traitement à des médecins locaux. "Il n'était par prévu dans le projet que les soins seraient refusés", a-t-il dit. "Naturellement, nous aurions préféré que les participants à l'étude ne soient pas traités mais il n'y eut aucune tentative cachée pour empêcher ces gens d'être soignés".

Le Dr. Heller a cependant précisé qu'aucune vérification n'avait été faite pour voir si les syphilitiques, des indigents de l'Alabama, s'étaient rendus chez des médecins. En ce qui concerne la pénicilline, le médecin a déclaré: "Il ne nous est jamais arrivé d'en solliciter car la demande était très grande pour d'autres personnes qui en avait plus besoin qu'eux — les forces armées et les gens dans la vie civile".

Le Dr John Heller a ajouté: "Nous n'étions pas chargés de leur en procurer (de la pénicilline) aussi nous n'avons fait aucun effort pour en obtenir".

Amiante + cigarette = cancer

NEW YORK (PA) — Deux pathologistes poursuivant des recherches sur le cancer affirment qu'ils ont fait la preuve de la théorie selon laquelle l'amiante augmente les effets cancérigènes de la cigarette.

Ils ont indiqué cependant que la simple exposition quotidienne à l'amiante ne semble pas provoquer une augmentation des cancers du poumon chez les travailleurs qui ne fument pas.

Ces découvertes, ont affirmé les deux chercheurs, confirment les études précédentes fondées sur [illegible] des [illegible] sont attribuables à la première véritable étude de spécimens de cancers du poumon.

Le rapport paru dans la publication Cancer de la Société américaine du cancer est l'oeuvre de deux pathologistes, le Dr Milton Kannerstein, du Barnet Memorial Hospital Centre, à Paterson, au New-Jersey, et du Dr Jacob Churg de l'école de médecine Mont Sinai à New-York.

L'amiante seule n'est pas précisément nocive

Les pathologistes ont mis [illegible] cas de cancer du poumon chez des travailleurs de l'amiante avec 50 autres qui n'étaient pas exposés à l'amiante.

Les principales caractéristiques des cancers étaient les mêmes pour les deux groupes indiquant selon les Drs Churg et Kannerstein que l'augmentation du cancer du poumon chez les travailleurs de l'amiante ne peut être exclusivement attribué à l'amiante.

Ces données correspondent aux résultats d'études menées par un expert en [illegible] Dr Irving J. Celikoff, de l'hôpital Mont Sinai, résultats démontrant que la simple exposition à l'amiante chez les non-fumeurs n'a pas de caractère cancérigène et ne cause pas le cancer.

La fréquence du cancer du poumon chez le travailleur de l'amiante qui fume est 92 fois plus élevée que chez un autre travailleur qui n'est pas en contact avec l'amiante et qui ne fume pas.

Kannerstein et Churg ont conclu que c'est en combinaison avec les effets de la ci[illegible] peut-être produire une réaction dommageable.

Ils ont ajouté que la situation est la même chez les travailleurs des mines d'uranium.

Les auteurs ont été dans l'obligation de supposer que leurs patients étaient fumeurs dans la même proportion au sein des deux groupes, comme c'est habituellement le cas lorsque l'on examine des groupes plus nombreux. Ils ont dit que cela n'était pas assez important pour compromettre les principaux résultats de leurs [illegible]

Le whisky canadien des vrais connaisseurs.



Seagram's V.O.

Fabriqué au Canada avec fierté.

la presse

Economie

CAHIER C

MONTREAL, VENDREDI 28 JUILLET 1972 — 88e ANNEE — No 146

Un contrat de vente complexe et délicat

LE BILLET ÉCONOMIQUE

LE côté le plus spectaculaire de l'accord de principe que vient de conclure l'Hydro-Québec avec le New York Power Pool et la Consolidated Edison constitue évidemment le chiffre de vente d'électricité de l'ordre de $125 millions couvrant la période 1977-81. Mais l'aspect le plus important de cette entente de 20 ans — qui liera donc le Québec jusqu'à la fin du siècle — réside dans l'établissement d'une convention d'assistance mutuelle.

On ne possède pas encore les détails qui permettront d'évaluer toutes les facettes du contrat qui fera entrer de l'électricité du Québec dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. L'engagement de l'Hydro-Québec de garder à la disposition de la Consolidated Edison un bloc d'énergie de 800,000 kw, livrable à certaines conditions et à certaines périodes de l'année, est assorti de droits de rappel en faveur de l'Hydro-Québec. Les livraisons d'électricité de 1982 à 1996 ne sont pas déterminées. Les précisions concernant la construction de la ligne de transmission n'ont pas encore été dévoilées.

Il faudra attendre la conclusion du contrat définitif entre l'Hydro et les acheteurs américains — ce qui ne surviendra sans doute pas avant plusieurs mois — pour pouvoir connaître le prix de vente réel de l'énergie à l'unité (au mill) et ainsi apprécier les profits réalisés par l'Hydro-Québec.

Intérêts réciproques

A première vue, le genre de transaction envisagé apparait intéressant pour l'Hydro-Québec puisqu'il n'implique pas (sauf l'érection d'une ligne de transmission) de nouveaux investissements de la part de la société québécoise, l'énergie vendue étant de l'énergie excédentaire. Mais il parait encore plus manifestement intéressant pour la Consolidated Edison et le New York Power Pool.

Le communiqué émis hier par le bureau du premier ministre Bourassa — l'Hydro-Québec ne s'est pas encore ouverte sur ce sujet — parle de la vente d'électricité au cours des mois d'été de 1977 à 1981. Il n'est pas exclu, sans doute, que dans les négociations qui se poursuivent pour les dernières quinze années de l'entente, l'Hydro accepte de vendre de l'électricité (excédentaire) pendant toute l'année à certaines heures du jour.

Au début des années 80, en effet, l'énergie coulera à flot des centrales de la Baie James et les besoins du Québec n'exigeront pas une utilisation constante de toute l'énergie de base disponible. Comme il ne coûte pas plus cher de faire fonctionner à plein rendement une centrale hydroélectrique et comme les Américains dépendront à ce moment-là encore plus qu'aujourd'hui de carburants coûteux pour leur production énergétique (thermique et nucléaire), les deux parties pourraient trouver un intérêt financier à conclure ce genre de marché.

Une intégration de réseaux

Mais, conclure ce genre de marché, c'est procéder, dans une certaine mesure, à l'intégration des réseaux d'électricité de l'Etat de New York et du Québec.

C'est d'ailleurs ce que laisse prévoir l'accord de principe lorsqu'il traite de droit de rappel et de convention d'assistance mutuelle.

L'Hydro-Québec sera-t-elle assujettie à la même forme d'assistance mutuelle que celle qui lie les membres du New York Power Pool ?

Qu'obtiendra l'Hydro-Québec en échange de ce traité d'assistance mutuelle, dont l'intérêt semble tout américain puisque c'est eux, et non le Québec qui manquent d'électricité ?

Il n'est évidemment pas interdit de penser qu'en acceptant de fournir de l'électricité aux Américains pendant 20 ans, l'Hydro-Québec facilite ses possibilités de financement du projet de la Baie James en se constituant un lobby d'alliés avec les industriels de la Nouvelle-Angleterre hantés par la crainte d'un contingentement de leur approvisionnement en électricité. En revanche, le Québec ne se trouve-t-il pas à ainsi exporter un de ses principaux atouts de promotion industrielle, son énergie en quantité et à bon marché ?

Il est également question, dans l'entente de principe, d'une circulation d'énergie dans les deux sens, la Consolidated Edison pouvant être obligée de vendre à l'Hydro, si ses besoins l'exigent, une quantité d'électricité prédéterminée Cela risque-t-il de retarder la réalisation d'un programme nucléaire québécois en faisant des producteurs de la Nouvelle-Angleterre nos fournisseurs partiels d'énergie de pointe ?

Comme on le voit les aspects de cette vente d'électricité aux Américains sont multiples. Ce sera sans doute le contrat le plus délicat et le plus complexe auquel aura été appelée à participer l'Hydro-Québec. Les pourparlers se poursuivent depuis deux ans, au moins, et l'accord définitif ne sera sans doute pas signé avant plusieurs mois, sinon davantage.

Les négociations en cours prennent une couleur encore plus vive du fait qu'elles surviennent à un moment où l'Hydro-Québec s'engage dans le plus vaste projet hydroélectrique jamais réalisé au Canada et où s'amorce aux Etats-Unis une campagne destinée à ralentir la progression de consommation d'électricité.

La Consolidated Edison, elle-même, oriente sa publicité new-yorkaise sur le thème de la conservation de l'électricité. Certains Etats américains ont ordonné aux compagnies d'électricité d'instituer une structure de taux qui impose davantage les gros consommateurs que les petits, ce qui est l'inverse de la pratique actuelle ici.

L'électricité s'avère de plus en plus une denrée précieuse et coûteuse. C'est devenu le sang non seulement de l'industrie mais encore celui de la société urbaine. C'est ce qui justifie l'Hydro-Québec d'en exporter. Mais c'est aussi ce qui oblige l'Hydro-Québec à conclure une entente qui garantisse les intérêts à long terme de la collectivité québécoise.

Claude BEAUCHAMP

Le duel Canada-URSS provoque une enchère des réclames de TV

Les grands annonceurs nationaux font actuellement des pieds et des mains pour payer entre $3 millions et $4.4 millions les 160 minutes de télévision les plus dispendieuses qui aient jamais été vendues au Canada.

L'enjeu de cette bataille, ce sont les huit parties que se disputeront les équipes de hockey du Canada et de l'URSS, au mois de septembre. Elles seront retransmises en direct et on estime que 35 pour cent de la population canadienne, c'est-à-dire 7.5 millions de personnes, en suivront le déroulement.

La ruée pour les 20 minutes de temps commercial disponible pour chaque partie ne devait être qu'une question d'heures, affirme le détenteur des droits de télédiffusion, Ballard-Orr Enterprises. Selon la revue Marketing, les tarifs vont de $110,000 pour un bloc de quatre minutes à $600,000 pour un jeu de 32 minutes.

Le plus grand annonceur: Ford

Jamais encore de tels prix n'avaient été payés par des annonceurs sur les réseau de télévision au Canada. Parmi les principaux acheteurs, on signale déjà Ford of Canada, Labatt Breweries, Toronto Dominion Bank, Zenith Radio et le manufacturier de bicyclettes CCM.

Le plus important des acheteurs est Ford of Canada, qui selon M. Arthur Hornett, qui dirige la vente du temps commercial, a pris 32 minutes "après des négociations spéciales". Ballard-Orr Enterprises est un consortium formé par Harold Ballard, le propriétaire du Maple Leafs Gardens de Toronto et Bobby Orr Enterprises, qui a acheté les droits de télévision et de radio sur les parties Canada-URSS à Hockey Canada pour la somme de $750,000. Hockey Canada est une organisation sportive sans but lucratif qui organise les rencontres.

Le réseau CTV recevra $1 million pour télédiffuser les huit parties, dont quatre se dérouleront à Moscou et quatre au Canada.

Profits à Hockey Canada et au fonds de pension de la LNH

CTV donnera la moitié des huit parties à CBC parce que, a expliqué le vice-président de CTV, M. Keith Campbell, "cet événement se situe au-dessus des rivalités commerciales".

Tous les profits réalisés par la vente des temps commerciaux — après paiement des droits et des coûts de télédiffusion — seront partagés entre Hockey Canada et le Fonds de pension des joueurs de la Ligue Nationale de Hockey.

Le temps était mis en vente par blocs de quatre, huit, 16, 24 et 32 minutes. Si tout avait été vendu en lots de quatre minutes, le total des ventes aurait atteint $4,400,000. Si tout avait été en lots de 32 minutes, le total aurait alors été de $3 millions.

En se basant seulement sur le plus bas de ces deux chiffres, le profit s'élèvera à au moins $1 million. Le coût par minute va de $18,000 à $27,410, selon la longueur du temps acheté. En ce qui concerne la radio, tous les droits pourraient être vendus à un seul réseau.

Ottawa n'a pas été consulté sur l'achat de Robert Morse

OTTAWA (PC, DJ) — Le gouvernement fédéral n'a pas été prévenu d'avance de la vente de la société montréalaise Robert Morse à des intérêts américains, a déclaré hier un porte-parole du ministère fédéral du Commerce.

Aerojet-General Corp., d'El Monte, en Californie, a annoncé mercredi avoir obtenu les droits de vote majoritaires dans Robert Morse Corp., pour un montant comptant non dévoilé.

"La nouvelle nous est arrivé par surprise" a ajouté le porte-parole" et nous nous efforçons maintenant d'en savoir plus sur la transaction".

Il a déclaré qu'aucune mesure du gouvernement n'était en vue actuellement.

La loi fédérale

Selon un projet de loi fédéral déposé en Chambre l'acquisition devrait d'abord être approuvée par le cabinet. Le bill prévoit un tamisage et toutes les acquisitions par des non-résidents de firmes du Canada dont les ventes sont de $3 millions ou plus ou les actifs d'au moins $250,000.

Bien que le projet de loi n'ait pas encore été entériné, le premier ministre Trudeau avait indiqué que le gouvernement bloquerait les absorptions par l'étranger s'il juge qu'elles ne sont pas "au net avantage du Canada".

M. Walter W. Pierce, vice-président de Robert Morse a déclaré à l'agence Dow-Jones qu'il ne pense pas que des problèmes se créent de la part du gouvernement canadien.

La plus grande partie des actifs de la compagnie et la majorité de ses employés sont aux Etats-Unis, a-t-il déclaré.

Le vice-président de Robert Morse a également indiqué que Aerojet n'a pas actuellement l'intention d'acquérir d'autres actions de Robert Morse, que ce soit en privé ou à la Bourse. La firme californienne détient plus de 50 pour cent des actions volantes, classe "B" acquise de M. Morse III et sa famille. Mais ce dernier détient encore plus de 100.000 actions des 602,800 classe "A" non volantes.

Les raisons

M. Pierce a expliqué qu'une des raisons ayant motivé la transaction était les abondantes liquidités dont dispose Aerojet alors que "nous rencontrons des restrictions dans ce domaine. Nous allons maintenant être en mesure de disposer de plus de capitaux pour expansion de certaines de nos plus importantes filiales."

La compagnie montréalaise gardera sa raison sociale et sera une division de Aerojet. De nouveaux administrateurs de cette dernière s'ajouteront aux 12 du conseil de Robert Morse.

M. Robert Morse III a démissionné de son poste de président et a été remplacé par M. Robert B. Katakov, du groupe Aerojet.

Bond des ventes de papier-journal en juin

Les expéditions de papier-journal effectuées en juin par les usines du Canada ont atteint 753,312 tonnes soit une augmentation de 99,403 tonnes ou 15.20 pour cent par rapport à celles de juin 1971.

De ce total, 529,700 tonnes ou 70.30 pour cent sont allées aux Etats-Unis, soit 7.50 pour cent de plus que le tonnage expédié en juin 1971.

La production canadienne au cours du mois dernier s'est élevée à 733,309 tonnes, en hausse de 95,051 tonnes ou 14.90 pour cent par rapport au même mois de 1971.

La production et les expéditions des usines américaines au cours du mois ont représenté respectivement 283,320 tonnes et 287,332 tonnes, soit des augmentations de 2.40 pour cent et 5.20 pour cent, sur juin 1971.

Gain de 7% des ventes aux USA

La consommation de papier-journal aux Etats-Unis en juin est évaluée à 834,329 tonnes, soit 60,138 tonnes de plus ou 7.80 pour cent qu'en juin 1971. Environ 62.50 pour cent des approvisionnements totaux des Etats-Unis provenaient de producteurs du Canada, environ 32.70 pour cent d'usines américaines et 4.80 pour cent d'autres sources. L'ensemble de ces approvisionnements se chiffrait à 847,712 tonnes, comparativement à 767,143 tonnes en juin 1971.

Les stocks de papier-journal des utilisateurs américains ont augmenté de 13,383 tonnes en juin pour se fixer à 800,885 tonnes, soit 32 jours d'approvisionnement. Au cours du même mois en 1971 ces stocks représentaient 901,720 tonnes ou 39 jours d'approvisionnement.

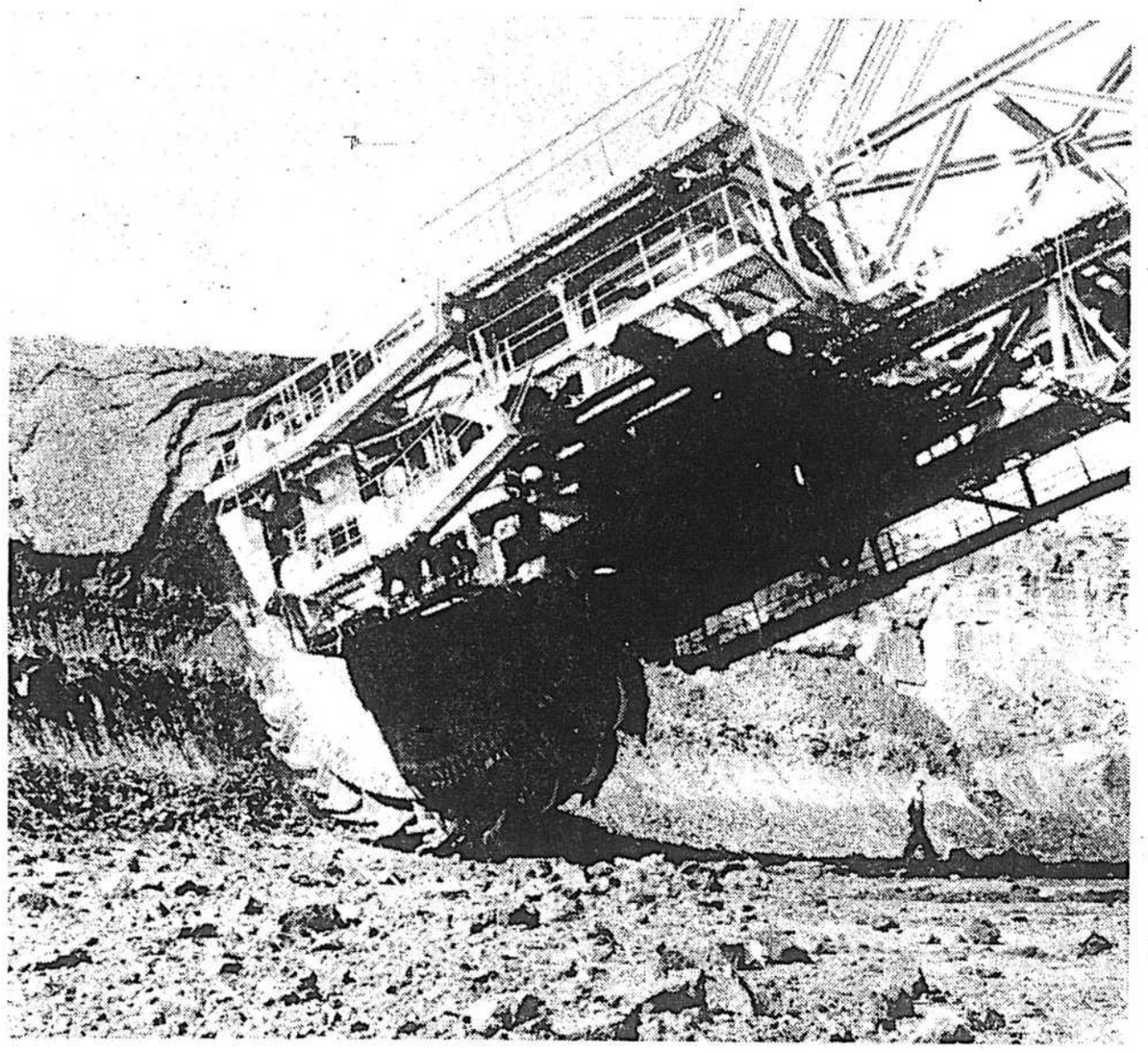
Chez les producteurs, les stocks baissèrent de 20,003 tonnes au Canada et de 4,012 tonnes aux Etats-Unis, au cours du mois.

L'ensemble des stocks de papier-journal disponibles en Amérique du Nord à la fin du mois de juin s'élevait à 1,358,688 tonnes, vis-à-vis de 1,376,431 tonnes à la même date l'an dernier.

D'autre part, le nombre de pages des magazines américains au cours des trois premiers mois de l'année était de 2 pour cent supérieur à celui de la même période l'an dernier.

Concurremment, la facturation pour les programmes de télévision des quatre premiers mois a connu une hausse de 9 pour cent.

Par rapport à leur capacité théorique de production, les usines canadiennes ont tourné en juin à 87.50 pour cent, contre 76.90 pour cent en juin 1971.



"Pelle rotative" de $4.3 millions

Ce gigantesque excavateur est l'une des deux "pelles rotatives" utilisées par Great Canadian Oil Sands Ltd. sur ces concessions de 4,500 acres en marge de Fort McMurray. Acquises au prix unitaire de $4.3 millions, ces pelles font 7.5 révolutions par minute et chaque révolution recueille 20 tonnes de sable bitumineux transporté aussitôt par convoyeur géant vers l'usine. Cette opération est réalisée seulement après le pelage du sol d'une profondeur de 50 à 60 pieds qui recouvre la surface de sable bitumineux qui atteint jusqu'à 300 pieds de profondeur.

Les investisseurs sont déçus des résultats trimestriels

d'après AFP et PC

La tendance s'est alourdie a Wall Street hier. Les resultats decevants publies par plusieurs societes siderurgiques et petrolieres et l'absence de progres au cours de la reunion de Paris sur le Vietnam ont deçu les investisseurs. La cote a fait preuve de resistance a l'ouverture, mais s'est repliée progressivement par la suite. Les affaires ont ete assez calmes.

Les pharmaceutiques se sont ameliorées par endroits, mais les automobiles ont été faibles. General Motors et Chrysler cédant un dollar et plus. Litton Industries, Motorola, American Airlines et Walt Disney Productions se sont inscrits en net repli parmi les electroniques, les televisions, les transports aeriens et les cinemas, qui ont suivi la tendance generale.

Les cupriteres et les siderurgiques se sont alourdies, tandis que Sears, Atlantic Richfield et Standard de Californie ont cédé du terrain parmi les grands magasins et les petroles. Les aerospatiales se sont effritées, à l'exception de General Dynamics, tandis que les chemins de fer, les mécaniques et les alimentaires se sont effrites par endroits. Les papiers et les pneumatiques ont clôture sans grands changements et les tabacs, les chimiques et les ordinateurs ont evolue irregulierement.

Les papiers poursuivent leur avance

Les prix ont baisse dans tous les secteurs sauf les papiers, qui ont poursuivi leur avance au cours d'une seance légèrement active.

L'indice des industriels a periclité toute la journée et a perdu 0.75, tombant à 217.71, tandis que les banques, qui avaient progressé durant la journee, ont perdu 0.67 à la fermeture, tombant à 264.59. Les papiers ont augmenté de 0.63, montant à 94.26.

Les services et l'indice composé, qui avaient commencé la journée à la hausse, ont flanché à midi et à la fermeture les services perdaient 0.78 à 58.21 et l'indice composé 0.75 à 211.24.

Le volume combiné des bourses montréalaise et canadienne à la fermeture était de 1.04 million d'actions comparativement à 1.24 million à la fermeture mercredi.

L'industrielle la plus active de la journee a été Steel Co. of Canada, qui a gagné 3-8 à 35 1-4 sur un volume de 16,179 parts d'échangées.

Unican Security Systems Ltd. est passé hier de la Bourse Canadienne à la Bourse de Montréal où elle a terminé la journée à 10 cents de plus à 4.95 sur un volume de 100 parts échangees. La compagnie se spécialise dans la production et la distribution de divers systemes de securité et objets de quincaillerie.

Le contrôle des prix n'a pas touché les bénéfices aux USA

Selon un sondage préliminaire effectué par la First National City Bank of New York, 748 grandes sociétés américaines ont réalisé au cours du second trimestre des bénéfices nets globaux, après impôts, de $4.64 milliards. Ce résultat représente un progrès de 16 pour cent sur le chiffre de $4 milliards couvrant le même trimestre de 1971 et sur celui de $4 milliards également pour le premier trimestre de cette année.

Le même échantillonnage de compagnies a vu ses bénéfices du premier trimestre 1972 progresser de 12.50 pour cent sur ceux du même trimestre de 1971.

Pour les deux trimestres reunis les bénéfices nets représentent $8.64 milliards, soit une augmentation de 14 pour cent sur le premier semestre 1971 ($7.5 milliards).

Une comparaison difficile

Le contrôle des prix et des salaires instauré aux Etats-Unis n'a donc apparemment eu aucun effet sensible sur la progression des bénéfices, alors que cette dernière reflète l'augmentation en flèche du produit national brut des Etats-Unis, qui a gagné 8.90 pour cent en valeur reelle au second trimestre, sur une base annuelle, par rapport au premier.

La grande question qui se pose, dans ces conditions, est de savoir si une hausse semblable des bénéfices peut se réaliser au cours du deuxième semestre de l'année.

Les six premiers mois de 1972 ont profité, selon Financial Counsel, d'une comparaison avec les niveaux déprimés atteints lors du premier semestre 1971, à un moment où les affaires commençaient à se remettre des séquelles de la grève qui avait paralysé General Motors à la fin de 1.70.

Gains de 17%

Du nombre total des firmes reprises dans le sondage de la Citybank, 506 entreprises manufacturières ont gagné ensemble $3.14 milliards, en hausse de 17 pour cent sur le second trimestre de 1971. Pour les deux trimestres le gain dépasse également de 17 pour cent celui du semestre 1971.

Les progrès réalisés ont touché une grande partie des entreprises: 27 des 32 industries approchées ayant signalé de meilleurs résultats.

Parmi les secteurs faisant exception il faut noter l'industrie pétrolière, les aciéries et les métaux non ferreux. Certaines des firmes n'ont pas encore publié leurs résultats pour le semestre, y compris les fabricants de voitures.

Le déficit commercial américain s'aggrave

WASHINGTON (Reuter) — Le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis s'est aggravé le mois dernier pour atteindre $590,300,000, soit $37,900,000 de plus qu'en mai.

Selon les chiffres fournis par le secrétariat au Commerce, les importations ont augmenté de 0.7 pour cent et les exportations ont diminué de 0.2 pour cent.

Le déficit pour les six premiers mois de l'année est de $3,342,800,000.

Pour l'ensemble de l'année 1971, il était de $2,046,800,000.

MONTRÉAL

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
Abitibi	2840	$9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
Alta Gas T	271	$57	56¾	57	— ¼
Alcan	2306	$21	21	21	— ¼
Alcan pr	100	$25¼	25¼	25¼	
Algoma St	400	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
Bank Mtl	988	$20⅜	20¼	20¼	
Banq CN	100	$15¼	15¼	15¼	
Bq Pv Can	200	$17½	17½	17½	+ ¼
Bell Canad	1067	$42⅜	42¼	42⅜	
Bell B pr	450	$50	50	50	— ⅜
Border C	1700	$10⅞	10⅜	10⅜	— ¼
BP Oil Gas	500	505	505	505	—5
BP Can	350	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ¼
Brascan	1315	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
Brinco	400	$6⅜	6⅜	6⅜	
CAE Ind	100	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Calgary P	100	$25½	25½	25½	— ⅛
Campeau	200	$5⅞	5⅞	5⅞	— ¼
C Arena	100	$16	16	16	
Cdn Cable	100	$22½	22½	22½	
C Im	1550	$27½	27⅜	27½	+ ⅛
C Int Pw	1350	$12½	12½	12½	— ⅛
C Javln	6000	$11⅜	11⅜	11½	— ¼
Cdn Tire A	75	$54¼	54¼	54¼	+ ⅜
CPLtd	200	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Celanese	600	410	410	410	—5
Charter Ind	7299	305	300	300	
Con Bath	1080	$13½	13½	13½	— ⅛
CBath Pr	200	$17	17	17	
Con Glass	450	$17	17	17	+ ¼
Crush Int	100	$20¼	20¼	20¼	— ⅛
Distl Seag	220	$36½	36¼	36¼	— ¼
D Bridge	800	$32¾	32¾	32¾	— ¼
Dofasco	1423	$26⅞	26¾	26⅞	+ ⅛
Dom Glass	200	$15½	15½	15½	+ ½
Dom Store	1650	$17	17	17	+ ⅛
D Textile	300	$30¾	30½	30½	
Domtar	4965	$15¼	14¾	15¼	+ ⅜
Du Pont	40	$29	29	29	+ ⅛
GMC	100	$73¼	73¼	73¼	+1¼
Genstar L	100	$15	15	15	
Gulf Can	1550	$34⅛	33⅞	33⅞	— ⅛
Hard Crp A	100	$24	24	24	+ ¼
Home A	100	$32	32	32	+ ⅛
H Bay Co	200	$16⅞	16⅞	16⅞	— ¼
HB Oil Gas	1100	$45½	45½	45½	— ¼
Hud BOPr	50	$54½	54½	54½	+1½
IAC	400	$19½	19½	19½	— ⅛
Imp Oil	2215	$37¾	37⅜	37⅜	— ⅛
Imasco Ltd	200	$25	25	25	
Int Nickel	8450	$29⅜	29⅜	29⅜	— ⅛
Int Util	100	$41¼	41¼	41¼	— ⅜
Intpr Pipe	475	$28¾	28¾	28¾	
Irwin	100	$12½	12½	12½	+12
Kaiser Re	500	300	300	300	+10
Labatt pr	700	$29¼	29¼	29¼	
Lacroix	200	$5¾	5¾	5¾	
Laidlaw	4000	$12	12	12	— ⅛
MB Ltd	430	$27½	27½	27½	
Mass Fer	500	$15	15	15	
Melchers	100	$7½	7½	7½	— ¼
Mercantl	1200	$25¾	25½	25½	— ⅛
Miron A	200	$6	6	6	+ ¼
Molson A	1000	$28	27¾	28	+ ½
Molson B	1200	$27½	27½	27½	— ⅜
Moore	635	$47½	47½	47½	+ ½
Murphy	900	$20⅜	20¼	20⅜	+ ⅜
Noranda	220	$37⅜	37⅜	37⅜	— ½
Nor Ctl G	810	$11¾	11¾	11¾	— ⅛
NCTlG e	100	$25⅛	25	25⅛	+ ⅜
Oshawa A	960	$11⅜	11½	11⅜	
Pac Pete	100	$39⅛	39⅛	39⅛	— ⅜
Peopl St	300	$11½	11½	11½	
Petrofina	1000	$25⅜	25⅜	25⅛	+ ⅛
Pow Corp	7775	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Price Com	4835	$10⅜	10⅛	10⅛	— ⅛
QSP Ltd	100	$12	12	12	+ ½
Que Tel	201	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ¼
Rapid D	1850	$25¾	25¼	25⅜	— ⅜
Reed shaw	8500	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Reitman A	160	$31½	31½	31½	— ½
Royal Bank	3620	$35	34¾	34⅞	+ ⅜
Sh I w	22000	$25½	25½	25½	+ ¼
Simpsons	100	$25¼	25¼	25¼	— ¼
Steel Can	1658	$35⅝	35⅜	35⅝	+ ⅜
Steinbg A	400	$25⅛	24¾	24¾	— ⅜
Thom Nes	500	$39¼	39	39¼	+ ¼
Trmont	1000	245	245	245	+244
Tor Dm Bk	200	$34¾	34¾	34¾	+ ⅛
Tot Pet A	400	665	660	660	
Traders A	300	$17¾	17¾	17¾	— ⅜
Tr Can PL	150	$45⅛	45⅛	45⅛	+ ⅛
Tr C C pr	2650	$56⅜	56¼	56¼	
Tr G C	800	$23	23	23	
Unican Sec	1100	$5	5	5	+
Unigesco b	100	355	355	355	—10
Velcro	1000	$17½	17½	17½	
Villager	1250	$8⅜	8¼	8¼	+ ⅛
Walk GW	1225	$44½	44½	44½	+ ½
Webb Knp	1300	45	44	45	+2
Westcst	400	$27½	27¼	27½	+ ½
Zellers	100	$15½	15½	15½	— ¼

Bourse Canadienne

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
INDUSTRIELLES					
Aquabl	2400	380	370	380	+10

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10.30	Ch. net
A-B					
AbbtLb 1.10	6	80½	80¼	80½	— ⅛
Adrs .60	18	47	46¾	46¾	+ ¼
Admirl	4	171	171	171	+ ¼
Airco .80e	12	18⅛	18⅛	18⅜	+ ¼
Alcan .80	2	21⅝	21⅝	21⅝	
AllegC .20e	1	10⅛	10⅛	10⅛	— ⅛
AllgtL 1	8	27½	27½	27½	
AllegP 1.40	5	20¼	20⅛	20⅛	
Allns 1.04t	180	21½	21	21½	+ ⅛
Alld C 1.20	9	28¼	28⅛	28¼	
AlliC .20e	9	11½	11⅜	11½	+ ⅛
AHess .15r	50	43⅛	43⅛	43⅛	— ¾
AAirl	47	31½	31¼	31¼	+ ¾
ABrnd 2.29	8	44⅛	44¼	44⅛	
ABC 1.20	10	77⅞	77⅞	77⅞	
AmCan 2.20	29	31⅝	31⅜	31½	
ACyan 1.25	21	33⅜	33⅛	33⅛	— ⅛
AElP 1.74	84	27¼	27¼	27¼	— ⅛
AHome 1.77	24	11½	11⅛	11½	+ ¾
AmMot	572	10	10	10	+ ⅛
AmStd .40	25	11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
AT T 2.60	61	42⅛	42⅛	42⅛	— ⅛
Amprex	20	7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Anacon	29	17⅜	17¾	17¾	+ ⅛
Apeco .16	17	10	9¾	10	
Armco 1	8	20⅝	20½	20⅝	+ ⅛
ArmC .80	17	35½	35¼	35¼	
ArmRu 1.60	1	38	38	38	
AtlRich 2	53	53⅜	52⅝	52¾	— ¼
Avco	6	15⅛	15⅛	15⅛	
Avon 1.35	37	118¼	118	118¼	+ ½
Babck .55	14	27½	27½	27½	
Baxlr .13	28	45⅛	44⅞	44⅞	— ⅛
BellH .60	20	63	62¾	62¾	
Bndix 1.60	4	46⅞	46⅝	46⅞	
BenF 1.10	5	44½	44½	44½	— ¼
BethSt 1.20	40	28⅝	28½	28⅝	+ ½
BilssL 1	3	19⅛	19⅛	19⅛	+ ⅛
Block .24	6	12¾	12¾	12¾	
Boeing .40	42	21½	21¼	21¼	— ¼
Bordn 1.20	3	27⅛	27⅛	27⅛	— ⅛
Borg 1.25	5	34⅛	34⅛	34⅛	— ¼
BristM 1.20	10	64⅜	64⅛	64⅜	+ ⅛
Brown	2	10¾	10¾	10¾	— ⅛
Brnswk .16	77	41	40¾	41	+ ⅜
Bucy 1.20	4	25¾	25¾	25¾	
Budd	2	17¼	17¼	17¼	0
Burlin 1.40	2	31½	31½	31½	+ ⅛
BurlN 1.50	16	43¾	43⅝	43⅝	— ⅛
Burrghs .64	38	198⅞	198	198⅞	— ½
C					
CampS 1.10	1	28	28	28	+ ⅛
CdnFac .66e	11	15⅞	15⅞	15⅞	
Carrier .60	34	41¾	41¼	41¾	
CartW .40a	4	20½	20½	20½	
CatTr 1.40	31	60¼	60¼	60¼	— ⅝
Celanese 2	11	42⅛	42⅛	42⅛	— ⅝
CessnaA .70	5	34	33⅞	34	— ⅛
Ches O 2.50e	2	45½	45½	45½	
ChocFN .10r	1	7⅞	7⅝	7⅝	— ⅛
ChrisCft	1	6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Chrslr 1	42	31⅛	31¼	31¾	+ ¼
CITFn 2	8	49	48¾	48¾	— ¼
H-L					
Heinz 1.04	8	45¼	45⅛	45⅛	
HeilneCurt	10	2	2	2	— ⅛
HerstF 1.10	1	21⅜	21⅜	21⅜	
HewPk .20	6	71¼	71¼	71¼	+ ¼
Hnywl 1.30	6	15¼	15¼	15¼	+ ¼
HFC 1.20	12	52⅛	52⅛	52⅛	+ ¼
Howmet .70	3	13¼	13¼	13¼	— ⅛
I Cmt 1.18	25	32⅞	32¼	32⅞	
INA 1.40a	86	40	39⅞	40	— ⅛
IntlRd 2.08	30	64½	64⅜	64½	— ⅝
IntlndSt 2	13	31½	31½	31½	— ⅛
IBM 5.40	40	397½	394¼	397½	— ½
IntChmN	18	21⅜	21⅛	21⅜	— ⅛
IntHar 1.40	65	32¼	32¼	32¼	— ⅛
IMC .32	2	15⅝	15½	15⅝	+ ⅛
IMCItlf 1.25	2	31¾	31½	31⅝	
INCO 1	86	30	29⅞	30	
IPap 1.50	14	36⅛	36	36	— ⅛
IntT&T 1.10	87	49	49	49	— ⅛
Ipco	10	9	8⅞	9	
ITEC .60	35	47	47	47	— ½
JeffIn 1.20	33	32¼	32½	32½	— ⅛
JohnJ .40a	33	121⅛	121⅛	121¼	— ⅛
JoneL 1e	3	17½	17½	17½	— ⅛
Jov 1.40	30	40⅝	39¾	39¾	—1
KaisAl .60	2	16⅞	16⅞	16⅞	— ⅛
Kendall .60	6	22¾	22¼	22½	— ⅛
Kerrcc 1	46	21¼	21¼	21¼	— ⅛
KerM .60	21	55½	55¼	55½	+ ⅜
KimbC 1.20	4	33½	33¼	33¼	— ½
KLM	7	33	32¾	33	+ ½
Kraftco 1.77	14	41	41	41	+ ⅛
Kroehl .80	1	30⅝	30⅝	30⅝	+ ¼
Leasco	31	17⅜	17¼	17⅜	+ ⅜
LehPC .60	5	17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
LibMcN	1	5¼	5¼	5¼	— ⅛
LiggM 2.50	13	43⅜	43⅜	43⅜	
Litton .59f	156	11⅞	11¾	11¾	
Lock A	10	10¼	10¼	10¼	— ¼
Loews 1.04	30	52½	52½	52½	— ⅜
LTV	6	11¾	11¾	11¾	— ⅛
M-N					
Macy	3	37⅛	37⅛	37⅛	— ¼
Mgnvx 1.20	77	28¼	28	28⅛	+ ¼
Marath 1.60	42	27	27	27	
Marcor .80	11	21⅜	21½	21⅜	+ ⅛
MartM 1.10	36	20⅞	20⅞	20⅞	
MascoCp .16	7	56¾	56¾	56¾	+ ½
MassF	3	15⅛	15⅛	15⅛	
McDon	67	55⅞	55	55⅝	+ ⅝
McDD .40b	7	36⅛	35⅞	35⅞	— ⅜
McGrH .60	22	16	16	16	— ⅛
McIntr	2200	57½	57½	57½	
Memrx	35	23⅛	23	23⅛	— ⅛
MGM	15	18⅝	18⅝	18⅝	— ⅜
MMM	11	82	81¾	81⅞	— ⅛
Mobil 2.60	55	59⅜	59¼	59⅜	+ ⅛
MohkD	27	16½	16¼	16¼	— ¼
Msant 1.80	29	49⅝	49⅝	49⅝	— ⅜
Motrla .60	15	121¼	121¼	121¼	+ ⅝
Nabisco 2.20	35	54	53¾	53¾	— ⅛
NatCan .45	18	15⅜	15⅛	15⅜	— ⅛
N Cash .40	10	31⅛	30⅞	31	+ ⅛
NDist .90		2920		197⅜	197⅜	
NatGenl .50	52	27⅜	27¼	27⅜	
NGyps 1.05	2	18⅜	18⅜	18⅜	
Norgt	6	6¼	6⅛	6¼	
NwstAir .45	58	37½	37½	37½	—1
NorS .06h	11	37	36¾	36¾	+ ⅛
O-S					
Occid .12p	79	14½	14⅜	14½	
OhioEd 1.54	30	21	21	21	— ⅛
OlinCp .88	9	17	17	17	— ⅛
OutbMar 1	20	51⅜	51⅜	51⅜	— ¼
OweC .78	10	47⅝	47⅝	47⅝	— ¼
PacGE 1.72	19	26¾	26⅝	26⅝	
PaA	67	13⅝	13½	13⅝	— ⅛
PenCn	33	33¼	33⅛	33⅜	
Penney 1.04	1	79⅞	79⅞	79⅞	— ¼
Pennzo .80	26	19¾	19¼	19⅜	
PepsiCo 1	4	88½	88½	88½	
Pfizer .60a	42	43¼	43¼	43¼	+ ¼
PhelD 2.10	11	36	36	36	— ¼
PhilMr 1.24	37	110⅝	110⅛	110⅝	+ ⅛
PhilP 1.30	60	29½	29⅛	29½	+ ¼
PitneyB .68	204	19¾	19½	19¾	— ¼
Pitstn .60b	15	26½	26⅛	26⅛	— ¼
Polroid .32	43	111½	111	111½	+ ½
ProcG 1.56	6	98	98	98	
Pllmn 2	9	42¾	42¾	42¾	+ ¼
Rals .70	65	35⅞	35¾	35¾	— ¼
Raythn .60	1	34⅝	34⅝	34⅝	
RCA 1	38	34⅞	34¾	34¾	
RepSt 1	10	22½	22⅜	22½	+ ⅛
Revere	8	10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
RexCh 1.50	3	39¼	39¼	39¼	
RichM 1.04	5	71⅜	71⅛	71⅜	— ⅜
Ronsn .20b	3	6¼	6¼	6¼	
RCCola .56	7	36⅞	36⅝	36⅞	+ ¼
RoyD 2.20e	7	39¼	39¼	39¼	+ ⅛
Safew 1.35	14	35¼	35¼	35¼	+ ¼
StReg 1.60	1	40	40	40	+ ⅛
SaFel 1.60	40	30¼	29⅞	30¼	+ ½
SCM	4	15	15	15	+ ⅛
ScottP .50	x2	13¾	13¾	13¾	+ ⅛
SrsR 1.40a	35	109¼	109¼	109¼	— ½
ShellO 2.40	38	44⅜	44⅛	44⅜	+ ¼
ShellTr 1.28e	2	33⅞	33⅞	33⅞	— ¼
Simmn .80a	1	33⅝	33⅝	33⅝	
Singer 2.40	12	84	84	84	— 3
SkilC .62e	5	37	37	37	
Smith KF 2	6	62⅝	62⅝	62⅝	— ⅛
SouthC 1.30	20	19⅛	19¼	19¼	— ⅛
SpryR .60e	83	43⅛	43¼	43¼	— ⅝
StdBr 1.66	5	49¼	49	49	
StOCal 2.90	107	59½	57¾	57⅞	—1⅜
StdInd 2.39	6	68	68	68	— ½
StdNJ 3.90e	56	75⅝	75½	75⅝	— ⅛
StdOh 2.70	46	61¾	61¼	61¾	+ ⅛
SterlDr	32	35⅜	35⅛	35⅛	— ⅛
StewW 1.85	1	36¼	36¼	36¼	— ¼
StudW 1.20	6	45½	45½	45½	— ¼
SunOil 1b	1	39¼	39¼	39¼	— ⅜
Sunbm .80	5	33⅞	33⅞	33⅞	
SuproO 1.40	5	267½	267½	267½	+11½
Swift .70	18	35	34⅞	34⅞	— ⅛
T-Z					
TandCp	4	38⅝	38⅝	38⅝	— ⅛
Tektronix	15	59⅜	59⅜	59⅜	+ ½
Teledn .70t	51	18¼	18	18	— ⅜
Tenco 1.32	32	24⅛	24¼	24⅜	— ⅛
Txco 1.66	69	31⅞	31¼	31¼	
TexGfl .60	8	16⅞	16⅞	16⅞	+ ⅛
Textr .90	197	34¼	33⅝	34¼	+ ¾
Tiok .40	17	17½	17¼	17½	— ⅛
Timkn 1.80	7	38¼	38⅜	38⅜	— ⅜
ToolR 2.30	44	56⅞	56½	56⅝	— ⅛
Trnsm .55b	16	17⅞	17⅞	17⅞	— ⅛
Transctl .42	4	12⅞	12⅞	12⅞	
TriC 2.28e	9	29⅞	29¼	29¾	— ⅛
TRWInc 1	32	33⅛	33¼	33¼	+ ⅛
TwntC	9	9½	9½	9½	
UALInc	3	36½	36¼	36¼	
Un Carb 2	41	45½	45½	45½	+ ⅛
UOilC 1.60	6	28¾	28⅜	28⅜	— ⅛
UPacif 2	7	51⅝	51¼	51⅝	+ ⅛
UAir 1.20	14	37½	37¼	37¼	— ⅜
UnCp .70e	2	9	9	9	
UnNuclr	5	12¾	12⅜	12¾	— ⅛
USGyps 1.50	47	26¼	25¾	25¾	— ⅛
USSti 1.60	62	28⅛	28	28⅛	
UnivO	42	19⅝	19⅛	19⅝	+ ⅛
Vorna	19	15⅝	15½	15½	— ⅛
WarL 1.30	18	90¾	90½	90½	+ ⅛
WnUn 1.40	31	55⅞	55¾	55¾	+ ⅛
WstgEl .94	54	44¼	44⅛	44¼	— ⅛
WhlbF .13e	26	9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
WheelP Stl	8	20	20	20	— ⅛
WhitC .40b	24	18½	18¼	18¼	— ¼
WhteMt	11	15⅝	15⅝	15⅝	— ¼
Winbago	43	37¼	36¾	36¾	+ ⅛
Wwth 1.20	32	36⅞	36½	36⅞	+ ⅛
Xerox .84	46	156⅛	156	156⅛	— ¾
YngSD .30p	2	12	12	12	
Zenith 1.40	4	42⅞	42⅞	42⅞	
Zurn .28	17	22⅞	22⅛	22⅛	

DOW-JONES à 12h00

—0.60 à 926.25

CitSv 2.20	18	37	37	37	
Cluett P .90	5	17⅝	17½	17½	— ⅛
CocaC 1.64	47	144½	144	144	—1¼
ColPal 1.46	4	84½	84½	84½	
ColiAlk .56	1	22⅞	22⅞	22⅞	+ ¼
CollinR	109	16⅜	16⅝	16⅜	+1⅛
CBS 1.40b	12	59	58¾	58¾	— ½
ColGas 1.82	17	28¼	28¼	28¼	
CmEd 2.20	48	34	34	34	— ¼
ConEd 1.80	20	25⅜	25¼	25⅜	
CFds 1.25	28	33¼	33⅛	33¼	+ ⅛
ConCan 1.60	10	30	29¾	29¾	
ConDil 1.50	45	26¼	26⅛	26¼	+ ¼
CnrData	42	69½	69	69	— ¾
CPCIntl 1.70	30	30⅛	30	30⅛	+ ⅛
Cr Zell 1.20	40	25¾	25¾	25¾	
Culligan .28	43	15¼	15⅛	15¼	— ⅛
CurtWr	367	41¼	40⅞	41	+1⅛
Cyprus 1	2	32¾	32¾	32¾	
D-G					
DanR	10	9⅜	9¼	9¼	+ ¼
Deere 2	10	61¼	61¼	61¼	
Dexter .24	8	22⅜	22⅜	22⅜	— ½
Disney .20b	13	191	191	191	+ ¼
DowC 1.80	26	89¼	89	89	+ ¼
DresIn 1.40	23	39½	39¾	39⅜	— ⅜
duPon 5e	9	167	166⅛	166¾	+ ¼
DuqLt 1.66	5	22⅝	22⅝	22⅝	— ¼
EastAir	65	24¾	24⅜	24⅝	— ⅛
EastK 1.04a	34	138¼	136⅞	136⅞	—1¼
Eject As	3	8⅞	8⅞	8⅞	—⅛
ElPasNG 1	5	17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅛
EmEl 1.20	37	90	89¼	89¾	— ¼
ESB 1.20	7	32⅞	32⅞	32⅞	— ⅜
EthylCp .84	7	26	26	26	
OxCel .80	10	17½	17¼	17½	
Fairch	61	42	41⅞	41⅝	+ ⅛
Firest .83	9	22¼	22¼	22¼	— ¼
FstCht 1.42f	45	25	25	25	+ ¼
FlaPw 1.72	10	37⅛	36⅞	37¼	
Ford 2.70	222	65⅛	64⅝	65	—1
Frueh 1.70	2	37¼	37¼	37¼	— ¼
GAC Cp	13	8½	8⅜	8½	— ⅛
GAF .40	29	24⅛	24	24⅛	+ ⅛
GenDyn	3	26⅜	26⅛	26⅜	+ ⅜
GenEl 1.40	196	63¾	62⅝	63	
GFd 1.40	75	24¾	24½	24½	
GMC 3.65e	110	73⅜	73⅛	73¼	+ ¾
GPubU 1.60	402	21¼	21⅛	21¼	
GTelE 1.52	73	26¼	26⅛	26⅛	
GTire 1b	74	27⅛	27	27	
GaPac .80b	20	38⅛	38¼	38¼	
Gillette 1.40	29	51⅜	51⅜	51½	— ⅛
Goodrh 1	32	27¼	27	27⅛	+ ⅛
Gdyr .88	23	29½	29⅜	29½	+ ⅛
Grace 1.50	2	25¾	25¼	25¾	
GrndU .80	27	15¼	15¼	15¼	
GIASP .60	22	17⅛	17	17⅛	
GrnGt 1	6	23¾	23¾	23¾	+ ⅛
Grnyhd 1.04	17	18	17¾	18	
Grum .25p	38	13⅞	13⅝	13¾	— ⅛
GulfO 1.50	411	23	22¾	22⅞	+ ⅛
GulfW .60b	7	36⅛	36⅛	36⅛	
Gulton	1	10	10	10	
H-L					
Heinz 1.04	8	45⅛	45⅛	45⅛	
HeilneCurt	10	2	2	2	— ⅛
HerstF 1.10	1	21⅜	21⅜	21⅜	
HewPk .20	6	71¼	71¼	71¼	+ ¼
Hnywl 1.30	6	15¼	15¼	15¼	+ ¼
HFC 1.20	12	52⅛	52⅛	52⅛	+ ¼
Howmet .70	3	13¼	13¼	13¼	— ⅛
I Cmt 1.18	25	32⅞	32¼	32⅞	
INA 1.40a	86	40	39⅞	40	— ⅛
IntlRd 2.08	30	64½	64⅜	64½	— ⅝
IntlndSt 2	13	31½	31½	31½	— ⅛
IBM 5.40	40	397½	394¼	397½	— ½
IntChmN	18	21⅜	21⅛	21⅜	— ⅛
IntHar 1.40	65	32¼	32¼	32¼	— ⅛
IMC .32	2	15⅝	15½	15⅝	+ ⅛
IMCItlf 1.25	2	31¾	31½	31⅝	
INCO 1	86	30	29⅞	30	
IPap 1.50	14	36⅛	36	36	— ⅛
IntT&T 1.10	87	49	49	49	— ⅛
Ipco	10	9	8⅞	9	
ITEC .60	35	47	47	47	— ½
JeffIn 1.20	33	32¼	32½	32½	— ⅛
JohnJ .40a	33	121⅛	121⅛	121¼	— ⅛
JoneL 1e	3	17½	17½	17½	— ⅛
Jov 1.40	30	40⅝	39¾	39¾	—1
KaisAl .60	2	16⅞	16⅞	16⅞	— ⅛
Kendall .60	6	22¾	22¼	22½	— ⅛
Kerrcc 1	46	21¼	21¼	21¼	— ⅛

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

Acrofund	Achat 1.48	Vente 1.64
Adanac	2.19	2.39
A.G.F. Special	3.50	—
All Canadian Com	8.25	9.02
All Canadian Div	9.09	9.94
All Canadian Ven	4.22	4.61
American Growth	6.54	7.18
Andreae Equity	5.08	5.55
Associate Investors	5.96	6.01
Beaubran	47.87	51.98
Canada Growth	5.99	6.58
Canagex	10.8	11.68
Cdn Gas Energy	14.24	15.65
Cdn Investment

Ottawa n'a aucun projet de contrôle rigide de la transmission des données

OTTAWA (PC) — Le Dr Hans Jacob von Maeyer s'inquiète de l'influence éventuelle que le gouvernement pourrait exercer dans le domaine des communications entre ordinateurs.

De toute évidence, le chef du groupe d'étude fédéral sur la transmission des données préfère la persuasion à des mesures gouvernementales.

Le Dr von Maeyer a voulu illustrer son point de vue dans une entrevue récente en déclarant que les travaux de son groupe d'étude avaient déjà contribué, au cours des deux dernières années, à inciter les compagnies de télécommunications à se lancer dans de nouvelles recherches en informatique.

Il a par ailleurs déclaré que le rapport de ce groupe d'étude, qui doit être rendu public la semaine prochaine, constituera un guide pour l'industrie concernée dans des domaines tels que l'influence culturelle américaine au Canada.

Le Dr von Maeyer s'est refusé à commenter les recommandations qui seront soumises par le groupe d'étude, mais il ne fait aucun doute que son point de vue sera déterminant quant à leur formulation.

Ainsi, si l'on en juge par ses déclarations, le rapport ne serait pas favorable à une intervention massive du gouvernement dans le domaine de la transmission des données entre ordinateurs.

Il est également peu probable qu'il recommande la création d'une nouvelle agence gouvernementale pour réglementer l'industrie de l'informatique. Le rapport pourrait par contre préconiser une réglementation par une agence ou un ministère existant présentement.

Réglementation souple

D'autre part, on peut conclure des discours prononcés récemment par M. Robert Stanbury, ministre fédéral des Communications, que le gouvernement n'a pas l'intention de s'engager sur la voie d'une réglementation rigide de l'industrie de l'informatique.

Le groupe d'étude a examiné la plupart des domaines de l'industrie de l'informatique, à l'exception toutefois des individus qui a été laissée à un groupe d'étude mixte des ministères des Communications et de la Justice.

Le groupe d'étude a cependant abordé la question de la préservation de l'intimité individuelle dans la transmission de messages programmés. Un rapport sur cette question sera publié un peu plus tard cette année.

Le Dr von Maeyer a acquis une grande expérience dans l'industrie et le gouvernement en Allemagne, son pays d'origine, en Suisse et au Canada avant d'être nommé à la tête du groupe d'étude en octobre 1970.

Le groupe d'étude en question a reçu pour tâche dans son mandat de soumettre des recommandations sur la participation canadienne dans de la question de l'intimité l'industrie de l'informatique et les moyens par lesquels il serait possible de s'assurer que les réseaux de transmission des données répondent aux impératifs sociaux et économiques du Canada.

Le Dr von Maeyer s'est de plus déclaré en désaccord avec une recommandation du Conseil des sciences du Canada voulant que le gouvernement joue un rôle de premier plan dans la mise sur pied d'un réseau intégré d'ordinateurs pour tout le pays.

Il précise à ce propos que les services d'informatique sont si variés qu'un système de communications unique ne suffirait pas à en assurer entièrement la transmission. Il serait difficile, de plus, d'estimer la quantité d'information à transmettre par un système donné. Des mises de fonds importantes pourraient, en définitive, ne déboucher que sur une activité plutôt maigre.

Le Dr von Maeyer s'oppose également à la définition les "transmetteurs" de mesd'une division précise entre sages et les "fournisseurs" de messages.

L'argument voulant que les compagnies de téléphone qui transmettent les messages ne devraient pas s'engager dans la vente de services en informatique ne correspond pas à la réalité, selon lui, car les services de télécommunications et d'informatique sont réliés intimement.

Puissants concurrents

Il reconnait toutefois les difficultés auxquelles doivent faire face les compagnies d'ordinateurs devant la puissance des compagnies de téléphone.

Des règlements devraient être établis pour empêcher les compagnies de téléphone de faire une concurrence injuste aux compagnies de services en informatique au cas où les premières se lanceraient dans le domaine du traitement électronique des données.

En ce qui concerne l'écoulement d'informations canadiennes à destination de mémoires électroniques américaines, le Dr von Maeyer s'oppose à toute restriction. "Vous ne pouvez pas empêcher l'information de se répandre dans toutes les directions", a-t-il déclaré.

Il est toutefois conscient de la possibilité d'un accroissement de l'influence culturelle américaine au Canada dans le cas, par exemple, des programmes éducatifs américains. Mais tout en estimant que l'écoulement d'informations canadiennes vers les Etats-Unis ne constitue pas réellement un problème, il est d'avis qu'il y aurait lieu de vérifier si un tel écoulement n'est pas mis à mauvais usage.

En ce qui a trait à l'avenir de l'industrie de l'informatique, le Dr von Maeyer estime que seules les compagnies d'informatique pouvant offrir certaines nouveautés dans leurs services pourront survivre. Il a précisé que des usagers comme les banques et les compagnies aériennes, dont les besoins peuvent sembler limités, pourraient faire profiter d'autres compagnies des applications possibles de leurs programmes à d'autres domaines.

Avec Concorde, la Chine prend un rang enviable dans le transport aérien

PEKIN (Reuter) — L'achat par la Chine populaire de deux exemplaires de l'avion supersonique Concorde place ce pays en bonne position dans le monde de l'aviation civile, font remarquer les observateurs à Pékin.

Le contrat préliminaire sur l'achat du Concorde, signé lundi à Paris, traduit le désir de la Chine de disposer de ce qu'il y a de plus perfectionné en matière d'aéronautique, plutôt que d'acheter des appareils moins coûteux mais de seconde catégorie.

Objectivement parlant, la Chine aurait pu se passer du Concorde, a fait remarquer un attaché commercial d'ambassade à Pékin.

L'administration de l'aviation civile chinoise a entamé, l'année dernière, la modernisation de son parc, constitué jusqu'alors de Viscount et d'Illiouchine 18 vieillissant, par l'acquisition au Pakistan de quatre appareils Trident d'occasion, dont l'un s'est écrasé dans des circonstances mystérieuses en Mongolie.

Elle a également passé commande de cinq bi-réacteurs Illiouchine 62, dont quatre ont été livrés, et de six nouveaux Trident.

Les représentants du constructeur de cet appareil, la compagnie britannique Hawker Siddeley, négocient actuellement à Pékin la vente d'autres appareils du même type.

Enfin, le gouvernement américain a accordé au début de ce mois une licence d'exportation pour la livraison à la Chine de dix Boeing 707 au prix global de 150 millions de dollars.

Les Japonais s'intéressent à la baie de Fundy

OTTAWA (PC) — Des représentants de six importantes compagnies japonaises ont exprimé leur intérêt dans le développement d'un projet hydro-électrique à partir des marées de la baie de Fundy, surtout pour exporter vers les Etats-Unis, selon deux députés conservateurs.

Robert C. Croates, Cumberland-Colchester North, et Robert Muir, Cape Breton-the Sydneys, ont rencontré les six dans la capitale mercredi et leur ont expliqué le potentiel énergétique et d'autres secteurs industriels des Maritimes.

Les six firmes représentées étaient des agences ou subsidiaires de Mitsui, Marubeni, Sumitomo, Itoh, Nissho-Iwai, et Mitsubishi, les géants de l'industrie lourde et des manufacturiers japonais. Ils étaient réunis par le Conseil commercial Canada-Japon.

M. Croates a révélé jeudi que les firmes avaient l'intention d'envoyer des ingénieurs à Halifax et aux endroits de la baie de Fundy susceptibles d'être aménagés en stations hydro-électriques.

Au cours d'une entrevue il a déclaré que lui-même et M. Muir craignaient qu'une étude gouvernementale sur les ressources de la baie de Fundy prendrait trop de temps et que tout intérêt dans ce projet devrait être encouragé. Les intérêts britanniques de Rothschild ont déjà étudié le potentiel de la baie de Fundy et la possibilité de diversifier l'industrie du fer à Sydney, Cap-Breton.

Nouvelle technologie

M. Croates a dit que la nouvelle technologie en génie pourrait rendre la construction de digues et de centrales plus économique maintenant qu'elle ne l'était il y a trois ans, date de la dernière expertise gouvernementale, dont la conclusion était négative.

Plusieurs sites à la baie de Chignecto et le bassin de Minas dans la baie de Fundy offrent les possibilités d'aménagement, mais ceux qui possèdent le plus de potentiel sont situés à l'embouchure de la baie Shepody, le bassin Cumberland et la baie Cobequid.

Les Japonais seraient intéressés non seulement à la production de l'énergie mais aussi à sa mise en marché. Le marché principal serait les Etats du nord des Etats-Unis, accessibles avec un permis fédéral d'exportation.

Les nouvelles techniques de construction que n'avait pas envisagées le gouvernement dans son étude comprennent la construction de digues sur terre, qui sont ensuite glissées à l'eau et coulées en place. La Russie emploie déjà cette méthode avec succès.

M. Croates a dit que le colonel R. L. Houston du groupe commercial Canada-Japon poursuivra l'étude de cette question lors de sa visite prochaine aux quartiers généraux des six firmes du Japon. En attendant, les six continueront des consultations plus détaillées avec le Dr Thomas J. Gray, directeur de l'Atlantic Industrial Research Institute et professeur d'études supérieures au Nova Scotia Technical College de Halifax.

Exemption pour les containers

OTTAWA (PC) — Une révision tarifaire a été acceptée par l'Administration de la voie maritime du St-Laurent et sa contrepartie américaine, la St-Lawrence Seaway Development Corporation, afin d'exclure la tare des containers chargés de 640 pieds cubes ou plus.

Selon un communiqué de l'Administration de la voie maritime, émis, jeudi, à Ottawa, la révision vise à encourager les compagnies de navigation à faire meilleur usage des transports par containers sur la voie maritime.

Auparavant, le calcul des péages était basé sur le poids total, c'est-à-dire du container et de son contenu.

Les taux de marchandises en containers sont fixés à $0.90 la tonne pour les diverses et à $0.40 pour les marchandises en vrac.

La tare moyenne d'un container est de 2.5 tonnes. Sa capacité peut varier de 640 à 2.560 pieds cubes. En 1971, 17.585 containers chargés ont été acheminés par la voie maritime contre 11,663 en 1970.

Toute marchandise "DISC" devra être identifiée

OTTAWA (PC) — Les importations effectuées au Canada sous couvert du programme américain DISC ou autre formule similaire, accordant des abattements fiscaux, seront dorénavant identifiées à l'aide de formalités douanières nouvelles.

C'est ce qu'a déclaré ce matin le ministre fédéral du Revenu, M. Herb Gray.

Récemment le ministre avait informé les Communes que cette modification était à l'étude, dans le but d'identifier les produits bénéficiant dans le pays d'origine d'avantages fiscaux et qui touchent le marché canadien.

Le programme vise au départ avant tout le plan américain DISC destiné à accroître les exportations des Etats-Unis.

Dans une déclaration faite ce matin, le ministre Gray a précisé que toute expédition, d'une valeur égale ou supérieure à $10.000, dans cette catégorie, devra nécessiter des renseignements supplémentaires. "Ces renseignements supplémentaires n'ont pas pour but d'imposer un fardeau à ceux qui exportent sur le Canada ou aux importateurs canadiens".

M. Gray a expliqué que les renseignements supplémentaires recherchés se rapportent uniquement à l'impôt sur le bénéfice des sociétés et non à des rabais ou exemptions de droits sur marchandises.

"Ces renseignements nouveaux qu'exigent les mesures annoncées aideront le gouvernement à s'assurer que les pratiques commerciales de ceux qui exportent sur le Canada s'harmonisent avec la législation canadienne quant à la valeur pour fins de douane, aux droits anti-dumping, aux droits compensatoires ou à la juste évaluation du revenu pour fins d'impôt."

Selon le nouveau système, les exportateurs adressant des expéditions d'une valeur de $10.000 ou plus sur le Canada doivent joindre une déclaration indiquant si la compagnie bénéficie ou non d'un dégrèvement fiscal du fait de cette exportation.

"La déclaration exigera également de fournir des détails sur l'importance du changement dans les prix subi par les marchandises en question."

Les députés de l'opposition ont accusé les automobiles exportées au Canada sous le couvert du DISC d'être en violation du pacte de l'auto canado-américain.

Le nouveau système sera applicable d'ici le 1er septembre, a déclaré le ministre Gray.

Record de l'or

Le prix de l'once d'or a atteint des niveaux records aujourd'hui.

Le métal précieux à Londres a été fixé ce matin à $67.45, en hausse de $1.15. Le précédent sommet de $66.75 a été établi le 8 juin. Cet après-midi, le cours a monté de $0.75 à $68.20.

Record également à Paris où le prix de l'once d'or a grimpé en début de séance à $68.57 par rapport à $67.11 la veille. On a fixé le métal précieux à $68.59 cet après-midi.

A Zurich et à Francfort, le prix de l'or s'est élevé respectivement à $67.25 contre $66.60 et à $67.19 par rapport à $65.82.

Pendant ce temps, le dollar américain manifeste de la fermeté et la livre sterling faiblit.

Ce matin à Londres, la livre a été coté à 2.4480-95 puis est tombé à $2.4470-75 avant de se rétablir quelque peu. La livre s'établit à $2.4480-90 cet après-midi en baisse par rapport à la fermeture d'hier: $2.4490 — $2.45.

Par contre le dollar américain s'est raffermi. A Francfort, le dollar US a été fixé à 3.1763 marks contre 3.1734 hier. Quelques achats ont poussé lentement la devise américaine à la hausse.

Le sterling s'est étonnamment bien comporté hier sur la place de Londres, en dépit des vicissitudes du secteur social. La devise britannique a même légèrement améliore sa position par rapport au dollar US qui s'est montré, il est vrai, très faible.

La journée d'hier commença mal en raison de la situation tendue dans le secteur social. Puis vers midi, l'aide vint au sterling, d'une manière inattendue, du dollar.

Aéroport de $100 millions à Bangkok

SINGAPOUR (PA) Northrop Corporation va construire un aéroport de $100 millions près de Bangkok et va en assurer l'exploitation pendant vingt ans.

Le président de Northrop, M. Glenn R. Lord, precise que l'aéroport sera prêt vers la fin de 1977 et qu'il sera utilisé exclusivement à des fins militaires.

Northrop a aussi signé un contrat de $1,200,000 en vertu duquel la compagnie va établir un plan de développement pour les prochains dix ans de l'aéroport international de Singapour.

M. Lord a ajouté qu'il espérait que sa compagnie décrocherait le contrat de $40 millions de travaux de construction que pourra prévoir le plan une fois terminé.

cote des grains

JEUDI 27 JUILLET 1972

MARCHE A TERME

	Winnipeg	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Lin					
Jil.		2.90	2.94⅛	2.90	2.93¼
Oct.		2.93⅜	2.98⅛	2.93⅜	2.97¼
Nov.		2.90½	2.95⅜	2.90½	2.93½
Dec.		2.84¼	2.88½	2.84¼	2.87
Graine colza Vancouver					
Sept.		2.52⅞	2.57½	2.52⅞	2.57½
Nov.		2.51¼	2.57½	2.51¼	2.57⅜
Jan.		2.52	2.57½	2.52	2.57¼
Mars		2.52	2.53½	2.52	2.53½
Graine colza Thunder Bay					
Oct.		2.42¾	2.46½	2.41¾	2.46⅜
Nov.		2.46	2.47½	2.46	2.47⅜
Dec.		2.39	2.40	2.39	2.40
Avoine					
71	71½	71	71½		
Oct.		72½	—	—	72½
Dec.		72½	—	—	72¼
Mai		75½	75½	75	75½
Orge					
Juil.		1.14	—	—	1.14
Oct.		1.15½	1.15½	1.15	1.15⅜
Dec.		—	—	—	1.15½
Mai		1.18⅜	—	—	1.18⅜
Seigle					
Juil.		1.00¼	—	—	1.00¼
Oct.		1.02½	1.02¾	1.02⅜	1.02¾
Dec.		1.00¼	1.00¼	96¾	99¾
Mai		1.03⅜	1.03⅜	1.02½	1.02⅝

Marche au comptant

Avoine: 2 cw 71; 3 cw et ex 3 cw 69; ex 1 four. 68½; 1 four. 67; 2 four. 64⅞; 3 four. 61¾; four. melangee 1⅛.

Orge: 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.14; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.12; 3 cw 2-rang et 1 four. 1.10¼; 2 four. 1.08¾; 3 four. 1.05¾.

Seigle: 1 et 2 cw 1.00¼; 3 cw 90¼; 4 cw 70¼; ergotes 61¼; sur voie 99¾.

Lin: 1 cw 2.93¼; 2 cw 2.88¼; 3 cw 2.63¼; sur voie 2.92⅛.

Graine de colza: no 1 Canadienne 2.43½; No 2 Canadienne 2.28½.

(Chicago)	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
Ble				
Sept.	1.55¼	1.55⅞	1.53⅛	1.53½
Dec.	1.61	1.61⅛	1.58⅝	1.58⅞
Mars	1.63⅞	1.63⅞	1.61¼	1.61⅜
Mais	1.63¼	1.63⅛	1.60⅝	1.60⅝
Mais				
Spet.	1.26½	1.26½	1.24⅝	1.24¾
Dec.	1.25½	1.25⅝	1.23½	1.23¾
Mars	1.29⅝	1.30	1.27¾	1.27⅞
Mai	1.32⅝	1.32⅝	1.30⅜	1.30⅜
Juil.	1.34⅞	1.34⅞	1.32¾	1.32¾
Avoine				
Sept.	73½	73½	71½	71½
Dec	75¼	75⅞	73¼	75¼
Feves Soya				
Aout	3.52½	3.54¼	3.51½	3.52½
Sept.	3.33⅞	3.35¼	3.33¼	3.33¾
Nov.	3.19	3.19¾	3.16¼	3.17
Jan.	3.23¼	3.23¾	3.20¼	3.20⅞
Mars	3.27¼	3.28	2.24¾	3.25¼
Mai	3.31	3.31¾	3.28½	3.28¾

titres au comptoir

JEUDI, 27 JUILLET 1972

A G F Special	100	3.8	3.8
Alscope	1900	35	35
Bad Boy	200	$13	12½
Beacon Mnu	550	12	12
Bear Creek	20200	120	55
Beattie Duques	600	8	6
Beauport	100	[illegible]	200
B C Tel 7 Pr	150	$25	25
Candida	1050	225	225
Cumex Mns	5000	65	60
Dairy Barns	100	400	400
Data Line	600	550	475
Eden Ind	5650	145	140
Elect Asso	2600	$5½	5⅞
Fairview	2835	$14⅝	14⅝
G B Fontaine	30000	14	13
Great Bear Sil	3000	21	20
Hammond	750	212½	175
Hartland	4000	100	80
Int Mariner	2000	65	65
Int Systcoms	1000	40	40
Mns Iberville	1000	40	40
Louisbourg	145 0	38	32
Maislin	3000	$15¼	13½
Major Laurent	19000	23	23
Mns Copernic	42000	73	69
Multico	3200	125	115
Mult Access	200	$7⅛	7½
Nemrod	1500	21	21
Nfld L P $1 X + P	250	$6⅞	6⅞
Nordex	100 0	105	105
Poicon	2000	150	100
Protea	28000	47	40
Radiation	800	$7½	7½
Revenue Prop	4100	150	140
Scintilore	17 0	100	70
Scott Chib	9500	4	4
Seneca	500	98	98
Shawnee Pete	500	10	10
Soca	3150	155	135
Somex	2500	85	65
Spar Aero	500	345	340
Stackpool	200	200	200
Triton	1 00	25	25
Vanadec	21000	12	10
Vencap	100	275	275
Warrington	300	$5½	5½
West Allenbee	1000	30	23

calgary

JEUDI 27 JUILLET 1972

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Farmers rts	300	30	30	30 +2
KSF Chem	100	125	125	125

PETROLES

Bashaw Led	2000	4½	4½	4½
Monterey	1000	30	30	30 −5
N Gateway	6000	19	19	19 −1
New York	1089	65	65	65 −4
Petromines	500	15	15	15 −5
Petroquest	3000	30	28	28 −3
Sastex	3000	9½	9	9 −½
Savanna	3500	22	22	22
West Warn	1000	39	39	39

MINES

Calcorp	2500	15	10	15 −1
Duke	3500	21	21	21 −1
Jetex	500	75	75	75 −5

Total des ventes : 27,989.

vancouver

par la PRESSE CANADIENNE

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Acheron	6000	25	22	22	−2
Adanac	37700	6	60	64	
Adera	11000	38	37	37	
Adonis M	197900	187	171	185	+15
Afton Mines	1600	$11⅜	11	11	−½
Alice Lk	300	18	18	18	
Alwin	4500	56	51	51	−1
Anchor Mn	2000	26	26	26	+2
Anglo Born	4100	89	80	85	−4
Ardo Mine	10000	30	30	30	
Arlington	1000	17	17	17	+2
Barrier Rf	89570	345	250	250	−95
Bthrst Nrse	2000	73	70	70	−2
Bell Moly	3000	28	26½	26½	
Benson	3000	16	16	16	−1
Blue Star	5000	6	6	6	
Boswell	900	16	16	16	
Boundary	500	14	14	14	
Brameda	1300	120	120	120	−5
Brenmac	5000	38	38	38	+2
Brycon Ind	8750	17	15	15	
Bullion Mt	34900	95	87	95	+3
Buval Exec	500	32	32	32	
Calta	8700	57	55	55	
Cambridge	5500	28	27	28	+2
Canol	3000	38	36	38	+6
Car Bell	500	27	27	27	
Cass Cons	13000	7	7	7	
Casino	2000	35	35	35	
Celtic Min	69500	75	65	68	−7
Charla Mn	19500	40	31	31	−9
Churchill	300	66	66	66	
Colemn Pr A	990	47	47	47	
Columbia R	3350	18	16	16	−2½
Comet Ind	12200	255	240	255	−5
Con Cst Slv	2000	39	37	39	+1½
Cons Slvr	8750	24	24	24	−1
C Standard	4000	12	11	12	
C Cinch	5000	10	10	10	
Cop Ex M	42500	166	146	163	+17
Cop Giant	7000	8½	8	8	−1
Cop Ridge	4100	33	32	32	
Coronet	6000	31	30	30	
Cream Silve	1500	26	25	25	−2
Croyden	1000	9½	9½	9½	−½
Dankoe Mn	1000	69	69	69	−1
Darkhwk	30050	251	240	249	+4
Davenprt	21600	53	51	51	+2
Davis Keay	7000	76	73	73	−2
Dolly Var	1500	35	35	35	+1
Dundee	1000	22	22	22	+1
Dusty Mac	2000	13	13	13	
Equat Res	15500	22½	20½	22	+2½
Exeter Mns	8900	20	18	20	
Falaise	2500	15	13	13	
Farwest	2000	6	6	6	
Flagstone	5500	27	25	26	−1
Fortune Cha	6000	12	11½	11½	
Fourbar	10000	8½	8	8	
Frontier Ex	1500	24	24	24	−1
General Re	37500	12	11½	11½	−½
Giant Ex	500	38	38	38	+2
Gibbex Mns	4000	31	30	31	+1
Gibraltar	500	970	960	960	−5
Glen Copp	21500	33	30	32	−1
Golden Gt	3500	27	25½	25½	−2½
Granite M	59000	38	24	28	+8
Gr N Pete	6800	57	57	57	+2
Gunn Mines	500	23	23	23	−1
Hart River	1500	16	16	16	+1
Hearne	500	15	15	15	
Henrietta	9000	27	23	24	−2
Highld Lod	12000	15	13	15	+2
Highhawk	2528	18	16	18	−9
High Chief	500	10	10	10	+½
Highld Valy	2000	19	18	18	−2
Highmont	150	181	181	181	
Ice Station	500	18	18	18	
Imp Metals	1000	14	14	14	
Inland Cop	5000	25	23½	23½	−1½
Jackpot CP	2500	33	30	30	−2
Jason Ex	5000	13	13	13	
Joy Mng	13300	110	90	98	+8
Kalco	18000	28	24	28	+4
Kamad	4000	42	40	42	
Kelver Mns	7500	12	10	10	
Kopan	5042	34	32	32	−1
Lk Byrhse	2000	12½	12½	12½	−1½
Largo	1000	16	16	16	
Leemac M	10000	47	46	46	−1
Lexington	4500	31	30	30	
Lone Creek	1500	45	40	45	−5
Lori Explor	1000	40	40	40	
Lornex	225	790	785	785	+5
Makaco	60000	56	43	53	+9
Marshall	9500	7	7	7	
Maverisk	3000	30½	30	30	−½
Mid West	1000	4	3	3	
Minex	3000	13	13	13	
Molymine	7500	9	9	9	
Nat Nickel	2000	15	14	15	
N Cronin	25	3	3	3	
N Nortnca	1263	22	21	22	+2
N Privalr	1000	11	11	11	
New Taku	5000	21½	20	20	
Newvan Rs	3000	20	20	20	
Nickel Hill	1000	16	16	16	
Nitracell	4000	25	25	25	
Norcan	2000	10	10	10	−1
Norgold	1500	5	5	5	
Northair	3000	22	22	22	
N Island	22500	25	23	24	−3
North Pac	14250	53	50	51	+2
NW Ventur	1000	62	62	62	−3
Oro	3000	23	22	22	−1½
Pathfindr	300	124	122	124	−1
Peel	800	11	11	11	
Pine Lake	2000	16	16	16	
Pinnacle	500	30	30	30	+1
Polaris	500	5½	5½	5½	
Primer	500	12	12	12	
Pyramid	52700	47½	43	46	−3½
Quatsino	2000	10	8½	10	
Rayore	14500	29½	27	29½	+1½
Riviera Ind	4000	29	28	29	+11
Rocket Mn	10500	13	12	12	
Rockland	3000	11	11	11	
Sabina Ind	3100	385	380	385	+5
Sileurian	2500	5½	4½	4½	−1½
Silver City	8000	26	23	26	+2
Silverquik	2000	10½	10½	10½	
Slvr Sprng	10500	81	65	81	+14
S Standrd	1500	128	122	122	−6
Silver Star	4000	15	15	15	
Slocan Dv	4400	145	143	143	−1
Sonic Ray	4500	40	37	40	
South Seas	8500	31	30	30	−2
Spartan	100	24	24	24	
Spectair	31700	36	34	36	−1
Taseko	10000	18	18	18	−3
Torwest	4000	33	32	32	−1
Trans Col	1000	16	16	16	−1
Trojan	1500	28	28	28	−1
Turismo In	4500	18½	18	18	
Tyee Lake	10000	22	21	22	
Valley Cop	20	915	915	915	
West C Res	9000	5	5	5	
Western Mn	1150	325	325	325	−10
White Rvr	32800	21	21	21	−1
Zenith	10500	29	27	27	−3

INDUSTRIELLES

1A I Steel A	100	57	7	7	
Alcan Alum	100	521¾	21¾	21¾	
All Can A	200	200	200	200	
Ath Col	950	325	320	320	−5
Balco Ind	100	$11¾	11¾	11¾	+¼
1Bank BC	20	$22¼	22¼	22¼	
Block Bros	6100	350	328	345	
Cdn Javelin	100	$11½	11½	11½	
Cdn Pacific	100	$15¾	15¾	15¾	
Canterra	1800	105	100	100	+20
Capt Int	6950	435	425	430	−10
Col Brew	200	360	350	350	
Computrx	600	55	55	55	
Cons Bear	200	320	320	320	
Cornat Ind	1240	225	225	225	−5
Crestwood	200	110	110	110	
Dawson Dv	100	57¼	7¼	7¼	
Delta Pr A	4800	175	170	175	
Delta Hotel	640	350	345	345	
Doman	500	$15	15	15	
EDP Indus	10000	55	52	53	−1
Fidelity	100	185	185	185	−15
Fidelity Tr	400	310	305	305	+5
First City	200	$12¾	12¾	12¾	
Four Seasn	5050	58¾	8¼	8½	−¼
Gt Nat Land	600	93	93	93	
Grt Pac Ind	100	245	245	245	−5
Grouse Mtn	1900	260	230	230	−30
Hobrough	1200	340	320	340	
Home A	1200	$31¾	31¾	31¾	
Imp Marine	500	35	35	35	−5
Integ Wood	100	370	370	370	−10
Interplex	150	25	25	25	
Intl Visual	5500	110	80	85	
Ionarc	700	195	190	190	−5
Key Indust	1800	70	70	70	−3
Keystone	400	5¼	4	4	
Massey Fer	100	$15	15	15	
Melton A	5500	195	195	195	
Melton Real	200	290	290	290	
Mersuria	500	55	55	55	
Neonex	525	$5½	5½	5½	
Nw Sports	325	$5¼	5	5¼	
Nw Finance	300	295	295	295	
Ok Helic	100	8¼	8¼	8¼	
Ok Helicopt	200	$12	12	12	
Ok Holdings	100	$5½	5½	5½	+¼
Pace	1500	80	78	78	−2
Pac Nth Gas	800	365	365	365	
P N Gas pr	100	$21	21	21	+1½
PWA	595	$23⅜	23¼	23¼	−¼
PWA Pr A	100	$19	19	19	
Potter Dist	200	365	360	365	+5
Sparlin	4700	320	305	305	−15
Thrmo Plx	15400	240	220	235	−5
Tokar	400	175	175	175	−10
Trans Amer	1020	70	70	70	
T Cda Glass	500	59¾	9¾	9¾	−¼
Wardair	2200	285	280	285	−5

PETROLES

Albany	184927	80	72	72	+6
Allied Rex	1500	52	50	50	−2
Baltindry	1200	105	105	105	
Cn Hdrogs	4400	170	164	165	−5
Chaparl	62000	46½	43	45	−1
Colonial	100	89	89	89	
Comaplex	1700	125	120	120	−12
Comapix A	500	27	27	27	
Coseka Rs	19837	200	194	198	+2
Coseka A	2600	200	195	200	−5
Delta Pet	1000	29	29	29	+3
Earlcrest	7000	11

L'ONU lutte contre le trafic clandestin de la main-d'oeuvre

GENEVE, (Nations unies), (AFP) — Le conseil économique et social des Nations unies a adopté à l'unanimité une résolution invitant tous les gouvernements à prendre les mesures nécessaires, "et éventuellement à promulguer de nouvelles législations", en vue de combattre le trafic clandestin de la main-d'oeuvre.

Le texte, élaboré par un groupe de travail comprenant le Brésil, la Finlande, le Kenya, la Malaisie et la Pologne, répond aux inquiétudes exprimées par le délégué du Kenya à la suite de la découverte d'un réseau de ce trafic entre la Tunisie, l'Italie et la France. Le délégué kenyan a rendu hommage à la prompte intervention de ces trois pays, ainsi qu'à la presse internationale qui a accordé à la question la plus large publicité.

Le délégué de la France a approuvé le texte "de coeur, d'esprit et de parole" et s'est associé à l'indignation générale exprimée à la suite de la découverte de ce trafic. Le même sentiment a été exprimé par le délégué de l'Italie, qui a également fait observer que les travailleurs maliens dont il est question étaient arrivés en Italie avec des passeports et des visas en règle. Il a lancé une mise en garde contre toute action qui pourrait conduire à blesser les Africains.

A ne pas rater

AUJOURD'HUI

- **Urbanose: Loctaires et propriétaires.**
  La série-choc de l'ONF poursuit son examen des problèmes urbains. Aujourd'hui, les relations locataires-proprio, particulièrement dans les quartiers défavorisés.
  TV 2 7 9 11 13 21 h 30
- **Entretiens : La Fin des politiques.**
  Avec l'écrivain, journaliste et polémiste Jean-François Revel, collaborateur à l'Express et auteur, notamment, de "Ni Marx ni Jésus". Pourquoi, en effet, des politiciens ?
  Radio — Réseau AM de Radio-Canada — 22 h 30
- **"Suddenly Last Summer".**
  Bon vieux drame de Joseph Mankiewicz, avec Katharyn Hepburn, Elizabeth Taylor et Montgomery Clift.
  TV 4 — 23 h 45

SAMEDI MATIN

- **Les Gens de mon pays.**
  Rencontre par personne interposée avec un personnage légendaire, feu le sénateur Lacasse, de Windsor, surnommé le Lion de la péninsule.
  Radio CBF-AM — 10 h 30
- **La Révolution tranquille.**
  Aujourd'hui : "la polarisation de l'opinion", avec Jean Marchand, René Lévesque, Jacques Parizeau, Claude Wagner, etc. Un coup d'oeil rétrospectif sur des années où ça bougeait...
  Radio CBF-FM — Midi

CHANGEMENTS

La liste ci-dessous ne comprend que les changements à l'horaire décidés par les stations émettrices depuis la parution du dernier Télé-Presse.

télé-presse au jour le jour TV

6:00 7 10 Madame est servie Inv.: Phil Goyette, Michel St-Louis, denturologiste, Luce Patenaude, écrivain et Yvon Dufour, comédien.

SAMEDI MATIN

1:30 4 5 6 Klahanie "So Little Time."

4:00 4 5 6 American Sportsman "Celebrities Hunting and Fishing."

STUDIO B
FESTIVAL des grands WESTERNS
Ce soir 7:30 — 9:40
"SOLDAT EN BLEU"
De Ralph Veilson
SAM. ET DIM. Ouvert à 3:10
STUDIO A
La Salamandre
d'ALAIN TANNER
10e sem.
DERNIÈRES SEMAINES
SEMAINE: 7:30 - 9:40; SAM.et DIM.: 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
POUR TOUS
Les Cinémas du Vieux Montréal
861-7863
136 est, St-Paul (Place Jacques Cartier)

18 ANS
Oui, ou non... Qui sait??
Michael Greer
Kevin Coughlin
Larry Casey
COULEURS
TROP 'MIGNON' POUR L'ARMÉE
VERSION FRANÇAISE DE «THE GAY DECEIVERS»
2e FILM
VERSION FRANÇAISE de "NEXT"
couleur
L'ETRANGE VICE DE MADAME WARDH
dist. ASTRAL FILMS
DÈS AUJOURD'HUI!
REPRÉSENTATION COMPLÈTE
RIVOLI: 12:55, 4:15, 7:30 p.m.
ARLEQUIN: 1:05, 4:25, 7:40 p.m.
GRANADA: Le soir dès 6:00. Sam. dès 4:25 p.m.
Dim. continuel depuis 1:05 p.m.
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
CINEMA ARLEQUIN 1004 STE-CATHERINE E. 288-2943
GRANADA 4353 STE-CATHERINE E. 255-2428

Après un succès retentissant sur les planches, le voici à l'écran avec tout son humour et sa chaleur.
POUR TOUS
Dès aujourd'hui!
A FRANKOVICH PRODUCTION
BUTTERFLIES ARE FREE
GOLDIE HAWN · EILEEN HECKART · EDWARD ALBERT
Scénario de LEONARD GERSHE d'après sa pièce Production de M.J. FRANKOVICH
Sous la direction de MILTON KATSELAS / Un film COLUMBIA
CÔTE DES NEIGES PLAZA COTE-DES-NEIGES 735-5527
(Cinéma 1) Programme complet: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00 et 9:00 P.M.

Cinémas ODEON SALLES CLIMATISÉES
FESTIVAL WALT DISNEY
4e semaine
POUR TOUS
L'invention la plus drôle depuis celle du rire...
Fred MacMURRAY
Tom HAGEN
"Le ROI des Distraits"
"The Absent-Minded Professor"
LES MOINS DE 12 ANS 75¢
DEUX FILMS DE Walt DISNEY
LE CHEF-D'OEUVRE DE JULES VERNE! EN COULEURS
20,000 LIEUES SOUS LES MERS!
OUVERT TOUS LES JOURS DES 12:00
CHAMPLAIN STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

14 ans
Qui viendra rêvera et qui rêvera verra...
La vie Rêvée
EN COULEURS
Un film de MIREILLE DANSEREAU
Avec Lilliane Lemaître-Auger Véronique LeFlaguais et Jean-François Guité
Produit par l'Association Coopérative de Productions Audio-Visuelles.
SEM: 7:30, 9:30
DIM: 1:30, 3:30 5:30, 7:30, 9:30
FESTIVAL 1206 est, Ste-Catherine 525-8600

LA RÉVOLTE DES HOMMES-SINGES!
Le plus récent et le plus intéressant!
POUR TOUS
CONQUEST OF THE PLANET OF THE APES
TODD-AO 35 COLOR BY DE LUXE
AUJOURD'HUI!
PALACE 698 STE-CATHERINE O. 866-6991
DORVAL 260 AVE. DORVAL 631-9977
Palace: Programme complet 1:25, 3:25, 5:30, 7:30, 9:30 P.M.
Dorval: (Salon Rouge) Soir 7:00 et 9:00. Matinée Sam. 2:00 p.m. Dim. continuel depuis 1:00 p.m.

les nouvelles aventures du professeur distrait!
POUR TOUS
APRÈS LUI LE DÉLUGE
LES MOINS DE 12 ANS 75¢
2e GRAND FILM
LA CANE AUX OEUFS D'OR
EN COULEURS
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2092

18 ANS
BERTHA AIMAIT L'AMOUR MAIS DÉVALISER LES TRAINS LUI RAPPORTAIT PLUS!
BARBARA HERSHEY dans BOXCAR BERTHA
avec DAVID CARRADINE · BARRY PRIMUS · BERNIE CASEY · JOHN CARRADINE
en couleurs
2ième GRAND SUCCÈS!
WEREWOLVES ON WHEELS
en couleurs
Représentation complète à 12:30-3:30-6:30-8:10 p.m. Sam. dernière représentation à 9:45 p.m.
AUJOURD'HUI! CAPITOL 890 STE-CATHERINE O. 866-6828

la plus grande Comédie Musicale de tous les temps...
POUR TOUS
un Violon sur le Toit
"FIDDLER ON THE ROOF"
EN COULEURS
LAISSEZ-PASSER NON VALABLE POUR CET ENGAGEMENT
LUNDI A VENDREDI 2 p.m. 8 p.m.
SAMEDI DIMANCHE 1:30 p.m. - 5 p.m. - 8:30 p.m.
MATINÉES LUNDI A SAMEDI $2.50
SAMEDI à 5 p.m. $3.00
SOIRÉES DIMANCHE ET FÊTES $3.00
Moins de douze ans $1.50 en tout temps
Cartes AGE D'OR lundi au samedi en matinée seulement $1.50
SPECTACLE DE 3 HEURES
CREMAZIE ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

COULEURS
à propos de leur vie intime...
18 ANS Adultes
Enquête sur la vie des ÉCOLIÈRES
UN RAPPORT QUI FERA PÂLIR!
2è film: La mort sonne toujours deux fois
CANADIEN 523-5180
PLAZA 274-6155

Du DANEMARK une histoire d'amour
18 ANS Adultes
M.....de Cinq à SEXE
Version Française de "RELATIONS" en Couleur
GERTIE JUNG · Bjorn Puggard Muller · Paul Glargard
Jolies Filles à la recherche de Sensations
filles faciles
VERSION FRANÇAISE de PLEASURE GIRLS
PAPINEAU PAPINEAU & MT-ROYAL 521-6853
VERDUN CINÉMA PARC 720 AV. DE L'ÉGLISE 768-2509
DÈS AUJOURD'HUI!
PAPINEAU: Représentation complète à 1:00, 4:20, 7:45 P.M.
PARC: Le soir dès 6:00. Dimanche continuel depuis 12:30 p.m.

JEAN-PAUL BELMONDO
OMAR SHARIF
LE CASSE
POUR TOUS
VOYEZ LA PLUS FANTASTIQUE POURSUITE D'AUTOMOBILES JAMAIS FILMÉE!
GAGNEZ UNE FIAT 124 SEDAN
un film de HENRI VERNEUIL
EN COULEURS
BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
12:30 - 2:40 - 5:00 - 7:20 - 9:40

FESTIVAL SERGIO LEONE
8e mois
14 ANS
EN COULEURS
"IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"
LUNDI A VENDREDI 8:00
SAMEDI 12:00 - 3:00 6:00 - 9:00
DIMANCHE 2:00 - 5:00 - 8:00
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Mc Leod 18 ANS Adultes
LA SYMPHONIE PATHETIQUE
EN COULEURS
FILM DE KEN RUSSELL
SEMAINE 7:30 - 9:30
SAM.-DIM. 1:00 - 3:00 5:15 - 7:30 - 9:30
ATWATER 1 ALEXIS NIHON PLAZA 935-4246
LEONE FAIT LA REVOLUTION DANS... "DUCK, YOU SUCKER"
POUR TOUS
12:00 - 3:00 - 6:00 - 9:00

la presse

Informations étrangères

CAHIER D

MONTREAL, VENDREDI 28 JUILLET 1972 — 88e ANNEE — No 146

L'état d'urgence serait proclamé en G.B.



téléphoto UPI

Des débardeurs enthousiastes acclament l'un de leurs leaders devant la Maison du Transport à Londres après que le syndicat eut rejeté un rapport sur l'avenir des dockers touchés par l'usage grandissant des containers. Les dockers ont déclenché une grève pour une durée illimitée qui pourrait conduire le gouvernement Heath à proclamer l'état d'urgence.

LONDRES (UPI, PC, AFP) — Le gouvernement a laissé entendre, aujourd'hui, qu'il proclamera la loi d'urgence dans quelques jours si la "grève illimitée" entreprise à minuit par les 42,000 dockers menace l'économie du pays.

Une telle proclamation permettrait au gouvernement de recourir à la troupe pour le transport des denrées alimentaires vitales.

Aucune décision finale n'a encore été prise par les autorités britanniques qui, en dehors de l'état d'urgence, peuvent toujours imposer aux dockers un temps de réflexion de 60 jours et même, en dernier ressort, convoquer des élections nationales anticipées afin que la population puisse dire de quel côté elle est: avec les syndicats ou avec le gouvernement.

D'après les observateurs de la scène britannique, il est peu probable que le gouvernement recourre à la période de "refroidissement" de 60 jours. Une telle mesure ne donnerait pas de résultats positifs, les dockers manifestant de plus en plus clairement leur intention de ne pas se laisser bousculer.

Hier, les dockers, avant de déclarer la grève, avaient rejeté les recommandations d'un rapport patronal-syndical visant à rétablir l'ordre dans les ports. Les co-auteurs du rapport, lord Aldington et M. Jack Jones, secrétaire général du Syndicat du Transport, devaient conférer au cours de la journée afin d'apporter des modifications susceptibles d'être agréées par les dockers. Ces derniers ont résisté aux appels de leurs chefs ainsi que du chef de l'opposition, M. Harold Wilson, qui les pressaient d'approuver le rapport.

Retombées économiques

Le grève illimitée, qui s'ajoute aux cinq jours d'inactivité provoqués par l'arrestation de cinq dockers, risque d'avoir un effet désastreux sur l'économie britannique ainsi que sur l'approvisionnement du pays en produits alimentaires.

Les milieux gouvernementaux soutiennent que l'état actuel des stocks permettra au pays de tenir plusieurs semaines. Ainsi, les approvisionnements de beurre sont suffisants pour trois mois; les stocks de boeuf et de veau sont très minimes mais la Grande-Bretagne produit environ 70 pour cent du boeuf qu'elle consomme.

Si la grève des dockers se prolongeait le moindrement, on prévoit que les principales difficultés proviendraient du côté du secteur industriel. La Confédération de l'industrie britannique a déclaré qu'un grand nombre d'industries n'ont jamais prévu pareille situation. Leur production, tributaire pour une bonne partie des importations, risque d'être graduellement ralentie.

Hier, la Grande-Bretagne avait commencé à respirer, après la libération des cinq dockers emprisonnés pour piquetage illégal. Comme prévu, le Trades Union Congress avait quelques heures plus tard annulé l'ordre de grève générale pour lundi mais dans l'entretemps, les dockers, non apaisés par la mise en liberté de leurs compagnons de travail, décidaient de cesser le travail afin de tenter de régler une fois pour toutes à leur avantage la question du transport des "containers", assumé actuellement par les camionneurs.

Le rejet du rapport Aldington-Jones par les dockers a semé la confusion dans le monde syndical et un certain malaise au sein du Syndicat du Transport auquel les dockers sontaffiliés. Le secrétaire du syndicat, M. Jones, a publiquemet "regretté" la décision des dockers.

Mais les dockers ne sont pas les seuls à adopter la ligne dure. Ainsi, les typographes britanniques ont décidé de faire la grève lundi. D'autre part, plus de 2,000 ouvriers des chantiers navals de Clydebank, en Ecosse, ont décidé de débrayer ce midi, tant pour appuyer les dockers que pour protester contre la loi sur les relations industrielles. Les ouvriers ne reprendront l'ouvrage que mardi prochain.

Le directeur de l'agence UPI enlevé par les Tupamaros

MONTEVIDEO (AFP-UPI) — Le directeur de l'agence "United Press International" (UPI) en Uruguay, M. Hector Menoni, a été enlevé vendredi matin par des guérilleros "Tupamaros".

Selon les déclarations de son épouse, plusieurs guérilleros ont fait irruption au domicile de son mari et ont prié ce dernier de les accompagner "pour une conférence de presse". Ils n'ont usé de violence à aucun moment et ont assuré que l'absence de son mari serait brève, a ajouté Mme Menoni.

Agé de 40 ans, M. Menoni, qui est de nationalité uruguayenne, a fait toute sa carrière à l'agence UPI. Il est en outre président du club de la presse étrangère dans son pays.

C'est la première fois qu'un membre de la presse internationale est enlevé par les "Tupamaros". Des seize personnes enlevées jusqu'à présent par ces derniers, seules deux étaient des journalistes qui appartenaient aux journaux uruguayens "El Dia" et "Accion", tous deux proches du pouvoir.

Se défendant de bombarder les digues

Nixon: "Nous pourrions détruire le Nord-Vietnam en un après-midi"

WASHINGTON (UPI) — Le président Nixon a déclaré que les chances de mettre fin à la guerre du Vietnam sont maintenant meilleures que jamais. Il espère même que le conflit sera réglé avant l'élection de novembre.

S'adressant aux journalistes dans son bureau ovale, le chef de l'exécutif a affirmé que les communistes du Vietnam ont "raté leur offensive" et qu'ils subissent les conséquences du blocus américain de leurs principaux ports. Partant, selon M. Nixon, "ils auraient tout à négocier".

Par ailleurs, le chef de la Maison Blanche a vivement critiqué le secrétaire de l'ONU, M. Kurt Waldheim, qui a fait grief aux Etats-Unis de bombarder les digues du Vietnam du Nord.

M. Nixon a concédé que des dommages ont pu être faits à ces digues, mais accidentellement, par ricochet. "Nous n'employons pas les grands moyens qui nous permettraient de subjuguer le Nord-Vietnam l'espace d'une après-midi. Cela nous ne le ferons pas", a précisé M. Nixon.

Le chef du gouvernement américain s'est dit d'avis que ses compatriotes qui critiquent sa politique vietnamienne condamneraient, si leur plan de paix était appliqué, des milliers de Sud-Vietnamiens à la mort.

En sus d'accuser les adversaires de sa politique en Indochine, de ne pas tenir compte des attaques anti-sud-vietnamiennes des communistes, le président a affirmé que les personnes qui s'opposent à sa politique font le jeu des communistes.

Avant-hier, la chambre basse du Congrès a voté en faveur d'un retrait total des forces américaines au Vietnam, à condition que soient libérés les prisonniers de guerre détenus par Hanoi; en faveur aussi d'un cessez-le-feu total, si les prisonniers sont libérés.

M. Nixon a révélé que d'ici les élections, il "espère pouvoir mettre fin à cette guerre".

Quant aux récentes déclarations du secrétaire général de l'ONU, M. Waldheim, touchant le bombardement de digues au Nord-Vietnam, le chef de la Maison Blanche a invité le diplomate à ne pas faire le jeu des puissances communistes. "Les Etats-Unis, a-t-il précisé, font montre de modération dans ce domaine. Nous n'avons aucunement l'intention de bombarder des zones où il n'y a que des civils."

Le président a révélé ensuite qu'un télégramme de l'ambassadeur Ellsworth Bunker venait de lui apprendre que "le bombardement délibéré des villes et les massacres des réfugiés opérés sans discrimination par les Nord-Vietnamiens" depuis le début de leur offensive au sud du 17e parallèle a fait jusqu'à présent 45,000 victimes dans la population civile, femmes et enfants y compris, dont 15,000 morts. En outre, a-t-il dit, l'invasion nord-vietnamienne a fait 860,000 réfugiés et sans-logis, 600,000 d'entre eux n'ayant pas encore été relogés.

Contre-attaquant les effets de la propagande de Hanoi, le président Nixon a accusé les Nord-Vietnamiens d'avoir tué, depuis 1965, quelque 600,000 civils au Sud-Vietnam et d'avoir provoqué, au Nord-Vietnam même, depuis leur prise de pouvoir, la mort d'un demi-million de gens au moins dans des camps de travail.

Revenant à la question des digues, M. Nixon a déclaré: "Je puis vous dire seulement que si des dommages ont été occasionnés, nous faisons tout notre possible pour empêcher que cela se reproduise".

Caracas achète pour $60 millions d'armes françaises

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement vénézuélien a commandé à la France pour 60 milliins de dollars d'armement lourds, réalisant ainsi le plus important achat d'armes au sol par un pays sud-américain depuis la seconde guerre mondiale, révèle aujourd'hui le ministère de la Défense.

Toujours selon les mêmes sources, le contrat porte sur 142 chars "AMX 30" qui seront livrés à partir de cette année et plus de 20 obusiers de 155 mm. à auto-propulsion. Cet achat permettrait au Venezuela de détenir la plus puissante force de chars de combat d'Amérique latine à l'exception de Cuba.

Lanusse rejette tout accord avec Peron

BUENOS AIRES, (AFP) — Le président argentin Lanusse a rejeté jeudi définitivement toute idée d'accord avec l'ex-président Peron, actuellement en exil en Espagne.

La rupture entre les deux hommes a été mise en évidence dans une allocution mordante que le chef de l'Etat argentin a prononcée jeudi après-midi devant environ 800 officiers et gradés. Accusant Juan Peron de "jouer les martyrs" mais d'être un lâche, le général Lanusse lui a offert de payer son voyage de retour en Argentine pour lui permettre de prendre la tête de son parti et de le rencontrer.

Le chef de l'Etat argentin a également reproché vivement au président en exil d'avoir utilisé son pays et le "drapeau mythologique" que constitue la dépouille de son épouse, Eva Peron, pour arriver à ses fins.

Londres dépêche 4,000 autres soldats en renfort en Ulster

LONDRES (Reuter) — La Grande-Bretagne a décidé d'envoyer en renfort 4,000 hommes en Irlande du Nord où ses effectifs militaires vont passer à 21,000 hommes.

En annonçant l'envoi de renforts, un porte-parole du ministère de la défense a rappelé à Londres qu'à la suite du "vendredi sanglant" de la semaine dernière, M. William Whitelau, le proconsul britannique en Ulster, avait affirmé que des mesures sévères devaient être prises contre les responsables de ces attentats. "Ces nouvelles unités permettront l'application de ces mesures", a-t-il dit. Avec l'envoi de ces sept bataillons, qui sera achevé dans les jours prochains, 12 pour cent des effectifs de l'armée britannique seront désormais cloués en Irlande du Nord où ils sont opposés à quelques centaines de membres de l'IRA.

Outre les effectifs réguliers de l'armée britannique, l'IRA doit faire face aux quelque 8,000 ou 9,000 supplétifs de l'Ulster Defense Regiment.

Le porte-parole a refusé de préciser où seront affectés ces renforts, révélant simplement qu'ils provenaient d'unités stationnées en Allemagne fédérale.

D'autre part, et pour la première fois depuis la terrible série d'attentats de vendredi dernier, qui a fait 11 morts et 130 blessés, trois explosions ont secoué hier le centre de Belfast. Aucune des trois n'a fait de victime, mais trois personnes ont été légèrement blessées.

La plus violente s'est produite dans un magasin de Victoria Street qui se spécialisait dans la vente de vêtements d'occasion pour les collectes de fonds d'oeuvres charitables. La déflagration a blessé trois personnes, détruit complètement le magasin, et répandu son contenu sur un vaste rayon.

Selon la police, les auteurs de l'attentat avaient téléphoné quelques minutes plus tôt pour signaler qu'une bombe avait été placée dans un bar proche, "ceci pour faire en sorte qu'il y ait des victimes".

Une autre bombe a complètement détruit un garage et un parking d'Adelaide Street, près de la mairie. La police, qui avait des soupçons, avait fait évacuer le quartier et il n'y a pas eu de victime. Les explosifs avaient été dissimulés dans une voiture.



M. Pompidou en Italie

Le président Georges Pompidou a terminé aujourd'hui sa visite de deux jours en Italie en déclarant qu'il était parvenu avec ses interlocuteurs italiens "à un rapprochement constructif et fructueux sur bien des points". Les discussions ont porté notamment sur la construction européenne, la réforme du système monétaire et divers autres problèmes bilatéraux et internationaux. Ci-dessus, M. Pompidou en compagnie du président Giovanni Leone, à Pise. Le chef d'Etat français termine ainsi sa tournée de consultations avec les partenaires du Marché commun.

Mao confirme: Lin Piao est mort en fuyant en URSS

PEKIN, (AFP) — Le président Mao Tsé-toung lui-même a révélé récemment à deux dirigeants politiques étrangers que Lin Piao, son ancien "proche compagnon d'armes", a trouvé la mort en tentant de s'enfuir avec ses partisans vers l'Union soviétique à bord d'un avion volé, après avoir tenté un coup d'Etat.



Lin Piao

Selon des informations dignes de foi, recueillies ces derniers jours tant dans les milieux diplomatiques de la capitale que de source chinoise, le président du parti communiste chinois a précisé de sa propre initiative au cours des entretiens qu'il accorda à ces deux dirigeants que le maréchal Lin Piao, qui avait été désigné officiellement comme son "successeur" par le neuvième congrès du parti en avril 1969, avait "comploté" contre lui et tenté de l'assassiner en septembre dernier.

Cette version officielle donnée par le président Mao Tsé-toung du sort de l'ancien vice-président du parti et ministre de la Défense à des interlocuteurs étrangers est connue à Pékin depuis quelques jours, aussi bien par les chefs de mission d'une dizaine de pays que par des officiels chinois en contact avec ces ambassades, lesquels ont eu connaissance par leurs responsables du contenu des entretiens de leur dirigeant avec ses hôtes étrangers.

Reconstitution

C'est la première fois depuis la mystérieuse disparition de Lin Piao que les dirigeants chinois acceptent de lusser "fuir" vers l'étranger des informations concernant celui qui joua un rôle de premier plan dans l'histoire de la Chine contemporaine, notamment pendant la révolution culturelle.

Selon la reconstitution qu'il est possible de faire à partir de diverses sources absolument dignes de foi, le président Mao accuse notamment l'ancien ministre de la Défense d'avoir tenté, en "infiltrant" ses hommes dans les différents organes du pouvoir, d'instaurer une "dictature militaire" en Chine populaire. Il lui reproche aussi de s'être opposé à la reconstruction du parti communiste, qui avait été profondément secoué sous les coups des gardes rouges, en voulant faire de l'armée la force politique principale en Chine. En outre, Lin Piao et ses partisans se seraient opposés aux contacts sino-américains. Enfin, il aurait "comploté" contre la direction du parti et Mao Tsé-toung lui-même, qu'il aurait tenté d' "assassiner" en septembre dernier.

Selon les révélations du chef du parti communiste chinois, la crise, qui couvait depuis le second plénum du comité central en septembre 1970, prit une tournure sérieuse en décembre 1970, époque à partir de laquelle Lin Piao commença à "manipuler" le comité central au cours d'une réunion secrète rassemblant bon nombre de membres de cet organisme. C'est alors que Mao Tse-toung lui-même aurait tranché, en jetant tout le poids de son autorité du côté du premier ministre Chou En-lai, partisan de la "normalisation" après la révolution culturelle et architecte infatigable et victorieux de la rupture de l'encerclement imposé par l'étranger, notamment les Etats-Unis, à ce pays de 800 millions d'hommes.

Le sort des "complices"

Les observateurs notent que c'est effectivement en décembre 1970 que la direction du parti communiste chinois a pris un certain nombre de décisions de première importance, puisque c'est à cette époque que Mao Tsé-toung déclara à l'écrivain américain Edgar Snow qu'il était prêt à inviter le président Nixon en Chine, et que c'est aussi pendant cette période que fut créé le premier comité provincial du parti, celui du Hunan, qui devait être suivi des vingt-huit autres comités provinciaux qui rendirent à la Chine son ossature politiqur civile.

Les informations circulant à Pékin après les entrevues accordées par Mao Tsé-toumg ne font pas état du sort de ceux que l'on peut supposer être comptés parmi les "partisan" de Lin Piao, notamment l'ancien chef d'état-major de l'armée populaire de libération, Huang-Sheng; l'ancien chef de l'armée de l'air, Wu Fa-hsien, et l'ancien commissaire politique de la marine, Ii Tso-peng, disparus eux aussi depuis septembre.

Identification

On ignore aussi le sort de l'épouse de Lin Piao, Yeh Chun, membre du bureau politique, mais on a appris hier de sources diplomatique qu'un diplomate soviétique à Pékin a admis que dans les débris du "Trident" qui s'est écrasé le 13 septembre dernier en Mongolie extérieure, avait été trouvé un carnet portant le nom du fils de Lin Piao, Lin Li-kuo, ancien directeur-adjoint des opérations de l'armée de l'air.

Les autorités mongoles, et, derrière elles, les autorités soviétiques, ne se sont jamais prononcées clairement sur l'identité des passagers, bien qu'elles aient eu la possibilité, si elles l'avaient désiré, d'identifier Lin Piao, qui avait fait dans le passé un long séjour dans un hôpital soviétique.

La presse centrale chinoise est restée jusqu'à présent silencieuse sur le sort de Lin Piao, qu'elle n'a jamais mentionné nommément depuis la tentative de "putsch militaire" qui eut lieu, selon le président Mao, en septembre dernier. Mais de nombreux articles ont dénoncé les "escrocs du genre de Liu Chao-chi" ancien président de la République, contre lequel Lin Piao se fit l'allié de Mao Tsé-toung, et se sont attaqués au culte des "héros", ou des "génies", ce qui visait sans doute l'inventeur du "petit livre rouge". Ils ont en outre attiré l'attention sur les "cliques de comploteurs" ou sur ceux "qui se prétendent des compagnons d'armes".



Mao Tsé-toung

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 13 juillet 1972 par lequel Bernier & Drainville Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 18ème jour de juillet 1972 sous le No 2364459.
Banque de Montreal, le 24ème juillet, 1972".

VILLE D'ANJOU
AVIS
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville, que le règlement numéro 782-B, prévoyant l'annulation du caractère obligatoire de certains plans déjà confirmés en Cour Supérieure et la localisation nécessaire pour fins d'homologation des lots P. 416, 417 et 418 et subdivisions (parc Central de l'Est), et abroge rég. Nos 782 et 782-A, a été adopté par le Conseil municipal au cours de sa séance du 16 mai 1972, et peut être consulté aux bureaux de la municipalité, à l'hôtel de ville, au numéro 7701 Montée St-Léonard, en la Ville d'Anjou, durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Ville d'Anjou,
ce 26ième jour
de juillet 1972

Léonce Maltais, o.m.a.
Greffier
VILLE D'ANJOU

La Commission Scolaire régionale des Bois-Francs
Ecole Secondaire polyvalente de Victoriaville
Pauer & Gareau, architectes

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire Régionale des Bois-Francs, Propriétaire, demande des soumissions pour la construction de l'École Secondaire Polyvalente de Victoriaville.
Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte:

Pauer & Gareau,
5757 Avenue Decelles, Suite 118,
Montréal 251, P.Q.

contre un dépôt de trois cents dollars ($300.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état et à la satisfaction de l'Architecte, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Seules sont autorisées à soumissionnner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.
Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de cinq cent mille dollars ($500,000.00), à l'ordre du Propriétaire, La Commission Scolaire Régionale des Bois-Francs ou d'un cautionnement de soumissions établi au même montant valide pour 90 jours de la date d'ouverture des soumissions.
Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné à:

La Commission Scolaire Régionale
des Bois-Francs,
451 est, rue Notre-Dame,
Victoriaville, P.Q.

seront reçues jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement, le 24 du mois d'août 1972 pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

L'Entrepreneur général soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.
Spécialités:

- Plomberie
- Chauffage, Ventilation et Refroidissement
- Électricité
- Intercommunication

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant ci-dessous indiqué fait à l'ordre du Propriétaire et de l'Entrepreneur à être choisi ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour 120 jours de la date d'ouverture des soumissions:

Plomberie	**$ 35,000.00**
Chauffage, Ventilation et Refroidissement	**$100,000.00**
Électricité	**$ 70,000.00**
Intercommunication	**$ 5,000.00**

Il appartiendra aux Entrepreneurs Généraux soumissionnaires de juger du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.
Toutes les soumissions présentées devront être conformes en tous points aux directives de l'Arrêté en Conseil 2380.
Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

JEAN-PAUL CROTEAU
Directeur général

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE YOUVILLE
200, rue Ellice,
Beauharnois, (Québec).
AVIS PUBLIC

AVIS public est donné, par le soussigné directeur général, à tous les contribuables de la Commission scolaire régionale Youville, qu'ils sont convoqués à une session spéciale des Commissaires d'écoles qui se tiendra le 15 août 1972, au bureau du secrétariat, 200, rue Ellice, Beauharnois, à 20 heures et qu'à cette session, Messieurs les Commissaires examineront, modifieront, s'il y a lieu, et homologueront, pour fins scolaires, les rôles d'évaluation des municipalités scolaires suivantes:
•Beauharnois•Châteauguay•Lévis - Sauvé
Le Directeur Général,
GÉRARD ROBERT

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
SOUMISSION-CONTRAT NO 237

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 16:00 heures le 8 août 1972 pour la construction de pavage, bordures et puisards sur Burns Place, Shakespeare Avenue, Chopin Avenue, Catherine Place, Sommerset Road, Woodridge Road, Lesage Street, Birchview Street.
Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par l'Ingénieur de la Ville, M. Wm. J. Arthurs. On obtiendra ces formules de même que les plans et cahiers de charges moyennant un dépôt de cinquante dollars ($50.00) en s'adressant au bureau de l'Ingénieur de la Ville, à 4139 Boulevard des Sources, Dollard-des-Ormeaux.
Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six jours qui suivront la date de réception des soumissions. Ce montant sera remboursé aux contracteurs qui ne soumissionnent pas à condition que les plans et devis soient retournés avant la date fixée pour l'entrée des soumissions.
Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une Banque Canadienne à charte et payable à la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Wm. J. Arthurs, ing.,
Ingénieur de la Ville.

CITÉ DE LA POINTE-AUX-TREMBLES
SOUMISSIONS
Contrats No. 8-EC-72
9-EG-72
10-PT-72

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné, seront reçues au plus tard le 7 août 1972 à 16:30 heures au bureau du greffier de la Cité de la Pointe-aux-Trembles pour être ouvertes, le même soir, à une assemblée du Conseil. Les travaux sont les suivants:

Contrat:
8-EC-72: installation de 41 unités d'éclairage
9-EG-72: pose d'environ 12,000 pi. lin. d'égouts domestiques et de surface de 15" à 27" de diametre
10-PT-72: environ 8600 pi. lin. de trottoirs et bordure et 19900 vg. car. de pavage.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils, Lalonde, Girouard & Letendre & Associés. On obtiendra ces formules de même que les plans et Cahiers des Charges moyennant un dépôt de CINQUANTE ($50.00) dollars par contrat en s'adressant au bureau des ingénieurs-conseils, Lalonde, Girouard & Letendre & Associés, 8790 avenue du Parc, Montréal 354.
Ce montant sera remboursé à ceux qui auront soumissionné et retourné les documents dans les six (6) jours qui suivront la rentrée des soumissions. Ce dépôt sera également remis aux entrepreneurs qui ne soumissionneront pas, mais qui auront retourné les documents fournis avant le jour fixé pour la rentrée des soumissions.
Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Cité de la Pointe-aux-Trembles pour un montant au moins égal à 10% du montant total de la soumission.
La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

M. Guy Vanier, greffier
11953 est, rue Notre-Dame
Pointe-aux-Trembles, 500

VILLE DE SAINTE-SCHOLASTIQUE
COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES
CONDUITE D'AMENÉE 18" ET LES INSTALLATIONS CONNEXES
AVIS DE SOUMISSION

La Ville de Sainte-Scholastique demande des soumissions pour la construction d'une conduite d'amenée (18") et les installations connexes, sur une longueur d'environ 32,500 pieds linéaires.
Une copie des plans, devis et formule de soumission pourra être obtenue en s'adressant aux ingénieurs-conseils Arsenault, Garneau & Associés, 1550 ouest, rue de Louvain, Montréal 355, moyennant un dépôt non-remboursable de cinquante dollars ($50.00).
Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Sainte-Scholastique pour une somme équivalente à 10% du total de la soumission.
Les soumissions devront être adressées à l'Hôtel de Ville de Sainte-Scholastique et seront reçues jusqu'au 10 août 1972 jusqu'à 16 heures, pour être ouvertes publiquement au même endroit, à la même heure, le même jour. Elles devront porter sur l'enveloppe les mots "VILLE DE SAINTE-SCHOLASTIQUE, CONDUITE D'AMENÉE 18".
La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par: M. Claude Belisle
Secrétaire-Trésorier.

DEMANDE DE SOUMISSIONS
MUNICIPALITÉ DE LACHENAIE

Des soumissions, dans des enveloppes scellées adressées à Monsieur Jean Poirier, secrétaire-trésorier de la municipalité de Lachenaie seront reçues jusqu'à 5:00 hres p.m., le 7 août 1972, au bureau du secrétaire-trésorier à Lachenaie, pour les travaux suivants:

1— **Construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues du lot 236-47 et rue Gariépy.**
2— **Construction de pavage sur les rues du Ruisseau Cantin et empierrement de la rue Denis.**

On peut se procurer les documents de soumission au bureau des Ingénieurs-Conseils Leroux, Leroux, Nantel, Papin & Associés, 110 Place Crémazie, Suite 220, Montréal, moyennant un paiement de $10.00 non remboursable, en argent ou par chèque visé tiré sur une banque à charte, pour chaque soumission.
Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un montant équivalent à 10% de la soumission, soit en argent, chèque visé ou bon de soumission, ainsi que d'une lettre d'une compagnie d'assurance garantissant la fourniture d'un cautionnement d'exécution équivalent à 100% de la valeur des contrats et un cautionnement équivalent à 100% du paiement de la main-d'oeuvre, des matériaux et des sous-contrats.
La municipalité s'engage à accorder le contrat ni au plus haut, ni au plus bas, ni à aucun des soumissionnaires.

Jean Poirier, Secrétaire-Trésorier.
MUNICIPALITÉ DE LACHENAIE
3341 Notre-Dame
Lachenaie, Que.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-007883-72

GERMAIN POULIN, constructeur, domicilié et résidant à Duvernay, district de Montréal,

demandeur,

vs

PHILIAS GOUR, domicilié et résidant au numéro 3657 rue Adam en les cité et district de Montréal et CAN-AM MANAGEMENT INC., corporation légalement constituée suivant les lois de l'Etat de Floride, Etats-Unis d'Amerique, telle incorporation en date du 29 mai 1970, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Fort Lauderdale, Floride, Etats-Unis d'Amérique,

défendeurs,

et

PAUL A. BAZINET, registrateur, en sa qualité de régistrateur de la division d'enregistrement de Montréal,

et

FRANÇOIS GROULX, registrateur, en sa qualite de régistrateur de la division d'enregistrement de Montcalm,

et

BANQUE DE MONTRÉAL, compagnie dûment incorporée d'après la loi, ayant son siège social en les cite et district de Montréal et une succursale au numéro civique 3325 rue Ontario en la cité de Montréal,

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Les defendeurs sont par les presentes, requis de comparaitre dans un delai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref de saisie avant jugement, de la déclaration et d'un exemplaire signé du proces-verbal de saisie immobiliere a été laissée à leur intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 25 juillet 1972
JEAN GUY VAUGEOIS,
Protonotaire-admoint C.S.M.
Pinard, Martel, Brassard,
Deschamps & Cantin,
3150 Tour de la Bourse,
Place Victoria,
Montréal 115, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-72-10249
pour 10 h 30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 5 septembre 1972
Poste Duvernay
(Laval)
FOURNITURE D'UN ORDINATEUR DE PROCÉDÉ ET PÉRIPHÉRIQUES

Toutes les conditions du present appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 a.m. a 4 h 30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($25,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, societes, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secretaires
B. LACASSE W.E. JOHNSON

Montréal, 27 juillet 1972

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 19 juillet 1972 par lequel Mighty Star Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 20ième jour de juillet 1972 sous le No 2365087.
Banque de Montréal, le 21 juillet 1972."

LOGEMENTS POUR FAMILLES À FAIBLE REVENU
DEMANDE DE PROPOSITIONS
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
AVIS AUX PROPOSANTS

Tel que publié antérieurement, la date de clôture de l'appel de propositions du 31 juillet 1972 (14:00 heures) est reportée au 18 août 1972 (14:00 heures).
GÉRANT DU BUREAU DE MONTRÉAL
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2350 Chemin Manella, Ville Mont-Royal, Québec. Téléphone: 341-6060
ADRESSE POSTALE:
Case Postale 2010,
Succursale Postale "O"
Montréal 379, Québec
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES

CONTRACTEUR
demandé
pour pantalons dames
Contacter Mlle Shecter
274-8302

ENTREPRENEUR
Demandé par fabricant de chemisiers
Travail régulier l'année durant.
TELEPHONER A:
DAVE 382-2444

Nouvelles structures administratives à la Régie des alcools du Québec

La Société des alcools du Québec, qui a succédé le 10 juillet 1971 à la Régie des Alcools par le projet de loi 47, entend se départir de la caducité de l'ancien monopole d'Etat et s'orienter directement vers les consommateurs. Pour la première fois depuis les longues années d'existence de la Régie, la Société des alcools ouvrait hier à la presse, lors du lancement au Pied-du-Courant de son nouveau "Répertoire", les volets de ses nouvelles structures.

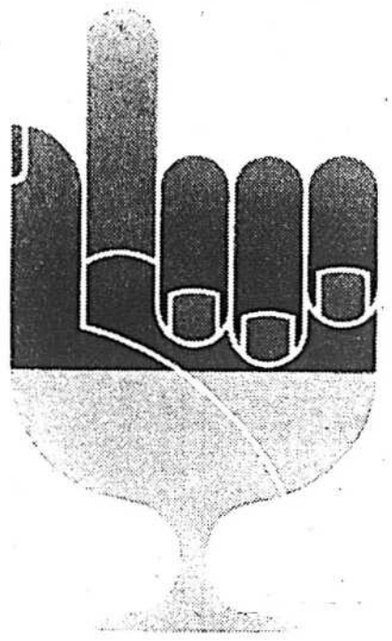
"La Société des alcools du Québec, ce n'est pas simplement un changement de nom, a insisté le président du conseil d'administration, M. Jacques Desmeules. Nous avons réformé, repensé le fonctionnement d'une entreprise maintenant para-gouvernementale, à capital-actions, dont l'actionnaire est le ministre des Finances, M. Raymond Garneau."

La Société a ainsi fusionné les secteurs d'activité de Montréal et de Québec qui bien souvent se chevauchaient inutilement quand ils ne fonctionnaient pas de manière différente. "Nous avons restructuré nos services sur une base commerciale à l'échelle de la province, soit les ventes et la mise en marché, les achats et le transport, les finances, les opérations et entrepôts", a précisé M. Desmeules.

L'entreprise opère donc à même un siège social provincial, Au Pied-du-Courant, avec responsabilité des opérations de la division administrative de Québec et de celle de Montréal. Aux cinq secteurs d'activités mentionnés s'est ajouté celui de la planification et du développement.

En outre, le Conseil du Trésor de la province contrôle les faits et gestes de la Société qui doit lui soumettre son budget et lu justifier ses projets.

Mais la Société agit à son tour comme consultant auprès du ministre des Finances pour l'émission et le contrôle des permis industriels. Elle s'attribue ainsi un rôle de levier économique en ce sens qu'elle a participé au cours des mois derniers à l'implantation de cidreries et de certaines usines vinicoles.



Avec ce nouveau répertoire de la Société des Alcools du Québec, les consommateurs pourront faire provision de boissons alcooliques en comptant sur les cinq doigts de la main! Le guide se divise en cinq parties: introduction, spiritueux, les vins, la bière, renseignements. Il sera disponible dans les prochains jours dans la plupart des magasins de détail de la Société.

"Nous sommes des initiateurs au Canada, a renchéri M. Desmeules. D'autres provinces mettent en marche des études en vue d'établir des structures similaires aux nôtres."

L'accent posé sur la mise en marché et les ventes auprès des consommateurs se traduit en pratique par un nouveau service de marketing qui bouscule l'ancien objectif, restreint à la distribution.

Dorénavant le système du libre service primera. La Société des alcools a en effet prévu une politique budgétaire pour convertir à ce système ses magasins traditionnels, et les consommateurs troqueront le guide de la Régie pour un nouveau "Répertoire" mieux adapté à ce changement déjà introduit sous le règne de la Régie. "La méthode utilisée veut simplement se présenter comme un mode de sélection rapide et efficace pour le plus grand nombre d'usagers de ce guide", peut-on y lire.

Les consommateurs pourront aussi bénéficier des conseils du personnel des magasins à qui la Société a l'intention de faire suivre des séances d'information. "Nous voulons dissiper la mentalité de patronage qui prévalait parmi les gérants de magasins et promouvoir la compétence", de révéler M. Desmeules.

Toutes ces modifications prendront-elles vogue auprès des consommateurs? Le premier rapport annuel de la Société des alcools indique un revenu net de $101,744,194. pour 1972 comparativement à $82,030,273. pour l'année 1971, et une augmentation fulgurante de 27 pour cent dans les ventes du vin.

Université du Québec à Chicoutimi

APPEL D'OFFRES:
BLOC LABORATOIRE.
CAMPUS RÉSEAU,
SITE ST-THOMAS.
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A CHICOUTIMI.

PROPRIÉTAIRE DU PROJET:
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI,
930, Jacques-Cartier Est,
CHICOUTIMI, P. QUÉ.

SITE DU PROJET:
Les propriétés de l'Université du Quebec a Chicoutimi, au nord du chemin St-Thomas.

SOUMISSION D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL:
Seuls les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec sont autorisés à soumissionner.

QUALIFICATIONS:
Les entrepreneurs et les societes soumissionnaires doivent présentement être qualifiés pour le travail qu'ils sollicitent et doivent être en etat de citer un travail du même genre, qu'ils ont déjà exécuté.
Ces entrepreneurs et sociétés doivent étudier attentivement toutes les conditions prescrites dans les plans et devis et les remplir d'une manière satisfaisante, visiter le lieu du travail à exécuter et s'informer des conditions et restrictions existantes avant de soumettre quoi que ce soit.
La soumission comprend uniquement le coût total des articles inclus dans le contrat.

ENDROIT, HEURE ET DATE OÙ SERONT REÇUES LES SOUMISSIONS:
Toutes les soumissions devront parvenir par courrier recommandé a:

M. Roger Farrell, vice-recteur
a l'Administration et aux finances
l'Université du Québec à Chicoutimi,
930 est, rue Jacques-Cartier
CHICOUTIMI

Toute soumission d'entrepreneurs généraux non reçue par le vice-recteur à l'Administration et aux finances avant le 22 août 1972 a 16.00 heures ne sera pas considérée.
Le propriétaire fournira a l'entrepreneur general le nom des entrepreneurs en mécanique et en électricité à inclure dans son contrat, suivant les termes prévus aux devis de l'architecte et de l'ingénieur en mécanique et en électricité.
L'entrepreneur général ne pourra utiliser que les noms et les prix respectifs des sous-traitants ayant fourni une soumission au Bureau des Soumissions Déposées, selon les termes prescrits ci-dessous.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
La lecture et l'ouverture des soumissions seront faites publiquement le 22 aout 1972 à 16.00 heures, à l'Université du Quebec à Chicoutimi, salle A-212, 930 est, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi

SOUMISSIONS DE SOUS-TRAITANTS:
Toutes les soumissions des sous-traitants seront reçues avant le 15 aout 1972, à 16.00 heures, au Bureau des Soumissions Déposées

204, rue des Oblats Ouest
Chicoutimi — Québec

selon les reglements et prescriptions du Bureau des Soumissions Déposées du Québec et les devis généraux.
L'ouverture et la lecture de ces soumissions de sous-traitants seront faites publiquement le 15 août 1972, à 16.00 heures, à ce Bureau des Soumissions Déposées.

204, rue des Oblats Ouest
Chicoutimi — Québec

OBTENTION DES PLANS ET DÉPÔTS:
Les plans seront à la disposition des intéressés a partir du 22 juillet 1972 au bureau de la planification, local D-120, Campus Principal de l'Université du Quebec a Chicoutimi, 930, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi.
Le dépôt requis pour l'obtention des documents, des devis et des plans d'architecture est de $200.00, fait sous forme de chèque visé au nom de l'Université du Quebec à Chicoutimi.
Le dépôt requis pour l'obtention des documents, des devis et plans de mecanique est de $200.00, fait sous forme de chèque visé au nom de l'Universite du Québec à Chicoutimi.
Le dépôt requis pour l'obtention des documents, des devis et des plans de charpente est de $200.00, fait sous forme de chèque visé au nom de l'Universite du Québec à Chicoutimi.
Ces sommes seront remises au soumissionnaire, par l'Universite du Québec a Chicoutimi, sur réception des plans en etat d'être reutilises, au plus tard quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions, soit le 6 septembre 1972.
Les plans et devis seront en plus disponibles pour consultation pendant la période de demande de soumissions aux endroits suivants:

1 — Université du Québec à Chicoutimi, salle D-214, 930, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi.
2 — Association des Constructeurs du Saguenay-Lac St-Jean, 204, rue des Oblats Ouest, Chicoutimi.
3 — Bureau des Soumissions Déposées
204, rue des Oblats Ouest, Chicoutimi.
675, Marguerite Bourgeois, Quebec 6.
1970, Place de la Savane, 3e étage, Montreal 308

Seuls les entrepreneurs généraux, ainsi que les entrepreneurs en mecanique et electricite pourront obtenir copie des plans ci-haut mentionnés.

GARANTIES EXIGÉES
Chaque soumissionnaire, à titre d'entrepreneur general ou de sous-traitant, devra fournir avec sa soumission soit une police de garantie de soumission d'une valeur égale ou supérieure à 10 pour cent (10%) du total de la soumission, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire, et rencontrant les exigences du document fourni par l'Université du Québec à Chicoutimi, soit un chèque visé, à l'ordre de l'Université du Quebec à Chicoutimi, d'un montant égal ou supérieur à dix pour cent (10%) du total de la soumission.
Chacun des soumissionnaires, à titre d'entrepreneur général ou d'entrepreneur en mecanique ou electricite, devra joindre à sa soumission un document emis par une compagnie d'assurance reputee, autorisee a se porter caution judiciaire, confirmant que, si le contrat lui est accordee, elle émettra en faveur de l'Université du Québec a Chicoutimi, pour le contrat visé par la soumission fournie, les deux (2) polices de garantie suivantes:
1 — Une police de garantie relative a la bonne execution des travaux
2 — Une police de garantie relative au paiement des matériaux et de la main-d'oeuvre des travaux.
Le total des cautionnements prevus à ces deux (2) polices ne devant pas être inferieur à cinquante pour cent (50%) du montant de la soumission.
Le coût de la police garantie pour les travaux sera payé par l'entrepreneur et sera inclus dans le montant global de la soumission. Cette police devra rencontrer les exigences du document fourni par l'Universite du Québec à Chicoutimi.

AVIS
L'Université du Québec à Chicoutimi ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.
Donné à Chicoutimi, le 22 juillet 1972.

Roger Farrell, vice-recteur
a l'Administration et aux finances

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Commission des Ecoles Catholiques de Montreal recevra jusqu'à dix heures de l'avant-midi (heure de Montreal), le 10 aout 1972, des soumissions, sous enveloppes scellees, pour la fourniture des articles suivants:

Soumission	Article
No 22472-P	etablis
No 22473-P	armoires en bois assorties
No 22555-P	equipement d'education physique

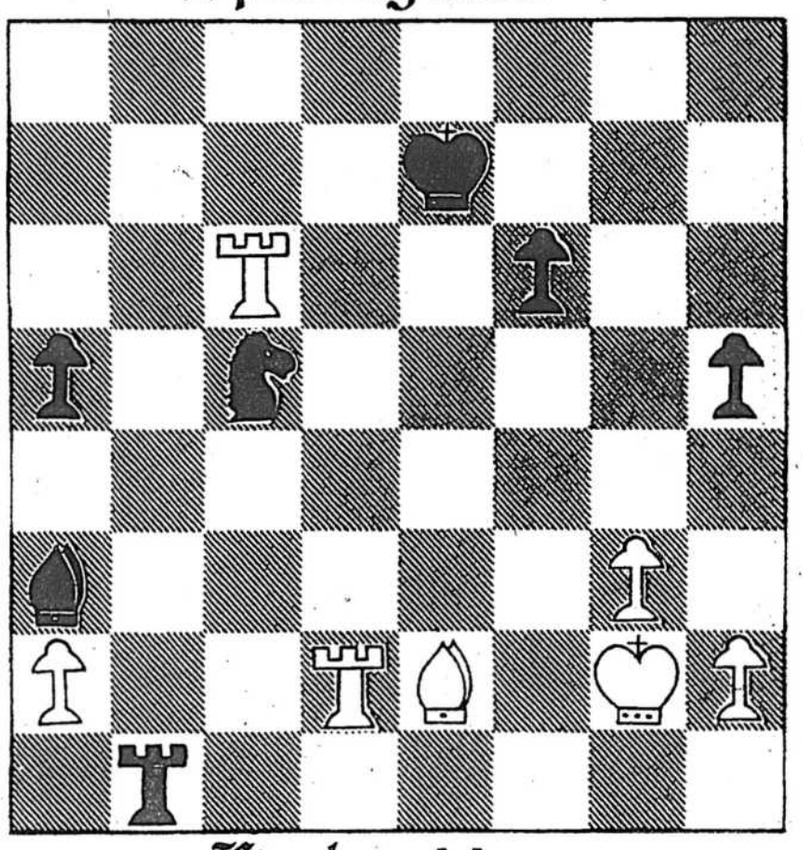
Les soumissions doivent être faites sur les formulaires officiels fournis par la Commission et doivent être accompagnées d'un cheque de garantie equivalant a au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission. Ce cheque doit être libelle à l'ordre de la Commission des Ecoles Catholiques de Montreal et doit etre vise par une banque canadienne ou une Caisse Populaire Desjardins.
Les soumissionnaires pourront se procurer les devis et les formulaires de soumission a compter de neuf heures de l'avant-midi, le 28 juillet 1972, au bureau du

Directeur du Bureau des Achats
Piece A-305
Centre administratif
3700 est, rue Rachel
Montreal 406

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à l'heure et à la date indiquées au debut de cet avis.
La Commission ne s'engage a accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont

Spassky: noir



Fischer: blanc

Bobby Fischer, à son 37ème coup de la 8ème partie, force Spassky à concéder la victoire. L'échiquier, au moment de l'abandon de Spassky, présent ce diagramme.

téléphoto UPI

Une erreur de "débutant" coûte la partie à Spassky

REYKJAVIK, Islande — Pour la deuxième fois depuis le début du match, une erreur "de débutant" a coûté une partie au champion du monde Boris Spassky. Son 19e coup a permis à Bobby Fischer de réaliser une combinaison relativement simple qui lui donnait un avantage évident. Pour cette raison, cette huitième partie du championnat a été nettement moins intéressante que la précédente.

Pour la deuxième fois de suite, Fischer, qui avait les Blancs, a délaissé son ouverture favorite du pion du roi pour adopter la "Partie anglaise", et Spassky a répliqué avec la variation symétrique.

Mais au 11e coup, Fischer a sorti une variante inédite qui a forcé le champion soviétique à étudier la position pendant plus d'une heure.

Voici les coups de la partie:

OUVERTURE ANGLAISE

FISCHER	SPASSKY
1. c4	c5
2. C c3	C c6
3. C f3	C f6
4. g3	g6
5. F g2	F g7
6. 0-0	0-0

La variation symétrique de la Défense anglaise qui, selon "Modern Chess openings", mène à "une ennuyeuse égalité". Jusqu'ici les deux positions sont rigoureusement semblables.

7. d4	c5 prend d4
8. C prend d4	C prend d4
9. D prend d4	d6
10. F g5	F e6
11. D f4	

Ce coup a causé l'étonnement des grands-maitres présents. Il semble s'agir d'une véritable innovation. "Je n'ai jamais vu ce coup, a commenté un des seconds de Spassky, Nicolas Krogius. Et j'ai bien l'impression qu'il y a quelqu'un dans cette salle qui ne l'a jamais vu non plus." Il parlait de Spassky, qui a pris un temps record de une heure et trois minutes à réfléchir avant de jouer sa réponse:

11. . . .	D a5
12. T a1-c1	T a8-b8
13. b3	T f8-c8
14. D d2	a6
15. F e3	b5
16. F a7	b5 prend c4

Spassky accepte de perdre la qualité (il donne une tour contre un fou) en échange d'un pion et d'une position agressive, mais les analystes se demandent s'il a calculé correctement les conséquences de son geste. Son attaque vaut-elle le "désavantage numérique" auquel il se soumet?

17. F prend b8	T prend b8
18. b3 prend c4	F prend c4
19. T f1-d1	C d7

D'après les experts, c'est à ce coup qu'est imputable la défaite du champion. Celui-ci non seulement concède un pion à son adversaire (qui dispose déjà de forces supérieures), mais de plus il est forcé de découvrir son roi. "C'est une faute terrible, note l'Argentin Miguel Najdorf, et Spassky joue très mal. Peut-être que Bobby l'énerve." Le second de Fischer, William Lombardy, affirme que Spassky vient de "donner" la partie à son adversaire, tandis que le Soviétique Ewfim Gueiler secoue la tête d'un air incrédule: "Qu'est-ce que c'est que ca! Je n'arrive pas à comprendre . . ."

20. C d5	D prend d2
21. C prend e7 échec	R f8
22. T prend d2	R prend e7
23. T prend c4	T b1 échec
24. F f1	C c5
25. R g2	a5
26. e4	F a1

Ici, tout le monde est d'avis que Spassky est vraiment en difficulté. De plus, il ne lui reste maintenant que 25 minutes pour jouer 11 coups, tandis que Fischer, avec une position relativement facile, a encore une heure 25 devant lui.

27. f4	f6
28. T e2	R e6
29. T e2-c2	F b2
30. F e2	h5
31. T d2	F a3
32. f5 échec	g6 prend f5
33. e4 prend f5 échec	R e5
34. T c4-d4	R prend f5
35. T d5 échec	R c6
36. T prend d6 échec	R c7
37. T c6	Abandonne.

naissances-décès-remerciements-in memoriam

ARSENAULT (Cécile) — A Montréal, le 26 juillet 1972, est décédée Cécile Michelin, épouse bien-aimée d'Antoine Arsenault, demeurant 527 Bennett. Les funérailles auront lieu lundi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
4504, rue Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOLDUC (Normand) — A Montréal, le 25 juillet 1972 à l'âge de 32 ans, est décédé M. Normand Bolduc (facteur surveillant), époux de Nichole Lachapelle. Il laisse dans le deuil outre son épouse 1 fille Martine ainsi que sa mère Mme veuve Eugène Bolduc, 2 soeurs et 5 frères. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires
4848, rue Papineau
pour se rendre à l'église St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAUDRY (René, c.s.c.) — A Paris, le 25 juillet 1972, à l'âge de 62 ans, est décédé le Révérend Père René Baudry de la Congrégation Ste-Croix. La dépouille mortelle sera inhumée au cimetière de la communauté à Le Mans, France. Un service funèbre sera chanté à
l'Oratoire St-Joseph du
Mont-Royal
le lundi 31 juillet à 19h30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BYERS (Lillian) — A Montréal, le 27 juillet 1972, à l'âge de 76 ans, est décédée Lillian Byers, épouse de Hugh Clarince, mère de 5 garçons: Hugh, Fred, Charle, Daniel, James. Elle laisse dans le deuil plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
4504 est, rue Ste-Catherine
à 1 h. 30 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDEAU (Bernadette) — A Montréal, le 26 juillet 1972 est décédée Mme Gérard Bourdeau, née Bernadette Daigle. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARIGNAN (Horace) — A St-Laurent, le 28 juillet 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Horace Carignan, époux de Marie Quesnel, père d'Andre, époux de Charlotte Lachance. Les funérailles auront lieu lundi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. St-Croix
pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Bécancour, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Lucien) — A Pont-Viau, le 26 juillet 1972 à l'âge de 64 ans, est décédé M. Lucien Corbeil, époux de Marguerite Dagenais, il laisse dans le deuil 1 fils Jean-Pierre, 2 filles: Mme Denis Hamel (Marie-Marthe), Mme Gaston Contant (Yolande), 1 bru Mona Beauchemin, ses petits-enfants: Normand, Alain, Diane, Johanne, Yves, Marie-Hélène et Benoit. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 Henri-Bourassa est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Pontmain, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOUINARD (Lucien) — A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 26 juillet 1972, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Lucien Chouinard, célibataire, fils de feu Dr Delphis Chouinard et de feu Hermine DeBlois. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. E. Ménard et Fils,
à Coteau Landing
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTU (Elicienne) — A Montréal, le 27 juillet 1972, est décédée Mme veuve Albert Coutu, née Lucienne Trudeau, soeur d'Arthur, Cécile, Armand, Josephat et Marcel. Les funérailles auront lieu lundi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rene Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE BASSECOURT (Caroline) — A l'hôpital St-Mary's, le 27 juillet 1972, est décédée Caroline Von Sacher Masoch, épouse bien-aimée de feu Andre De Bassecourt, mère de Ghislain, Hervé, André, Charles, Monique (Mme G. V. Mamen), Ghislaine (Mme F. Lafontaine). Le service aura lieu à la
Chapelle Rosedale,
4911 Chemin Côte-des-Neiges
samedi à 11 h. et de là au Crématorium Mont-Royal.

DESROCHERS (René) — A Montreal, le 28 juillet 1972, à l'âge de 29 ans, est décédé M. René Desrochers, époux de Madeleine Dipillo. Les funérailles auront lieu lundi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee,
2251, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église St-Grégoire-le-Grand, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Eustache) — A Montréal, le 27 juillet 1972, à l'âge de 69 ans, est décédé Eustache Dufresne, fils de feu Aquilas Dufresne et de feu Rachel Daigneault, 3965 Saint-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Ambroise où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de L'Epiphanie, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GELINAS (Raphaël) — A Montréal, le 25 juillet 1972 à l'âge de 61 ans est décédé Raphaël Gélinas, époux de Thérèse Lacroix, demeurant 6610 DesErables. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc,
1350, rue Beaubien est
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côtet-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREGOIRE (Homer P.) — A Montréal, le 24 juillet 1972, est décédé M. Homer P. Grégoire, époux de feu Marie-Rose Perrier, père de Marcelle (Mme André Cadieux), Rolland, de Lansing, Kansas, frère d'Oscar, de Rochester, N.Y., Eugène, de Weston, Ontario, Béatrice, de St-François-de-Sale et beau-frère de Mme Albert Grégoire (Juliette Lanctôt), de Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. à 1 h. aux salons
Urgel Bourgie Ltée
163, rue St-Charles, Longueuil
et de là au cimetière de Richford, Vermont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Bernard) — A Montréal, le 27 juillet 1972, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Bernard Julien, agent de main-d'oeuvre au Gouvernement Provincial. Laisse un fils Claude ainsi que son épouse et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitation.

LABELLE (Alida) — A Pont-Viau, le 25 juillet 1972, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Albert Labelle, née Alida Berthiaume, demeurant à 102, boul. des Laurentides. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatrault & Fils
90, boul. Lévesque
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Christophe, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALANDE (François) — A Hawkesbury, le 28 juillet 1972, à l'âge de 82 ans, est décédé M. François Lalande, époux de Mathilda Sabourin, il laisse dans le deuil 1 fille Florence et 3 garçons: René, Laurent et Odilon, 1 soeur Victoria et 4 frères: Harry, Abraham, Vincent et Anthime, 18 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lavoie,
St-Eugène, Ontario
pour se rendre à l'église de St-Eugène, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetiere de St-Eugène, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAREAU (Clovis)—A Longueuil, le 27 juillet 1972, à l'âge de 70 ans, est décédée M. Clovis Lareau époux de Bernadette Gaumont, 145 St-Charles est, Longueuil. Père de Jacques, époux de Diane Morneau. Suzanne, épouse de Léo Paquet. Les funérailles auront lieu lundi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed Darche & Fils
86, rue St-Charles O., Longueuil
pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. (Expose samedi 1 h p.m.).

LAROCHE (Marie-Anne) — A Pointe-St-Charles, le 26 juillet 1972, à l'age de 94 ans, est décédée Mme veuve Télesphore Laroche, née Marie-Anne D'Aigle, demeurant au 1931 rue Centre. Elle laisse ses enfants : Anne-Marie (Mme Eugène Poupart), Laurelle (Mme Louis-Philippe Hinse), Dominique et Celestine (Mme Gaspard Ethier), sa bru Lucienne (Mme veuve André Laroche), ainsi que 13 petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Charles, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetiere de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJOR (Bibiane) — Au Vermont, le 25 juillet 1972, à l'âge de 88 ans, est décédé Mlle Bibiane Major, fille de Alfred et de Olivine (Comqois Major). Lui survit une soeur Mme Edward (Lucienne Wandow), de Jeffersonville, Vermont. Les funérailles auront lieu dimanche le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. W. Rich, Funeral Home,
à Fairfax, Vermont
pour se rendre à l'église St. Mary's, Cambridge où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Holy Family, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les salons seront ouverts vendredi de 7 h. à 9 h. p.m. Samedi de 2 h. a 4 h. p.m. et de 7 h. à 9 h. p.m.

MAROWITS (Meyers) — Jeudi, le 27 juillet 1972, est décédé Meyers Marowits, époux bien-aimé de Dora Abramovitch, père de Bert, Howard, Mme F. Shaffer (Syma) et de feu Ross-Robert. Lui survivent 4 petits-enfants. Les funerailles auront lieu dimanche le 30, à 3 h aux salons
Paperman and Son Côte-des-Neiges
Chapel,
5605, chemin Côte-des-Neiges
Inhumation cimetière Memorial Park. S.v.p. pas de fleurs. Shiva à 5801, av. Palmer, Côte-St-Luc.

MONETTE (Alphonse) — A Montréal-Nord, le 26 juillet 1972, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Alphonse Monette, époux de Rose-de-Lima Courtemanche. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11130, boul. Pie-IX
pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENZIES (Jeannine) — A Buckingham, le 26 juillet 1972, à l'âge de 45 ans, est décédée Mme William Menzies, née Jeannine Hardy. Elle laisse dans le deuil ses enfants William Junior, Glen, Robert, ses frères et soeurs M. Roger Hardy, Mme Gisèle Paquette, M. Marcel Hardy, Mme Claire Guindon et Mme Micheline Gagnon, demeurant à Sainte-Rose. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.M.D. Cyr,
167, boul. Sainte-Rose,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Sainte-Rose, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Sainte-Rose, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAPINEAU (Marguerite) — A St-Sauveur le 26 juillet 1972 à l'âge de 87 ans, est décédée Mlle Marguerite Papineau, soeur du chanoine Jacques Papineau, tante de Françoise P. Dorais, Juliette Papineau, Madeleine Manseau, Andrée Gérin Lajoie et Louise Parent, ainsi que leurs enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc et
J. S. Vallée Ltée,
1111 Laurier ouest, Outremont
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT (Alice) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 26 juillet 1972, est décédée Alice Parent, épouse bien-aimée de feu Zoël Parent. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
D. A. Collins
222, boul. Métropolitain
Pointe-Claire
pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière catholique de Pointe-Claire, lieu de la sépulture.

PREFONTAINE (Alphonse) — A Montréal, le 26 juillet 1972, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Alphonse Préfontaine, il laisse 1 soeur Juliette, 1 frère Armand ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
et J. A. Gauthier,
2521 est, rue Ste-Catherine
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Emard) — A Pointe-des-Cascades, le 27 juillet 1972 à l'âge de 77 ans, est décédé M. Emard Rousseau, époux de Bibianne Demontigny, demeurant à Pointe-des-Cascades. Les funérailles auront lieu lundi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
12, rue St-Charles, Dorion
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Pierre de Pointe-des-Cascades, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Les Cèdres, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7 h.

RUEL (Roméo) — A Montréal-Nord, le 27 juillet 1972, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Roméo Ruel, époux de Cécile Bisson, outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants: Mme Jean-Paul Mailly (Marie-Paule), Mme Gustave Lamothe (Paulette), Roméo, époux de Jacqueline Marcoux, Roger, époux de Thérèse Santerre, 11 petits-enfants et 2 arrière petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, boul. Henri-Bourassa
à 8 h. 45 pour se rendre à l'eglise St-Vincent-Marie, ou le service sera celébré à 9 h., et de là au cimetière de Parc du Souvenir, Laval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-GERMAIN (Rosario) — A Montréal, le 26 juillet 1972, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Rosario St-Germain, époux de Paula Trempe, demeurant à 1642 est, Prieur. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.,
1415 est, rue Fleury,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JEAN (Samuel) — A Verdun, le 26 juillet 1972 à l'âge de 61 ans, est décédé M. Samuel St-Jean, époux de Rollande Simard, demeurant 3095 av. Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3565, boul. LaSalle,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SUAREZ (Juliette) — A Montréal-Nord, le 26 juillet 1972, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Antonio Suarez, née Juliette Marhsan. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
11130, boul. Pie-IX
pour se rendre à l'église St-Camille, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Aldege) — A Montreal, le 20 juillet 1972, à l'age de 61 ans, est décédé M. Aldège Tremblay, époux de Thérèse Giguère, sa soeur et son beau-frère M. et Mme Réal Morin, propriétaire de Hochelaga Taxi et Jean-Claude Morin. Inhumation à Québec.

VALIQUETTE (Honoré) — A Montréal, le 26 juillet 1972, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Honoré Valiquette, ex-maître boucher, époux de Marie-Anna Beauvais, père de Marcel, époux de Madeleine Proulx, Mme Harvey Glenfield (Françoise) et laisse aussi 6 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons.
Rene Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE



M. LUCIEN CORBEIL

A Pont-Viau, Laval, est décédé M. Lucien Corbeil, pionnier du commerce Lucien Corbeil Limitee de Laval.

Il laisse dans le deuil son épouse Marguerite Dagenais, son fils Jean-Pierre, ses deux filles Mme Denis Hamel (Marie-Marthe), Mme Gaston Contant (Yolande), sa brue Mona Beauchemin et sept petits -enfants Normand, Alain, Diane, Johanne, Yves, Marie-Hélène et Benoit; son frère Fernand, ses soeurs Mme Roger Lamoureux (Thérèse), Mme Roger Lalande (Blanche), Mme Guy Ladouceur (Rita), Mme Benoit Galipeau (Denise), sa belle-soeur Mme veuve Arthur Corbeil.

Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant des Salons Urgel Bourgie Ltée, 400 boul. Henri-Bourassa est. Service à l'eglise Notre-Dame-de-Pontmain à 11 heures et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul.



Sincères remerciements à Jean XXIII pour faveur obtenue. M.B.V.
97

Un morceau de DC-10 tombe sur une pelouse

LOS ANGELES, Calif. (PC, UPI) — Plus d'une tonne de morceaux de métal d'un DC-10 de la Continental Airlines sont tombés, hier, sur Sunset Strip, Beverly Hills et West Hollywood. Personne n'a été blessé et aucun dégât important n'a été signalé.

Les résidants en ont toutefois été quittes pour leur peur et l'un d'entre eux, M. Jack Paul, a retrouvé un débris de 500 livres dans son parterre. Il s'agissait d'un morceau de moteur à réaction d'une chaleur extrême. Un autre débris s'est abattu sur Sunset Boulevard; selon un policier, ce morceau avait la dimension d'un gros ballon.

Mme Gloria Lund a entendu le bruit qu'ont fait les débris en touchant la chaussée. Puis, par la fenêtre, elle a vu "une masse informe de tuyaux liés".

Un automobiliste qui roulait sur Sunset Strip a dit: "Je me trouvais dans la travée de gauche et tout-à-coup, j'ai entendu un bruit".

"C'était un bruit d'écrasement, puis un tintement, et j'ai vu deux morceaux de métal dans la rue. Ils n'avaient pas fini de rouler", a-t-il ajouté.

123 passagers

Tous ces débris provenaient du DC-10 qui venait tout juste de décoller de l'aéroport international de Los Angeles, à destination de Chicago. L'un des moteurs s'est désintégré en plein vol. L'appareil transportait 123 passagers.



téléphoto UPI

Des résidants d'Hollywood ont été complètement éberlués en voyant des débris d'avions tomber du ciel. Un DC-10 qui venait de décoller de l'aéroport de Los Angeles a perdu un moteur à réaction en plein vol et l'une des sections du moteur pesant environ 500 livres s'est écrasée dans le parterre de M. Jack Paul.

Plusieurs d'entre eux ont noté que l'appareil avait été violemment secoué au départ et quelques-uns ont perdu leur sang-froid après qu'un garçon de cabine eut annoncé que l'appareil venait de perdre un moteur. Il a déclaré que l'avion pourrait rentrer sans difficultés à l'aéroport avec ses deux derniers moteurs.

Au cours de la journée, les policiers se sont employés à recueillir tous les débris qu'a laissés l'avion dans son sillage.

Le policier Curtis Howard, qui a vu le moteur à réaction voler en éclats, croit qu'il est tombé entre 40 et 50 morceaux dans un rayon d'environ quatre milles. Il a entendu une forte explosion et levé les yeux au ciel.

"De la fumée et des flammes s'échappaient de l'arrière de l'avion, a-t-il dit. J'ai vu un certain nombre de morceaux de grande dimension qui tombaient".

Un porte-parole de la compagnie aérienne a déclaré qu'on croit que la turbine du moteur arrière s'est détachée.

Agents polluants captés par des sondes

OTTAWA (PC) — Les agents polluants possèdent certaines propriétés d'émission et de réflexion qui permettent aux sondes de les capter.

C'est ce qui ressort d'un rapport soumis aux membres qui suivent présentement à Ottawa le congrès international de photogrammétrie.

Selon ce rapport, les eaux usées déversées dans les lacs et rivières n'ont pas la même température que les eaux environnantes, mais apparaissent nettement sur les photographies à l'infrarouge.

Cela permet de situer les sources de pollution.

Le rôle de la télédétection dans le domaine de la gestion des eaux et de la lutte contre la pollution a fait l'objet de plusieurs communications au 12e congrès de photogrammétrie.

La télédétection consiste à sonder la surface du globe à l'aide d'instruments sensibles aux ondes électromagnétiques du spectre.

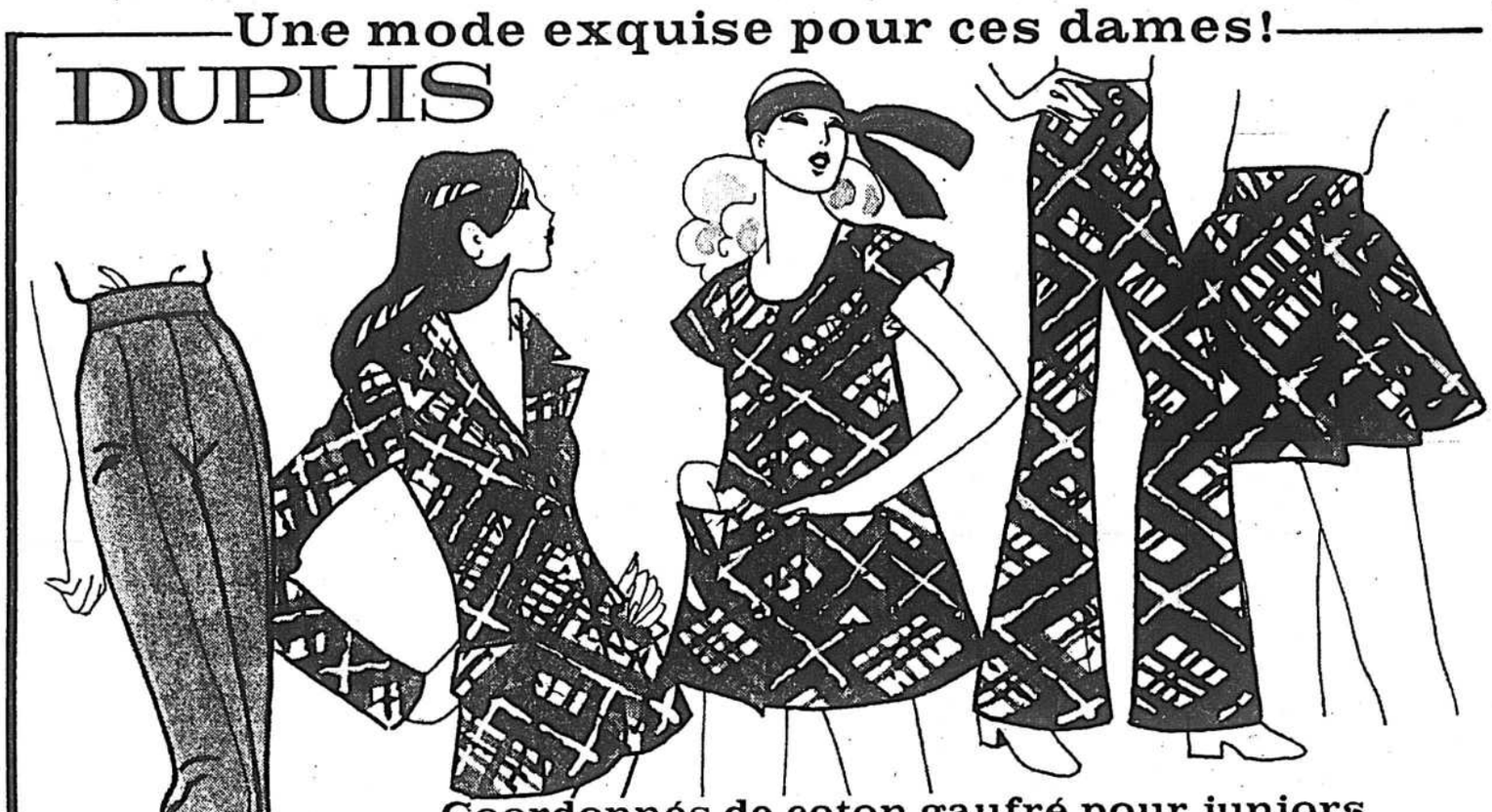
Des fleurs
signe de votre sympathie



FTD TÉL 279-7337
FLEURISTE *Valois*
416 ouest, rue Jean-Talon, Montreal

Une mode exquise pour ces dames!

DUPUIS



Coordonnés de coton gaufré pour juniors

Blazer cintré à la taille. Poche menteuse, coupe confortable. Orange, bleu, rouge, vert. 5 à 15. ch. **10.88**

Tunique blousante genre surplis d'enfant de choeur. Tres en vogue. Orange, bleu, rouge, vert. 5 à 15. ch. **10.88**

Pantalon mode. Jambes évasées. Orange, bleu, rouge, vert. 5 à 15. ch. **8.88**

Jupe courte à plis plats devant. Pour assortir au blazer. Orange, bleu, rouge, vert. 5 à 15. ch. **5.88**

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 543

Pas de commandes téléphoniques s.v.p.



Pantalons mode

Valeur de 10.00 à 25.00

6.00 - 8.00 et 10.00 ch.

Pantalons de coupe en vogue, réalisés dans des tissus confortables: polyester, Fortrel* ou nylon. Taille élastique ou avec bande, jambes évasées. Unis ou à motif gaufré. Corail, blanc, marine ou brun dans le lot. 8 à 20, 38 à 44.

* Marque déposée

Pas de commandes téléphoniques s.v.p.
DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 540

Élégants maillots à prix spéciaux

Valeur de 15.00 à 49.00

10.00 - 15.00 et 20.00 ch.

Plusieurs styles au choix: une pièce, deux pièces et autres. Tissus souples tels que: nylon, Lycra*, Hélanca*. Tons unis ou imprimés variés. 8 à 16 dans le lot.

- Non échangeables
- Non remboursables
- Toute vente finale

Pas de commandes téléphoniques s.v.p.

DUPUIS - DEUXIÈME - RAYON 540

expos

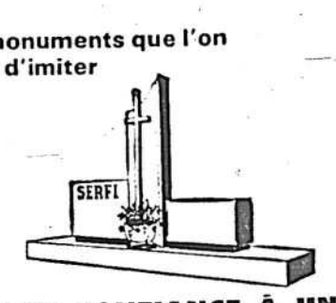
Avec tout achat de 10.00 et plus aux rayons suivants:

920 — Articles de sport
610 — Confection pour hommes
620 — Mercerie pour hommes
670 — Chaussures pour hommes
660 — Confection pour garçons
661 — Mercerie pour garçons

Obtenez gratuitement 2 billets pour assister à la partie de baseball au Parc Jarry, le mercredi 16 août 1972.

Bientôt une réalité : Place Dupuis — Ouvert vendredi jusqu'à 21 h, samedi 17 h.

Les monuments que l'on tente d'imiter



FAITES CONFIANCE À UNE MAISON RÉPUTÉE

Ne prenez pas le risque d'être désappointé, nos artistes-sculpteurs créeront, dans les plus beaux granits, une veritable pièce d'art. Nous vous offrons une variété de monuments à des prix convenant à toutes les bourses.

Pamphlet gratuit sur demande

SEBASTIANO AIELLO
Artiste-sculpteur

BUREAU : 6776 EST, SHERBROOKE
Terrain des monuments ● À côté du cimetière de l'Est
6811 EST, SHERBROOKE — 259-6917
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 8 H.
SAMEDI ET DIMANCHE JUSQU'À 5 H.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 SHERBROOKE E.

AUJOURD'HUI

- ***La CSN gagne une première manche contre la CSD***

  Le jugement rendu hier dans la cause de désaffiliation des syndiqués de l'hôpital Le Gardeur de Repentigny, ordonne la cessation des démarches en vue d'une désaffiliation. Le président de la Centrale des syndicats démocratiques, M. Paul-Emile Dalpé, s'est dit surpris de ce jugement favorable à la CSN.

  page A 3

- ***La plus grande enchère de réclames de TV***

  Les grands annonceurs nationaux font des pieds et des mains pour verser entre $3 millions et $4.4 millions contre 160 minutes de réclames-TV en prévision des matches de hockey Canada-URSS.

  page C 1

OÙ VA L'HUMANITÉ ?

page A 5

- ***La G.-B. au bord de l'état d'urgence***

  Le gouvernement britannique étudie divers moyens, dont la proclamation de la loi d'urgence, pour parer à la nouvelle menace que la grève illimitée des 42,000 dockers du pays fait peser sur l'économie. La Grande-Bretagne, tributaire des importations, s'apprête à se serrer la ceinture. Ses industries, mal préparées à la situation qui prévaut, devront, si elle persiste, réduire considérablement leur production.

  page D 1

DEMAIN

LES FRANCOPHONES à OTTAWA : une façade, une mafia ou quoi ?

LA PRESSE publiera, à compter de demain, une série de six articles sur la participation des Francophones au pouvoir fédéral : "Une façade, une mafia ou quoi ?"

Pour dresser un bilan des ressources francophones disponibles et mesurer l'influence de ces personnes, le chef du bureau de LA PRESSE à Ottawa, Claude Turcotte, et le courriériste parlementaire Marcel Desjardins, ont interrogé la plûpart des Francophones qui détiennent des postes de grande importance, aussi bien des ministres que des hauts-fonctionnaires et des présidents d'agences para-gouvernementales.

Sauf erreur, c'est la première fois au Canada, du moins depuis 1968, qu'une telle enquête est faite par un journal ou autre organe d'information.

Demain, en guise d'introduction, on rappellera quel a été le rapport des forces à l'époque des Laurier et des Saint-Laurent, comme le perçoivent ceux-là mêmes qui oeuvrent aujourd'hui à Ottawa.

- ***Roger Lemelin sur les échecs***

  Le combat de Reyjavik attire l'attention de milliers de gens qui ne connaissent des échecs que le nom, et, bien sûr, des amateurs du "roi des jeux". Demain, dans LA PRESSE, sous le titre "Le monde terrifiant des échecs", Roger Lemelin met en parallèle les deux antagonistes du présent tournoi, Spassky et Fischer, ainsi que Paul Morphy, considéré par plusieurs comme le plus grand joueur d'échecs de tous les temps. Cet article s'accompagne d'extraits d'une interview accordée par Fischer en 1961, particulièrement révélatrice de la personnalité de ce mégalomane de génie.

SOMMAIRE

Bandes dessinées : C 4
Cinéma : C 5 à C 8
Décès, naissances, etc. : D 12
Economie : C 1 à C 3
Editorial : A 4
En direct radio-TV : C 6
Etes-vous observateur ? : D 9
Informations étrangères : D 1
Loisirs et récréation : C 4
"Mot-mystère" : D 5
Mots croisés : D 3
Petites annonces : D 2 à D 11
Radio et télévision : C 6
Radio FM : C 6
Sports : B 1 à B 5
Terre des Hommes : B 6
Tribunaux : A 7
Vivre aujourd hui : B 7
Votre medecin : B 7
Votre week-end : B 6

La télévision exaspère Fischer

REYKJAVIK, Islande (UPI, AFP) — Le grand maître américain Bobby Fischer, qui a maintenant une confortable avance de deux points dans le championnat du monde d'échecs, n'en a pas moins poussé une autre de ses colères aujourd'hui en apprenant que la huitième partie qu'il a gagnée hier, avait été filmée à son insu par les caméras de télévision. Fou de rage, Fischer a menacé une nouvelle fois d'abandonner le championnat.

Devant ces faits, le président de la Fédération islandaise des échecs a demandé à avoir un entretien particulier avec Fischer afin de régler "une fois pour toutes" les sautes d'humeur du talentueux américain.

Fischer a cette fois-ci réclamé que tout le monde lui fasse des excuses parce qu'on n'avait pas demandé sa permission pour filmer la partie.

A vrai dire, un accord avait été ef-

Voir FISCHER, page A 6

- *Une erreur de "débutant" coûte la partie à Spassky.*

— page D 11

Mini-Loto

31563 : $5,000
1563 : $500
563 : $100

Le plus grand quotidien français d'Amérique

DERNIÈRE EDITION 15¢

la presse

Montréal, vendredi 28 juillet 1972, 88e année, no 146, 38 pages, 4 cahiers

Air France commande quatre "Concorde" — Cinq pour BOAC

PARIS, (d'après AFP) — La compagnie Air France a décidé de commander quatre "Concorde", a-t-on appris ce midi à Paris, au siège du transporteur national français.

L'annonce de cette commande a été rendue officielle en fin de journée, et le contrat signé.

De son côté, la BOAC a signé aujourd'hui une commande ferme d'un montant de $277 millions pour cinq appareils supersoniques. Le premier de ces appareils sera livré au printemps de 1975 et sera mis en service sur les lignes de l'Atlantique nord, de de l'Afrique sud et de l'Australie.

Rappelons que la Chine populaire a fait un achat préliminaire de deux appareils Concorde, une démarche qui est à mi-chemin entre une option et une commande ferme. Enfin, l'Iran a promis d'en acheter trois.

Pan Am et TWA n'ont pas encore abandonné leurs options sur cet appareil très controversé.

Malgré les pressions croissantes

Eagleton reste dans la lutte

d'après Reuter, UPI, PC

En dépit des révélations embarrassantes et des pressions qui s'accumulent de jour en jour, le sénateur George McGovern n'a aucunement l'intention d'écarter son colistier à la vice-présidence, le sénateur Thomas Eagleton.

Ce dernier a déclaré, hier, qu'il s'attend à une campagne "dure et sale" mais qu'il est plus déterminé que jamais à demeurer dans la course jusqu'au bout.

Le président Nixon a exprimé un point de vue semblable en déclarant qu'en dépit du désarroi apparent du parti démocrate, il prévoit une lutte serrée. Interrogé sur les tribulations du sénateur Eagleton, M. Nixon s'est refusé à tout commentaire tout en formulant toutefois l'opinion que cette affaire n'est pas de nature à nuire très sérieusement aux démocrates.

"Mensonge éhonté"

Le dossier Eagleton s'est enrichi, au cours des dernières heures, d'une grave accusation ainsi que de nouvelles pressions émanant tant des milieux politiques que journalistiques.

Le chroniqueur Jack Anderson, se fondant sur les dires d'un ancien dirigeant du Missouri qu'il n'a pas identifié, a affirmé, hier, que M. Eagleton a un casier judiciaire comportant de six à 11 infractions aux règlements de la circulation, dont celle d'ivresse au volant. M. Eagleton a reconnu qu'il avait reçu une contravention pour excès de vitesse en mars 1962 et qu'il avait eu un léger accident sur une route verglacée en décembre 1963. En aucun cas, l'alcool n'a joué un rôle direct ou indirect. C'est un "mensonge éhonté", a-t-il déclaré au sujet de l'accusation formulée par M. Anderson.

Les dires du chroniqueur ont par ailleurs été mis en doute par les dirigeants tant démocrates que républicains de l'Etat du Missouri.

Les démocrates grondent

Quant au candidat démocrate à la présidence, le sénateur McGovern, il a réitéré qu'il gardait pleine confiance au sénateur Eagleton et pour couper court aux discussions dans le camp démocrate, il a interdit à ses organisateurs d'évoquer les accusations de M. Anderson, disant que les seuls commentaires, s'il y en a, viendront

Voir EAGLETON, page A 6



téléphoto UPI

Le sénateur Thomas Eagleton s'adresse à la foule en arrivant à Oakland, Californie, de retour d'un bref séjour à Hawaï. Il s'est dit "doublement déterminé" à rester dans la course à la vice-présidence malgré les allégations concernant son état de santé et sa conduite passée.

Munro à Castonguay: plutôt un entretien

OTTAWA (PC) — Le ministre de la santé nationale, M. John Munro, a refusé, du moins pour le moment, de rencontrer au cours d'une émission télévisée, le ministre des Affaires sociales du Québec M. Claude Castonguay, mais a proposé de le rencontrer personnellement au cours de la dernière quinzaine d'août.

Dans une lettre que M. Munro a fait parvenir à son homologue provincial, hier, ce dernier ne rejette pas à tout jamais cette rencontre télévisée, mais signale qu'il étudiera cette possibilité au cours de sa rencontre avec lui.

"Bien que cette façon de faire puisse s'avérer utile à l'occasion, je dirais à priori qu'une telle rencontre constituerait peut-être une source de malentendus en nous figeant sur nos positions, ce qui concourrait éventuellement à retarder la résolution de ces problèmes".

M. Munro répondait ainsi à M. Castonguay qui l'avait défié dans une lettre en date du 25 juillet, de participer à un débat télévisé sur les Affaires sociales.

Intégration et cohérence

M. Castonguay déclarait dans sa lettre que ce débat télévisé pourrait permettre au public canadien de comprendre les positions des deux gouvernements relativement aux allocations familiales.

Pour sa part, M. Munro, dans sa lettre de deux pages allègue que les positions des deux gouvernements pourront être passées en revue lors d'une rencontre à la mi-août.

M. Munro signale que les deux gouvernements ont réalisé des progrès

Voir MUNRO, page A 6

TdH ou TdHasch ?

par Jean-Claude TRAIT

Comme par les années passées, il est un petit coin de Terre des Hommes que la jeunesse se réserve jalousement... pour s'y livrer, en cachette ou ouvertement, à des occupations pour le moins hallucinantes.

Cette année, leur "T-d-Hasch" se situe non loin de la sortie du métro, entre l'ancien pavillon d'Air-Canada (l'escalier qui monte vers le ciel) et le pavillon de l'Office national du film. Certains esprits facétieux avancent même que la jeunesse a baptisé cette "paroisse de T-d-Hasch" : Sainte-Mari-de-Jointville-de-Ashtown! Il faut vous dire que jeunes anglophones et francophones se côtoient et que le bilinguisme n'est pas expressément nécessaire. On se comprend à demi-mot ...

Toujours est-il qu'il est fréquent d'y apercevoir un, deux ou trois petits groupes assis, se passant une cigarette roulée tant bien que mal, les yeux mi-clos, le sourire radieux.

Et quand l'effet s'en vient, les groupes se dirigent en jacassant et en riant vers le pavillon des Etats-Unis ... où est présenté un merveilleux spectacle son et lumière de toutes les couleurs.

Bien sûr la police veille et tâche d'empêcher, du mieux qu'elle peut, de tels agissements. Les autorités de TdH ont même déclaré que la consommation de "ces tabacs spéciaux" avait cours n'importe où, aussi bien à Terre des Hommes qu'ailleurs. Je n'ose y croire !

Et comme disait ce policier l'autre jour : "Entre nous, je préfère les savoir occupés à fumer cette saloperie qu'à fabriquer des bombes."



téléphoto PA

Au secours des sinistrés philippins

La femme du président des Philippines, Mme Jmelda Marcos, est arrivée à San Fernando en hélicoptère afin de se joindre aux secouristes pour assister les deux millions de sans-abri qui ont tout perdu dans les inondations catastrophiques qui ont dévasté une grande partie de l'île de Luçon, la plus peuplée de l'archipel philippin. Plusieurs régions demeurent encore inaccessibles et les Philippins affamés tentent de s'accrocher aux hélicoptères qui leur apportent des vivres. Déjà 221 personnes sont considérées comme mortes dans les inondations les plus graves qu'ait connues le pays en un siècle.

Incendie d'un bateau de pêche : 9 disparus

PLACENTIA, T.-N. (PC) — Neuf personnes sont portées disparues, dans la baie de Placentia, après un incendie à bord d'un bateau de pêche.

Le bateau a pris feu vers quatre heures ce matin. Il transportait 15 personnes qui revenaient d'une soirée dans l'île Merasheen, dans la baie de Placentia.

Six personnes qui s'étaient agrippées à une chaloupe ont été sauvées par des pêcheurs. Un hélicoptère a été dépêché de Saint-Jean pour participer aux recherches entreprises par un bateau patrouilleur de la police fédérale. En outre, le centre de sauvetage aérien et maritime de Halifax se tient prêt à envoyer des secours.

M. Ray Berkshire, l'un des pêcheurs qui ont sauvé les six naufragés, a raconté qu'il se trouvait à huit milles en avant du Del Roy lorsqu'il a cru apercevoir un feu à bord; il mit une heure à repoindre le bateau en flammes.

Nous avons fait le tour du bateau, dit-il, mais il n'y avait personne à bord. Nous avons atteint une île, à un mille de là, mais nous n'avons vu aucun naufragé. C'est alors que le radar nous a guidés vers la chaloupe à laquelle se cramponnaient six personnes.

Deux naufragés paraissaient mal en point. Les sauveteurs les ont conduits à Arnold's Cove et ont appelé la police.

M. Berkshire n'a trouvé aucune trace des autres naufragés.

bourse: 15-15h

La tendance est incertaine en cette dernière séance de la semaine, les cours des valeurs industrielles fluctuant dans d'étroites marges. L'indice Dow-Jones après avoir légèrement fléchi et repris du terrain aborde la fermeture en baisse fractionnaire.

Sur nos marchés ce sont les valeurs aurifères qui montent en flèche à la suite du cours record dépassant $68 l'once atteint à Londres aujourd'hui. L'indice gagne plus de six points.

Les titres bancaires continuent leur reprise mais les pétroles se replient. Dans les autres compartiments la tendance reste indécise. Les papetières sont faibles malgré des statistiques favorables sur les expéditions de juin.

Falconbridge Nickel	59½	+1½
General Motors Corp.	73¼	+1¼
Murphy Oil	20½	+1
Distilleries Seagrams	36	— ½
Ford du Canada	95	+2½
Domes Mines	76½	+2
Campbell Red Lake	40	+1
Steinberg's "A"	24¾	—1¼
General Development	20⅜	—1⅛
Marine Midland	32¼	+ ¾
Curtiss-Wright	42¾	+3⅜

météo

Ensoleillé avec des périodes nuageuses.

Possibilité d'une brève averse.

Demain : généralement ensoleillé.

Max. 75° Min. 55° ● Détails à la page A 6

POLLUTION

Details à la page A 6

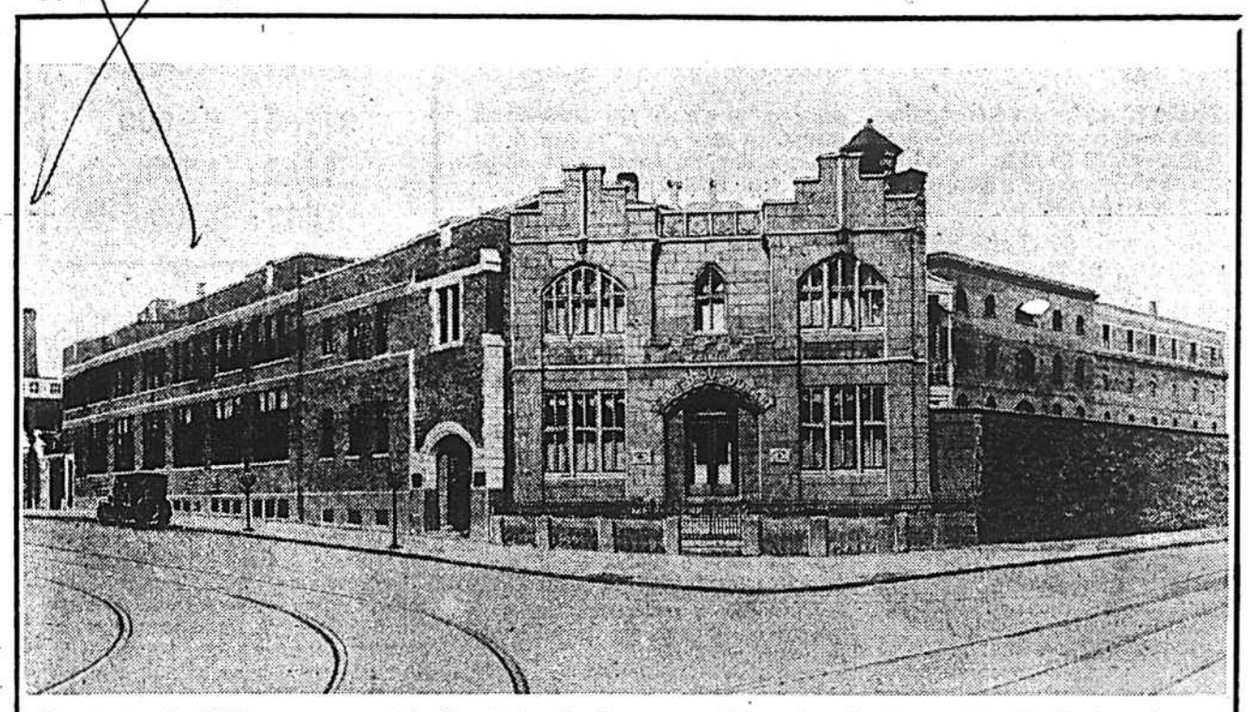
GF hausse le prix du café

TORONTO (PC) — La General Foods Ltd. a annoncé hier que les prix de ses cafés moulus et instantanés seront immédiatement haussés suite aux récents dommages subis par ses plantations au Brésil par le gel.

Les augmentations des prix de gros varieront selon les marques, les cafés instantanés subissant des hausses de 1¼ à 2 cents l'once et le café moulu de 12 à 18 cents la livre.

La General Foods a expliqué que le prix des feves vertes de café brésilien a augmenté de 17 cents la livre depuis la dernière hausse des prix de gros.

La General Foods fabrique le café Maxwell House régulier et instantané, le café Sansa régulier et instantané, le Yuban, régulier et instantané, le Maxim séché à froid ainsi que le Brim instantané.



Dans les années 1920, au moment où la Commission des liqueurs emménage dans l'ancienne prison des Patriotes, le mur d'enceinte existait encore. C'est au-dessus de la porte cochère, que l'on remarque à droite de la photo, qu'avaient lieu, selon certains historiens, les pendaisons des détenus politiques à la vue du peuple.

"Au Pied-du-Courant" ne veut pas mourir tout à fait...

par Nicole PERREAULT

Le Pied-du-Courant, la bâtisse qui abrite la Société des alcools du Québec, disparaîtra d'ici 1975 sous les coups de bélier et le pic des démolisseurs. La petite histoire de la prison des Patriotes s'effacera pour laisser place à l'autoroute transcanadienne. Tout au moins, envisage-t-on de sauver des ruines un nom si évocateur.

"Nous allons tenter de perpétuer le nom "Au Pied-du-Courant", a affirmé non sans un soupçon de nostalgie M. Jean Poirier, vice-président de la planification et du développement de la Société des alcools. Reverra-t-on "Au Pied-du-Courant" sur l'étiquette d'un nouveau vin capiteux ou le transportera-t-on avec les pénates de la Société dans les futures installations de celle-ci? M. Poirier ne saurait le dire.

Déjà le 5 mai 1923, LA PRESSE de l'époque se réjouit que l'ancêtre de la Société, la Commission des liqueurs, donne à ses établissements ce nom qu'elle a conservé depuis: "Au Pied-du-Courant", le nom que la Commission leur a donné est bien connu de tous les vieux Montréalais et a un air bon vieux temps qui plait."

Le bon vieux temps remonte aux origines de la ville de Montréal. Le courant Sainte-Marie coule allègrement vers le fleuve Saint-Laurent. La famille Molson y installe tout près la première brasserie du Bas-Canada et la tradition orale colporte à travers les ans le nom "Au Pied-Sainte-Marie", qui se transmue ainsi en "Au Pied-du-Courant" pour désigner l'emplacement où doit s'ériger une prison et la maison attenante de son gouverneur.

La prison des patriotes de 1837-38

En 1825, le gouvernement du Bas-Canada se porte acquéreur de ce morceau de terre et on y entreprend la construction d'une prison. Le temps passe et la fièvre politique monte. L'insurrection de 1837 éclate et secoue le pays.

Fuites vers les Etats-Unis, replis dans les campagnes, une vague d'arrestations déferle. Dans la petite prison de la Place Vaudreuil, située à l'époque à l'actuelle Place Jacques-Cartier, au bout du Champ-de-Mars, le chef de police B.-E. Leclerc et le shérif Roch de Saint-Ours ne disposent plus de geôles suffisantes. On hâte donc la fin des travaux de construction de la nouvelle prison au pied du courant pour y transférer les "détenus politiques".

Pendant deux ans, la nouvelle prison sert à incarcérer ceux qui participent de près ou de loin au mouvement de rébellion. Le Pied-du-Courant, théâtre de déportations et bientôt de pendaisons, bruisse d'émation. A la fin de 1837, le gouverneur de la prison, Pierre Baudry (une controverse subsiste quant à la terminologie: geôlier-adjoint, commis, gouverneur...), accorde la permission de visiter les prisonniers.

Mme Gamelin, qui fondera la communauté des soeurs de la Providence, distribue consolations et messages de famille; on la surnomme "l'Ange des prisonniers". Les femmes font la filée durant des heures devant la porte de la prison pour aller embrasser leur mari.

Malgré la sollicitude de Pierre Baudry, l'atmosphère verse dans le découragement. Robert Nelson écrit sur le mur de sa cellule: "Le gouvernement anglais se souviendra de Robert Nelson". Puis huit signataires d'un aveu de culpabilité s'embarquent au Pied-du-Courant, le 2 juillet 1838, pour être déportés aux Bermudes, en traversant chaînes aux mains une foule silencieuse.

Les soubresauts de novembre 1838

L'automne 1838 connait les soubresauts des événements de 1837. La chasse aux insurgés reprend. Les détenus de la nouvelle prison se chiffrent à 816. Presque le tout Montréal des notables vit au cachot. Les circonstances forcent à ouvrir des hangars pénitentiaires à la Pointe Saint-Charles. Toutefois, les accusés les plus gravement inculpés restent au Pied-du-Courant.

Colborne, commandant des troupes britanniques en Amérique du Nord, institue le 27 novembre une cour martiale qui condamne à mort 99 détenus. Sur ce nombre, 12 sont exécutés, 58 voués à la déportation, et les autres libérés sous caution.

Les pendaisons, qui s'effectuent de décembre 1838 à février 1839, s'accomplissent sous les yeux de la population. Certains historiens situent la potence à la porte cochère de la prison, rue Notre-Dame. D'autres, à la lumière des cadastres des ingénieurs qui ont construit le pont Jacques Cartier, prétendent que le lieu original de la pendaison se trouve à la Place des Patriotes, à l'angle des rues Craig et de Lorimier.

Les premiers détenus montent donc à l'échafaud le 21 décembre 1838 à la vue du peuple. Robert Rumilly, dans son Histoire de Montréal, relate la scène patibulaire: "Cardinal est pendu d'abord. Pour Duquet, la corde est mal ajustée, le corps se balance à droite et à gauche, heurtant le bois de la potence. Dans la foule, on crie "Grâce!" Mais le bourreau saisit la corde, ramène le corps sur la plate-forme et le relance dans le vide."

Dans la prison, comment les condamnés occupent-ils leurs derniers moments? Rumilly rapporte qu'à la veille de leur pendaison, le chevalier de Lorimier et ses quatre compères obtiennent la permission de convier à leur souper en cellule leurs amis, à l'image du banquet des Girondins qui les hantait...

La Commission des liqueurs

Aux environs de 1912, on désaffecte la "prison des Patriotes" et les détenus qui s'y trouvent déménagent à la nouvelle prison de Bordeaux. Il faut attendre jusqu'en 1921 pour que la vie reprenne dans ces locaux.

A ce moment, le régime de prohibition sévit aux Etats-Unis et dans certaines provinces du Canada. Au Québec, le parlement provincial voté à l'hiver 1920-21 la Loi des liqueurs qui entre en vigueur le 1er mai 1921. La Loi des liqueurs du Québec place entre les mains d'une Commission nommée par le gouvernement le commerce des spiritueux et des vins, et le contrôle du commerce de la bière.

La Commission se substitue à quelques douzaines de négociants en gros, à plusieurs centaines de détaillants et achète, après analyse les stocks du commerce privé au coût de $3 millions.

La Commission a pignon sur rue au Pied-du-Courant, nom que vont dorénavant arborer ses établisements. Dans l'ancienne résidence du gouverneur de la prison, on loge les avocats de la Commission. L'édifice de l'ancienne prison renferme les sevices de comptabilité, de placement, de commandes par la poste. Au second étage, la Commission entrepose les boissons saisies et elle ouvre un restaurant pour ses employés au dernier étage.

Peu à peu, jusqu'en 1960, de bouvelles bâtisses biennent se rattacher aux établissements initiaux. Entretemps, la Commission des liqueurs entreprend des démarches auprès des autorités municipales pour que le triangle formé par la jonction des rues de Lorimier, Notre-Dame et Craig, et faisant face à l'ancienne prison, se nomme "Place des Patriotes." "Au Pied-du-Courant" voit plus tard la Régie des alcools du Québec succéder à la Commission, t récemment la Société des alcools du Québec à la Régie

Feu la Place des Patriotes

L'autoroute transcanadienne emportera donc les vestiges de la petite histoire de la prison des Patriotes dont seules les structures et les façades extérieures ont résisté aux caprices du temps. Même le monument élevé aux Patriotes de 1837-38 sera délogé de sa place commémorative. On n'a pas encore arrêté une décision quant à l'endroit qu'on lui réserve, a révélé M. Jean Villemure, surintendant de la Division du Service de l'habitation de la Ville de Montréal.

Sans doute les racines de la petite histoire manquent de sève pour s'alimenter...

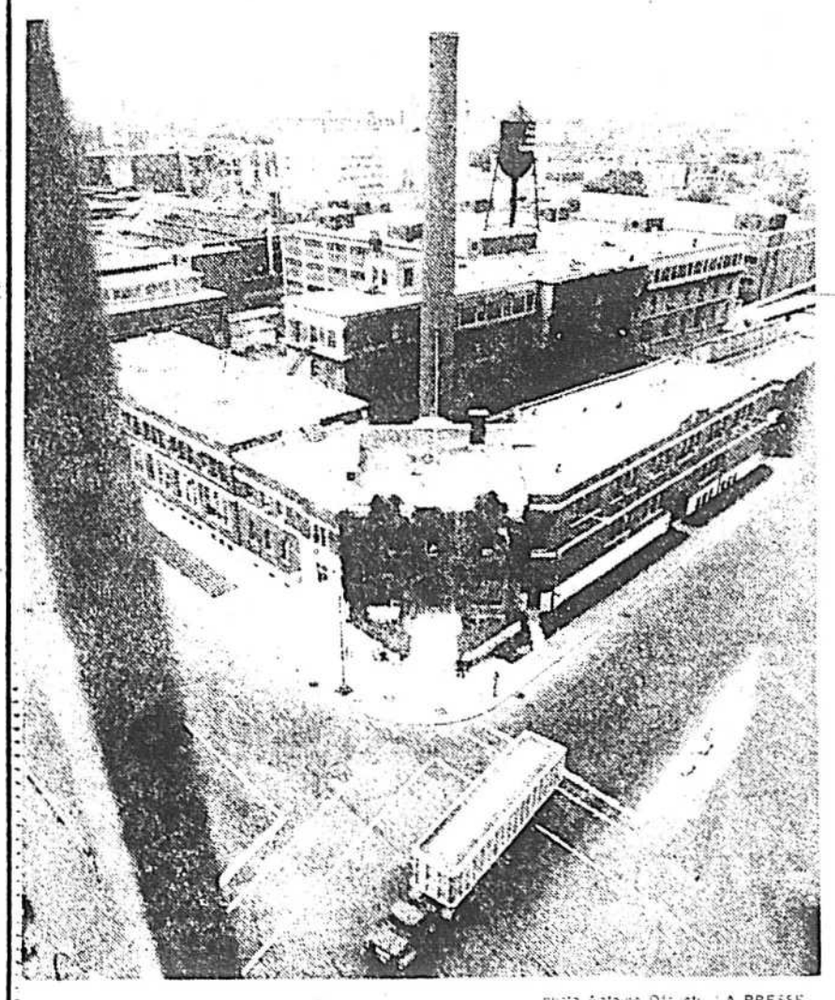


Photo Antoine Désilets, LA PRESSE

Les établissements de la Société des Alcools, identifiés par le nom "Au Pied du Courant", laisseront place à l'autoroute transcanadienne. La façade recouverte de lierres était en 1837 la maison du gouverneur de la prison dont on aperçoit les voûtes typiques des fenêtres.

Les francophones de Mississauga trouvent discriminatoire l'attitude du conseil scolaire à leur endroit

OTTAWA (PC) — Après en avoir volontairement retardé l'étude, le conseil des écoles séparées de Dufferin — Peel se servirait de l'argument du "manque de temps" pour s'opposer à la requête d'un groupe de parents qui réclament des classes françaises pour 61 de leurs enfants.

C'est du moins l'avis de Mme Claudette Thomson, porte-parole des parents francophones de Mississauga, qui commentait ainsi le résultat des dérniers pourparlers qu'elle a eus avec les représentants du conseil des écoles séparées de Dufferin-Peel.

Après plus de deux mois de démarches, Mme Thomson a dit avoir été avisée, hier, que le Conseil n'est pas en mesure d'accéder cette année à la requête des parents, à cause de "graves problèmes de temps": le conseil estimerait n'avoir pas assez du reste de l'été pour engager les trois enseignants nécessaires à l'instauration des premières classes françaises de Mississauga et pour les pourvoir de matériel scolaire français.

Mme Thomson rejette d'emblée cet argument: "Si par hasard 200 nouvelles familles anglophones venaient s'installer à Mississauga en septembre, dit-elle, le Conseil trouverait aussitôt le moyen de fournir à leurs enfants les services pédagogiques auxquels ils ont droit."

Fragile prétexte

Ce prétexte est d'autant plus fragile, dit-elle, que c'est le conseil lui-même qui a constamment retardé l'étude du projet visant à établir des classes de la maternelle à la quatrième année pour ces 61 enfants. Dès le dépôt de leur requête, en juin, on aurait promis aux parents qu'elle serait étudiée avant la fin du mois: elle ne l'a été que le 18 juillet. Et plutôt que de prendre immédiatement une décision, on a renvoyé l'affaire à un comité spécial qui a commencé à siéger cette semaine.

Pour Mme Thomson, cette attitude du conseil scolaire est discriminatoire à l'égard des francophones, même si on leur promet des classes françaises et à la grandeur du comté pour l'année scolaire 1973-74. Plus encore, la décision serait carrément illégale, puisque la loi 140, adoptée en 1968, accorde le droit aux francophones de faire instruire leurs enfants en français pourvu que leur nombre rencontre certaines normes minimales, ce qui serait le cas.

Télégrammes à Toronto

Dès l'annonce de la position du conseil, Mme Thomson a aussitôt communiqué par télégramme avec le sous-ministre de l'Education de l'Ontario, M. E. E. Stewart, et le sous-ministre adjoint, M. Laurier Carrière, pour réclamer leur aide immédiate dans cette affaire. La décision du Conseil, écrit-elle aux autorités ministérielles, est inacceptable.

Interrogée quant à d'éventuelles poursuites judiciaires envers le conseil, Mme Thomson a indiqué que les parents n'envisagent pas cette possibilité pour l'instant. C'est maintenant au ministère, dit-elle, de prendre l'affaire en main, d'interpréter la loi et d'intenter des poursuites s'il y a lieu.

Encore de l'espoir

On apprenait par ailleurs d'autre source, hier, que des fonctionnaires du ministère de l'Education dujvent de près l'évolution de la situation à Mississauga.

On n'écarte pas ainsi l'hypothèse d'une intervention prochaine de MM. Stewart et Carrière, comme ce fut le cas tout récemment à Kitchener, où un groupe de francophones éprouve encore certaines difficultés à obtenir un enseignement élémentaire en français de leur conseil d'écoles séparées.

Il s'agirait alors, croit-on, de fournir aux conseillers de plus amples renseignements sur la loi relative à l'administration scolaire. On estime en effet, dans certains milieux, que le problème résiderait davantage dans l'ignorance des implications de la loi que dans la mauvaise volonté des conseillers scolaires.

On sait d'ailleurs que le conseil a lui-même invité un fonctionnaire francophone du ministère de l'Education à siéger au sein de son comité spécial sur les classes françaises.



Droits réservés

Enquête réclamée sur des subventions fédérales à Michelin

OTTAWA (PC) — M. Edward Broadbent, député néo-démocrate de la circonscription ontarienne d'Oshawa-Whitby, région bien connue pour sa forte production de voitures, a réitéré hier sa demande au gouvernement fédéral pour qu'une enquête soit menée sur les nombreux octrois consentis à la Compagnie de fabrication de pneus Michelin du Canada.

En Nouvelle-Ecosse, Michelin a construit des usines qui doivent maintenant être améliorées, grâce à des octrois fédéraux, provinciaux et municipaux et à des encouragements fiscaux; et maintenant, Michelin affronte la menace de frais compensatoires américains qui seraient imposés sur ses exportations aux Etats-Unis.

Selon M. Broadbent, un communiqué envoyé par Michelin au Département américain du Trésor s'opposerait à l'imposition d'amendes fiscales, affirmerait que les octrois gouvernementaux étaient consentis à l'entreprise comme quelque chose qui lui revenait de droit, et que cela n'a qu'une minime influence dans la décision de Michelin de s'installer en Nouvelle-Ecosse.

Michelin a déjà commencé à percevoir les $16 millions que lui destine le gouvernement fédéral. A ce propos, M. Broadbent parle d'abus du programme régional d'encouragement à l'industrie, par Michelin. "L'entreprise a accepté de percevoir l'argent des contribuables en se fondant sur le fait que cela la conduirait à créer des emplois en Nouvelle-Ecosse; la voilà maintenant qui tourne autour du pot et qui déclare aux Etats-Unis que cette forme d'encouragement ne joue pas un rôle important dans sa planification".

Protection du consommateur: règlements renforcés mardi

Les consommateurs québecois bénéficieront dès mardi prochain de nouvelles lois destinées à la protection du consommateur.

Les règlements, actuellement fragmentés, seront rassemblés et renforcés le 1er août, en vertu d'une nouvelle loi élargie qui vise à contrer toute tentative de fraude, qu'il s'agisse de vente de revues à domicile ou de certaine pratiques de compagnies de finances.

Au moins 10 règlements déjà renforcis au cours de l'année dernière, en plus d'un certain nombre d'amendements, feront partie des réformes portées à l'attention de l'Assemblée nationale du Québec par le ministre des Institutions financières, M. Wlliam Tetley

"Le seul problème, c'est qu'il s'agit d'une loi nouvelle et que plusieurs ne la comprennent pas", a souligné M. Luc Laurin, directeur du Bureau de la protection du consommateur à Montréal.

Les nouvelles réglementations stipulent que les compagnies de finance doivent divulguer le coût réel des emprunts et standardiser des coûts souvent dissimulés, tels que celui de l'assurance.

Nouveaux règlements

Le principe des ventes pyramidales ou à forte pression, qui porte le consommateur à payer une partie de son achat en vendant le produit à d'autres acheteurs, est maintenant illégal.

Les compagnies de finances sont responsables de la qualité des biens pour lesquels elles demandent un déboursé.

Auparavant, le consommateur se voyait parfois obligé de payer la compagnie de finances avant que les biens ne lui parviennent, en bon état ou non.

De plus, l'écriture "pattes de mouches" utilisée dans la rédaction de contrats, baux, etc. sera illégale. Tous les contrats devront se lire facilement et toutes les clauses devront être exprimées de façon à être facilement comprises.

Tous les contrats seront écrits en français ou en anglais, avec une préférence envers l'emploi des deux langues.

Les contrats passés entre un acheteur et le marchand doivent comporter un seul taux de crédit et le vendeur doit clairement indiquer ce déboursé selon sa valeur en argent aussi bien qu'en pourcentage.

ERRATUM

Notre mobilier Kroehler annonce dans La Presse de mercredi, 26 juillet aurait dû se lire ainsi pour ne pas porter à confusion:

Pour dire le moins . . . nos ancêtres savaient ce que c'était qu'un décor invitant, sympathique, agréable. Cet ensemble réunit toutes les qualités de ce style d'antan plus le confort et la meilleure construction d'aujourd'hui. Le canapé de 79 po. et la causeuse de 56 po. sont munis de coussins de mousse réversibles avec du polyurethane, à dossier "Sleepy Hollow" et boiserie apparente finie érable. Recouverts de tweed Herculon éprouvé.

Prix d'épargnes d'été.

Offrez-vous leur compagnon inséparable un fauteuil berçant-pivotant recouvert de tissu à fleurs traité Scotchguard pour seulement **$99.95**

MONTRÉAL TAPIS & CARREAUX LTÉE

La météo

Un beau week-end

Cette fin de semaine, la météo se propose de faire de la chaise longue.

Elle fait bien les choses: l'humeur du ciel s'accordera avec celle, dit-on, des négociateurs, qui sont réunis autour d'une table pour régler les problèmes de la fonction publique. Une humeur conciliante. En tout cas, les rapports qu'ils publient s'avèrent aussi optimistes qu'un bulletin de météo des bons jours: beau, ensoleillé et chaud. Ces prédictions sont valables jusqu'au début de la semaine prochaine...

Mais en attendant, on prédit du temps nuageux, un ciel variable et la probabilité d'une averse en fin de journée, aujourd'hui.

Un maximum de 75 degrés.

A Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Ensoleillé avec périodes nuageuses. Possibilité d'une brève averse.	Généralement ensoleillé.
Maximum 75° • Minimum 55°	**Maximum 75° • Minimum —**

Au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	50°	75°	Nuageux	Généralement ensoleillé
Outaouais	55°	75°	Périodes ensoleillées	Généralement ensoleillé
Laurentides	55°	75°	Périodes ensoleillées	Généralement ensoleillé
Cantons de l'Est	50°	75°	Nuageux	Généralement ensoleillé
Québec	50°	75°	Nuageux	Généralement ensoleillé
Rimouski	50°	65°	Ciel clair	Généralement ensoleillé
Lac-Saint-Jean	50°	75°	Nuageux	Généralement ensoleillé
Baie-Comeau	50°	65°	Ciel clair	Généralement ensoleillé
Sept-Iles	50°	65°	Ciel clair	Généralement ensoleillé
Gaspé	50°	65°	Ciel clair	Généralement ensoleillé

Au Canada

	Aujourd'hui		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver	50°	75°
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	50°	72°
Saskatchewan	Ensoleillé	Régina	55°	78°
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	55°	80°
Ontario	Temps clair	Toronto	55°	75°
Nouveau-Brunswick	Averses isolées	Saint-Jean	45°	70°
Nouvelle-Ecosse	Averses isolées	Halifax	55°	70°
Ile-du-Prince-Edouard	Averses isolées	Charlottetown	55°	70°
Terre-Neuve	Quelques averses	Saint-Jean	45°	65

Si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	67	81	Chicago	64	65	New Orleans	70	89
Washington	72	80	San Francisco	55	71	Miami	78	86
Boston	65	76	Los Angeles	73	102			

Vers les capitales

Paris	63	—	Moscou	—	88	Hong Kong	—	77
Londres	—	61	Stockholm	—	68	Lisbonne	—	72
Rome	—	82	Tokyo	—	72	Sydney	54	—
Berlin	—	63	Athènes	—	86	Tunis	—	86
Amsterdam	59	—	Casablanca	—	73	Vienne	—	70
Bruxelles	57	—	Genève	45	—	Varsovie	—	61
Madrid	—	88	Le Caire	—	93			

Vers les plages

Acapulco	75	86	Bermudes	80	87	Nassau	77	86
Mexico	57	77	Barbades	77	84	Rio de Janeiro	—	—

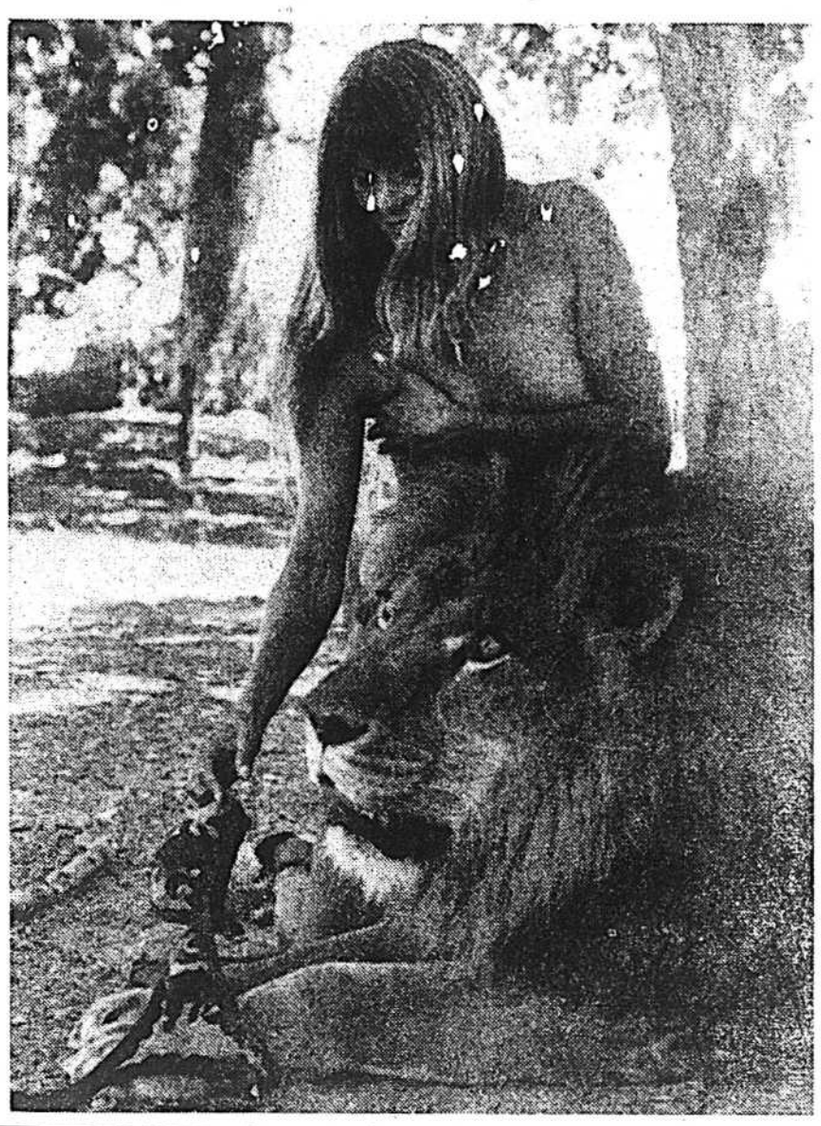
La pollution

Concentration d'anhydride sulfureux

Poste	Concentration moyenne	Concentration de pointe
Saint-Jacques	.01	.03

L'anhydride sulfureux n'est qu'un agent polluant sur plus d'une centaine, mais en général, quand celui-ci est à la hausse, les autres le sont aussi. La CUM vise comme objectif une concentration annuelle moyenne ne dépassant pas 0.02 partie par million.

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)



Pas plus malicieux que ça...

téléphoto UPI

Décidément les lions aux Etats-Unis ont vraiment de la chance. Zamba a réussi, en jouant avec Susan Backlinie, de Ventura, à lui subtiliser le haut de son bikini. Ce qui semble n'avoir pas rendu désolée cette capiteuse jeune fille de 25 ans qui s'efforce de récupérer . . . ses menus objets, sous le regard placide, un tantinet coquin, de Zamba, confortablement installé sous le soleil chaud de la Californie, à Africa èUSAù, un parc d'animaux sauvages.

Deux bandits masqués enlèvent la femme d'un millionnaire américain

MINNEAPOLIS (PA) — Deux bandits masqués ont enlevé l'épouse d'un millionnaire de la ville, M. H. C. Piper, qui dirige une firme de courtage.

"Lorsqu'ils vont tenter de communiquer avec moi soyez assurés que je vais faire ce qu'ils me diront", de dire M. Piper, âgé de 54 ans, qui commentait l'enlèvement de son épouse Virginie.

M. Piper a dit que les deux ravisseurs ont laissé une note précisant la demande de rançon mais l'homme d'affaires a refusé de divulguer le montant en disant que ça pourrait mettre les jours de sa femme en péril.

Les agents du FBI qui ont été saisis de l'enquête ont refusé de commenter les informations communiquées par un poste de télévision local selon lesquelles les ravisseurs exigeraient un million.

Le millionnaire a parlé brièvement aux journalistes près de la route conduisant à sa villa à 15 milles de Minneapolis.

Il s'est enfermé dans sa demeure attendant, inquiet, un appel éventuel des ravisseurs. Les autorités du FBI ont indiqué que deux hommes masqués et portant des gants sont entrés dans la maison des Piper peu après midi, ont passé le menottes à Mme Piper et ont attaché deux serviteurs. Ces derniers ont mis plus d'une heure à se détâcher avant de pouvoir rejoindre la police.

Recherches dans six Etats

Les agents ont rapidement installé des barrages sur la plupart des routes de la région pendant qu'un hélicoptère tentait de localiser les suspects du haut des airs mais leurs efforts n'ont pas porté fruit et l'heure d'avance des fuyards leur a permis d'échapper complètement à la police.

Les autorités ont déclenché une vaste opération d'interception à travers six Etats, le Minnesota, le Dakota Nord, le Dakota Sud, le Wisconsin, l'Iowa et l'Illinois. On recherche une conduite intérieure de couleur verte suivie d'une autre automobile plus petite, sale et de couleur jaune.

On ne possède aucun signalement sur les ravisseurs sauf qu'ils ont une stature imposante et sont des individus prêts à tout.

Piper a déclaré qu'on l'avait informé de l'enlèvement alors qu'il était à son bureau d'où il dirige l'entreprise Piper, Jaffray and Hopwood Inc., dont les actifs atteignaient $56.7 millions en mars 1972.



téléphoto PA

Mme Virginia Piper

Piper recevait $60,000 par année en 1970 en tant que président du conseil d'administration et possédait 12 p. cent des actions de la compagnie, valant environ $2.3 millions.

La résidence des Piper est située dans un bois très dense éloignée de la route.

Mme Piper est la fille de M. Addison Lewis, un pionnier dans le domaine de la publicité aux Etats-Unis.

Elle a occupé le poste de présidente du conseil d'administration de l'hôpital Northwestern de 1963 à 1969. Elle a également fait partie du conseil d'administration du Centre médical de Minneapolis.

La famille Piper compte trois garçons: Harry, 28 ans, Addison, 25 et David, 18 ans.

Anderson aurait admis qu'il aurait dû vérifier

WASHINGTON, (UPI) — Le chroniqueur Jack Anderson aurait déclaré aujourd'hui qu'il aurait dû vérifier davantage, avant de les diffuser, ses informations avançant que le candidat démocrate à la vice-présidence des Etats-Unis, Thomas Eagleton, avait un dossier de conduite dangereuse en état d'ébriété.

Le journal "The Washington Star" rapporte en effet, sous la plume de Robert Walters et Michael Satchell, qu'Anderson a affirmé qu'il aurait probablement dû se retenir de publier l'accusation mais que la pression de la concurrence l'a poussé à le faire sans compléter sa vérification".

Eagleton a dénoncé l'affirmation d'Anderson, à savoir qu'il avait été arrêté dans les années 1960 sous l'inculpation de conduite dangereuse en état d'ivresse, comme un "mensonge éhonté". D'ailleurs les casiers judiciaires du Missouri démontrent que le sénateur a été impliqué dans deux incidents de circulation: l'un pour excès de vitesse et l'autre pour un accident sur une voie rapide glacée.

Anderson aurait de plus révélé aux journalistes que sa "nouvelle avait été jouée au-de-sus de toute proportion" parce qu'il n'y avait pas d'autres développements intéressants sur la situation d'Eagleton.

Le candidat à la vice-présidence avait divulgué mardi dernier qu'il avait été hospitalisé à trois reprises dans les années 1960 pour des traitements psychiatriques imputables à la fatigue et à la tension nerveuse.

Les Canadiens renforcent leur avance au bridge

DEAUVILLE, France (Reuter) — Eric Murray et Sammy Kehela, de Toronto, ont renforcé leur position au tournoi de bridge des Champions, hier, conservant la tête avec 40 points alors qu'ils ont battu les Américains Peter Leventritt et Harold August 9-1.

Terence Reese et Jeremy Flint de Grande-Bretagne sont passés en deuxième place malgré leur défaite aux mains des Français Paul Chemla et Daniel Leclery.

Après cinq jours de jeu, les Canadiens conservent une avance de 11 points sur leurs plus proches adversaires, les Américains.

Cinéma en circuit fermé dans les hôtels

VANCOUVER, (PC) — Le vice-président de la division de la télévision en circuit fermé de Columbia Pictures Industries Inc. a exposé aujourd'hui comment l'entreprise se propose d'installer le cinéma en circuit fermé dans les chambres d'hôtel au Canada.

M. William J. Butters a déclaré, lors d'une conférence de presse donnée à Vancouver, que le systeme mis au point par Columbia Pictures permettra au client d'un hôtel, pour la somme de trois dollars, de prendre certains films au choix sur le téléviseur couleur installé dans sa chambre.

L'entreprise américaine assumera le coût de l'installation et versera à l'hôtel 10 p.c. des recettes brutes.

M. Butters a précisé enfin que l'installation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique se fera en collaboration avec Total Video Systems Ltd., de Vancouver, à la suite d'un accord en ce sens signé récemment.

MUNRO

SUITE DE LA PAGE A 1

considérables, ces dernières années, dans le domaine de la législation sociale.

"Des échanges de vues au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires continuent de nous guider vers des solutions qui aplaniront nombre des difficultés maîtresses qui nous confrontent".

"Les modes d'approche du Québec et du gouvernement fédéral se révèlent fondamentament semblables pour ce qui est du projet relatif aux allocations familiales. De plus, le gouvernement fédéral est disposé à faire entrer une option en ligne de compte dans sa législation, option qui donnerait à la province la possibilité de concevoir la nature et la portée du programme qui serait en vigueur dans la dite province. Une telle mesure aurait le mérite de garantir toute la souplesse souhaitable du point de vue provincial", déclare M. Munro dans sa lettre.

M. Munro établit ailleurs que les deux gouvernements tendent vers des améliorations sociales par "une politique de sécurité du revenu à la fois intégrée et cohérente".

Les moyens

"Bien que nos points de vue diffèrent parfois sur la meilleure façon d'arriver à nos fins, seule une série d'entretiens permanents, dans un climat de bonne entente et de coopération, nous permettra de résoudre ces questions".

La semaine dernière M. Munro avait refsé les propos de M. Castonguay en disant qu'il était étonné des commentaires de son homologue québecois relativement au programme fédéral "Nouveaux horizons" et à celui sur le revenu familial.

M. Munro avait établi que l'adoption de la nouvelle loi sur les allocations familiales n'aurait pas enrichi le gouvernement provincial, mais bien les contribuables eux-mêmes.

Selon M. Munro, M. Castonguay considérait que seul le partage des pouvoirs constituerait une solution possible aux problèmes dans le domaine de la sécurité du revenu.

$75 au lieu de $150 millions

M. Munro ajoutait que M. Castonguay comptait sur une somme de $150 millions du fédéral pour élaborer sa propre politique du revenu.

Ces déclarations lui paraissaient ambiguës puisque d'abord les allocations seraient versées aux familles et non au gouvernement et secondement qu'il avait discuté du programme "Nouveaux horizons" avec M. Castonguay et qu'il n'avait exprimé aucune objection.

"Il est assez étonnant, concluait M. Munro, que M. Castonguay considère maintenant cette initiative comme un empiètement sur les pouvoirs provinciaux."

"La première déclaration de M. Castonguay est survenue lorsque le gouvernement a failli à sa tentative de faire adopter le projet de loi prévoyant des versements de prestation à l'égard des enfants, au début de juillet".

A ce moment-là, M. Castonguay avait déclaré être déçu et avait dit que l'adoption de ce projet de loi aurait apporté $150 millions au Québec.

La semaine dernière, dans sa réponse, M. Munro a répliqué que le Québec ne devrait pas compter sur $150 millions mais seulement $75 millions.

Ironiquement, il ajoutait que la déception de M. Castonguay l'encouragerait à faire adopter dès que possible cette législation.

Autre ministre chilien révoqué

SANTIAGO-DU-CHILI (A F P) — Pour la deuxième fois en moins d'un an, un ministre de l'Intérieur du président Salvador Allende est démis de ses fonctions par une décision du parlement.

M. Herman del Canto, ministre de l'Interieur, a été révoqué hier après l'approbation par le sénat chilien de l'acte d'accusation dressé contre lui. L'acte, approuvé dans son intégralité, le reconnait coupable "d'infractions répétées à la Constitution et de ne pas avoir appliqué les lois". Son prédécesseur, M. José Toha, comme lui militant socialiste, avait été privé, le 22 janvier dernier de son portefeuille à la suite d'une accusation semblable.

Bennett absent de la rencontre

SUMMERLAND, C-B, (PC) — Le premier ministre de la Colombie Britannique, M. W. A. C. Bennett, a laissé entendre hier qu'il n'assistera pas à la rencontre des premiers ministres, qui aura lieu la semaine prochaine à Halifax. M. Bennett n'a pas encore choisi son remplaçant.

FISCHER

SUITE DE LA PAGE A 1

fectivement conclu entre ses avocats et les producteurs de la firme de télévision qui a obtenu les droits exclusifs alors que la partie était déjà commencée depuis vingt-cinq minutes et que Fischer était concentré sur son jeu. Le contrat ne portait évidemment pas sa signature.

Le producteur de l'émission de télévision, M. Lorne Hassan, a déclaré pour sa part que l'accord avait été rédigé avec l'approbation de Fischer et rédigé dans les termes voulus par lui et qu'il porte la signature de son représentant juridique.

Aux dernières nouvelles, Fischer a l'intention de faire une déclaration après le match de tennis qu'il a inscrit à son programme de l'après-midi. Il serait question d'excuses.

La prochaine partie est prévue pour dimanche.

Fischer mène 5 à 3

Aujourd'hui, les rôles sont renversés: Fischer mène 5 à 3, et les experts se demandent sérieusement si Boris Spassky pourra arrêter sa marche victorieuse vers le titre mondial. Le Russe joue en effet loin au-dessous de sa forme habituelle, et même si l'aspirant américain a abandonné la plupart des tactiques agaçantes de sa "guerre des nerfs", il ne semble pas pouvoir se retrouver.

A la septième partie, Spassky a, il est vrai, joué brillamment pour transformer une défaite en verdict nul. Mais plus tôt dans la même partie, il avait laissé échapper une bonne chance de victoire.

Par ailleurs, le match devient un peu une histoire de famille. La soeur de Fischer, Joan, et son beau-frère sont à Reykjavik depuis quelques jours pour assister à la rencontre, et hier est arrivée l'épouse de Spassky, Larissa.

Nul ne sait si c'est l'avance qu'il a prise dans le match qui a adouci le caractère de l'irascible Bobby Fischer, mais toujours est-il qu'en plus d'accepter le retour des caméras de télévision dans la salle, il a daigné se montrer en public pour la première fois depuis son arrivée en Islande.

Après la 7e partie, mercredi, il est descendu à la cafétéria de son hôtel, a commandé un hamburger, a installé un jeu d'échecs devant lui pour étudier une variante, et s'est même laissé aller jusqu'à causer avec quelques admirateurs qui se trouvaient là.

Mais le naturel, on le sait, revient au galop. Après la partie d'hier, il a demandé qu'on lui "fasse un chemin" jusqu'à sa voiture, se plaignant que trop de gens venaient l'entourer après chaque séance.

Quant à Spassky, il est resté quelques minutes devant l'échiquier à regarder la position finale de cette partie qui pourrait bien lui coûter son titre de champion du monde.

Puis il avida son verre d'eau d'un trait, et est sorti lentement.

EAGLETON

SUITE DE LA PAGE A 1

de lui-même ou du principal intéressé, le sénateur Eagleton.

Mais même si les démocrates se soumettent à cet ordre, cela ne changera rien aux sentiments d'un groupe de plus en plus nombreux qui oeuvre pour le départ de M. Eagleton. D'après l'agence UPI, presque tous les démocrates influents qui se sont prononcés jusqu'ici ont reconnu que le dossier psychiatrique de M. Eagleton constituera un boulet lors de l'élection présidentielle de novembre.

Le NYT est sceptique

Pendant que MM. McGovern et Eagleton tentent de résister aux vents contraires, l'influent New York Times est venu aujourd'hui ajouter sa voix aux autres grands journaux américains qui ont conseillé à M. Eagleton de renoncer à sa candidature.

Le New York Times a incité M. Eagleton à se retirer afin que l'issue de l'élection présidentielle ne soit influencée que par les programmes électoraux et les qualités des chefs en présence. Le journal souligne que la science n'est pas suffisamment avancée dans le domaine des troubles mentaux pour affirmer, comme l'a déjà fait le sénateur McGovern, qu'il n'y a personne "plus sain de corps et d'esprit" que le sénateur Eagleton.

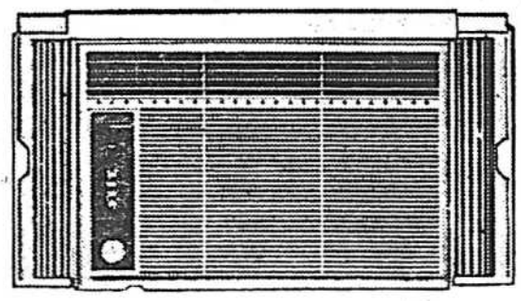
Les deux candidats démocrates pourront discuter de cela et de bien d'autres sujets lorsqu'ils se rencontreront à Washington, au début de la semaine prochaine.

CLIMATISEURS de Marques connues
COUTENT MOINS CHER CHEZ PASCAL

PASCAL

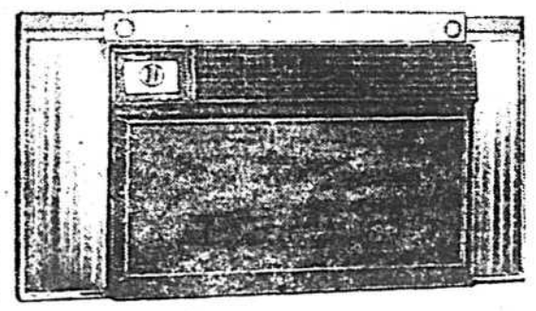
PASCAL NE VOUS OFFRE QUE LES FABRICATIONS DE GRANDE RENOMMÉE CHRYSLER — ADMIRAL — WESTINGHOUSE

NOTRE VENDEUR SE FERA UN PLAISIR DE VOUS CONSEILLER DANS LE CHOIX DE L'APPAREIL QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX



5000 BTU à partir de $159.95

6000 BTU à partir de $189.95



8000 BTU à partir de $239.95

10,000 BTU à partir de $299.95

VENEZ NOUS VOIR AVANT D'ACHETER!

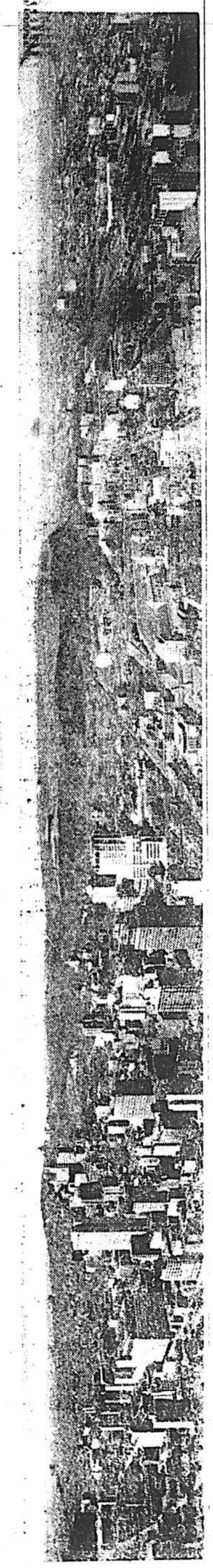
Au sommet de la Place Ville-Marie

Altitude 737

au 45e étage

Réservations: 861-3511.

un buffet de plus de 45 mets exquis et un panorama à vous en couper le souffle!



les TRIBUNAUX

Le trafic de drogues: les six accusés à l'examen volontaire

par Conrad BERNIER

Jean-Pierre Buffa, Guido Orsini, Santo Mandolia, Tibor Korpanay, Vincenzo Balsamo et John Feccarotta ont été cités, hier, à leur examen volontaire, alors que prenait fin l'enquête préliminaire présidée, cette semaine, par le juge Henri Masson-Loranger, de la Cour des sessions de la paix.

Ce dernier a maintenu les accusations portées par le ministère fédéral de la Justice lors de la récente comparution de MM. Buffa, Orsini, Balsamo, Mandolia, Korpanay et Feccarotta, qui sont accusés de conspiration pour vente d'héroïne, de possession illégale et de trafic d'héroïne.

Le 4 août, lors de l'examen volontaire, le procureur des accusés, Me Sidney Leithman, fera entendre quelques témoins. Le procureur du ministère public, Me Réjean Paul, contre-interrogera vraisemblablement les témoins de la défense.

L'enquête préliminaire n'a été, somme toute, qu'une répétition plus détaillée de l'enquête sur le cautionnement que le juge Guy Guérin avait présidée trois jours plus tôt.

Il est évident que le procureur Réjean Paul n'a pas fourni jusqu'ici à la Cour tout le dossier de sa preuve. Il soutient, cependant, qu'il a apporté et prouvé suffisamment de faits devant la Cour pour que les accusations portées contre les accusés soient maintenues et que ces derniers soient envoyés à leur procès.

Hier, le juge Masson-Loranger a maintenu les accusations de la Couronne. Par contre, c'est le droit de la défense, à ce moment des procédures, de présenter une défense. C'est ce qu'elle fera, le 4 août.

Hier après-midi, Me Sidney Leithman, qui avait été jusqu'ici le seul procureur des accusés, a annoncé que Me Nikita Tomesco était désormais inscrit au dossier.

Une douzaine d'agents de la RCMP ont témoigné lors de cette enquête préliminaire. Ils ont raconté à la Cour la vaste opération de surveillance et de filature qui a précédé l'arrestation des six accusés.

Les agents de la RCMP étaient visiblement bien informés au départ; ils attendaient Jean-Pierre Buffa à l'aéroport de Dorval; ils l'ont suivi par la suite sans jamais le perdre de vue; ils l'ont "filmé" au Motel Habitation et au Motel Universel de Québec; ils l'ont servi à la Gare du Palais, ils ont visité sa chambre et fait l'inventaire de sa sacoche personnelle: ils l'ont vu parmi ses présumés complices, et, finalement, ils l'ont appréhendé au Château Frontenac, alors que ses présumés partenaires étaient arrêtés à Montréal.

Un mari a séquestré sa femme pendant sept ans

CLEVELAND (UPI) — Une femme de 59 ans qui, selon les autorités, a passé les sept dernières années dans un débarras sans lumière et plein de déchets, est dans une condition physique remarquablement bonne malgré sa longue séquestration.

C'est la propriétaire de l'immeuble où se trouve le débarras qui a alerté le shérif du comté de Cuyahoga parce que la police et les responsables de la ville ne faisaient rien quand elle se plaignait à propos de cette femme. Les voisins disent qu'elle gémissait et pleurait la nuit.

Les représentants du shérif ont dû ouvrir une porte, barrée de l'extérieur, et se frayer un chemin à travers des monceaux de déchets et d'excréments pour faire sortir Mme Elizabeth Brown Menafee de sa prison.

La police recherche le mari de Mme Menafee, Joseph, 45 ans. Selon les voisins, celui-ci aurait fait, pendant des années, plusieurs visites par semaine à ce débarras, mais on ne l'a pas aperçu récemment.

Le représentant du shérif croit que Mme Menafee était séquestrée dans cette pièce depuis 1965 et les voisins estiment qu'elle n'en est pas sortie depuis septembre 1970, après un séjour de quelques mois dans un hôpital pour malades mentaux.

La propriétaire de l'immeuble, qui est à l'origine de cette découverte, a déclaré qu'elle n'était pas surprise de l'état de la pièce. "Les voisins se sont plaints pendant des années, a-t-elle expliqué. Son mari aurait dû la conduire à l'hôpital. Elle dérangeait vraiment les voisins avec ses cris."



Donald CHEVRIER



Gilles LEBRUN

Deux autres évasions à la prison de Cowansville

La Sûreté du Québec est toujours à la recherche de deux détenus qui ont réussi à s'évader du pénitencier de Cowansville, hier matin.

Les deux bandits qui avaient été condamnés pour vols à main armée ont pris la fuite dans une automobile que la police a retrouvée, en fin de journée.

Il s'agit de Donald Chevrier, 27 ans, de Verdun, qui purgeait une peine de 15 ans, et de Gilles Lebrun, 39 ans, qui, lui, avait été condamné à une peine de 25 ans de pénitencier.

Chevrier mesure 5 pieds, dix pouces, pèse 160 livres, a les yeux pers et les cheveux châtains. Pour sa part, Lebrun mesure 5 pieds, huit pouces, pèse 155 livres, a les yeux bruns et les cheveux châtains.

Enquête sur trois cautionnements

TORONTO. (PC) — Le procureur général de l'Ontario, Me Dalton Bales, va voir dans quelles circonstances trois personnes soupçonnées de trafic de drogues ont été libérées par un juge qui a prétendu que la nouvelle loi sur les cautionnements ne lui laissait pas d'autre choix.

Me Bales a déclaré hier soir que la nouvelle loi fédérale des cautionnements ne fait pas disparaître la liberté de décision que les juges ont toujours possédée lorsque des accusés veulent être libérés sous cautionnement en attendant leur procès.

C'est pourquoi il s'est étonné de lire dans les journaux que le juge provincial Michael Cloney a libéré trois femmes, dont l'une avait déjà forfait un cautionnement.

Le juge Cloney a déclaré qu'il est regrettable de recourir sans cesse aux cautionnements mais que la nouvelle loi ne lui permet pas de garder en prison Catherine Holloway, Barbara Craig et Wendy Powers, toutes trois accusées d'avoir fait le trafic de drogues et d'avoir eu en leur possession des articles volés.

De son côté, le juge C. O. Bock, président de la Commission de police du Toronto métropolitain, a déclaré que la nouvelle loi des cautionnements conduit à des abus et qu'il faudrait l'amender pour que des gens ne soient plus libérés maintes fois sous cautionnement.

La loi est peut-être bonne en principe, dit-il, mais elle n'a pas été faite pour que des gens soient ainsi libérés huit ou neuf fois.

La nouvelle législation prévoit qu'un tribunal ne peut empêcher une personne de reprendre sa liberté à moins qu'il ait des raisons de croire qu'elle ne reviendra pas en cour ou qu'elle constitue un danger pour la société.

Un Lavallois emprisonné aux USA passe du pénitencier à l'hôpital

DANNEMORA, N.-Y. (UPI) — Joel Singer, un Lavallois qui avait été le seul individu appréhendé à la suite d'un vol de $433,587 perpétré à l'aide d'un canon dans une voûte de la Brink's à Syracuse, dans l'Etat de New York, en 1965, doit quitter aujourd'hui, le pénitencier de Clinton pour être transféré dans un hôpital psychiatrique.

Singer était emprisonné à cet endroit depuis le 17 décembre 1966, alors qu'il avait été condamné à purger une peine de cinq à dix années de prison pour cambriolage.

Seulement $166.35 ont été recouvrés de tout l'argent.

Un canon antichar de 20 mm avait été utilisé pour percer la voûte de la Brink's le 24 octobre 1965. Les policiers avaient alors déclaré qu'il fallait au moins cinq bandits pour réussir le vol. Seul Singer a été appréhendé.

Le transfert de Singer est autorisé par la loi américaine. Deux psychiatres de la prison sont d'avis que le Lavallois de 28 ans doit être constamment sous les soins des médecins.

Il avait été appréhendé à son domicile de Chomedey le 1er décembre 1965.

Dès qu'il sera libéré officiellement de la prison, Singer pourra être déporté au Canada, en vertu d'un ordre en ce sens obtenu par les gardes frontaliers américains, le 15 février 1967.

Richard Bizier toujours sous le coup d'un mandat d'amener

— la police de Montréal

Un mandat d'amener est toujours en vigueur contre Richard Bizier, à qui la France a accordé un statut de réfugié, a déclaré, hier, un porte-parole de la police montréalaise.

Richard Bizier, âgé de 27 ans, qui avait été arrêté par la police montréalaise au cours des émeutes de la Saint-Jean-Baptiste de juin 1968, a déclaré cette semaine à Paris qu'il avait obtenu le statut de réfugié en novembre dernier par l'intermédiaire de l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides.

Les papiers de réfugiés, dont la validité s'étend jusqu'en novembre 1974, donnent à Bizier la possibilité de vivre et de travailler en France et lui permettent de voyager partout à travers le monde, sauf au Canada.

Un fonctionnaire de l'ambassade canadienne à Paris a déclaré qu'il était "étrange" que Bizier ait demandé le statut de réfugié alors qu'il détenait un passeport canadien en cours de validité.

Il a ajouté que le gouvernement canadien n'avait jamais demandé l'extradition de Bizier et que "de toutes façons, toutes les accusations ont été retirées."

Recherché, oui ou non?

Mais de son côté, la police de Montréal qui a émis un mandat d'amener contre Bizier alors qu'il ne s'était pas présenté à son procès en relation avec les émeutes de 1968, déclare que le mandat est toujours valable et se demande d'où l'ambassade tient son information.

Bizier a purgé quatre mois d'une peine de six mois pour avoir placé une bombe dans l'immeuble de l'aviation militaire en 1963, pendant la première vague FLQ.

Libéré sous caution, alors qu'il subissait un procès en liaison avec les émeutes de la Saint-Jean-Baptiste en 1968, il ne s'était pas présenté à son procès, s'est réfugié à Saint-Pierre et Miquelon, îles françaises au sud de Terre-Neuve.

Richard Bizier est arrivé en France vers le milieu de 1970. Depuis son arrivée là-bas, il gagne sa vie comme auteur et traducteur.

Réfugié

Selon une information en provenance d'Ottawa, le gouvernement canadien a demandé des précisions au gouvernement français sur l'octroi du statut de réfugié à Bizier.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré hier que des instructions avaient été envoyées à l'ambassade canadienne à Paris pour savoir officiellement si Richard Bizier détient effectivement des papiers de réfugié et si oui, pourquoi.

"Il n'y a pas de raison", qu'il ait le statut de réfugié, a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires extérieures.

M. Bizier n'est pas un réfugié, il n'est pas recherché par la police et l'inculpation contre lui en liaison avec les événements FLQ de 1968 à Montréal a été suspendue, a-t-il expliqué.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

PROFESSEURS DEMANDÉS

1— ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (niveau secondaire)
— Anglais langue seconde
— Français langue seconde (methode L.F.I.)
— Musique (musique instrumentale)
— Arts plastiques

2— ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
— Techniques commerciales
— Steno-dactylo, tenue de bureau
— Mecanique auto
— Menuiserie - construction
— Dessin technique
— Imprimerie
— Plomberie - chauffage
— Rembourrage
— Soudure
— Cuisine professionnelle
— Esthétique (personnalite feminine)
— Poterie - ceramique

3— ENSEIGNEMENT SPÉCIAL
— Enfance inadaptee (socio-affectifs et semi-educables)
— Orthopédagogie (niveau secondaire)

EXIGENCES REQUISES:
Brevet d'enseignement pertinent ou permis d'enseignement pour 1972-73

Veuillez s'il-vous-plait communiquer par telephone à 672-7240 poste 272 ou 273 ou faire parvenir votre demande au:
SERVICE DE L'EMBAUCHAGE,
2 BOUL. DESAULNIERS, SUITE 300
ST-LAMBERT, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE DE BELOEIL, ST-HILAIRE
DEMANDE UN
PRINCIPAL BILINGUE

Pour l'ecole Notre-Dame du Bon Conseil (Otterburn Park) (maternelle et elementaire), 169 francophones et 131 anglophones

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE POSTE:
Etre parfaitement bilingue
Connaissance des programmes elementaires anglophones et elementaires francophones
Etre legalement qualifie
Posseder un minimum de 15 annees de scolarite
Avoir un minimum de 4 ans d'experience dans une institution reconnue
Avoir une experience demontrant une habilete a resoudre des problemes d'ordre technique et administratif

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale du Ministere de l'education

ENTRÉE EN FONCTION:
Debut aout 1972

Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 5 aout 1972 a
M. ROBERT CHARTIER
DIRECTEUR GENERAL
850, LAURIER
BELOEIL, QUE

INGÉNIEUR MÉCANIQUE OU CIVIL

Dynamique et ambitieux pour prendre charge de projets tels que:
- Diriger les activites du secteur methodes, système et procedures.
- Planifier, coordonner et surveiller les travaux de construction d'envergure;
- Préparer des programmes pour l'installation de machinerie et en contrôler l'application

QUALIFICATIONS REQUISES
- Expérience d'au moins 5 ans

Faire parvenir «curriculum vitae» à
CASE 12,764, «LA PRESSE»
mentionnant le salaire désiré

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Nous recherchons un comptable en prix de revient, possédant 2 ans d'expérience dans l'établissement de contrôle, systeme de planification et système de programmation budgétaire. Agé entre 25 et 40 ans.

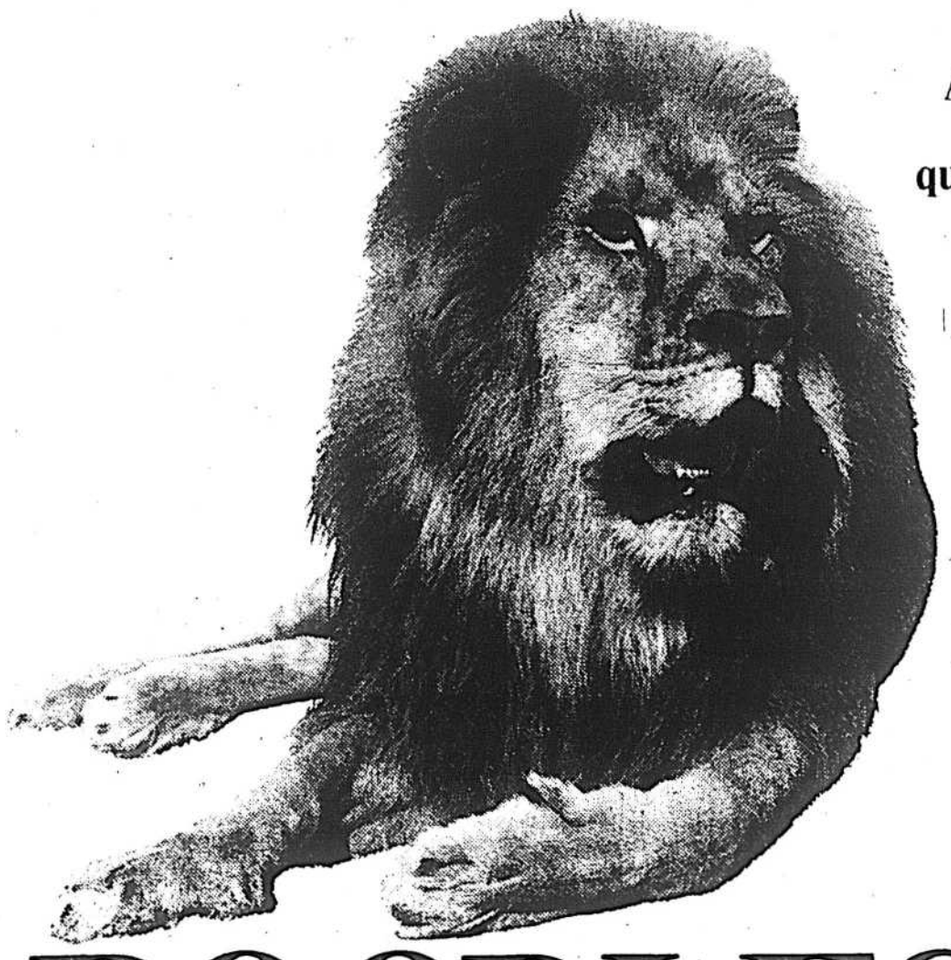
Faire parvenir "curriculum vitae" a
Case 12729 La Presse

IMPRIMERIE

Atelier syndique recherche employes avec experience dans:
1 DEPARTEMENT DE MONTAGE (paste up) (compagnons)
2 OPERATEURS(TRICES) de dactylo IBM pour composition à froid

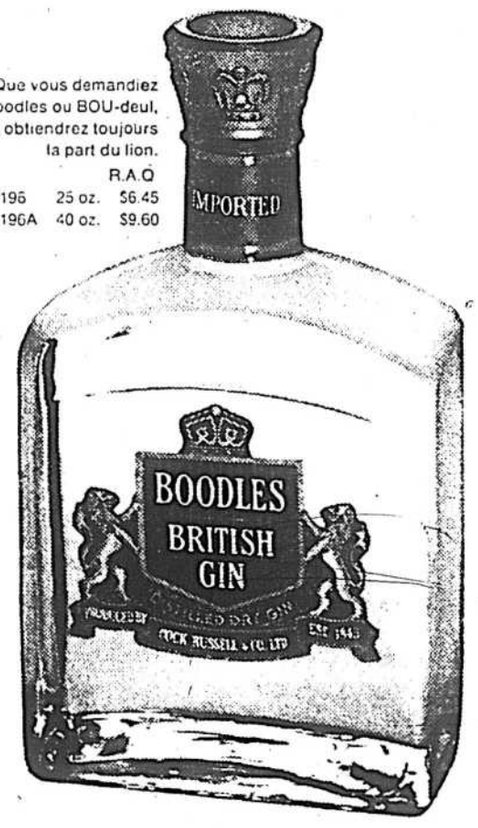
Faire parvenir resume de votre experience a
CASE 12,838 LA PRESSE

VOIR AUTRES CARRIÈRES
PAGES A8 ET A9



Alors vous êtes convaincu de n'acheter que le meilleur gin importé?

Attendez-vous à une bonne surprise..!



Que vous demandiez Boodles ou BOU-deul, vous obtiendrez toujours la part du lion.

R.A.Q
=195 25 oz. $6.45
=196A 40 oz. $9.60

BOODLES British Gin

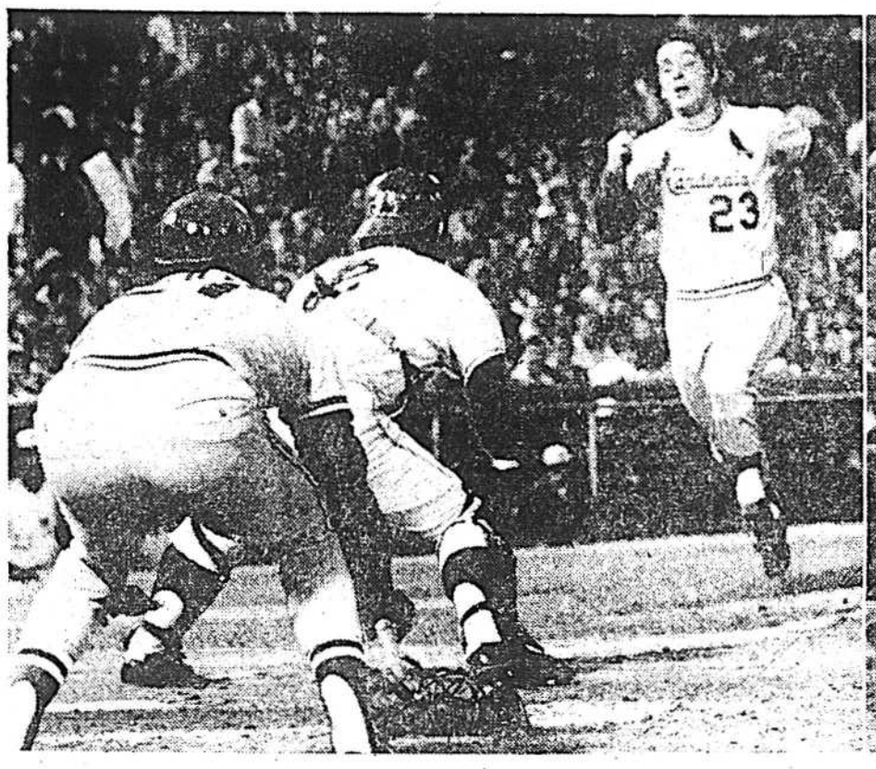
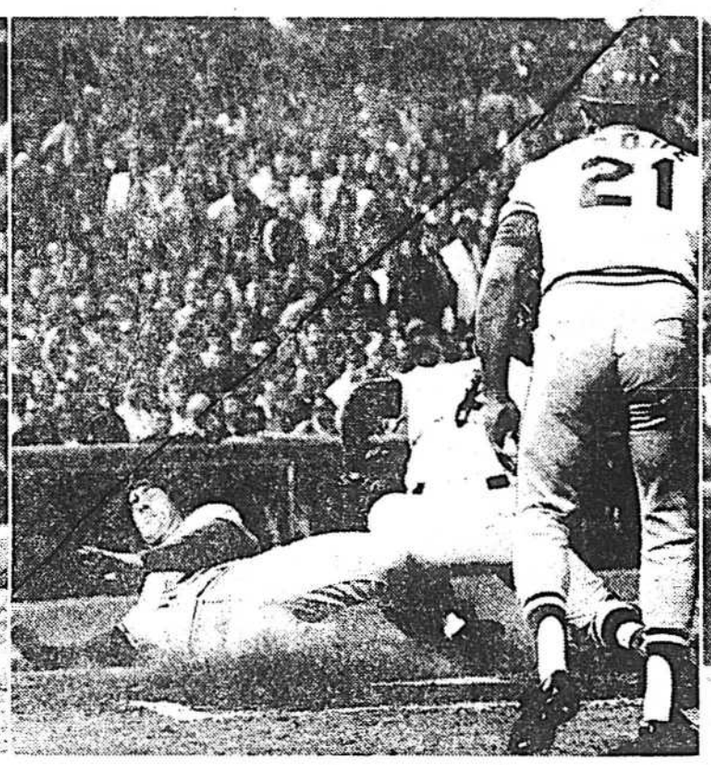
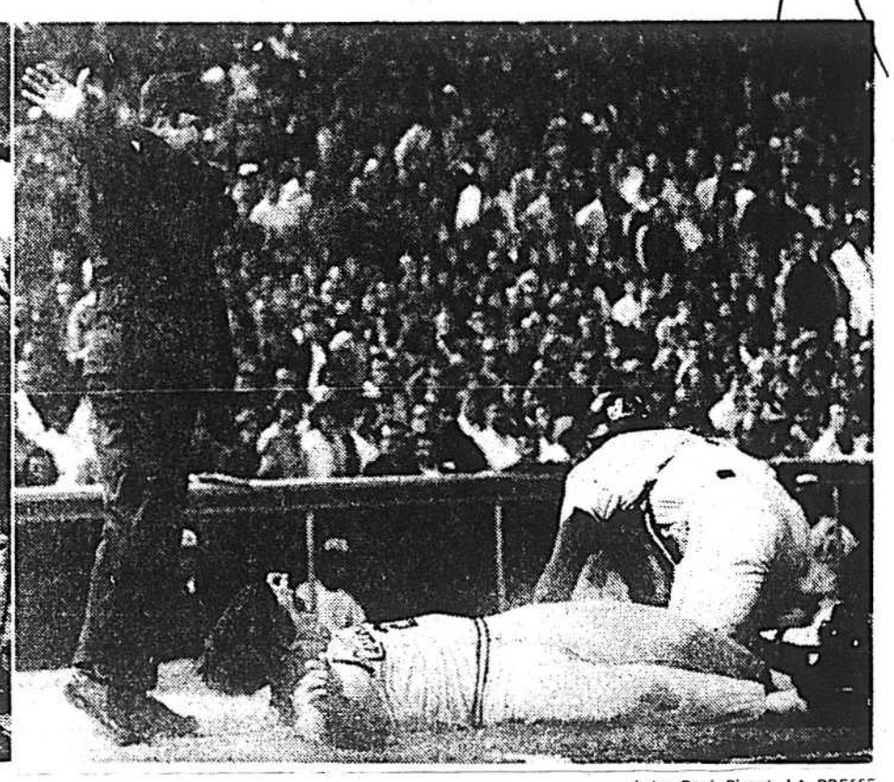
Distillé et embouteillé en Grande-Bretagne.

Stationnement seulement $1.00 au "Canadawide Parking" de la P.V.-M. dès 18h30. Faites valider votre billet au tout début.

la presse

Sports

CAHIER B
MONTREAL, VENDREDI 28 JUILLET 1972 -- 88e ANNEE — No 146

photos René Picard, LA PRESSE

Jorge Roque et McCarver attendent Ted Simmons au marbre, mais pour des raisons bien différentes !

Cleveland gâche le retour des Expos

par Pierre LADOUCEUR

Le sport national du Canada est le hockey ! Mais hier soir, ce sont les joueurs de baseball canadiens qui étaient à l'honneur au parc Jarry.

La direction des Expos a en effet honoré dix ex-joueurs canadiens qui ont évolué dans les ligues majeures. Pendant ce temps, les Cardinaux de Saint-Louis entraient dans le jeu en offrant une victoire de 8 à 2 à Reggie Cleveland, un lanceur originaire de Swift Current en Saskatchewan.

"J'ai toujours joué au hockey alors que j'étais jeune. C'est à cause d'une blessure à une cheville que j'ai cependant mis un terme à cette aventure. Je me suis en effet fracturé une cheville à l'âge de 18 ans et j'ai alors manqué une saison complète," a expliqué Cleveland.

"Cette blessure m'a forcé à opter pour le baseball. J'avais une chance de m'y tailler une carrière. Par contre, mes chances au hockey étaient fortement compromises en raison de cette blessure. Aujourd'hui, je suis heureux de la tournure des événements parce que je n'excellait pas au hockey," a-t-il ajouté.

Un objectif de 20 victoires

Cleveland a remporté sa 12e victoire de la saison, hier. Il a subi cinq revers. Pour lui, il s'agit d'un record personnel dans les ligues majeures puisque l'an dernier à sa première saison, il avait complété l'année avec une fiche de 12 victoires et 12 revers.

"Cette année, j'ambitionne de remporter 20 victoires. Je crois être sur la bonne voie. J'étais déçu la semaine dernière lorsque l'on m'a oublié lors du choix des lanceurs



étoiles de la ligue Nationale. Ces 20 victoires pourraient ainsi compenser pour cette déception," a expliqué le jeune lanceur droitier de 24 ans.

"J'étais déçu, mais je n'étais pas surpris. On a choisi quatre joueurs des Cardinaux au sein de l'équipe d'étoiles. De plus, je n'étais pas sans savoir qu'il fallait un participant de chacune des équipes de la ligue Nationale. Cela a compromis fortement mes chances," a-t-il avoué.

Une forte avance, mais pas de confort

Les Cardinaux ont pris une forte avance dès le début alors qu'ils ont marqué six points au cours des trois premières manches contre Balor Moore. Ce dernier a encaissé son cinquième revers contre deux victoires.

"Je considère que c'est plus difficile de lancer avec une forte avance. J'ai tendance à donner de trop bonnes balles aux frappeurs adverses. Cela explique les neuf coups sûrs des Expos," a commenté Cleveland.

"A la troisième manche, nous avons envoyé 11 frappeurs au marbre et cela est facile de retourner au monticule après un délai aussi prolongé," a-t-il conclu.

Sizemore, le héros à l'attaque des Cards

Ted Sizemore a été le héros à l'attaque du Saint-Louis. Il y est allé de trois coups sûrs, il a marqué deux points et il en a produit trois.

"Je me suis amélioré à l'attaque cette année. Je dois avouer, que le fait de suivre Lou Brock dans le rôle des frappeurs, est de nature à aider un frappeur. Les lanceurs adverses sont souvent préoccupés lorsque Lou est sur les sentiers et ils ne sont pas assez concentrés sur les lanceurs qu'ils m'effectuent," a déclaré Sizemore.

"C'est une excellente façon d'entreprendre la deuxième moitié de la saison, a expliqué Red Schoendienst, le gérant du Saint-Louis. Nos gars sont confiants qu'ils seront en mesure de devancer les Pirates de Pittsburgh. Si Sizemore continue à bien jouer, il pourrait être un facteur prédominant."

Mauch était déçu de la tenue des siens

par Pierre LADOUCEUR

"Nous avons très mal joué." C'est en ces termes que Gene Mauch a qualifié la tenue des Expos lors du match d'hier contre les Cardinaux de St-Louis. "Je ne sais pas si c'est le repit de trois jours, mais nous avons commis beaucoup trop d'erreurs."

"De fait, cet arrêt de trois jours peut nous avoir affectés. Nous avons pratiqué hier (jeudi) après-midi. Le terrain était toutefois détrempé et nous n'avons pas été en mesure de pratiquer notre défensive", a ajouté le gérant des Expos.

"La tenue au monticule de Steve Renko a été la seule note réjouissante lors de la rencontre de ce soir. Il a bien lancé pour la première fois depuis le début de la saison", a conclu Mauch.

POUSSIERES DE LOSANGE... Un coup d'oeil sur les dernières statistiques de la Ligue Nationale démontre que les Expos avaient commis seulement 64 erreurs avant le match d'hier... seuls les Reds de Cincinnati avaient commis moins d'erreurs... les Expos ont cependant ajouté quatre erreurs à leur fiche hier... les Expos ont été blanchis 11 fois cette saison... ils ont donc été blanchis plus souvent que toute autre equipe de la Ligue Nationale...

John McHale a été nommé par le président de la Nationale, **Chub Feeney**, comme représentant du comité exécutif qui négociera avec l'Association des Joueurs... le comité comprendra six membres... il s'agit de **Feeney, McHale, Joe Cronin**, le président de l'Américaine, **Bob Reynolds** des Angels de la Californie, **Dan Galbreath** des Pirates de Pittsburgh et **Jerry Hoffberger** des Orioles de Baltimore...

L'opinion de Jean-Marc Desjardins

Un moribond dont on se dispute les restes

"Après tout, nous sommes supposés être un circuit majeur..." laissait entendre hier Garry Patterson en comparant les salaires de la ligue Centrale de hockey à ceux de la ligue Canadienne de football.

Et le grand mot était lâché. Un circuit majeur.

Il est inconcevable qu'un homme qui connait la situation du sport en Amérique du Nord puisse émettre une telle déclaration au sujet du circuit de football canadien.

Le seul principe des négociations actuelles lui confère le titre de ligue de "broche-à-foin" de l'année.

Tant et aussi longtemps que le calibre ne s'améliorera pas (le système actuel ne lui en fournira guère l'occasion d'ici les prochaines années) les propriétaires d'équipes canadiennes ne peuvent espérer maintenir une organisation de première classe. La ligue Canadienne existe par la seule volonté de quelques hommes qui capitalisent sur un produit inférieur et espèrent des profits de la trempe de ceux des grands circuits, où on offre un spectacle de première qualité.

Les meilleurs Américains

Tout est de deuxième classe. A partir des conditions salariales en passant par le calibre de jeu jusqu'à la raison d'être de la ligue.

L'équipe qui possède les meilleurs Américains est celle qui gagnera. Ce n'est pas plus complique que cela. Et on se demande pourquoi on ne peut soulever plus d'enthousiasme pour le football à Montréal.

Alors qu'on présente du hockey de premier calibre (...enfin, il n'y a pas si longtemps on le faisait) et du baseball majeur, le Montréalais doit se "taper" du football de seconde zone, dont on a modifié quelques règlements et qu'on a nommé patriotiquement vôtre "Canadien".

Ce n'est qu'un pis-aller

Voilà maintenant que Patterson se met à comparer (tout en disant ne pas le faire) les salaires des différents athlètes nord-américains afin de plaider sa cause et celle des joueurs.

Il est évident que c'est la preuve par l'absurde. Les salaires versés aux joueurs de la ligue Canadienne ne supporteront jamais la comparaison avec ceux des autres disciplines professionnelles.

Cette ligue est un pis-aller pour les athlètes qui ne peuvent se tailler un poste avec une équipe de la ligue Nationale. Non pas qu'ils n'en aient pas le talent, bien que souvent ce soit le cas, mais il y a aussi une question de poids, de vitesse, d'âge et parfois de ségrégation raciale qui les force à considérer une carrière au Canada.

Nous ne verrons jamais dans la ligue Canadienne donc les joueurs les plus lourds, les plus durs, les plus rapides.

Les partisans des Alouettes, pour ne mentionner qu'eux, ont atteint un stade d'indifférence face à l'équipe locale. A chaque année on leur promet la recrue du siècle, le joueur qui fera oublier tous les déboires passés et à chaque année, c'est la même chose. Et Montréal n'est pas la seule dans cette position, mais elle est unique parce que les amateurs sont sevrés de sport professionnel, de sport de première qualité.

A qui la faute ?

La situation n'est pas tout à fait la même dans l'ouest du Canada. Les villes de Calgary, Regina ou Edmonton n'ont que le football comme point de comparaison. C'est la grosse attraction et malgré tout on a connu des années de vaches maigres dans ces régions. Et pas plus tard que la saison dernière.

Maintenant les joueurs réclament une part du gâteau et leurs demandes sont sûrement justifiées. Par contre, malgré le coût exorbitant des billets, malgré les droits de télévision et les différentes nouvelles sources de rentrée, la ligue Canadienne produit toujours un budget déficitaire. A qui la faute? A personne et à tous.

C'est le principe même de son existence qui est vicié. La LCF en est à ses ultimes soubresauts avant de s'éteindre de mort naturelle. Mais il en reste encore trop à se dissoudre le cadavre.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

"Je reviendrai et j'achèterai l'équipe..." (King Corcoran)

Si le King avait su il ne serait pas venu

par Jean-Marc DESJARDINS

Jim "King" Corcoran a choisi de faire ses adieux à Montréal en douceur. Et pour ce faire, il a convoqué une conférence de presse ce matin au cours de laquelle, il s'est vidé le coeur ... en douceur.

"Messieurs, King Corcoran quitte votre belle ville aujourd'hui et avant de partir, il a quelques révélations à vous faire ... c'est une vieille habitude qu'il a de parler de lui à la troisième personne. Tout d'abord, je tiens à vous dire que Sonny Wade, le quart-arrière dont Sam Etcheverry ne voulait plus, détient un contrat qui lui assure son salaire énorme contracté et c'est une entente qu'il a signée avec Red O'Quinn et que J.J. Albrecht et Etcheverry approuvent totalement avant d'entreprendre des pourparlers avec les Tiger-Cats de Hamilton. Maintenant vous comprenez pourquoi je n'avais aucune chance de tailler un poste avec les Alouettes ...

"De plus, Jim Chasey et le quart-arrière préféré d'Etcheverry et je ne serai jamais un bon pour de relève. De toute façon, ma fiche avec les Alouettes parle d'elle-même. Sur quatre matches hors concours, nous n'en avons remporté qu'un seul et c'est celui que j'ai dirigé ...

"D'accord, j'ai connu un très mauvais match mercredi, mais je dois vous expliquer que quelques heures avant la rencontre, j'ai reçu un appel téléphonique m'annonçant que mon fils, blessé il y a quelques semaines à un oeil, devient aveugle. Vous comprendrez le choc que cela m'a donné, je n'étais même pas [illegible] de [illegible] ...

"De quitte l'équipe en bons termes avec Etcheverry, c'est un homme que je respecte et qui a toujours bien [illegible] Seulement, ne l'était pas la même chose en ce qui regarde l'assistant Fred Wallner. Celui-ci me déteste depuis le temps où j'ai battu son équipe dans la ligue Atlantique ... Le départ de Bob Ward a complètement annihilé l'esprit d'équipe ... Si j'avais su que Wade possédait un contrat qui lui garantissait son emploi avant la saison, je ne serais même pas venu ici ... Rejoint au téléphone ce matin, Albrecht a refusé de commenter le contrat de Wade.

"Mais, je ne dis pas que je ne reviendrai pas ... Si le propriétaire Sam Berger perd suffisamment d'argent avec l'équipe cette saison, et c'est bien parti pour cela, je reviens l'année prochaine et ... j'achète les Alouettes. Vous avez bien compris, j'achète les Alouettes et j'en ferai une équipe digne de la ville de Montréal. Vous verrez, nous porterons des souliers blancs, nous voyagerons en première classe ...

Pas le Roi a serré les mains et s'est esquivé.



Un coup de maître

Lee Roy Yarbrough, dimanche, à Sanair

Les organisateurs de la course de la série Trans-Am de dimanche à Sanair ont réussi un coup de maitre qui leur permettra probablement d'aller chercher plusieurs centaines de spectateurs de plus, voire même quelques milliers, lorsqu'ils ont annoncé hier que l'as du stock car, Lee Roy Yarbrough, prendra le volant de la deuxième Mustang de l'écurie Warren Tope, portant les couleurs de la firme québécoise "Quebec Metal Powders".

"J'estime que la voiture que "Tope Racing Enterprises" a préparée pour moi peut remporter les honneurs de l'épreuve", a déclaré Yarbrough, qui s'est également dit ravi de faire un retour au Québec, où il compte plusieurs amis.

Yarbrough a remporté plusieurs victoires sur des super-pistes ovales, dont les 500-milles de Daytona, en 1969, année où il a mérité le titre de pilote de l'année Ward et le trophée Martini-Rossi, en plus de récolter $188,000 en bourses.

Agé de 33 ans, Yarbrough, qui a débuté sur le circuit Grand National de NASCAR de 1960, est reconnu pour sa polyvalence dans le sport automobile, ayant été à la barre de voitures de type Indianapolis à plusieurs reprises, en plus d'avoir piloté une voiture de groupe 7 lors de la première épreuve disputée sur le circuit Road Atlanta. Il avait alors remonté le peloton jusqu'en quatrième position, à la grande surprise générale, lorsque son moteur avait malencontreusement explosé.

Yarbrough, que plusieurs considèrent déjà comme le grand favori pour remporter la course de dimanche, profitera de sa présence dans nos parages pour aller participer à une épreuve de stock cars de 100 tours pour voitures de classe dernier modèle sportsman, à la piste Catamount, à Milton, au Vermont, samedi soir.

Carter vise 10,000 personnes à Mosport

D'autre part, Mo Carter vient de confirmer la présence de Warren Tope, Jerry Thomson, Warren Agor, Paul Nicheter et Milt Minter à la course de style Trans-Am qu'il organise à Mosport dimanche le 13 août. Minter avait cependant fait savoir à Watkins Glen qu'il n'était pas encore certain d'aller à Mosport.

Rappelons que tous les profits de cette course hors série seront versés à des groupes d'enfants infirmes. Carter a fait savoir que plusieurs pilotes avaient déjà promis de donner une large part de leurs bourses à ces oeuvres.



Lee Roy YARBROUGH

Il faudra une foule de 6,000 spectateurs pour couvrir les dépenses de la course, estime Carter, qui vise cependant le total de 10,000 personnes.

Carter a programmé cette épreuve quand il a constaté que la série prenait fin beaucoup trop rapidement, soit dimanche à Sanair. Les courses qui devaient avoir lieu à Mosport, justement le 13, à Edmonton, le 2 septembre, et à la piste Riverside, en Californie, ont en effet toutes été annulées.

A Mosport et Edmonton, on a décidé de contremander les épreuves pour se concentrer respectivement sur la présentation du Grand Prix du Canada et d'une épreuve de la série Can-Am.

Les négociations sont au point mort au football

par Jean-Marc DESJARDINS

Rien ne va plus dans la ligue Canadienne de football. Le circuit, qui a déjà passé par des heures sombres depuis sa création, traverse actuellement la pire crise de son histoire.

La journée d'hier a été particulièrement cruciale et fera sans aucun doute époque dans les annales du football au Canada.

La journée a commencé par une conférence de presse à laquelle assistaient le président de l'Association des joueurs de la ligue Canadienne, Gerry Patterson, et le représentant des Alouettes, Pierre Desjardins.

Les deux ont alors souligné le progrès notoire des négociations entreprises depuis déjà plusieurs semaines puis avec force détails ont expliqué aux journalistes les disparités étonnantes qui existent entre les salaires et bonis versés aux joueurs de la ligue Canadienne de football et ceux que touchent tous les autres athlètes professionnels nord-américains.

Différences de traitements

"Par exemple, pendant les 14 premiers jours du camp d'entrainement, les joueurs de football canadiens reçoivent la rondelette somme de $3 par jour plus chambre et pension et $10 s'ils habitent à l'extérieur. Pendant ce temps, ceux de la ligue Nationale de football reçoivent $13 par jour plus chambre et pension et ceux de la ligue Nationale de hockey reçoivent $12, dans les mêmes conditions.

Pendant qu'un joueur de la ligue Canadienne ne perçoit virtuellement aucun salaire pour les matches hors concours, ceux de la LNH reçoivent $1,600 pour huit matches.

Si on établit une moyenne comparée, cela donne le tableau suivant. Annuellement, un joueur de l'Association Nationale de basket-ball touche $50,000, un joueur de la ligue Nationale de hockey, $32,000, un joueur de baseball majeur, $31,000, un joueur de la ligue Nationale de football, $29,000 et enfin un joueur de la ligue Canadienne de football gagne en moyenne $14,000.

Les demandes baissent

Après ces révélations, dont tout le monde se doutait un peu, Patterson a indiqué le montant en litige en ce qui regarde les salaires versés aux finalistes de la coupe Grey.

Les gagnants touchent actuellement $2,000; ils en réclament $4,000. Les perdants, eux, réclament une somme de $3,000, alors qu'ils en percoivent présentement $1,500.

"Ces chiffres étaient évidemment sujets à négociation, a poursuivi Patterson, et au cours des discussions, ils ont baissé considérablement. En tout et partout, camp d'entrainement, matches hors concours, éliminatoires et coupe Grey compris, l'augmentation se chiffre en moyenne à $800 par joueur."

Il a par ailleurs été impossible de connaitre l'offre des propriétaires, mais on croit qu'elle frise à peine la moitié de la demande.

Voilà où en était le côté de l'Association des joueurs. Personne ne pouvait prédire s'il y aurait grève ou non, chacun attendait le résultat des pourparlers du comité de négociation "patronal" chargé de rendre compte directement aux propriétaires. Plus tard, ce même comité, présidé par le commissaire Jake Gaudaur et formé de Ralph Sazio du Hamilton, Norm Kimball du Edmonton et de Roy Graves du Calgary, se réunissait.

Vers la fin de l'après-midi, Gaudaur est sorti de la salle des négociations en déclarant que le problème ne trouverait pas de solution dans la journée, que la réunion était ajournée indéfiniment et qu'il y avait maintenant impasse. Tous les autres se sont abstenus de commenter la situation, se hâtant de rentrer chez eux avant la soirée.

Il est donc fort improbable que la situation se règle sans qu'une partie cède sur quelque chose. Sinon, l'ouverture de la saison prévue pour lundi prochain devra être retardée... si d'ici là une grève n'est pas décrétée.

Allison veut une victoire chez lui

TALLADEGA, Alabama — Rien ne ferait plus plaisir à Bobby Allison que de passer en avant de son grand rival Richard Petty au classement des points pour la coupe Winston, dans son Etat natal, l'Alabama, lors des 500 milles de Talladega, en Alabama, le 6 août.

Allison, l'as-pilote de la Chevrolet Coca-Cola qui vient de la ville voisine de Hueytown, sera le favori sentimental des dizaines de milliers de spectateurs qui se rendront assister à l'épreuve dotée de bourses de $135,025. L'an dernier, il avait dépassé Richard Petty et Pete Hamilton de justesse.

Sa victoire lors des 500-Milles d'Atlanta l'a hissé en avant de Petty pour les gains monétaires ($149,515 contre $137,265), et il ne traine plus de l'arrière que par 65 points dans la lutte pour la coupe Winston, bien qu'il soit en avant de Petty, deuxième à Atlanta, dans la seconde tranche de la série.

"Nous sommes prets pour Talladega, a dit Allison, mais ce sera difficile une fois le drapeau tombé. Ce sera probablement le plus fort contingent de pilotes jamais affronté cette saison et tout le monde a eu six mois ou plus pour s'habituer à sa voiture. Je sais que Petty veut l'argent et les points. Mais moi aussi... ainsi qu'un tas d'autres gars. Je devrais être un des meilleurs dans la course".

Plus de 55 inscriptions ont déjà été apportées aux organisateurs, incluant celles de Allison, Petty, Hamilton, Donny Allison, Buddy Baker, Fred Lorenzen, David Pearson, Coo Coo Marlin, Bobby Isaac et Tiny Lund.

Seulement 50 voitures pourront prendre le départ à l'issue des qualifications qui débuteront jeudi.

Le tirage des billets se fera lundi

TORONTO (PC) — Une main plongera dans un des quatre barils lundi et commencera à retirer les 60,000 demandes, parmi plus de 300,000, pour des billets afin d'assister à la série Canada-URSS au Canada.

Les directeurs de Herbert A. Watts Ltd, compagnie qui se spécialise dans les concours du genre, ont déclaré hier que 53,000 demandes sont arrivées mercredi, ce qui a alors porté le total à 161,000 et ce total devrait atteindre les 300,000 à la date-limite samedi soir.

Bobby Unser à la pôle des 500-milles de Mount Pocono

MOUNT POCONO, Pennsylvanie (AFP) — Bobby Unser, le favori malchanceux des derniers 500-milles d'Indianapolis, tentera de conjurer le mauvais sort qui le poursuit cette saison dans les deuxièmes 500-milles de Pocono, qui seront disputés samedi sur le circuit en triangle de deux milles et demi de long, en Pennsylvanie.

L'épreuve de 200 tours, dotée de près d'un demi-million de dollars de prix, entre dans le cadre du championnat USAC réservé aux monoplaces du type Indianapolis. Elle constitue, par ailleurs, la deuxième étape de la série dite "triple couronne des 500-milles" après ceux d'Indianapolis et avant ceux d'Ontario (Californie), qui sont prévus pour septembre.

Comme aux essais d'Indianapolis, il y a deux mois, Unser, à bord de son Eagle-Offenhauser préparée par l'ancien pilote Dan Gurney, a pulvérisé tous les records de vitesse et s'est qualifié pour partir en tête du peloton de 33 voitures avec une moyenne horaire sur quatre tours de près de 189.473 milles.

Trente et un des 33 pilotes qui se sont qualifiés pour la course ont d'ailleurs réalisé des moyennes supérieures à l'ancien record des essais que détenait Mark Donohue avec 172.393 milles à l'heure, dont notamment Gordon Johncock (McLaren-Offenhauser), Mario Andretti (Parnelli-Offenhauser), Al Unser (Viceroy-Offenhauser), Gary Bettenhausen (McLaren-Offenhauser), Joe Leonard (Parnelli-Offenhauser) et Peter Revson (McLaren-Offenhauser).

Hockey Canada devra tenir l'Ass. Mondiale compte de

OTTAWA (PS) — L'Association Mondiale de hockey devra être incluse dans l'organisation de toutes futures équipes professionnelles qui pourraient représenter le Canada, a dit hier Douglas Fisher.

Le président du comité exécutif de Hockey Canada a fait cette déclaration, hier, au cours d'une émission télévisée du réseau d'Etat.

Fisher a dit que Hockey Canada, qui comprend maintenant des membres de la ligue Nationale, de l'Association des joueurs, des représentants du hockey amateur, du monde des affaires et du gouvernement, pourrait être "élargi", c'est-à-dire inclure l'Association Mondiale, "même si je ne pense qu'elle ne pourra survivre financièrement dans les villes canadiennes où elle est implantée."









MONTRÉAL

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2.40	Ch. net
Abitibi	3890	$9¾	9½	9½	— ¼
AltNa G	170	$20	20	20	+ ⅛
Alta Gas T	731	$57¼	56¾	57¼	
Alcan	3506	$21⅛	21	21⅛	— ⅛
Alcan pr	100	$25¼	25¼	25¼	
Algoma St	730	$14¾	14⅛	14½	— ⅛
Almin 2p	50	$35¾	35¾	35¾	
Andres Wn	3042	$27¼	27	27¼	+ ¼
Anglo—Cn	550	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Anglo—C pr	170	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
Aquitaine	1150	$26	26	26	
Atl Sugar	1000	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Bank Mtl	1579	$20⅜	20¼	20⅜	+ ⅛
Banq CN	1500	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Bq Pv Can	375	$17⅜	17½	17⅜	+ ⅜
Bell Canad	1950	$42½	42¼	42½	+ ⅛
Bell B pr	1450	$50	50	50	— ⅜
Bombrdier	100	$7¾	7¾	7¾	
Border C	2800	$10⅞	10⅝	10⅝	— ¼
BP Oil Gas	700	505	505	505	—5
BP Can	450	$15⅝	15⅝	15⅝	+ ¼
Brascan	1815	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
BC Phone	50	$61½	61½	61½	
Brinco	3200	$6⅛	6¼	6⅛	
CAE Ind	2100	$8	7¾	8	+ ⅛
Calgary P	500	$25½	25¼	25¼	— ⅜
Campeau	200	$5⅞	5⅞	5⅞	— ¼
Can Cem L	270	$51½	51½	51½	— ¼
CC Laf pr	200	$19¼	19¼	19¼	+ ½
CD Sugar	45	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
C Arena	100	$16	16	16	
Cdn Brew	200	$7½	7⅜	7½	— ⅛
Cdn Cable	100	$22½	22½	22½	
C Im	1950	$27¾	27⅜	27¾	+ ⅜
CIL	100	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
C Int Pw	2250	$12⅝	12½	12⅝	
C Javlin	10897	$11¾	11⅜	11¾	
C Marconi	100	430	430	430	—20
CPI pr	362	$25½	25⅜	25⅜	— ⅛
CP Ltd	2969	$15¾	15⅝	15¾	+ ⅛
CPL A p	826	$11	11	11	— ⅛
CPL $3. pr	732	$8⅜	8⅛	8⅜	
Cdn Salt	7250	$17¾	17⅝	17¾	+ ½
Cdn Tire	165	$57	55	57	+ 2
Cdn Tire A	2691	$54¼	54	54	
C Utilies	290	$51½	51½	51½	
C Util 5 pr	230	$67½	66½	67½	
CUtil 6 pr	25	$81	81	81	
C Util w	250	$16⅛	16⅛	16⅛	
CWN G 4 pr	220	$11¼	11¼	11¼	
CWN 5½ p	100	$15	15	15	— ¼
Canron	122	$22¼	22¼	22¼	+ ½
Capit Div	2100	60	58	60	
Cara	900	$7⅜	7⅛	7¼	— ¼
Carma D	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Cassidy L	250	$5½	5½	5½	
CC Yachts	1300	415	400	415	+20
Celanese	1070	410	405	410	— 5
CFCN	1250	$11⅝	11½	11⅝	— ⅛
Chrysler	270	$31¼	30⅞	30⅞	— ⅜
CHUM	100	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
CHUM B	300	$11⅝	11½	11⅝	+ ⅛
Cominco	1988	$28⅜	28¼	28⅜	+ ⅛
C Holiday I	225	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Compro	230	350	350	350	
Computel	381	$9⅜	9⅜	9⅜	
Comtech	153	315	315	315	+ 5
Conn Chm	1050	$8	8	8	
Con Bath	2560	$13⅞	13½	13⅞	— ¼
Con Bath p	200	$17	16¾	16¾	— ¼
C Bath 68 w	175	440	440	440	— 5
Con Bldg	3000	230	230	230	— 5
Con Distrb	1560	$57	56⅜	57	+ ½
Cons Gas	5737	$18	17¾	18	+ ⅛
Con Glass	225	$17	17	17	
Control F	2700	250	240	250	+10
Cooper C	100	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
Corby vt	265	$21¼	21⅜	21¼	
Cornat Ind	3250	230	225	230	+ 5
Coronfn p	275	185	185	185	
Corp Food	110	$6	6	6	
Costain R	250	$9⅛	9⅛	9⅛	
Crain R L	300	$13¼	13⅜	13¼	+ ⅛
Crestbrk	100	410	410	410	— 5
Crwn Life	50	$49¾	49¾	49¾	
Crwn Trst	1001	$19½	19½	19½	+ ¼
Crush Intl	450	$20¼	20	20¼	+ ⅛
Cygnus A	1825	495	480	480	—20
Cygnus B	100	$5¼	5¼	5¼	
NSI Mark	1930	$12⅞	12½	12½	
NWL Fin	300	300	300	300	
Occdntl Pt	9061	$15⅝	14	15⅜	+ ⅛
Oceanus I	150	265	265	265	—10
Okanagan	700	$11¾	11⅜	11¾	— ⅛
Ontario Tr	3078	$7½	7¼	7½	+ ¼
Orlando R	300	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
OSF Ind	2515	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Oshawa A	2950	$11⅞	11½	11⅞	+ ¼
Oshawa w	1400	135	130	135	— 5
Overlnd 2 p	200	350	350	350	
Pac West A	6200	$24	23¾	24	+ ¼
Pancana I	5750	350	345	345	— 5
Paulin	1800	$5	495	495	— 5
Peel Elder	400	$19	18⅜	19	+1¼
Pembin A	900	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Pembin B	133	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Penningtn	900	$17⅜	17	17⅜	+ ⅜
PC Jwl A	850	$17¼	17⅜	17⅜	+ ¼
P Dept S	1150	$11⅜	11½	11⅜	+ ⅛
Petrofina	316	$25⅜	25½	25⅜	
Phillips Cb	6600	$13¼	12¼	13	+ ¾
Pitts Eng	2600	$20	19¾	20	+ ⅛
Pow Corp	2345	$12⅛	12	12	
Pow Crp pr	150	$30⅞	30¼	30¼	— ¼
Pow C 5 pr	100	$12½	12½	12½	— ⅛
Pre Cab	10225	$22	21¾	22	
Price Com	8635	$10¼	10	10	— ⅛
Prov B Can	100	$17½	17½	17½	— ⅛
Q Brdcast	400	$8½	8½	8½	
Que Tel	200	$16½	16¼	16½	+ ⅛
Rank Org	3300	$27	26⅝	27	+ ⅛
Readers D	2875	$24¾	24⅜	24½	
Realty C A	900	$7⅛	7	7	— ⅛
Realty C w	100	375	375	375	—10
Reed Oslr	1050	$11½	11½	11½	+ ¼
Reichhold	1100	$21½	21¼	21½	
Reitman A	50	$33¼	33	33	— ⅜
Reitman A	575	$31⅞	31½	31½	— ⅛
Revelstk	29	$18⅜	18⅜	18⅜	
Ronald Fd	100	$20	20	20	— ¼
Rothmn w	950	745	720	745	+25
Rothm 2p	750	$23⅜	23⅛	23⅜	+ ⅛
Royal Bnk	9285	$35	34¾	34¾	
Royal Trst	25	$40¼	40¼	40¾	+ ⅛
Russel A	2516	$18½	18	18¼	+ ¼
Russl H p	750	$36¼	36	36¼	+ ⅛
StL Corp p	63	$62½	62½	62½	
St Maurice	100	105	105	105	
Sayvette	905	$6¾	6¼	6¼	
Schneid b p	800	$10	10	10	
Scintrex	100	245	235	235	— 5
Scot York	500	$15¾	15⅝	15⅝	— ⅛
Scot Lasal	750	$6¾	6¼	6¼	— ⅛
Scotts	200	$19¾	19¼	19¾	
Seaway pr	100	$5⅝	5⅜	5⅝	— ⅛
Shaw Pipe	200	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
Shell Inv p	50	$45½	45½	45½	
Shell Inv w	1700	$25¼	25½	25¼	
Shel A	1517	$45⅜	45⅛	45¾	— ½
Shuly's	300	$5¼	5½	5½	— ⅛
Sifton Pro	100	$6½	6½	6½	
Silknit	25	$25¼	25¼	25¼	
Simpsons	2020	$25⅝	25⅜	25⅛	— ⅜
Simpson S	1243	$10¼	40	40⅝	+ ⅛
Sklar M	1980	$6⅝	6¼	6¼	— ⅛
Sklar W	652	460	450	460	
Skyline H	200	$12¾	12⅛	12⅝	
Slater Stl	1862	$12¾	12	12⅜	+ ⅜
Slat W Can	3125	$11	10⅞	11	+ ⅛
Soby Stor	275	$4½	6½	6½	
Southam	600	$25½	25½	25½	+ ½
St Brodcst	1110	$16½	15¾	16½	+ ¼
Stelco	6420	$35⅜	35⅛	35⅜	
Steetley I	303	$11	11	11	
Steinbg A	975	$25¼	24¾	24¾	—1¼
Ster Trust	100	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Stuart Hs	500	450	440	440	—10

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2.30	Ch. net
A-B					
AbbrLb 1.10	85	80½	79¾	79¾	— ⅞
Adrs .60	53	47½	46¾	47½	+ ⅜
Admirl	20	17½	17⅛	17⅜	+ ½
Airco .80e	50	18⅜	18⅜	18½	+ ⅛
Alcan .80	53	21⅜	21¼	21⅜	— ⅛
AlliedC .20e	71	10⅞	10⅝	10⅝	— ⅛
AlliedL 1	12	27½	27½	27½	
AlliedP 1.40	23	20¼	20⅛	20⅛	
AllnG 1.04t	199	21⅜	21	21¼	— ⅛
Alid C 1.20	19	28¼	28⅛	28⅛	— ⅛
AllisC .20e	41	11½	11⅜	11½	+ ⅛
AHess .15r	196	43⅛	42¾	42¾	—1¼
AAirl	357	31½	30	30¼	— ¼
ABrnd 2.29	37	44⅜	44⅛	44⅜	+ ⅛
ABC 1.20	50	78⅜	77⅞	78⅜	+ ½
AmCan 2.20	50	31¼	31⅛	31½	
ACyan 1.25	56	33⅝	32¾	32¾	— ½
AEIP 1.74	156	27⅛	27¼	27⅛	
AHome 1.77	57	11½	11½	11½	+ ⅛
AHosp .27	130	50	49⅝	49⅝	— ⅛
AmMot	1412	10	9¾	9¾	+ ⅛
AmStd .40	53	11½	11¼	11½	+ ¼
AT T 2.60	364	42½	41⅞	42	— ¼
Ampex	139	7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Anacon	61	17⅞	17⅜	17⅝	— ¼
Apache .32	2	15	15½	15½	
Apeco .16	30	10⅛	9¾	10	
Arlans	3	4⅜	4⅜	4⅜	
Armco 1	64	20⅞	20¼	20¼	
ArmC .80	48	35½	35¼	35⅜	+ ⅛
ArmRu 1.60	10	38⅜	38	38⅛	+ ⅛
AtlRich 2	166	53¾	52½	53½	+ ½
Avco	17	15⅛	15	15⅛	
Avon 1.35	135	118⅞	117⅝	118¼	+ ½
Baock .55	25	27⅜	27½	27½	
Bath .20	48	36⅜	36¼	36⅜	— ⅛
Baxtr .13	91	45⅜	44⅞	45½	+ ½
Beckmn .50	10	53¼	54	54	— ¼
Beech .60b	5	20¼	20¼	20¼	+ ¼
BellH .60	31	63	62¾	63	+ ¼
Bndix 1.60	27	47	46¾	46¾	— ⅛
Ben& 1.10	51	44⅞	44⅜	44⅞	+ ⅛
BetnSt 1.20	304	28⅛	27¾	27⅞	— ⅛
BlissL 1	5	19⅜	19⅜	19⅜	— ⅛
Block .24	404	12¾	11⅞	12	— ¼
Boeing .40	81	21½	21⅜	21½	— ⅛
Bordn 1.20	30	27⅛	26¾	27	— ⅛
Borg 1.25	18	34⅜	33¾	33⅞	— ⅛
BrisM 1.20	185	64½	63¾	64¼	
Brown	5	10¾	10⅜	10⅜	— ⅛
Brnswk .16	194	41¾	40¾	41½	+ ⅛
Bucy 1.20	7	25¾	25¼	25¾	
Budd	20	17¼	17	17	— ¼
Bulova .60	5	14⅛	13⅞	14⅛	+ ⅛
Burlin 1.40	86	31½	31¼	31¼	— ⅛
BurlN 1.50	58	43¾	43⅜	43¾	
Burndy .70	28	39¾	39¾	39¾	— ¼
Burrghs .64	112	199⅝	198	199½	+ ⅛
C					
CampS 1.10	25	28¼	28	28	+ ⅛
ConPac .65e	16	16	15⅞	15⅞	
Carrier .60	49	41⅞	41¾	41¾	
CartW .40a	29	20⅞	20½	20⅞	+ ⅜
CatTr 1.40	45	60¼	60⅛	60¼	— ⅜
Celanese 2	136	42½	42⅛	42⅜	— ⅜
CessnaA .70	34	34	33¾	33¾	— ⅛
Ches O 2.50e	10	45½	45½	45⅝	— ⅛
ChicEN .10r	6	7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
ChrisCft	24	6⅜	6¼	6¼	
Chrysr 1	296	31¾	31	31⅛	— ⅜
CITPn 2	20	49	48½	48½	— ½
CitSv 2.20	71	37	36¾	36⅞	— ¼
Clorox 1	6	78	77½	77½	— ¼
Heinz 1.04	13	45⅜	45⅜	45⅜	
HeleneCurt	12	7⅛	7	7⅛	
HershF 1.10	1	21⅜	21⅜	21⅜	
HewPk .0	8	71¼	71	71	
Hmstk .40	157	29¼	28¾	29	+ ⅛
Hnywl 1.30	51	154¼	153¼	154	+ ⅜
HFC 1.30	52	52⅜	52⅛	52⅜	+ ⅛
Howmet .70	35	13¾	13¼	13⅜	— ⅛
HuntC .16	1	18	18	18	— ¼
IIICent 1.18	26	32⅞	32¾	32¾	— ⅛
INA 1.40a	247	40⅛	39½	39¾	
IngRd 2.08	897	64⅞	63¾	63⅞	
InlandSt 2	39	31¾	31¼	31⅜	+ ⅛
IBM 5.40	105	398½	396¼	397½	+ ½
IntChmN	79	21⅜	20¾	20⅞	— ⅛
IntHar 1.40	93	33	32¾	32⅞	
IMC .3	29	15⅝	15	15	— ⅛
IMultif 1.25	12	31¾	31½	31½	— ⅛
INCO 1	346	30	29⅜	29⅞	— ⅛
IPap 1.50	34	36⅞	36	36¼	+ ½
IntT&T 1.19	413	49⅛	48¼	48⅝	+ ½
Ipco	50	9	8⅞	8⅞	— ⅛
ITEC .60	51	41¼	40⅜	40⅝	— ⅛
JnMan 1.20	248	32¾	32⅛	32⅜	+ ⅛
JohnJ .40a	87	122¼	121⅛	122¼	+ ⅛
JoneL 1e	3	17⅞	17⅞	17⅞	— ⅛
Joy 1.40	52	40⅜	39¼	39½	—1¼
KaisAl .50	19	18⅞	18⅜	18⅜	— ¼
KaysRo .60	2	18½	18½	18½	— ¼
Kellogg 1	36	23⅜	23⅛	23½	+ ¼
Kendall .60	36	78½	77¼	77¾	+ ⅛
Kennec 1	146	11½	11⅛	11⅜	— ⅛
KerM .60	76	56	55¼	55⅞	+1¼
KimbC 1.20	46	33½	33⅛	33¼	— ½
KLM	13	33	32¾	33	+ ½
Kraftco 1.77	107	41½	40⅞	41⅛	+ ¼
Kroehl .80	2	30⅝	30⅜	30⅝	+ ¼
Leasco	117	17⅝	17¼	17⅝	+ ⅜
LehPC .60	6	17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
LibMcN	4	5½	5¼	5½	+ ⅛
LiggM 2.50	33	43⅞	43⅝	43¾	— ⅛
Lifton .69f	435	11⅞	11½	11⅝	— ⅛
Lock A	36	10⅜	10⅛	10⅛	— ⅛
Loews 1.04	78	52½	52¼	52⅜	— ½
LTV	44	11¾	11¼	11⅜	— ⅛
LukenStl .40e	3	20¼	20¼	20¼	
M-N					
Macy	103	37½	37⅛	37½	+ ⅛
Mgnvx 1.20	205	28⅝	28	28⅛	— ¼
Marath 1.60	103	27⅛	25⅞	27⅛	+ ⅛
Marcor .80	49	21¾	21½	21½	
MartM 1.10	99	21⅛	20⅞	21	+ ⅛
MasceGp .16	40	57	56¾	57	+ ¾
MassF	6	15⅛	15⅛	15⅛	
McDon	165	56⅛	55	55¾	+ ¾
McDD .40b	48	36⅛	35⅞	36	— ⅛
McGE 1.40	41	43⅛	42⅞	42⅞	— ½
McGrH .60	65	16¼	16	16⅛	
McIntr	2240	57½	57½	57½	
Memrx	129	23⅛	22⅝	22⅞	— ⅜
MGM	20	18⅝	18½	18½	+ ⅛
MMM	122	82	81	81⅜	— ⅜
Mobil 2.60	434	59⅜	58⅞	58⅞	— ⅜
Mohl9D	295	17⅛	16¼	17⅛	+ ⅜
Msant 1.80	71	49⅞	49¾	49⅞	— ⅛
Motrla .60	26	121¼	1 0¼	120¾	— ⅜
Nabisco 2.20	107	54	53½	53⅜	— ⅜
NatCan .45	34	15⅜	15⅛	15⅜	+ ⅛
N Cash .40	65	31⅛	30⅜	30⅜	— ⅛
NDist .90	118	20	19⅞	19⅞	
NatGenl .50	158	27⅜	27	27	— ⅜
NGyps 1.05	43	18⅜	18⅛	18⅛	— ⅛
NatStl 2.50	47	29⅞	29¼	29⅞	+ ⅛
NatTea .80	12	11¼	11¼	11¼	
Natom .25	116	52⅞	51½	52	+ ⅜
Newmt 1.04	226	25¼	25	25½	+ ⅛
NiaMo 1.10	47	16	15¾	16	+ ⅛
NA Rk 1.60	1152	35⅞	34¼	34⅜	— ⅛
Norgt	7	6¼	6⅛	6¼	
NwstAir .45	180	38¼	37¼	38⅛	— ⅛
NorS .06h	77	37⅛	36⅝	36¾	+ ⅛
O-S					
Occid .1 p	368	14½	14¼	14¼	— ⅛
OhioEd 1.54	92	21⅜	21	21⅛	
OlinCp .88	30	17	16⅝	16⅝	— ⅛
OutbMar 1	96	51⅜	50⅞	50⅞	—1⅛
OwenC .78	62	47⅜	47⅛	47⅜	
PacGE 1.72	80	26¼	26⅛	26¼	+ ⅛
PanA	167	13⅜	13¼	13⅜	— ⅛
PanCn	207	31⅜	31¼	31⅜	— ⅛
Penney 1.04	21	80⅛	79¾	79¾	— ¼
Pennzo .60	55	19⅛	19¼	19⅜	
PepsiCo 1	33	88¼	87¼	87½	— ¼
Pfizer .60a	139	43½	43⅛	43¼	— ⅛
PhelD 2.10	49	36⅞	35⅝	35⅞	— ⅛
PhilMr 1.24	107	111	110¼	111	— ⅛
PhilP 1.30	152	29½	29⅛	29⅜	— ⅛
PitneyB .68	262	19⅝	19½	19⅝	— ⅛
Pitstn .60b	6	26½	26	26⅛	— ¼
Polroid .32	156	113¼	111	113¾	+2¼
ProcG 1.56	17	98	97½	97½	— ½
PtInn 2	13	42¼	42⅛	42⅜	— ⅛
Ralst 70	373	35⅞	35¼	35¼	— ¼
Raythn .60	124	34⅝	34¼	34⅝	— ¼
RCA 1	142	34⅛	34¼	34⅛	
RepSt 1	32	22½	22½	22½	— ⅛
RetailCred 2	4	34⅝	34⅝	34⅝	— ⅛
Revere	19	10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅜
RexCh 1.50	9	39¼	39¼	39¼	
RichM 1.04	8	71⅜	71	71	— ¾
Ronsn .20b	16	6¼	6¼	6¼	
RCCola .56	7	36⅞	36⅝	36⅞	+ ⅛
RoyD 2.20e	77	39⅛	39¼	39⅜	+ ⅛
Safew 1.35	67	35¼	35	35¼	+ ⅛
StReg 1.60		39	40	40	— ⅛
SaFel 1.60	65	30¼	29⅝	30¼	+ ⅛
Schlbg 1.50	38	226¾	225	226¼	—2¼
SCM	35	15	13⅞	14⅛	
ScottP .50	x97	13⅞	13½	13¾	— ⅛
SrsR 1.40a	68	10⅞	10⅝	10⅝	+ ⅛
ShellO 2.30	187	44⅞	44⅝	44⅝	
ShellTr 1.26e	7	33⅛	33⅛	33⅛	— ¼
Simmn .80a	7	33¾	33⅜	33¾	— ¼
Singer 2.40	39	84¼	84	84¼	— ¼
SkilC .60e	10	37	36¾	36¾	— ⅛
SmithKF 2	51	62¾	62½	63	+ ¼
SouthC 1.30	70	19⅞	19¼	19⅜	
SpryR .60e	144	43¼	43¼	43⅞	— ⅛
StdBr 1.66	71	39⅛	39	39⅛	+ ⅛
StOCal 2.90	20	59¼	57¼	59	— ½
StdInd 3.20	34	68⅞	67¾	68	— ¼
StdNJ 3.90e	242	75¼	75⅛	75⅛	
StdOh 2.70	69	62	61¼	62	+ ½
SterlDr	55	35⅛	35⅛	35⅛	
StewW 1.85	7	36¼	36¼	36¼	— ¼
StudW 1.20	12	45½	45½	45½	— ¼
SunOil 1b	2	39¼	39¼	39¼	— ⅜
Sunbm .80	12	33⅞	33¼	33⅞	
SuprO 1.40	15	249	267½	269	+ 3
Swift .70	31	35¼	34⅞	35¼	— ¼
T-Z					
TandCp	24	38⅜	38¼	38⅜	— ¼
Tektronix	87	60	59⅜	60	+ ¼
Teledn 70f	132	18¾	18	18	— ⅛
Tenco 1.32	29	24⅞	24⅝	24⅞	— ⅛
Texco 1.86	515	31½	30⅝	31	— ¼
TexGlf 1.60	29	16⅞	16¾	16¾	
Textr .60	229	24¼	23¾	24	— ¼
Thiok .60	31	17⅛	17	17⅛	— ⅛
Time 1.80	2	47	47	47	— ¼
Timkn 1.80	26	38¼	37¾	37¾	— ⅛
TodhR 2.20f	166	64½	63½	63½	— ⅛
TWAir	261	55½	55	55½	— ⅛
Transm .50b	11	18	17⅞	18	— ⅛
Trans1 .12	16	12⅛	12	12⅛	— ⅛
TRIC 2.20a	23	30⅜	29¾	30⅛	— ⅛
TRIAD 1	44	33¾	33	33¾	— ⅛
TxInc	1	12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
TxPac	83	34½	33¾	33¾	— ¼
UnCarb 2	134	49⅛	45	45¼	
UOilC 1.60	47	26⅞	25¾	26¾	— ⅛
UPacif 2	32	51⅝	51¼	51⅜	+ ⅛
UAir 1.80	22	37½	37	37	— ¼
UnCp 70e	5	9¼	9	9¼	+ ⅛
UnFrn Cal	8	11⅜	11⅛	11⅜	— ⅛
UnNucl	56	12⅞	12¾	12⅞	
USGyps 1.50	83	26¼	25¾	25⅞	
USSt 1.60	101	28¼	28	28⅛	— ⅛
UnivO	133	20	19⅞	19⅞	— ⅛
Varna	94	15⅝	15½	15⅝	+ ⅛
VarL 1.20	58	91¼	90½	91¼	+ ¼
VaUn 1.40	82	56	55⅛	55⅝	+ ⅛
WstEl 2a	1059	44⅛	43¾	44⅛	— ¼
WhiteE 1.20	126	9⅝	9⅜	9⅝	— ⅛
WhseP 5½	16	20¼	20	20¼	
WhPC .40b	54	18⅛	18	18⅛	— ⅛
WhteM	6	16⅛	15¾	15¾	— ⅛
Winnag	142	37¼	36¾	37¼	+ ⅛
Wrath 1.20	40	36⅞	36¼	36⅝	— ⅛
Xerox 2a	373	157½	155¼	157	— ¼
YngsD .50b	8	12	12	12	
Zenith 1.40	40	42¼	42	42¼	— ⅛
Zurn .28	30	22¾	22¾	22¾	— ⅛

DOW-JONES à 3h00

—0.83 à 926.02

amēri

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2.30	Ch. net
AirAtl	1	4⅛	4⅛	4⅛	— ⅛
Altus In	11	7½	7¼	7¼	— ⅛
Barnes E	1	9½	9½	9½	— ⅛
Brascan 1b	29	21¾	21¾	21¾	— ⅛
CampCh	5	5 1/16	5 1/16	5 1/16	— ⅛
Crowe 2.20	85	14¼	13⅞	14¼	+ ⅛
CanCP 1.78f	3	18¼	18¼	18¼	
DCA Dev	9	7¾	7¾	7¾	— ⅛
Dome Pet	53	38½	38¼	38½	— ⅛
Dynalec .15f	56	6⅞	6⅝	6⅞	+ ⅛
FtDyn .01e	2	27¼	27¼	27¼	— ⅛
Hud B 1.65f	16	23¾	23¾	23¾	— ⅛
ImpOil .40a